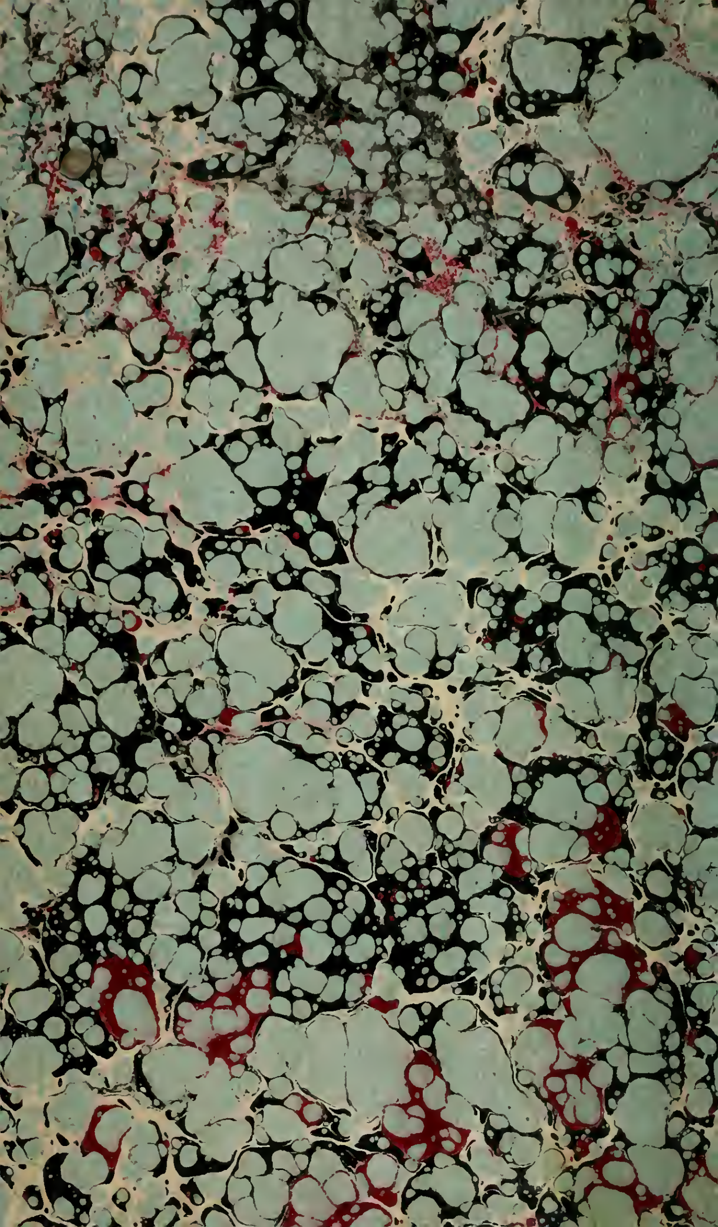
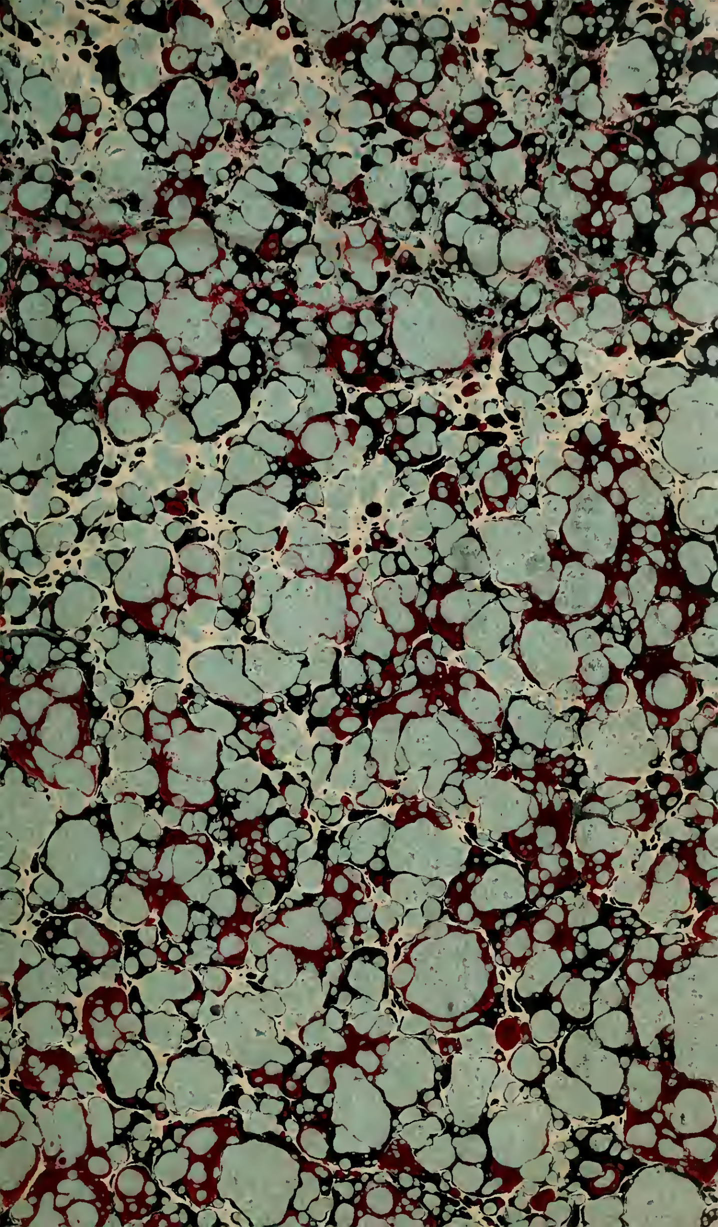

3 1761 08127259 3





MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

I



MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

SUIVIS DES

INSTRUCTIONS INÉDITES DE MAZARIN

RELATIVES AUX FRONDEURS

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET COLLATIONNÉE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION

DES NOTES, DES ÉCLAIRCISSEMENTS TIRÉS DES MAZARINADES

ET UN INDEX

PAR AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC

I

1628-1649

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Le texte de cette nouvelle édition des *Mémoires du cardinal de Retz* a été collationné, avec la plus scrupuleuse attention, sur le manuscrit autographe déposé à la Bibliothèque Impériale. On y trouvera donc tout ce que renferme ce précieux monument historique et littéraire. Les passages de ce manuscrit qui avaient été couverts d'encre, afin de dérober aux yeux du lecteur les confidences par trop intimes du cardinal de Retz, ont été déchiffrés, remis à leur véritable place. La rédaction de l'auteur a été ainsi fidèlement rétablie[1]. Quelques lacunes subsistent encore, il est vrai, dans l'histoire de la jeunesse du cardinal, les feuillets qui contenaient ces récits ayant été arrachés et détruits; cependant, l'éditeur a essayé de les remplacer, autant que cela était possible, en puisant dans d'autres Mémoires, publiés ou encore inédits, toutes les particularités notables et curieuses qui se rapportaient à la vie aventureuse du jeune abbé de Retz.

1. Nous devons, toutefois, prévenir que la division en chapitres avec des sommaires analytiques, a été faite par l'éditeur, afin de faciliter les recherches dans ces Mémoires très étendus. Le cardinal de Retz ne les avait divisés qu'en trois livres, dont le second forme à lui seul les trois quarts des *Mémoires*.

Il a aussi mis à profit les travaux remarquables publiés depuis quelques années, et qui ont fait plus exactement connaître les événements politiques et l'histoire littéraire du dix-septième siècle. Il suffit de mentionner parmi eux les ouvrages de M. Cousin, et ses *Portraits* de Mesdames de Longueville, de Sablé, de Chevreuse et de Hautefort, personnages dont il est souvent question dans les récits du cardinal de Retz. La publication des *Carnets du cardinal Mazarin* et des *Études* sur Mademoiselle de Scudéry (*La Société française au dix-septième siècle*) complètent les jugements du même écrivain sur cette époque mémorable.

Dans les commentaires qui accompagnent son édition de Tallemant des Réaux, M. Paulin Paris a recueilli de précieux renseignements sur un grand nombre de personnages, illustres à plus d'un titre, qui prirent part aux troubles de la Fronde et aux intrigues galantes et politiques durant les ministères des cardinaux de Richelieu et Mazarin. MM. Walckenaer et de Montmerqué ont également donné de bonnes *études* relatives à la même époque, dans leurs écrits sur Madame de Sévigné; les publications de MM. Amédée René sur les *Nièces de Mazarin;* de M. Livet sur les *Précieuses*, sur *Saint-Amant; les Lettres des Feuquières,* éditées par M. Étienne Gallois; la *Bibliographie* et le *Choix des Mazarinades*, de M. C. Moreau; la *Muse historique* de Loret, publiée par M. Ravenel; les *Registres de l'Hôtel de Ville*, par MM. le Roux de Lincy et Douët d'Arcq; et *Richelieu et la Fronde*, par M. Michelet, ont été aussi très-utiles à l'éditeur de Retz; enfin il a mis à profit les faits nouveaux que révèlent les *Mémoires* de

Mathieu Molé, dont il a donné récemment la première édition sous les auspices de la Société de l'Histoire de France. Toutes ces publications ont fourni pour la nouvelle édition de ces *Mémoires* des notes et des éclaircissements d'un grand intérêt.

Ces divers écrits sur le dix-septième siècle rappellent les mêmes événements que ceux que le cardinal de Retz a recueillis dans ses Mémoires, et leur véracité ne saurait être contestée, malgré les accusations d'exagération ou d'inexactitude hasardées contre certains passages. Nous en donnons les preuves en rapprochant, dans notre édition, ces passages contestés, de ceux qui les confirment ou les contredisent, soit dans les Mémoires de Madame de Motteville, (de la *Bibliothèque Charpentier*), édités par M. Riaux, soit dans ceux de *Mademoiselle de Montpensier* que M. Chéruel publie avec tant de soins dans la même collection.

L'éditeur s'est abstenu d'ajouter au texte des Mémoires des notes biographiques, afin de ne pas faire double emploi avec celles qui se trouvent déjà dans les ouvrages qu'il vient de citer et qui font aussi partie, comme cette édition des Mémoires de Retz, de la *Bibliothèque Charpentier;* mais il a préféré puiser dans les correspondances des ministres et des agents politiques contemporains, tout ce qui pouvait éclaircir et compléter les récits du Cardinal.

Sous ce rapport, les *Instructions inédites* du cardinal Mazarin concernant les Frondeurs et données pendant les années 1649, 1650 et 1651, devaient ajouter à son édition de Retz un grand intérêt et une grande valeur historique. Il a donc fidèlement choisi dans ces

instructions tout ce qui pouvait faire connaître, du même coup d'œil, les sentiments, les vues et les opinions des deux cardinaux ennemis, sur les mêmes événements ou sur le même personnage. On rapprochera ainsi, et par l'organe de leurs deux chefs, les deux opinions rivales qui divisaient alors la France.

La Conjuration de Fiesque, écrite durant la plus grande jeunesse de l'abbé de Retz, a paru contenir des allusions ou des opinions qui pouvaient être rapprochées de celles que le Coadjuteur exprimait, dans un âge plus avancé, au sujet des événements politiques de son temps. L'éditeur a mis en note tous les passages saillants de la *Conjuration*, qui avaient cet à-propos. Et pour ne rien omettre de significatif, il a donné également quelques extraits des sermons prononcés par le Coadjuteur, et des pamphlets qu'il écrivit pour se défendre ou pour attaquer ses rivaux[1]. Quelques unes de ces additions sont d'utiles compléments des Mémoires mêmes. Enfin les *Chansons*, les *Lettres* de Guy Patin, la *Gazette* de Renaudot et la *Carte du pays de Braquerie* par Bussy-Rabutin, lui ont également fourni de précieux matériaux pour les annotations de cette édition.

Une lacune bien autrement importante a été généralement remarquée dans l'œuvre du Cardinal; il vécut encore vingt-quatre années après celle où finissent ses Mémoires (1655), et cette dernière partie de

1. Les libelles les plus remarquables, rédigés par Retz et auxquels il attribua une réelle influence sur les événements du temps, sont reproduits entièrement aux *Appendices* des tomes III et IV. — Les *Portraits* du Cardinal, rédigés par ses contemporains ou par les écrivains postérieurs à son époque, se trouvent après la *Notice*.

son histoire ne fut pas aussi calme qu'on pourrait le penser. L'éditeur la raconte dans la *Notice* qui suit cet *Avertissement*. C'est l'époque la moins connue de l'existence du Cardinal, et elle n'est point pour lui privée ni d'intérêt ni d'honneur. Il eut toute la confiance de Louis XIV (Mazarin était au tombeau), et, dans trois missions successives à Rome, il fit, dans trois conclaves, trois Papes selon les vœux du grand Roi. Les documents originaux de cette époque, déposés aux Archives des Affaires Étrangères de France, sont les sources inexplorées où l'éditeur a puisé; elles font connaître toute l'existence du cardinal de Retz, depuis 1655 jusqu'à sa mort. Pour les temps antérieurs, il a été, dans ses Mémoires, son propre historien.

Tel est le plan qui a été suivi pour cette édition nouvelle des *Mémoires du cardinal de Retz*.

LE CARDINAL DE RETZ APRÈS LA FRONDE

SES SUCCÈS A ROME DANS TROIS CONCLAVES
SON DÉVOUEMENT AU ROI

(1655-1679)

La vie politique du cardinal de Retz offre à l'étude de l'historien deux époques si différentes l'une de l'autre, qu'elles en font presque deux personnages tout à fait distincts. Tous deux méritent également quelque renommée, puisque, dans des rôles et des événements opposés, le même homme a toujours conservé sa supériorité d'esprit, son tact infaillible, son inépuisable habileté à maîtriser les circonstances.

L'un des deux personnages, cependant, est le seul aujourd'hui connu, étudié et admiré : c'est le jeune abbé de Retz, vif, intrigant, capricieux, « qui se gâta la cervelle en écrivant l'histoire de la *Conjuration de Jean-Louis de Fiesque*[1], » dans laquelle il nous semble avoir fait de nombreuses allusions à sa situation personnelle pendant le ministère du cardinal de Richelieu, tout en racontant l'histoire de son héros. « Jean-Louis de Fiesque, dit-il, sorti de la plus ancienne maison de Gênes, riche de plus de deux cent mille écus de rente, âgé de vingt-deux ans, doué d'un des plus beaux et des plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entre-

1. L'abbé de Retz dit, en effet, dans ses Mémoires de l'année 1648 : « Je sacrifiai à mon devoir les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit.... Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avois à la Reine, toutes ces pensées, quoique, à vous dire le vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance. »

prenant, menoit, en ce temps-là, dans Gênes, une vie bien contraire à ses inclinations. Comme il étoit passionnément amoureux de la gloire et qu'il manquoit d'occasion d'en acquérir, il ne songeoit qu'au moyen d'en faire naître... Il put se promettre, néanmoins, que son mérite lui auroit ouvert le chemin de la gloire où il aspiroit, en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Doria lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi.... N'ignorant pas qu'il ne faut jamais rien attendre des personnes qui se font craindre, qu'une extrême défiance et un abaissement continuel de ceux qui ont quelque mérite et qui sont capable de s'élever..., toutes ces considérations mettent dans le cœur de Jean-Louis de Fiesque le dessein d'abattre la puissance de la famille Doria... [1] »

L'abbé de Retz, « cerveau brûlé, qui se piquoit de valeur et de galanterie, » devint ainsi et naturellement le turbulent Frondeur, aux émeutes menaçantes; qui, deux fois, obligea le jeune roi Louis XIV à sortir de la capitale de son royaume, le tout-puissant ministre et cardinal Mazarin à fuir hors des frontières de France, et deux fois aussi la Reine régente à rechercher son alliance et celle de son parti, pour conserver la couronne au Roi encore mineur. C'est, plus tard, le Coadjuteur de Paris qui dispute le haut du pavé au grand Condé.

1. Cette histoire de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque est écrite avec une rare vigueur de pensée et de style, elle passa pour l'un des chefs-d'œuvre de la littérature du temps. L'abbé de Retz était alors au début de sa carrière. Il venait de faire ses humanités; il n'est donc pas surprenant de trouver dans sa narration deux magnifiques discours de rhétorique, sur les dangers et sur la nécessité des conspirations; l'abbé de Retz les place dans la bouche des amis du comte de Fiesque. Cette singularité historique était encore d'usage parmi nos rhétoriciens, il y a quelques années; les discours imaginés par Salluste étaient d'une imitation exigée : on l'imita même dans la *Conjuration d'Étienne Marcel*. Heureusement la mode de ces tours de force plus ou moins réussis est passée, au grand avantage de la littérature historique. La clarté et la convenance du style, jointes à l'exactitude des faits, apparaissent plus évidentes, dégagées de ces superfétations ampoulées. On oubliait trop que pour imiter Salluste, il falloit être Salluste même ; les copies les plus parfaites ne sont jamais que des copies.

lui-même, et l'amène un jour à confier la métropole au futur archevêque de Paris, et à se réfugier en Guienne pour y livrer bataille au Roi, son souverain seigneur et maître.

Dans ses Mémoires d'une grande véracité [1], le coadjuteur Gondi se fait complétement connaître, et s'assure un plus équitable jugement de l'impartiale histoire sur cette première époque de sa vie, que celui qu'en ont porté, en traçant son portrait, quoique de main de maître, Bossuet, la Rochefoucauld, Tallemant des Réaux, Madame de Motteville et d'autres historiens de la Fronde, tous plus ou moins passionnés contre le Coadjuteur, et dont on trouvera les textes à la fin de cette Notice.

On a donc tout dit sur le Coadjuteur jusques en l'année 1655, qui est celle de sa retraite à Rome, et l'époque où s'arrêtent ses Mémoires autographes. Rien ne lui a été épargné, ni les éloges ni les blâmes les plus contradictoires; et comme il arrive à tous les chefs de parti en opposition avec un gouvernement établi, le cardinal de Retz a passé pour un brouillon sans but et un agitateur sans projets.

Ce dont on ne peut douter toutefois, c'est de sa haine profonde contre le cardinal Mazarin, son heureux compétiteur à la confiance de la Reine régente. Et à ce sujet, qu'il nous soit permis de hasarder une opinion de plus, à côté de

1. M. Cousin nous paraît juger un peu sévèrement les Mémoires de Retz, lorsqu'il dit : « Comme la Rochefoucauld, Retz n'a qu'un but dans ses Mémoires, c'est de se donner un air capable et de faire une grande figure en tout genre, en mal comme en bien ; *il est souvent plus véridique*, parce qu'il a encore moins de ménagement pour les autres et qu'il est disposé à sacrifier tout le monde excepté lui.» (*Madame de Chèvreuse*, p. 171.)—Mais lorsque le cardinal de Retz écrivait ses *Mémoires*, pensait-il réellement qu'ils seraient un jour publiés? Ne voulait-il pas seulement être agréable à Madame de Caumartin, comme le dit M. Cousin (p. 102 de *Madame de Sablé*)? Enfin pourquoi ajouter encore, p. 197 : «Le très-spirituel, mais très-peu véridique cardinal de Retz, le plus ardent et le plus opiniâtre des ennemis de Mazarin...» Nous préférons beaucoup le beau portrait du cardinal de Retz que M. Cousin a tracé dans un de ses ouvrages et que nous publions à la fin de cette *Notice* : la valeur historique des Mémoires nous paraît y être plus exactement appréciée.

toutes celles que l'histoire a déjà recueillies sur les motifs qui maintinrent opiniâtrément le redoutable Coadjuteur dans une opposition si constante au gouvernement de Mazarin.

La Reine veuve était encore jeune et belle; Mazarin avait toute sa confiance politique. Les chroniques, les historiens et les lettres du temps paraissent affirmer aussi que la Reine lui accorda toute son affection[1]. D'un autre côté, on voit, à toutes les époques de la Fronde, le Coadjuteur abandonner son opposition aussitôt que la Reine daigne faire quelque attention à sa personne, lui adresser le plus léger des compliments. Retz nous en informe assez lui-même dans ses Mémoires[2]. Il nous laisse entrevoir aussi tout le plaisir qu'il trouve dans ses conférences avec Anne d'Autriche, à l'Oratoire du Louvre, seul et pendant la nuit. Ce qu'il essaye de savoir alors, ce ne sont point les projets de la Reine au sujet du Parlement, du grand Condé, ou du ministère, mais bien de deviner combien est grande l'affection de la Reine régente pour Mazarin, et si l'on pourrait chasser de son cœur le souvenir du premier ministre absent. Ce qui soulève la haine du Coadjuteur, c'est la tendre affection à laquelle la Reine se laisse aller lorsqu'elle lui parle « de ce pauvre M. le Cardinal. »

Un instant le Coadjuteur, au temps de ses plus fréquentes relations avec Anne d'Autriche, crut pouvoir espérer de remplacer enfin Mazarin dans le cœur de la Reine, il est

1. La *Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans* (p. 287 de l'édition de la *Bibliothèque Charpentier*) laisse croire que Mazarin avait même épousé secrètement la reine Anne d'Autriche :

« La vieille Beauvais, première femme de chambre de la Reine mère, étoit dans le secret de son mariage avec le cardinal Mazarin; cela obligeoit la Reine à passer par tout ce que vouloit cette femme. »

Dangeau dit encore de Madame de Beauvais, dans son *Journal* :

« C'étoit une femme avec qui les plus grands ont longtemps compté, et qui, toute vieille, hideuse et borgnesse qu'elle étoit devenue, a, de temps en temps, continué de paroître à la cour en grand habit, comme une dame, et d'y être traitée avec distinction jusqu'à sa mort. »

2. Voyez t. II, chap. XVIII et t. III, chap. XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, et l'historiette de la comédie de la *Suissesse*, chap. XXXI.

alors tout dévoué : cette illusion fut de peu de durée. Il avait essayé s'il ne pourrait pas intéresser, émouvoir la femme ; il regardait souvent ses mains incomparables, dont Madame de Motteville vante la beauté et la blancheur [1] ; il avait l'air par instant rêveur et distrait aux questions même de la politique ; mais la coquetterie de la Reine ne se prit pas à ce manége, son cœur était occupé !

Dès que Retz eut reconnu que la Reine était trop attachée à son premier ministre pour l'abandonner jamais [2], il rentra de nouveau dans l'opposition, s'allia avec les partisans des princes prisonniers, et fit rendre, par le Parlement, des arrêts de bannissement contre Mazarin. La Reine sortit encore de Paris pour se rapprocher de son ministre exilé et se conduire d'après ses avis. Rien ne peut effrayer Anne d'Autriche : ni les dangers auxquels étaient exposés la couronne et son royal enfant, par la formidable opposition des Frondeurs et des partisans du grand Condé, ni les émeutes renouvelées par leurs soins trop efficaces. Elle soutint son ministre contre tous et contre tout. L'argent de l'État et les hautes dignités de la cour servirent quelque temps après à détacher de l'opposition les plus redoutables auxiliaires du

1. Loret dit des mains de la Reine, dans sa *Muse historique*, p. 381 de l'édition de M. Ravenel :

De la Reine les belles mains
Objet adorable aux humains
N'y parurent pas paresseuse, etc.

2. On lit dans les *Carnets de Mazarin* : « Je ne devrois plus avoir aucun doute, depuis que la Reine, dans un excès de bonté, m'a dit que rien ne pourroit m'ôter le poste qu'elle m'a fait la grâce de me donner auprès d'elle... » (*Madame de Chevreuse*, par V. Cousin, p. 208.) — Dans une lettre du 13 août 1650, Mazarin dit encore : « Il faut que vous fassiez connoître au duc d'Orléans que la Reine ne m'abandonnera jamais et que quand elle seroit réduite à une province, elle me maintiendroit toujours ; qu'il n'y a point de différence entre ce qui se fait contre moi et ce qui se feroit contre Sa Majesté. » Voyez le texte de cette lettre dans les *Mémoires* de Mathieu Molé, t. IV, p. 401, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France.

Aussi le cardinal de Retz dit-il avec raison, lorsque la Reine lui offrit les fonctions de ministre et l'appartement de Mazarin, « qu'elle avoit oublié ce qui étoit précisément et uniquement nécessaire pour l'y résoudre. »

Coadjuteur; lui-même fut incarcéré, et Mazarin triompha à Paris. Mais que de dangers la couronne de France n'eut-elle pas à courir par l'effet de cette invincible résolution de maintenir un premier ministre, très-décrié, dans une position que l'affection particulière de la Reine pour sa personne put seule lui conserver! L'hostilité du Coadjuteur alla croissant lorsqu'il connut que Mazarin reviendrait en France, et éclata en présence de la Reine et au Palais-Royal. Ni l'offre de faire partie du ministère, ni la promesse de l'ambassade extraordinaire de Rome et le payement de ses dettes, qui étaient considérables, ne purent arracher au Coadjuteur son assentiment pour le retour de son rival.

On pourrait donc croire, avec quelque apparence de fondement, que ces deux puissants cardinaux se combattirent avec un acharnement singulier dans les gens d'Église, où le poignard, l'assassinat et les sanguinaires émeutes entrèrent comme moyens habituels, non pas dans le but de gagner et d'occuper la plus haute position politique, mais bien le cœur de la Reine régente [1].

Reste le second personnage joué par le cardinal de Retz, depuis l'année 1655, avec cette même supériorité de vues, cette même habileté dans l'art de maîtriser les esprits et les événements. C'est toujours le redoutable ennemi de Mazarin, qui, sur un terrain nouveau, à Rome, en Hollande, en Angleterre, poursuit la toute-puissance du premier ministre. Mais c'est ensuite le cardinal de Retz qui fait sa paix avec le roi Louis XIV, aussitôt après la mort de Mazarin, et qui devient alors le négociateur du grand monarque dans les conclaves

1. M. Cousin, dans ses articles sur les *Carnets de Mazarin*, dit: « Pour être maître paisible du cœur de la Reine, il fallait faire cesser les perpétuelles attaques que livraient aux scrupules de sa dévotion espagnole le parti des saints ..—Enfin il est un point délicat que l'histoire ne peut laisser dans l'ombre, à moins de négliger ce qui fit d'abord la force de Mazarin et devint bientôt le nœud et la clef de la situation : Anne d'Autriche était femme, et Mazarin ne lui déplut pas.» (*Madame de Chevreuse*, 122.) Voyez aussi *Madame de Longueville*, p. 217. Le même écrivain dit encore : « L'histoire des progrès de Mazarin dans le cœur de la Reine est l'histoire véritable des trois premiers mois de la Régence. »

trois fois ouverts, et qui en dirige à son gré les décisions. C'est l'homme de confiance de Louis XIV, le confident des volontés secrètes du Roi au sujet du Pape qu'il faut choisir et faire élire. C'est le Cardinal qui « fit des merveilles pour « la création du Pape que Sa Majesté désiroit; pour qui le « Roi espère avoir bientôt une occasion de lui en témoigner « sa reconnoissance. »(Lettre du secrétaire d'État de Lyonne.) « C'est enfin le sujet fidèle qui donne de si bonnes preuves « de son dévouement, et avec tant d'application et d'ha- « bileté pour le bien et le service du Roi. » (Lettre de Louis XIV.)

Cette époque de la vie du Cardinal est restée en grande partie ignorée, et on s'est habitué à juger ce personnage, pour cette seconde période de sa vie, d'après les récits de ses ennemis, ou sur les familières conversations de Madame de Sévigné.

Dans une des dernières publications faites par feu le baron Walckenaer, il a retracé la vie de Madame de Sévigné et a caractérisé ses rapports et son influence sur le siècle de Louis XIV. Il y a peut-être dans cet ouvrage un trop facile assentiment aux vieilles récriminations contre le cardinal de Retz, et aux jugements passionnés de ses ennemis, car il est certain que les importantes missions, si heureusement accomplies par l'illustre Cardinal, méritent une attention toute bienveillante, et à son nom une place très-honorable parmi les plus habiles négociateurs français. La vérité nous commande de rappeler ici les événements principaux de cette seconde partie de la vie du cardinal de Retz.

Les Mémoires qu'il nous a laissés ne s'étendent pas au delà de l'année 1655. Il est à Rome. Par son influence, le Saint-Père amuse d'abord avec des délais successifs l'ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, Hugues de Lyonne, qui réclame les plus durs châtiments contre Retz, l'ennemi du Roi et de l'État; puis le Saint-Père dépite Lyonne par des actes contraires aux paroles qu'il lui a fait entendre, et le joue enfin assez ouvertement pour ne laisser de refuge à la dignité personnelle de l'ambassadeur que dans la demande de son rap-

pel[1]. Le Pape et le cardinal de Retz s'entendent donc contre l'ambassadeur du Roi, et celui-ci reçoit enfin, comme une grâce, ses lettres de rappel : c'était au mois de mars 1656. L'autorité royale était vaincue à Rome par l'autorité pontificale protégeant un sujet rebelle : le Pape était son égide, et le Roi s'en dédommageait, à Paris, en faisant rendre de nouveaux arrêts, par son Parlement, contre la personne de Jean-François Paul de Gondi.

Il fut alors défendu d'avoir aucun rapport direct ou indirect avec lui. On fit une loi à tout Français de dénoncer ceux qui seraient connus pour ne pas obéir à ces arrêts : constatons, toutefois, dans l'intérêt de la morale publique, que ces ordres furent sans effet. Aucun des domestiques du cardinal de Retz ne voulut obéir; tous protestèrent de leur profonde soumission aux ordres du Roi, mais ils se couvrirent par leurs devoirs religieux, qui les obligeaient à rester fidèles à leur archevêque.

Le cardinal de Retz s'aperçut, quelque temps après, que le Pape se laissait effrayer par les menaces du roi de France, et, dans la prévoyance du moment où il pourrait cesser d'être protégé ouvertement par le Saint-Père, il prit le parti, au mois de juillet de cette même année 1656, de quitter la capitale du monde chrétien.

La cour de France ne se montra pas pour cela moins inquiète des démarches du Cardinal, quoiqu'il ne résidât plus à Rome; et tous les agents du Roi furent employés à deviner le lieu de la retraite de Son Éminence. Elle parcourut l'Allemagne en s'y rendant par Constance. Les villes d'Ulm, d'Augsbourg, de Francfort, lui servirent successivement de lieu de résidence; partout le plus strict incognito protégea son exil. Un de ses domestiques, infidèle à tous ses devoirs, profita de cette vie obscure commandée par les circonstances, pour déverser, longtemps après, les plus noires calomnies sur la manière de vivre du cardinal de Retz à cette même époque, et pour le représenter comme menant une conduite honteuse

1. Voyez le texte de cette lettre de Lyonne : *Correspondance de Rome*, Archives du Ministère des Affaires Étrangères.

dans les auberges de ces villes hospitalières. Mais l'on doit se ressouvenir qu'au temps où Guy Joly écrivait ses Mémoires et maltraitait si audacieusement le Cardinal, il l'avait récemment abandonné; qu'il essayait, par des moyens de toute sorte, de faire oublier à Louis XIV et à ses ministres son ancien état. Il fallait bien aussi que Guy Joly tentât de se justifier devant l'avenir d'un abandon aussi inexplicable[1] : naguère attaché au service intime du Cardinal, il se trouvait alors le partisan le plus dévoué de ses ennemis les plus déclarés.

Dès l'année 1658, le cardinal de Retz était en Hollande. Toute la surveillance des agents de l'autorité royale se fixa aussitôt sur ce point. L'ambassadeur reçut les ordres les plus précis : à la Haye comme à Rome, il fallait savoir ce que faisait le Cardinal exilé, ou par lui ou par ses agents laissés auprès du Sacré Collége. Les cardinaux de la faction de France présidaient à cette surveillance à la cour de Rome, et leurs nombreux agents ne trouvèrent d'autres moyens de pénétrer les intentions secrètes du Pape à l'égard des deux cardinaux rivaux et ennemis déclarés, qu'en se procurant, à prix d'argent, la copie des lettres que le Saint-Père écrivait au Nonce à Paris. Mais cet argent était bien mal employé, car tandis que de Thou envoyait quelques renseignements exacts sur les lieux qu'habitait Jean-François-Paul de Gondi en Hollande, sur ses occupations et les visites qu'il recevait, les agents de Rome, camériers du Pape et autres, assuraient à Mazarin que Gondi s'était montré dans les États de Toscane : il n'avait pas quitté la Hollande.

On savait cependant que Retz ne cessait d'entretenir une correspondance active avec les adhérents à son parti en France, toujours plus puissant, à Paris, que celui du prince de Condé; que la faction d'Espagne, qui les soutenait tous les deux, espérait amener un soulèvement dans différentes provinces et acheter des gouverneurs ou des commandants de places. Enfin, Retz s'était, vers la fin de l'année 1658, sous-

1. Les Mémoires de Guy Joly sont considérés, par plusieurs écrivains recommandables, comme un libelle rédigé par un ancien domestique coupable d'ingratitude envers son maître.

trait à la surveillance de M. de Thou, qui perdit bientôt entièrement la trace de ses voyages, bien qu'il le soupçonnât d'être allé en Brabant s'entendre avec le Grand Condé.

Les documents historiques de l'année 1659 ne nous ont rien conservé d'important au sujet du cardinal de Retz. Les agents qui le surveillaient, même là où il n'était pas, assuraient qu'il avait l'intention de se rapprocher de Rome; et comme les traités conclus, en cette année, soit avec l'Espagne, soit avec le prince de Condé, ramenèrent le calme dans le reste de l'Europe, ces mêmes documents, au lieu de traiter de graves sujets, ne sont plus remplis que de tous les *on dit* du moment. Le prince de Condé fit cependant tous ses efforts pour faire comprendre le cardinal de Retz dans les traités et arrangements de cette époque, mais ce fut inutilement.

Bientôt après, la restauration des Stuarts, qui se préparait à Londres, occupa toute la politique du cabinet. Le cardinal de Retz eut de fréquentes relations avec le prétendant, fils de Charles Ier, pendant son séjour à la Haye ; engagé dans son parti, le Cardinal mit à la disposition du futur monarque son crédit à Rome. Des lettres du temps constatent que le Roi détrôné trouva dans le cardinal de Retz un puissant auxiliaire pour ses desseins, et qu'il garda une profonde reconnaissance des services qui lui furent rendus. Le roi Charles fit en effet de grands efforts pour aider au Cardinal à rentrer en grâce auprès de Louis XIV.

Mazarin, dès le commencement de l'année 1660, était parvenu au plus haut degré de sa renommée ; le traité des Pyrénées l'avait couronnée. Les amis du cardinal de Retz se contentèrent d'observer alors le ministre dominateur et son royal élève encore retenu sous sa tutelle, et de réunir sur l'état des esprits et des partis les renseignements les plus utiles, tirés de bonnes sources : c'était tout ce que le cardinal de Retz pouvait attendre d'eux. Mais on calculait déjà, à ce moment, les chances de longévité de Mazarin : l'apothicaire du ministre, consulté secrètement, déclarait qu'il ne pouvait pas vivre au delà du printemps suivant.

En attendant, les affaires du cardinal de Retz ne parurent pas s'acheminer vers un accommodement, malgré quelques tentatives faites auprès du Roi, de concert avec ses amis de Paris, et avec le roi d'Angleterre dont Retz négociait le mariage avec Mademoiselle d'Orléans. Les lettres et manifestes de Retz adressés au Roi, à la reine Anne d'Autriche, aux évêques et aux fidèles, contribuèrent, au contraire, par leur publicité, à entretenir contre lui les animosités de Louis XIV et de Mazarin.

Le premier ministre eut, bientôt après, un motif de plus de haine contre Retz, et ce motif touchait très-directement à ses inclinations non moins qu'à sa vanité. Retz était passé en Angleterre dès le mois de juillet ; son influence sur le roi Charles, nouvellement rappelé au trône paternel, était des plus grandes. Mazarin ne l'ignorait pas et devait plus particulièrement la redouter dans ce moment, car le premier ministre avait entrepris de marier sa nièce avec le roi de la Grande-Bretagne. Toute l'habileté et tout le zèle des ambassadeurs français ordinaires et extraordinaires étaient dirigés vers un double but : le mariage d'Hortense Mancini et la ruine du cardinal de Retz dans l'esprit du roi d'Angleterre. Leurs efforts furent vains. Retz eut le plaisir de faire échouer ce double projet et de triompher, lui exilé et sans asile, du ministre le plus autorisé qui ait gouverné la couronne de France.

Enfin, le mauvais état de la santé de Mazarin empirait chaque jour. Dès le commencement de l'année 1661, tous les yeux étaient fixés, en France, sur la santé chancelante du premier ministre. Et ne peut-on pas reconnaître dans ce ministre même, comme l'effet d'un pressentiment de sa fin prochaine, par son insistance à faire renouveler tous les arrêts déjà rendus contre le Coadjuteur de Paris, contre ses adhérents et ses amis, et par son attention à en faire aggraver les plus sévères dispositions? N'y voit-on pas aussi les effets de cette haine implacable, qui veut se survivre à elle-même et frapper à toujours un rival jusque-là invincible?

Mazarin mourut le 9 mars 1661. Le Roi déclara qu'il régnerait désormais par lui-même. Il voulut cependant honorer

la mémoire de son premier ministre en maintenant les principales règles qu'il avait établies dans le gouvernement de l'État, et en respectant des volontés par trop passionnées. C'est ainsi que le Roi donna l'ordre à ses ambassadeurs de continuer à solliciter le Pape contre le cardinal de Retz. De son côté, le Cardinal, par de justes représailles, ne se laissait pas oublier. Des lettres, ou *factums politiques*, rendues publiques à Paris comme à Rome, donnaient à ses amis l'occasion de parler au Roi, et le maintenaient dans les bonnes grâces du Saint-Père.

Le Pape désirait surtout avec ardeur un accommodement qui n'imposât à l'Église aucun sacrifice. Six mois après, malgré les vives instances des ambassadeurs français qui s'étaient succédé à Rome, les ministres du Roi purent acquérir la conviction que cette importante négociation, qui se traitait entre le Roi et le Saint-Siége, n'avait pas fait un pas depuis son origine.

Le cardinal de Retz commençait cependant à désirer un dénoûment à une situation qui laissait tous ses intérêts en suspens depuis de si longues années. D'un autre côté, le Roi chargeait son envoyé à Rome de déclarer au Pape que S. M. ne prendrait d'autre intérêt à cette affaire, que celui que le Pape jugerait à propos qu'il y prît. Tout marchait donc à un accommodement, suffisamment indiqué par différents symptômes de part et d'autre. Le duc de Créquy, envoyé à Rome en 1662, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, en apportait l'assurance au Saint-Père.

Retz consentit alors à se soumettre, sans condition, à tout ce que le Roi voudrait lui ordonner. Le Pape réalisa enfin cette paix entre l'État et l'Église, au mois de juin de l'année 1662, en nommant Monseigneur de Toulouse archevêque de Paris, après avoir accepté la libre démission du cardinal de Retz. Son Éminence reçut en échange de son archevêché le don de plusieurs abbayes, parmi lesquelles figurait celle de Saint-Denis, et l'agrément du Roi pour s'établir à Commercy, dont la principauté appartenait au Cardinal.

Les occupations domestiques et religieuses prirent dès ce moment la place des affaires d'État. Le cardinal de Retz songea

surtout à se rendre agréable le séjour de Commercy [1]. Le château était depuis longtemps en fort mauvais état, à peine avait-on réparé les dégâts occasionnés par les siéges qu'en avait fait Charles-Quint. Toutefois, ce château fort devint bientôt une habitation très-confortable. La ville de Commercy paya une partie de la dépense, et lorsque le Cardinal y recevait des visites de personnages importants, la ville les faisait reconduire en poste et à ses frais [2]. Les jours de gala au château, les vassaux de Commercy fournissaient avec empressement brochets, truites et pâtés, volailles, olives, sucreries, et aux jours de fêtes carillonnées, on garnissait les viviers de Beuil appartenant à Son Éminence [3].

A son tour, le Cardinal n'oubliait pas ses sujets et s'occupait de leur bien-être. Il publiait quelques ordonnances réglementaires, prescrivait des prières publiques, recevait en grand apparat l'hommage de ses fiefs. Il s'était formé une petite cour composée de l'intendant et du gouverneur de la principauté, de nombreux gentilshommes, de maîtres d'hôtel, d'un président des Grands Jours, d'un procureur général et d'un procureur fiscal, d'un prévôt, d'un lieutenant de cava-

1. Plus tard, Madame de Sévigné entretenait le comte de Bussy de cette retraite du cardinal de Retz à Commercy, en ces termes : « Le cardinal de Retz est toujours dans la solitude. Que dites-vous de la beauté de cette retraite? Le monde, par rage de ne pouvoir mordre sur un si beau dessein, dit qu'il en sortira. Eh bien! tant mieux. Attendez donc qu'il en sorte, et en attendant taisez-vous. » — Elle reçut la réponse suivante : « J'ai trouvé le dessein de la retraite du Cardinal fort beau. J'ai cru qu'il ne se repentiroit jamais de l'avoir pris, et que s'il avoit quelque tentation, il étoit trop honnête homme pour y succomber. J'ai trouvé plaisant ce que vous dites au monde là-dessus; mais, vous avez beau dire, le monde ne se taira pas; il n'aime pas à louer et surtout les choses admirables. Quand il ne peut mordre, comme vous le voyez, sur le présent, il se retranche sur l'avenir. Faisons bien et le laissons dire.»

2. La voiture de l'évêque de Châlons fut conduite de Commercy à Ligny par huit chevaux, payés par la ville. (Comptes de dépenses. Archives communales.)

3. Douze truites furent payées 104 fr.; un canard et une cane que l'on envoya chercher à Strasbourg, coûtèrent 147 fr. (Comptes de dépenses de la ville. Archives communales.)

lerie, de receveurs, de médecins, de chirurgiens, d'apothicaires, de maîtres de la garde-robe, d'architectes, de musiciens, chanteurs, chanteuses, maître-violon; enfin, Son Éminence rendait en personne la justice. Malgré son active surveillance de l'administration de son petit État, Retz ne put empêcher que d'excessives dépenses, occasionnées à la ville de Commercy par son séjour et quelques exactions du procureur fiscal, ne missent le désordre dans les finances de la seigneurie. Dès lors aussi commencèrent les assemblées à l'Hôtel de Ville, les délibérations orageuses; enfin Malcler, gouverneur de Commercy, ayant voulu empiéter sur les droits de la municipalité, la population s'assembla tumultueusement dans les rues se plaignant de son seigneur.

Le Cardinal reprit, dès cette époque, la direction de l'administration de la seigneurie de Commercy, calma les habitants par quelques concessions, s'occupa à rétablir les finances de ses domaines, organisa des confréries charitables pour soulager les malades et les nécessiteux[1], établit un dépôt de sel et reconquit assez complétement la popularité qu'il avait perdue. Des réjouissances publiques eurent lieu, en effet, à l'occasion de son retour d'un voyage à la cour de France.

Tel fut l'emploi que le cardinal de Retz fit de son temps pendant qu'il attendait l'autorisation d'aller faire sa révérence au Roi, à Versailles. Le moment en avait été réglé d'avance et fixé après l'installation de son successeur. Mais le jour où les bulles de M. de Marca arrivèrent à Paris, ce jour-là même cet ancien archevêque de Toulouse succombait à une douloureuse maladie. M. de Péréfixe fut immédiatement désigné pour son successeur; mais des difficultés survenues entre le Saint-Père et l'ambassadeur du Roi à Rome,

1. M. Dumont, dans son HISTOIRE DE LA VILLE *et de la seigneurie de Commercy*, Bar-le-Duc, 1843, 2 vol. in-8°, a publié le réglement de cette Confrérie. L'histoire de Commercy de M. Dumont se recommande par l'exactitude dans le récit et par le choix des faits puisés aux sources les plus authentiques. C'est une des bonnes histoires des villes de l'ancienne Lorraine.

retardèrent longtemps l'institution canonique du nouvel archevêque de Paris, ainsi que le voyage du cardinal de Retz à la cour.

Il n'eut lieu qu'en 1665. Le Roi le reçut très-froidement. Les ministres cependant, qui avaient eu à souffrir autrefois de l'influence de Retz à Rome, songèrent bientôt à s'en servir.

Le différend suscité par le nouveau Formulaire d'Alexandre VII, que n'avait pas voulu reconnaître l'Université de Paris, était alors fort animé. Les ministres consultèrent le Cardinal récemment rallié au service du Roi, sur les négociations à suivre à ce sujet. Mais le Parlement étant intervenu à son tour par un arrêt rendu sur ce même Formulaire, les ministres jugèrent aussi que la présence à Rome du cardinal de Retz serait d'une grande utilité. Tous les détails de la négociation qu'il suivit alors sont contenus dans une longue lettre que nous avons publiée. Bientôt après, le cardinal était de retour en France et de nouveau rendu à toutes ses occupations intérieures (novembre 1665).

Les embellissements de son château et les plaisirs des champs partageaient son temps. Il continua d'être souvent consulté par les ministres du Roi au sujet des démêlés canoniques de la cour de France avec celle de Rome. Sa connaissance parfaite des hommes influents du Sacré Collége et son crédit auprès de ces théologiens, en firent un bien utile conseiller du Roi sur ces matières. Retz montra surtout cette science et cette connaissance parfaite des hommes dominants à la cour de Rome, dans trois conclaves (1667, 1670, 1676), où le Roi lui ordonna d'assister et qui lui firent prendre une grande part à l'élection de quatre papes[1]. Dès lors aussi on ne lui contesta plus son zèle pour la gloire et les intérêts de la France. Il en donna une nouvelle preuve dès les premiers

1. Dans le conclave de l'année 1655, il avait offert ses services à la faction française, malgré les ordres du Roi qui le chassaient de son archevêché. Ils furent refusés. Retz s'allia alors avec le parti désigné sous le nom d'*escadron volant* : parti intermédiaire, dirigé par Retz, dont l'habileté fit réussir les projets.

temps de l'année 1667, en se mettant en route pour Rome, afin d'y assister au conclave que la mort d'Alexandre VII allait faire ouvrir.

Au mois de mai, Retz était en effet arrivé dans la capitale du monde chrétien, et sa première action fut de renouveler au Roi, par une lettre en date du 10 du même mois, l'assurance de son entier dévouement à son service[1]. Il se mit de nouveau en relation avec ses amis de l'*Escadron* du dernier conclave. Mais, cette fois, c'était dans l'intérêt du Roi qu'il les sollicitait. Retz devint bientôt le centre du mouvement des factions pendant cette élection : aucune relation ne décrit d'une manière si particulière et si vraie ce mouvement varié et si peu connu de ces congrès tout spirituels, mus par toutes les passions mondaines, que le font les lettres écrites par Retz au sujet de ces réunions des hommes les plus habiles et des esprits les plus déliés des différentes nations de l'Europe civilisée. Le cardinal de Retz y fit voir toute sa supériorité et combien il pouvait être utile au service du Roi. Le succès couronna tous ses soins, et la cour lui en témoigna sa reconnaissance en des termes non équivoques. Le ministre Lyonne lui écrivait en effet :

« Monseigneur, les merveilles que Vostre Éminence vient de faire pour la création du pape que Sa Majesté a fait, et toute la gloire qu'elle en a acquise dans le monde, sont dus aux soins principalement et à la dextérité avec laquelle elle a conduit et porté l'affaire à une heureuse fin : il ne me reste rien à souhaiter pour ce qui la regarde, que d'apprendre qu'elle est de retour en bonne santé et que Sadite Majesté ait bientôt occasion de lui en témoigner sa reconnoissance. M. l'ambassadeur, par toutes ses despêches, ne s'épuise point sur vos louanges... Il est certain que le Roi, autant qu'un souverain peut devoir à son sujet, il le doit tout en cette occasion à Vostre Éminence, etc. » Cette lettre était accompagnée d'une autre lettre de la main du Roi[2].

1. Archives des Affaires Étrangères. Correspondance de Rome.
2. Même collection; minutes de la correspondance du ministre Lyonne.

Le Sacré Collége avait partagé ces sentiments d'estime et d'affection pour la personne du cardinal de Retz : il les renouvela bientôt après, lorsque, prévoyant la fin prochaine du pape Clément IX, on fit dire au Roi, par son ambassadeur, que tous les cardinaux souhaitaient la prochaine arrivée de Retz et qu'ils négocieraient volontiers et secrètement avec lui, au sujet des éventualités qui allaient bientôt s'ouvrir.

Clément IX mourut, en effet, vers la fin de 1669, et le 20 avril de l'année suivante, il eut pour successeur un pape du même nom. Ce fut encore une occasion pour le cardinal de Retz de montrer toute son habileté dans les conclaves. Au mois de juin, il était de retour dans sa seigneurie de Commercy. Une lettre autographe de Louis XIV témoigne de l'entière satisfaction que le Roi avait eue des services du Cardinal ; les termes les plus flatteurs y sont employés pour en rappeler et perpétuer le souvenir.

Retz reçut, peu de temps après son retour à Commercy, au printemps de l'année 1670, la visite du duc d'Enghien.

Ce fut à cette époque que le Cardinal songea enfin à se rendre aux sollicitations de Mme le Fèvre de Caumartin [1], et qu'il pensa à écrire ses Mémoires. Dans ce but, il compulsa les registres du Parlement, ceux de l'Hôtel de Ville [2], et rassembla ses papiers. Sa mémoire était prodigieuse, au dire même de ses ennemis ; elle dut donc lui conserver le souvenir de la plupart des événements auxquels il avait pris une si grande part. Ce ne fut toutefois qu'après l'année 1671 qu'il commença à rédiger et à écrire de sa main ses propres Mémoires. Dans cet ouvrage, le Cardinal ne s'appliqua pas à faire son apologie, il le déclare lui-même et il a tenu son engagement. L'exactitude des dates, le texte des documents qu'il rapporte indique de minutieuses investigations, ainsi que l'intention de raconter les faits tels qu'ils se sont passés, et dans leur plus grande vérité. On ne peut pas douter, à

1. Nous avons exposé ailleurs (*Notice* sur les Manuscrits autographes du cardinal de Retz, Collect. Michaud) les preuves des sollicitations de Madame de Caumartin.

2. Voyez le texte des Mémoires, t. III, chap. xxxv.

l'étendue des *Mémoires autographes*, que le cardinal de Retz n'ait employé plusieurs années pour les écrire[1]. Ses voyages renouvelés à Rome, à l'occasion de plusieurs conclaves, durent en retarder l'entier achèvement. L'état du manuscrit autographe paraît également l'indiquer : les deux premiers volumes sont nettement écrits et présentent peu de corrections, le troisième au contraire est chargé de ratures, l'écriture en est très-négligée, et ce ne fut qu'après l'année 1676 qu'il dut le composer. Dans leur ensemble, ces Mémoires n'occupent pas moins de 2,818 pages manuscrites de format in-4°, distribuées en trois volumes.

Ce sont bien de véritables Mémoires dans toute l'acception du mot, la personnalité de l'auteur, le plan du livre, la pensée, l'esprit de l'écrivain s'y retrouvent ; enfin cet écrit a bien été rédigé pour en faire tout exprès des Mémoires,

1. Le cardinal de Retz pensait-il alors que ses Mémoires étaient destinés à la publicité : il est permis d'élever quelques doutes à ce sujet. Le manuscrit fut en effet remis aux religieux de Saint-Mihiel, qui n'en donnèrent qu'une copie tronquée à Madame de Caumartin pour qui ils avaient été écrits. D'autres exemples d'ouvrages, rédigés avec quelque recherche, et cependant destinés à un petit nombre d'amis de l'auteur seulement, existent aussi pour la même époque. M. Cousin nous apprend que les *Maximes*, qui ont paru après la mort de Madame de Sablé, n'étaient pas faites pour le public, mais pour elle et pour quelques amis (*Madame de Sablé*, p. 80). — La Rochefoucauld et Pascal ont cela de commun, qu'évidemment ils écrivirent pour des femmes du grand monde. Otez la société de Madame de Sablé, jamais la Rochefoucauld n'eût songé ni à composer, ni à publier son livre (même ouvrage, p. 98). — Il est propable, dit encore M. Cousin, que la Rochefoucauld ne forma pas véritablement ce dessein et qu'on imprima ses Mémoires malgré lui, ou à son insu ; mais qu'il les avait beaucoup laissé courir (idem, p. 203). — Le malheureux Bussy mit le comble à toutes ses imprudences, en laissant circuler le manuscrit de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, comme la Rochefoucauld, avait fait pour celui des Mémoires..., etc. (idem, p. 210).

Le cardinal de Retz espérait-il une indiscrétion analogue à celles qui avaient répandu les *Maximes*, les *Mémoires* de la Rochefoucauld et l'*Histoire amoureuse des Gaules*, ou n'avait-il voulu que faire connaître à Madame de Caumartin et à quelques amis sa vie aventureuse ? On ne sait rien de précis à ce sujet. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la première édition ne parut qu'en 1717.

c'est-à-dire un plaidoyer, comme ils le sont tous, à la gloire des actions et des pensées de l'auteur qui a pris la résolution de se nommer[1]. Bien que Retz s'occupe parfois trop de lui-même et à se faire un personnage intéressant, ses écrits historiques n'en sont pas moins un des meilleurs guides à suivre dans l'étude des événements de la Fronde[2].

Un travail particulier avait précédé la rédaction des Mémoires du cardinal de Retz. Le prélat s'était occupé (1671) de rechercher la généalogie de ses ancêtres[3]. Dans cet objet, il consulta fréquemment le savant historiographe André du Chesne. D'Hozier, généalogiste des ordres du Roi, rédigea même des *Remarques* sur l'illustration de la maison de Gondi[4].

1. L'état du manuscrit autographe de Sully prouve que le grand ami du roi Henri IV ne l'a pas osé.

2. Il n'en est pas ainsi pour tous les autres Mémoires du même siècle; il n'en est pas ainsi surtout pour les Mémoires *dits* du cardinal de Richelieu. Nous reviendrons sur cette importante question historique et littéraire dans une *Notice* spéciale, qui se trouvera à l'*Appendice* de ce volume.

3. Ce travail a été publié sous le nom de *Corbinelli*, quelques années après la mort du cardinal de Retz.

4. Le cardinal de Retz paraît avoir attaché une certaine importance à soutenir l'exactitude de sa généalogie. Nous avons rappelé en note, p. 4 du premier volume des Mémoires, les contestations qui s'élevèrent à ce sujet. Nous ajouterons le passage suivant d'un libelle de Patru, ami du Cardinal, et que Retz paraît avoir dicté en réponse à un autre libelle, dans lequel la famille de Gondi était outrageusement maltraitée.

« Pour la naissance de M. le Coadjuteur, elle est assez connue en France. L'on voit dans sa maison des Ducs et Pairs, des Maréchaux de France, des Généraux des galères, des Gouverneurs de province, des Archevêques de Paris, des Cardinaux; il est allié de tout ce qu'il y a de plus grand dans la France; et pour son origine, elle étoit assez ancienne et assez illustre à Florence, pour servir de fondement aux grandes dignités qu'ils ont possédées et qu'ils possèdent encore dans le Royaume.

« Il y a peu de grandes familles qui n'aient été attaquées par quelque médisance; c'est un bonheur pour celle dont est issu M. le Coadjuteur que les impostures par lesquelles on la veut obscurcir ne soient que des suppositions fort vagues, qui sont détruites par les yeux de tous ceux qui ont été en Italie; et si vous aviez fait ce voyage, M. le Marguillier, vous ne seriez pas en peine de rechercher sur ce sujet les circonstances du lieu et du temps. »

Le cardinal de Retz, dès cette époque, changea aussi la manière d'orthographier son nom et adopta celle de ses ancêtres en l'écrivant *Rais*. Cette nouvelle orthographe fut sanctionnée alors; on la trouve dans les lettres officielles et les papiers d'État adressés au cardinal de Retz. Le Roi lui-même s'y conforma.

Enfin, un autre sujet de littérature occupa aussi les loisirs de l'Éminence reléguée à Commercy, au milieu même de ses religieux, où, il faut le dire, on ne s'attend guère à retrouver le Cardinal prenant une part active aux disputes sur le *Cartésianisme*.

La découverte de quelques manuscrits du temps a révélé cette autre préoccupation de cet esprit tout-puissant, et c'est à M. Cousin que l'histoire est redevable de ce que nous savons de cette curieuse circonstance d'une grande vie. Dans ses *Fragments de philosophie cartésienne*[1], M. Cousin a retracé les principaux aspects sous lesquels le cardinal de Retz considère les créations immortelles du génie de Descartes[2].

Faut-il faire honneur aux études philosophiques de Son Éminence, plutôt qu'au besoin de repos après la fin de tant de turbulentes entreprises, de la résolution prise par Gondi, en l'année 1675, de rendre au Pape son chapeau de cardinal? Le Roi n'en fut pas moins préoccupé que le souverain pontife, et tout en la considérant comme un acte et comme un exemple d'une grande piété et d'une grande vertu (lettre du

C'est donc à l'auteur de la *Lettre du marguillier à son curé* que Patru répondait. M. Moreau, dans sa *Bibliographie des Mazarinades* (I, p. 181), en parlant de ces *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, par d'Hozier, dit qu'il pense qu'elles furent publiées en réponse à un pamphlet ayant pour titre : *Le bon Frondeur qui fronde les mauvais Frondeurs et qui ne flatte point la Fronde Mazarine de ceux qui ne sont plus bons Frondeurs, Paris*, 1651, dans lequel il se trouve des attaques très-violentes contre le Coadjuteur et surtout des détails biographiques injurieux pour sa famille.

1. Sur le cardinal de Retz Cartésien, voyez aussi *Madame de Sablé*, par le même écrivain, p. 72. Cette femme célèbre prit part aux agitations que causaient alors, dans tous les salons, les discussions sur le cartésianisme.

2. Corbinelli, ami particulier du cardinal de Retz, participait aux études de Retz sur le cartésianisme.

Roi au duc d'Estrées, du 3 juin 1675 [1]), le côté politique de la question ne laissa pas que de préoccuper le monarque, ainsi que ses ministres. Il en fut de même à Rome, où l'on craignit de voir, grâce à ce moyen, les couronnes devenir les maîtresses absolues du Sacré Collége. Par un bref spécial, adressé au cardinal de Retz, le Pape refusa donc sa démission du cardinalat.

Combien le Roi ne dut-il pas se féliciter de cette heureuse détermination, qui « conservait dans le Sacré Collége un sujet de ce mérite, » lorsqu'au mois de juillet de l'année 1676, il apprit la mort de Clément X, arrivée, malgré les efforts des médecins, au jour fixé par les prédictions des astrologues ? La faction de France conservait donc le chef qui l'avait si heureusement conduite dans les dernières élections, « et qui avait plus de connaissances des conclaves que personne [2]. » Le cardinal de Retz y était enfermé dès le mois de septembre. On reconnaît, par l'activité et l'habileté qu'il y déploya, que l'âge et les infirmités dont il souffrait, n'avaient point affaibli sa tête; et on juge mieux, par ces négociations, de la trempe de son esprit et de sa capacité singulière à manier, pour ainsi dire, les plus fugitifs éléments des plus épineuses affaires, de celles où pouvaient se trouver en action le plus d'hommes à vouloir et à savoir, et le plus de passions non moins volontaires et non moins expérimentées.

L'exaltation du nouveau Pape eut lieu le 22 septembre; il prit le nom d'Innocent XI. Le cardinal de Retz, en rendant compte au Roi de ce nouveau succès, en attribua tout le mérite à la bonne direction donnée par l'ambassadeur de France : il oublia de parler de ses efforts et de son influence, qui décidèrent de tout en cette affaire, comme il oublia aussi d'informer la cour que, dans ce conclave, il avait obtenu huit voix pour la papauté [3].

A la fin de l'année 1676, le Cardinal était de retour dans

1. Correspondance manuscrite du Ministère des Affaires Étrangères. — Affaires de Rome.
2 Même correspondance (Archives des Affaires Étrangères).
3. Lettre de l'ambassadeur français. — Même correspondance.

sa seigneurie de Commercy, absolument absorbé par le soin de ses affaires domestiques. Il fallait pourvoir à la somme énorme de ses dettes : il vendit[1], pour y parvenir, et sans le plus léger regret, ses principales seigneuries, restreignit ses dépenses et se retira du monde. Il réussit de cette manière à distribuer à ses créanciers plus de quatre millions de livres, et à trouver encore sur ses propres ressources, si affaiblies, de quoi faire des pensions à ses propres domestiques.

Un procès important appela le cardinal de Retz à Paris. Madame de Sévigné fut alors la compagne la plus assidue des vieux jours du Cardinal. Tout ce qu'il y avait de marquant à Paris dans les lettres et dans les arts vint écouter et admirer l'ancien Frondeur, devenu l'homme du Roi. Molière lui lut ses comédies ; Corneille tira de son répertoire inédit ses plus belles tragédies, et Boileau déclama devant lui sa *Poétique* et son *Lutrin*. C'est au milieu des personnes les plus illustres du temps, et entouré des soins des dames les plus en réputation d'estime et d'esprit, que le Cardinal rendit le dernier soupir, le 24 août 1679, à l'hôtel Lesdiguières.

Rien ne manqua donc à la réputation de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz. Pendant ses jeunes années,

1. M. Marchal, archiviste du département de la Meuse, a bien voulu se charger de faire pour nous, dans le dépôt départemental, la recherche des documents qui concernent le cardinal de Retz. Les archives de l'abbaye de Saint-Mihiel lui ont fourni les renseignements suivants au sujet des objets que le Cardinal fut alors obligé de vendre.

Extrait du cahier de dépenses extraordinaires 1677. *Abbaye de Saint-Mihiel.*

Août. — Le 24. — Payé à M. de Malclerc huit cent dix-huit livres tournois, qui lui étaient dues de l'argenterie qu'on a achetée de M. le cardinal de Retz. Lesquelles huit cent dix-huit livres font en francs barrois. . . . . 1,908 fr. 8 gros.

Extrait d'un cahier de dépenses extraordinaires en 1675.

Octobre. — 17. — Payé pour le port et l'emballage des livres que nous avons achetés de M. le Cardinal ; pour le voyage que le R. P. Sous-Prieur et Dom André Royer ont fait à Paris au sujet desdits livres, pour tous les charrois et frais dus, cent écus. . . . . 1,400 fr.

recherché et redouté par les ministres et les favoris de la cour, il fut dans ses dernières années le serviteur, le conseiller le plus habile du Roi pour les négociations les plus épineuses et les plus difficiles. Il eut pour amis les hommes et les femmes les plus illustres, les plus distingués de l'époque; le grand Roi le remercia publiquement de ses éminents services; il fut honoré de tous ceux qui étaient capables de comprendre combien ses services avaient été utiles à la France; sa dernière heure rendit plus éclatants les témoignages de l'estime publique, et sa mort excita des regrets universels.

AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC.

PORTRAITS DU CARDINAL DE RETZ

PAR SES CONTEMPORAINS.

SAINT-ÉVREMOND.

Le cardinal de Retz étoit vif, intrépide et capable de commander, quoique éloigné, par son état, de la profession des armes Il étoit ambitieux, et son ambition lui a attiré des disgrâces ; mais sa fierté n'en étoit que plus irritée, et alors il a renversé des obstacles qui, dans un autre temps, lui auroient paru invincibles. Ses ennemis, pour le rendre odieux, ont souvent fait passer pour hauteur la noble élévation qu'il avoit dans l'âme. Jamais ami n'a été plus chaud : il exposa pour les siens sa fortune et sa vie. Personne n'a plus aimé la magnificence, et il donnoit si noblement qu'il paroissoit être obligé à ceux qui refusoient ses profusions.

Il étoit agréable et complaisant. Il découvroit le fond de son âme à ses amis, sans penser qu'aucun d'eux pût ou osât abuser de sa confiance. Personne n'étoit plus honnête avec ses égaux et ses inférieurs; mais quand il se croyoit blessé par les procédés de gens plus élevés que lui, aucune considération ne pouvoit arrêter ni modérer ses hauteurs et ses ressentiments.

Jamais courtisan n'a été moins dissimulé et plus sincère. Il écrivit à Innocent XI contre le népotisme, et sa franchise plut fort au Pape, qui l'en remercia par un bref.

L'éloquence lui étoit naturelle.

Il se reproche plusieurs fautes et fait de ces aveux qui conviennent si bien aux grands hommes, parce qu'ils ne se croient pas exempts de foiblesses.

Revenu de la fougue de la jeunesse, il admiroit combien les divers âges font penser différemment sur les mêmes choses, et combien sont frivoles les projets où les jeunes gens placent leur gloire et leur ambition. Il faisoit si peu de cas des grandeurs, qu'il renvoya deux fois son chapeau de cardinal. Le Pape refusa de le reprendre.

Quand il pouvoit découvrir que des personnes qu'il considéroit manquoient des choses nécessaires, il trouvoit mille moyens ingénieux pour soulager leur besoin et pour ménager leur amour-propre. Les dernières années de sa vie, il leur distribuoit, le premier jour de chaque mois, une somme assez considérable, qu'il prenoit sur son entretien. Il a payé plus de trois millions de dettes contractées à une époque qu'il appeloit le temps de sa jeunesse et de ses égarements.

Pendant la guerre de Flandre, étant à Commercy et se promenant un matin dans la campagne, suivi de deux ou trois de ses gentilshommes, il se vit entouré d'un parti espagnol. Le chef, l'entendant nommer, lui fit des excuses. Le Cardinal le pria de faire ses compliments au gouverneur de Luxembourg, et tirant un diamant de son doigt, il le pria de l'accepter, afin, lui dit-il en souriant, que votre course ne vous soit point inutile. Quelque temps après, étant à Paris, il tomba malade. La fièvre augmentant, il fut saigné plusieurs fois, et peut-être trop pour son âge. Le 24 d'août (1679), il mourut à deux heures après midi.

LA ROCHEFOUCAULD[1].

Le cardinal de Retz a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vraie grandeur. Il a une

1. Madame de Sévigné envoya ce portrait à sa fille, le 3 juillet 1675, en lui écrivant : « Ce qui me le fit montrer au Cardinal, c'est qu'il n'a jamais été fait pour être vu. C'étoit un secret que j'ai forcé par le goût que je trouvois à des louanges en absence, de la part d'un homme qui n'est ni intime ami, ni flatteur. Notre Cardinal trouve le même plaisir que moi à voir que c'étoit ainsi que la vérité forçoit à parler de lui quand on ne l'aimoit guère, et qu'on croyoit qu'il ne le sauroit jamais. » Le cardinal de Retz a aussi tracé le portrait de la Rochefoucauld dans ses Mémoires sous la date de 1649. Voy. t. I, p. 257.

mémoire extraordinaire, plus de force que de politesse dans ses paroles, l'humeur facile, de la solidité et de la foiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis; peu de piété, quelques apparences de religion.

Il paraît ambitieux sans l'être. La vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession. Il a suscité les plus grands désordres de l'État sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir; et, bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paroître redoutable et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé. Il a su, néanmoins, profiter avec habileté des malheurs publics pour se faire cardinal. Il a souffert sa prison avec fermeté et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire, durant plusieurs années, dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'archevêché de Paris contre la puissance du cardinal Mazarin; mais, après la mort de ce ministre, il s'en est démis sans connoître ce qu'il faisoit et sans prendre cette conjoncture pour ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves, et sa conduite a toujours augmenté sa réputation.

Sa pente naturelle est l'oisiveté; il travaille néanmoins avec activité dans les affaires qui le pressent, et il se repose avec nonchalance quand elles sont finies. Il a une grande présence d'esprit, et sait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues et désirées. Il aime à raconter; il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire.

Il est faux dans la plupart de ses qualités, et ce qui a le plus contribué à sa réputation est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paroître occupé de l'une ou de l'autre Il est incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne pouvoit espérer de pouvoir leur rendre. Il n'a point de goût ni de délicatesse. Il s'amuse à tout et ne se plaît à rien. Il évite

avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connoissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie; c'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil, sous prétexte de dévotion : il quitte la cour où il ne peut s'attacher, et il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui.

TALLEMANT DES RÉAUX[1].

Jean-François-Paul de Gondi, aujourd'hui cardinal de Retz, est un petit homme noir, qui n'y voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains en toute chose. Quand il écrit, il fait toujours des arcades; il n'y a pas une ligne droite et ce n'est que du griffonis. J'ai vu qu'il ne savoit pas se boutonner. Une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur lui remît son éperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit, autrefois, de toutes les monnoies, qu'une pistole et un quart d'écu. Il fut destiné à être chevalier de Malte, et, étant né durant un chapitre, il fut chevalier dès ce jour-là; de sorte qu'il auroit été grand-croix de bonne heure. Il avoit deux frères, tous deux ses aînés, le duc d'aujourd'hui (Pierre de Gondi), et un qu'on appeloit le marquis des Iles-d'Hyères. Celui-là étoit blond; M. de Bassompierre disoit : « Pour celui-« là, on ne peut pas dire qu'il ne soit de ma façon. » J'ai dit ailleurs que la mère étoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit être cardinal, afin de passer devant son frère : il avoit de l'ambition; mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'étrier, il fut tué d'un coup de pied par la tête que le cheval lui donna. Ce garçon mort, on changea de pensée et on destina le chevalier à l'Église. Le voilà donc l'abbé de Buzay; c'étoit une abbaye en Bretagne. La soutane lui venoit mieux que l'épée, sinon pour son humeur, au moins pour son corps tel que je l'ai représenté. Il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

1. Tome V, p. 181, édition de M. P. Paris, à Paris, Techener, 1858.

Dès le collége, l'abbé fit voir son humeur altière : il ne pouvoit guère souffrir d'égaux et avoit souvent querelle ; il montra aussi, dès ce temps, son humeur libérale : car ayant appris qu'un gentilhomme, qu'il ne connoissoit point, étoit arrêté au Châtelet pour cinquante pistoles, il trouva moyen de les avoir et les lui envoya.

Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *Buse*, il se fit appeler l'abbé de Retz. Ce n'étoit pas encore trop la mode, en ce temps-là, de porter le nom de son bénéfice : à cette heure, il n'y a si petit ecclésiastique qui ne s'appelle l'abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussi bien qu'eux.

Il m'a dit que le gros comte de la Rocheguyon lui vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly ; mais qu'à sa mort, ses parents empêchèrent qu'on lui fît venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que s'il eût été d'épée, il eût fort aimé à être brave et qu'il auroit fait grande dépense en habits ; je souriois, car, fait comme il est, il n'en eût été que plus mal, et je pense que ç'auroit été un terrible danseur et un terrible homme de cheval : il est aussi rêveur, de sorte qu'à table, par malice, on lui mettoit une tête de perdrix dans son assiette, il la portoit à la bouche, sans y regarder, et mettoit les dents dedans ; la plume lui sortoit de tous les côtés. Il ne mange jamais que du plat qui est devant lui ; il n'y a guère d'homme plus sobre.

Il est enclin à l'amour ; il a la galanterie en tête et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante est l'ambition ; son humeur est étrangement inquiète et la bile le tourmente toujours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement Madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en est resté amoureux, aussi bien que de la princesse de Guéméné. Il voyoit fort aussi M. d'Esguilly son parent. Ce M. d'Esguilly n'avoit guère de meilleurs yeux que lui, et on dit qu'un jour ils se cherchèrent un gros quart d'heure dans une grande cour, sans pouvoir se rencontrer, et qu'il fallut, à la fin, que deux gentilshommes les prissent chacun par la main pour les faire joindre. Dans la société de la famille, Madame de Guéméné en

etoit; on se divertissoit entre autres choses à s'écrire des questions sur l'*Astrée*, et qui ne répondoit pas bien, payoit, pour chaque faute, une paire de gants de Frangipane.

Notre abbé étoit fort mal avec sa cousine de Schomberg, car il y avoit deux partis, celui de la Maréchale et celui de Madame de Lesdiguières; le dernier étoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, Madame de Lesdiguières obligea l'abbé à aller prendre à danser Madame de Schomberg, qui étoit toute contrefaite, et qui avoit les pieds tout tordus et ne pouvoit quasi marcher; cela la pensa faire enrager. On la haïssoit, elle étoit laide et méchante.

En ce temps-là, un homme proposa à l'abbé d'épouser je ne sais quelle grande héritière d'Allemagne, catholique, dont je n'ai pu savoir le nom, que ses parents, luthériens, la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weimar, qui étoit à l'Académie à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux, l'autre se nommoit Quimperlay); elles valent dix-huit mille livres de rente ou environ.

Je n'ai pu savoir tout ceci qu'imparfaitement; il fit un voyage où il parla à cette fille; même il se battit contre ce Weymar[1], et eut l'avantage, non par adresse mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que M. le Prince. Ce n'est pas le seul combat qu'il ait fait; il s'est battu une autre fois. Je lui ai ouï dire à lui-même que cet homme lui disoit : « Je vous aurai bientôt culbuté, ce n'est pas là votre mé-« tier. — Cependant il laissa, je ne crois pas que ce fût exprès, « un grand baudrier en buffle, sans lequel je l'eusse bien « blessé, car je donnai droit dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne. Je n'ai jamais su d'où venoit leur querelle.

Il m'a aussi dit, et j'ai appris depuis que c'étoit lui-même, qu'un homme de la cour, étant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il étoit possesseur,

1. On ne trouve aucune trace de cette aventure dans les *Mémoires du cardinal de Retz;* il est probable qu'elle faisoit partie des premières pages du manuscrit autographe qui ont été entièrement détruites.

ayant ouï du bruit, fut obligé d'ouvrir de peur d'être surpris; c'étoient des gens armés qui l'attaquèrent. Il les repoussa de la porte, la referma et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent été dans la plus grande sûreté du monde. « Il faut, « me disoit-il, n'avoir guère peur pour cela. » Ce même homme, ajoutoit-il, « quoique on lui eût donné avis que le « mari le vouloit faire assassiner, ne laissa pas d'aller partout « à son ordinaire, et sans être autrement accompagné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte; mais par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin, aujourd'hui le marquis de Praslin, qui a épousé Mademoiselle d'Escars, cadette de Madame d'Hautefort; il eut l'avantage. Mais le comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz [1].

Il a toujours été d'humeur remuante; il s'est vanté de savoir bien des choses des desseins de M. le Comte [2], et qu'un jour il rendit un paquet aux Tuileries à M. de Thou, qui lui dit : « Ma foi, monsieur l'abbé, il faut que vous me croyiez bien homme d'honneur pour m'avoir rendu ce paquet, car cela est bien gaillard. »

La violence que le cardinal de Richelieu fit au père de Gondi, pour la charge des galères qu'il lui fit vendre en dépit de lui, avoit outré l'abbé ; sans cela, sur ma parole, notre homme n'eût pas laissé d'être son ennemi. Il étoit trop ambitieux. Il se vantoit que son père, son frère et lui, avoient été les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre, en Sorbonne, le bonnet de docteur, il dédia ses thèses à des saints, pour n'être pas obligé de les dédier aux puissances [3]. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac Henri de la Mothe-Houdancourt, parent de M. de Noyers; c'est aujourd'hui M. de Rennes. On

1. Voyez les *Mémoires de Retz*, t. I, p. 5 et 13.
2. Voyez les *Mémoires*, t. Ier, p. 25, 35, etc.
3. Voyez les *Mémoires de Retz*, t Ier, p. 26. Le cardinal de Richelieu disait de Balzac : « Se croit-il assez grand seigneur pour ne pas dédier ses livres. » Tallemant, *Historiettes*, t IV, p. 89.

fit intervenir l'autorité du Cardinal; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz. Jamais il ne voulut démordre et harangua fort fièrement. Il est vrai que la Sorbonne, en considération du cardinal de Gondi, soutint ses intérêts et représenta, je pense, au Cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le neveu d'un prélat à qui ils avoient tant d'obligations. Il l'emporta sur l'autre, et le Cardinal, depuis cela, l'appela toujours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parents trouvèrent à propos qu'il fît un voyage en Italie.

« Je remarquai que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut la *Conjuration de Fiesque*, car cela convenoit assez à son humeur [1]. Il ne pouvoit pardonner à Don Tadée de ne s'être pas emparé de l'État d'Urbain, qui retourna alors à l'Église faute de mâles. Nous ne passions pas devant une place qu'il ne la prît ou par assaut ou autrement [2] Il

1. « C'est peu de chose et ce qu'il fait est assez médiocre. Il a pourtant bien de l'esprit; mais il ne pense point aux choses et ne se met pas même en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi. » Cette opinion de Tallemant des Réaux ne paraît pas avoir été partagée par les littérateurs ses successeurs.

2. Le passage suivant de la *Conjuration de Fiesque* fournit une nouvelle preuve du goût de l'abbé de Retz pour les discussions de stratégie militaire. Le récit de Tallemant des Réaux ne peut donc être mis en doute :

« Il n'est pas aisé de décider s'il n'eût point été plus avantageux et plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes, qui étoient séparées en tant de quartiers différents et éloignés les uns des autres, que de les désunir, parce que le nombre en étoit assez considérable pour croire que, si elles fussent entrées par un même endroit dans la ville, elles auroient poussé tout ce qui se seroit présenté devant elles et auroient attiré le peuple en faveur du parti victorieux, partout où elles auroient passé : au lieu qu'étant divisées, elles ne pouvoient agir que foiblement, au hasard de faire des contre-temps et d'être défaites l'une après l'autre. Car il est certain qu'il faut une grande justesse pour accorder l'heure des attaques, et bien du bonheur pour qu'elles réussissent également. Tant de bras et de têtes doivent, en ces rencontres, concourir à une même action, que la moindre faute déconcerte bien souvent tout le reste, de même que le désordre d'une seule roue peut arrêter le mouvement des plus grandes machines.

« Cependant, il est fort difficile que durant la nuit et parmi le

partoit sans cesse de sa naissance. Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que lui en France qui puisse fournir ses trente

tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entreprises, le cœur ou le jugement ne manque à quelqu'un des conjurés, et que trouvant le péril de près plus terrible que de loin, il ne se repente de s'y être engagé. Mais lorsqu'ils marchent tous ensemble, l'exemple anime et rassure les plus timides, qui sont contraints de se laisser entraîner par le nombre et de faire, par nécessité, ce que les braves font par valeur.

« Ceux qui sont d'une opinion contraire soutiennent que dans ces entreprises qui se font, la nuit, dans une ville où l'on a de grandes intelligences et la plupart du peuple favorable, et où les conjurés peuvent se rendre maîtres des postes principaux avant que leurs ennemis soient en état de les disputer, il vaut mieux former divers corps et faire des attaques différentes en beaucoup d'endroits, parce qu'en donnant plusieurs alarmes à la fois en des lieux éloignés, on oblige ceux qui se défendent à séparer leurs forces, sans savoir combien ils en doivent détacher; et l'épouvante que ces surprises causent ordinairement est bien plus forte lorsque le bruit vient de tous côtés, que quand il ne faut pourvoir qu'à un seul. Outre que dans des rues étroites comme sont celles de Gênes, un nombre médiocre fait autant d'effet que le plus grand, et que dix hommes, à la faveur de la moindre barricade, n'étant attaqués que de front, y peuvent en arrêter cent fois autant des plus braves gens du monde, et donner le loisir à ceux qui sont derrière eux de se rallier. Enfin, ceux qui sont de la dernière opinion, croient que, dans une entreprise comme celle-ci, il est moins avantageux au parti des conjurés d'unir leurs forces en un seul corps, que de les répandre en divers endroits de la ville, ayant la faveur de la plupart des habitants, parce que l'on soulève tout à la fois, et qu'ils prennent plus aisément les armes quand ils se voient appuyés, et sont plus capables de servir lorsqu'ils ont des troupes réglées et des personnes de créance à leur tête.

« Toutes ces raisons étant justement balancées de part et d'autre, je crois que le comte de Fiesque en usa très-judicieusement; car il me semble qu'en cette occasion les inconvénients que nous venons de dire étoient moins à craindre qu'ils ne sont d'ordinaire, parce que son parti n'étoit pas seulement composé de gens de guerre et de noblesse, mais encore d'un grand nombre de peuple dont il étoit assuré. De sorte qu'ayant dans tous les quartiers de Gênes des forces considérables, il avoit sujet de croire que la garnison qui étoit extrêmement foible, et ceux qui ne lui étoient pas favorables, ne pourroient apporter aucun obstacle à ses desseins, ni faire résistance qui fût capable d'ébranler ceux qui combattoient pour lui. »

quartiers. Le Villani et Machiavel ne parlent point des Gondi. M. de Thou le dit fils d'un banquier. »

MADAME DE MOTTEVILLE.

Nous ne reproduisons pas ce portrait, parce que les Mémoires de Madame de Motteville font partie de la *Bibliothèque Charpentier*. Nous nous contenterons de renvoyer au tome IV, pages 156 et 179 de l'édition de M. Riaux.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Nous nous contenterons de citer les dates des lettres de Madame de Sévigné, dans lesquelles il est question du Cardinal. Le nombre prodigieux d'éditions des lettres de cette femme illustre en rendrait superflue la reproduction dans notre édition des Mémoires de Retz :

Lettres du 9 mars 1672; 12 juin, 19 juin, 26 juin, 5 juillet et 7 août 1675; 31 juillet et 7 octobre 1676; 26 juillet et 12 et 15 octobre 1677 ; 27 juillet et 18 décembre 1678 ; 25 août 1679. Nous reproduirons cette dernière lettre, qui annonce la mort du cardinal au comte de Bussy :

« Plaignez-moi, mon cousin, d'avoir perdu le cardinal de Retz. Vous savez combien il étoit aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connoissoient. J'étois son amie depuis trente ans, et je n'avois jamais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'étoit également honorable et délicieuse. Il étoit d'un commerce aisé plus que personne au monde. Huit jours de fièvre continue m'ont ôté cet illustre ami ; j'en suis touchée jusqu'au fond du cœur... Notre bon abbé de Coulange a pensé mourir; le remède d'un médecin anglois l'a ressuscité. Dieu n'a pas voulu que M. le cardinal de Retz s'en servît, quoiqu'il le demandât sans cesse. L'heure de sa mort étoit marquée, et cela ne se dérange point. »

OLIVIER PATRU, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

Ce cœur que rien ne peut vaincre, cette bonté qu'on ne peut assez admirer, tous ces dons précieux dont le ciel vous a si heureusement comblé, me donnèrent à vous. Ce n'est ni votre pourpre, ni la splendeur de votre maison, c'est quelque chose de plus grand, c'est vous-même, c'est votre vertu qui m'attache, et ces liens ne peuvent se rompre qu'on ne perde ou la vie ou la raison. J'ai béni cent et cent fois le jour heureux qui vous a rendu tout entier à la France, à vos amis, à vos serviteurs, etc.

MONTGLAT, AUTEUR DE MÉMOIRES SUR LA FRONDE[2].

Mazarin ne pouvoit avoir une joie complète tant que le cardinal de Retz seroit à la cour. Il avoit une jalousie extrême contre lui, et le connoissoit ambitieux et d'un esprit élevé. Il ne pouvoit souffrir de le voir près de la Reine et dans Paris, avec une dignité pareille à la sienne. Il s'étoit servi de lui pour faciliter le retour du Roi dans Paris, et pour perdre le prince de Condé, leur ennemi commun. Mais dès que cet ouvrage fut achevé, il tourna ses pensées à le ruiner lui-même, pour demeurer sans concurrent. Il vouloit faire ce coup durant qu'il étoit absent, afin de s'en excuser et de rejeter l'affaire sur la Reine, quoique tout le monde vît bien d'où cela venoit. Pour bien couvrir son jeu, la Reine lui fit (à Retz) fort bonne chère après son entrée dans Paris, et même elle fut à un de ses sermons à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais, le 19 décembre 1652, le cardinal de Retz, étant allé à onze heures du matin dans la chambre de la Reine, fut arrêté, en sortant, par Villequier.

MARIE D'ORLÉANS, DUCHESSE DE NEMOURS[3]

Comme le Coadjuteur ne pouvoit trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes et sa-

1. *OEuvres diverses*, p. 906, édition de 1681.
2. Tome III, p. 342.
3. *Mémoires sur la Fronde.*

tisfaire toute l'étendue de son imagination, il crut qu'il trouveroit mieux son compte dans les partis et dans les troubles. Son esprit étoit assez pénétrant et d'une étendue assez vaste. Il se piquoit de tout ce qui ne pouvoit lui convenir : de galanterie, quoique assez mal fait, et de valeur, quoique prêtre.... Il ne trompoit jamais que dans les occasions qui lui pouvoient être d'une grande utilité, et comme il avoit assez d'esprit, il réussit à s'attirer tout le crédit.

PIERRE LENET, CONSEILLER D'ÉTAT [1].

En lui seul (Retz) résidoit toute l'autorité de la Fronde, par la supériorité de son génie sur tous ceux qui la composoient. Il ramassa tous les amis que M. le Prince avoit perdus en se réconciliant une seconde fois avec le Cardinal. Il en faisoit de toute condition, de tout âge, de tout sexe. Il se rendoit assidu au Parlement, où il avoit de grands amis. Il étoit uni d'une liaison étroite avec la duchesse de Chevreuse. D'un autre côté, il faisoit, de temps en temps, de certaines déclarations au Palais-Royal, par ses amis et amies, et lâchoit de temps à autre des paroles pour donner envie à la Reine et au Cardinal de le rapprocher, dans la vue d'opposer, en temps et lieu, toute sa faction au prince de Condé, dont on vit tôt après naître le dessein si fatal à l'État, duquel je parlerai ci-après (l'arrestation du prince de Condé)...

BOSSUET [2].

Mais puis-je oublier celui que je vois partout dans le récit de nos malheurs? Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut qu'on ne pouvoit ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi ; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée, ainsi qu'il eut le courage de le reconnoître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme

1. *Mémoires sur le prince de Condé,* dont nous avons donné édition dans la collection Michaud et Poujoulat.

2. *Oraison funèbre de le Tellier.*

peu capable de contenter ses désirs; tant il connut son erreur et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il vouloit acquérir ce qu'il devoit un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts, et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. La religion s'intéresse dans son infortune; la ville royale s'émeut, et Rome même menace.....

PORTRAITS DU CARDINAL DE RETZ

PAR DES ÉCRIVAINS POSTÉRIEURS A SON TEMPS.

LE PRÉSIDENT HÉNAULT, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

On a de la peine à comprendre comment un homme qui passa sa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer. Esprit hardi, délié, vaste et un peu romanesque; sachant tirer parti de l'autorité que son état lui donnoit sur le peuple, et faisant servir la religion à sa politique : cherchant quelquefois à se faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au hasard, et ajustant souvent, et après coup, les moyens aux événements. Il fit la guerre au Roi, mais le personnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans sa rébellion. Magnifique, bel esprit, turbulent, ayant plus de saillies que de suite; plus de chimères que de vues : déplacé dans une monarchie et n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni sujet fidèle, ni bon citoyen : aussi vain, aussi hardi et moins honnête homme que Cicéron : enfin plus d'esprit, moins grand et moins méchant que Catilina. Ses *Mémoires* sont très-agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'eût pu dire son plus grand ennemi? Ce qui est étonnant, c'est que ce même homme, sur la fin de sa vie, n'étoit plus rien de tout cela, et qu'il devint doux, paisible, sans intrigue et l'amour de tous les honnêtes gens de son temps, comme si toute son ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'esprit et des tours de jeunesse dont on se corrige avec l'âge, ce qu prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune passion réelle...

DÉSORMEAUX, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES[1].

Jean-François-Paul de Gondi de Retz, avoit reçu de la nature un génie puissant et lumineux, des qualités éclatantes, un courage indomptable. Son âme étoit inquiète, jalouse, amie de l'ostentation, du faste, des nouveautés, de l'indépendance et de la faction. Les dangers éminents, suivis d'une grande réputation, n'avoient que de l'attrait pour cet homme fier et dangereux, habile à pénétrer les desseins d'autrui, profond et impénétrable dans les siens, d'une foi inviolable envers ses complices, prodigue de son bien et de celui des autres, capable de tout oser, de tout attaquer, de tout renverser pour satisfaire ses passions. Au reste, sans frein et sans mœurs, faisant servir indifféremment à ses vues la vertu, le vice, la probité, les sciences et la religion.

C'est du sein de la débauche et du libertinage qu'il osoit prêcher toute la sévérité de la morale chrétienne. Son éloquence, son génie, son affabilité, ses profusions secrètes, le zèle dont il affectoit d'être pénétré pour le bien public, le rendirent longtemps l'objet de la vénération de la multitude. Elle ne voyoit que des vertus, de l'élévation, de la grandeur d'âme, de la générosité, dans un prélat qui n'étoit regardé par les sages que comme un homme fâcheux, violent, hardi et emporté. Tels étoient les déréglements de l'âme et de l'esprit de Gondi, qu'il eût préféré la qualité de chef de parti à celle de premier ministre! Croiroit-on qu'il s'honoroit du nom de petit Catilina, et que, dès son enfance, il ne regardoit qu'avec vénération ce fameux conspirateur, et les autres dont le génie et les attentats, le courage et la destinée ont étonné l'univers. Il approfondissoit leur caractère et démêloit leurs intrigues, il étudioit leur marche et se formoit sur leur modèle.

VOLTAIRE[2].

Le cardinal de Retz est le premier évêque qui ait fait une guerre civile, sans avoir la religion pour prétexte. Cet homme

1. *Histoire du prince de Condé.*
2. *Siècle de Louis XIV.*

singulier s'est peint lui-même dans ses *Mémoires*, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie et une inégalité qui sont l'image de sa conduite. C'étoit un homme qui du sein de la débauche, prêchoit le peuple et s'en faisoit idolâtrer. Il respiroit la faction et les complots. Il avoit été, à l'âge de 23 ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu. Il fut l'auteur des barricades : il précipita les Parlements dans les cabales et le peuple dans les séditions. Ce qui paroît surprenant, c'est que le Parlement, entraîné par lui, leva l'etendard contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince.

Il vécut en Catilina dans sa jeunesse, et en Atticus dans sa vieillesse. Ses Mémoires sont dignes de Salluste.

SÉNAC DE MEILHAN [1].

J'ai souvent cherché quel étoit l'écrivain de nos jours qui avoit le plus de rapport avec Tacite, et il me semble que le cardinal de Retz est le seul qu'on puisse lui comparer. Tous deux sont doués éminemment du génie politique, tous deux portent d'un trait rapide la lumière dans les profondeurs du cœur humain, rassemblent, démêlent et séparent les principes des actions ; tous deux ont eu de grands hommes à peindre, et les ont peints des plus fortes couleurs; tous deux ont eu part aux plus grandes affaires et se sont trouvés à portée de connoître ceux dont ils ont tracé les portraits et rapporté les actions..... Ils se ressemblent par la profondeur des vues politiques et de leurs observations morales...

MADAME DE GENLIS [2].

Les Mémoires du cardinal de Retz sont les plus spirituels que l'on connoisse, le style en est vif et naturel ; la manière de conter de l'auteur est piquante et parfaite : il observe avec sagacité, il peint avec génie; mais c'est l'ouvrage d'un fac-

1. Auteur des *Mémoires de la princesse Palatine*, Anne de Gonzague. — Dans sa préface de la traduction des *Annales de Tacite*.

2. *Souvenirs de Félicie*.

tieux, d'un ambitieux, d'un homme à bonnes fortunes : on le lit avec défiance et sans fruit : on ne le cite jamais comme une autorité.

MARMONTEL.

Les Mémoires du cadinal de Retz sont le derrière de la toile du singulier spectacle de la Fronde, et dans les portraits qu'il nous trace des principaux personnages de cette scène héroï-comique, il nous fait voir souvent ce que l'action même ne nous auroit point appris.

JEAN-BAPTISTE DE MAILLY[1].

Celui qui avait tant ambitionné les honneurs et la gloire à sa manière, l'auteur de ces Mémoires, ne s'imaginoit guère, en les composant, qu'il trouveroit cette gloire où il ne la cherchoit pas : qu'après avoir eu tant de conformité avec César, il laisseroit encore comme lui, la réputation de plus grand peintre qui ait jamais manié le pinceau de l'histoire; qu'enfin, comme le disoit Hirtius des *Commentaires* du César romain, les *Mémoires* du César françois feroient tomber la plume des mains à quiconque voudroit broder sur ce canevas...

LAHARPE.

Pour la connoissance des hommes et des affaires, pour le talent d'écrire, rien ne peut se comparer, même de fort loin, aux Mémoires du fameux cardinal de Retz : c'est le monument le plus précieux, en ce genre, qui nous reste du siècle de Louis XIV. Le nom de cet homme vraiment singulier réveille tant d'idées à la fois, qu'il est impossible de ne pas chercher à les démêler; et la supériorité de l'homme et de l'ouvrage est une raison pour arrêter un moment la rapidité de ce résumé, et pour considérer avec réflexion un personnage qui, parmi tant d'autres plus ou moins célèbres, n'a de ressemblance avec aucun d'eux.

1. *Esprit de la Fronde*, t. I, p. 22.

Peut-être ne lui a-t-il manqué, pour être un grand homme, que d'être à sa place. Mais, malheureusement pour lui, il étoit, par son caractère, également déplacé et dans une monarchie et dans l'Église ; et la première instruction qui résulte de ses aventures et de ses écrits, c'est que des qualités éminentes, en contradiction avec des circonstances insurmontables de leur nature, ne peuvent produire qu'une lutte brillante et momentanée, une célébrité passagère et une chute complète. La première loi d'une grande ambition, fondée sur de grands talents, est donc d'en choisir et d'en décider l'objet, suivant les possibilités morales et politiques. C'est un grand acte de la raison, le plus important de tous, mais en même temps le plus difficile, parce qu'il dépend beaucoup du caractère, qui décide souvent contre la raison ; et c'est ce qui arriva au cardinal de Retz. Né avec du génie pour les affaires, audacieux et adroit, ferme et souple, éloquent en public, insinuant dans le particulier, actif et patient, habile à se procurer de l'argent et à le répandre ; sachant descendre de son rang jusqu'à la dernière popularité, et le soutenir jusqu'à la hauteur la plus fière, il réunissoit ce qui peut mener à tout dans un État républicain, où chacun a sa valeur personnelle et peut se placer en raison de ses facultés. Il sentoit ses forces ; il y mesura ses projets, mais il ne mesura pas les projets aux moyens. Dans une monarchie que Richelieu venoit de rendre absolue dans les principes et dans le fait, il n'y avoit pour l'abbé de Retz, désigné archevêque de Paris, de chemin à l'élévation que celui du ministère, ni de chemin au ministère que l'attachement à la cour. Toutes les conjonctures offroient des facilités : une minorité, un Roi enfant, une Régente incapable de gouverner par elle-même et qui avouoit le besoin d'être gouvernée, qui même, si l'on s'en rapporte à lui, ne donna la première place à Mazarin que faute de pouvoir se fier à un autre. Quoique ce dernier fait soit douteux, quoiqu'on ne sache pas bien précisément jusqu'où alloit l'influence de Mazarin au commencement de la Régence, parce qu'il pouvoit être assez fin pour la dissimuler et que la Reine pouvoit être intéressée à en déguiser les causes, il est au moins certain que le Coadjuteur pouvoit alors balancer cette

influence, et devoit s'y appliquer avant tout s'il vouloit fonder sa fortune sur une base solide. Il étoit beaucoup plus jeune que Mazarin : c'étoit un désavantage réel pour l'opinion ; ce pouvoit n'en être pas un dans le cabinet de la Régente. Elle le voyoit favorablement ; il lui étoit redevable de la coadjutorerie, qui lui assuroit l'archevêché ; la route étoit ouverte, il falloit la suivre : c'étoit de ce côté que devoient se tourner toutes les séductions et tous les efforts. Il étoit aimé de M. le Prince, qui ne pouvoit souffrir le ministre. On voyoit avec peine un étranger, un cardinal, dans un poste que Richelieu avoit fait haïr et redouter. Cette considération, l'appui du grand Condé, les avantages naturels du Coadjuteur, qui avoit pour lui l'élocution et les manières qui souvent rendoient Mazarin ridicule; l'intrigue, où il étoit aussi savant que personne : tous ces moyens réunis pouvoient lui obtenir l'entrée du conseil, et ce premier pas fait, il pouvoit, comme Richelieu, devenir le maître dès qu'il auroit eu l'oreille de la maîtresse. Mais il eût fallu pour cela montrer un dévouement aux intérêts de la Régente, à ceux de son autorité et à celle qu'elle devoit conserver au Roi. Ce fut là le grand art de Mazarin, qui lui servit plus que tout le reste, et ce sera toujours la marche la plus sûre auprès des souverains, surtout auprès de ceux dont le pouvoir, affermi par sa nature, n'est combattu que par les circonstances. Tel étoit le plan d'ambition que pouvoit suivre le Coadjuteur : il n'étoit pas infaillible, l'ambition n'a rien qui le soit; mais il étoit probable, et surtout c'étoit le seul possible dans l'exécution. Le pis-aller eût été de rester archevêque de Paris; et s'il avoit un désir fort vif du chapeau, qui dans ce temps étoit un bien plus grand objet qu'aujourd'hui, lui-même convient dans ses Mémoires, qu'un archevêque de Paris devoit naturellement l'espérer.

Maintenant, que l'on examine la conduite qu'il tint, et l'on verra que cet homme, qui, dans ses écrits, a tant raisonné sur les principes de l'ambition, manqua entièrement au premier de tous, qui est d'avoir un objet, et que la sienne, qui dans Rome ou dans Athènes pouvoit l'élever au plus haut degré, ne pouvoit absolument que le perdre en France, comme

en effet elle le perdit. Il suffit de lire dans ses Mémoires les motifs qui le déterminèrent à la guerre civile, et dont il rend compte avec une bonne foi qui semble ne pas lui coûter, dès qu'il s'agit de choses qui ont au moins un côté brillant et qui prouvent tout ce qu'il pouvoit. C'étoit la veille de la journée des barricades; il apprend qu'au Palais-Royal on est persuadé qu'il a soufflé le feu de la sédition, loin de chercher à l'éteindre, et que, par conséquent, la cour le mettoit au nombre de ses ennemis. Là-dessus voici comme il s'exprime: « Comme la manière dont j'étois poussé et celle dont le public étoit menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, *que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque*. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut cet avantage: que je m'imaginai me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur... Je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas, et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti. *J'avois eu mille fois cette vue;* mais elle avoit cédé à ce que je croyois devoir à la Reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public l'ayant *purifiée*, je la pris avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire. Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis: « Demain, avant qu'il soit midi, je serai maître de Paris. »

Ces aveux sont un morceau bien curieux; ils contiennent en peu de lignes le caractère, le génie et l'histoire du cardinal de Retz. D'abord est-ce de bonne foi qu'il pouvoit se plaindre

de l'opinion de la cour? et, à la place de Mazarin, auroit-il jugé autrement le Coadjuteur? Avoit-il joué jusque-là un rôle qui dût inspirer beaucoup de confiance? Redevable à la Reine d'une dignité, plus considérable alors qu'elle ne l'a été depuis, il avoit commencé à se déclarer contre le ministre dans une Assemblée du clergé, et n'avoit tiré d'autre fruit de ses menées, que des querelles avec Mazarin et le plaisir de braver impunément un ministre qui savoit dissimuler les injures, mais qui ne les oublioit pas. L'adroit Italien en savoit assez pour voir que le Coadjuteur en vouloit secrètement à sa place, mais que, désespérant de gagner la cour, il cherchoit à s'en faire craindre. On ne pouvoit ignorer ses liaisons avec les plus déterminés Frondeurs, ses intrigues dans le Parlement, les soins qu'il avoit pris de se faire un parti dans le peuple, les sommes considérables qu'il avoit répandues. Dans les premières émeutes que le Parlement avoit encouragées, on avoit entendu plus d'une fois crier: *Vive le Coadjuteur!* et quand il avoit paru pour les apaiser, il avoit tenu cette conduite équivoque et ces discours d'un homme qui ne veut modérer la sédition que de manière à faire voir qu'il est en état de la gouverner. Il avoit pris ce moment pour aller au Palais-Royal, comme pour jouir de l'embarras de la Reine et du Cardinal, et voir à quel point il pouvoit se rendre nécessaire. Ce moment étoit celui qui pouvoit le décider: s'il eût obtenu la confiance de la Reine, il se fût très-certainement rangé de son parti, et auroit tout fait pour la servir et pour chasser Mazarin. Mais cette princesse, qui avoit toute la liberté du sang d'Autriche, ne put souffrir qu'un homme qui lui devoit tout, prétendît se rendre important par le mal qu'il avoit fait ou qu'il pouvoit faire. Il fut reçu avec mépris; et plus altier encore que sa souveraine, il se livra, dès ce moment, à la vengeance et au plaisir si flatteur pour un homme de son caractère, de lutter contre l'autorité royale. A l'entendre, il avoit été retenu par la reconnoissance; mais ce qu'il en dit prouve seulement qu'il avoit quelque honte de l'ingratitude. Les vrais motifs qui le dirigent se montrent ici d'eux-mêmes; il les produit avec cette effusion et cette com-

plaisance que l'on remarque dans tout ce qui vient du cœur. *Il s'abandonne à ses pensées, aux vastes desseins, à ce que son imaginatian lui avoit fourni de plus éclatant, à ce titre de chef de parti qui chatouille ses sens, et qu'il avoit toujours honoré dans les Vies de Plutarque.* Ces expressions étaient le cardinal de Retz tout entier : c'est là tout ce qu'il étoit, tout ce qu'il pouvoit être; et si l'on y fait attention, cet homme, qui rapporte tout à la politique, étoit dominé, sans qu'il s'en doutât, par une imagination où il entroit même un peu de romanesque, puisque le romanesque est ce qui va au delà de la raison et du vraisemblable. *Il honore le titre de chef de parti*, et il a tort. On peut admirer un chef de parti comme on admire tout ce qui est au-dessus du médiocre : on ne peut *honorer* que ce qui est juste. *Il abandonne son destin à tous les mouvements de la gloire.* Voilà de beaux mots ; mais i falloit examiner s'il y avoit une *gloire* bien réelle pour un archevêque à se faire chef de sédition ; à marcher dans Paris, entouré de glaives, de mousquets et de poignards; si même, en se considérant comme homme d'État, il y avoit beaucoup de *gloire* à mettre Paris et le royaume en feu, uniquement pour renvoyer un ministre; à exciter la guerre civile, sans pouvoir espérer, sans méditer même une révolution ; à profiter des circonstances pour se rendre puissant un jour, et tomber le lendemain. Mais ce n'étoient pas ces considérations qui occupoient Gondi : son génie le maîtrisoit, et les troubles civils, les complots, les conspirations étoient son élément naturel. Le coup d'essai de sa première jeunesse avoit été une conspiration contre Richelieu, où il ne s'agissoit de rien moins que de l'assassiner ; et un prêtre nous raconte froidement qu'il eut pendant trois mois dans le cœur le dessein d'assassiner un prêtre; et pendant ce temps, dit-il, *il faisoit un peu le dévot, et faisoit même des conférences à Saint-Lazare.*

J'avoue que c'étoient les mœurs de ce temps, et que l'humeur implacable et sanguinaire de Richelieu, qui n'écrasoit le pouvoir des nobles que pour établir le despotisme, ne pouvoit guère produire d'autre effet. La tyrannie ne recueille que la haine, la force appelle la force, et à son défaut l'impuissance

appelle la trahison. Mais il n'est pas moins vrai que tous les exemples que le Coadjuteur avoit devant les yeux étoient plus faits pour l'avertir que pour l'égarer. Il devoit voir clairement qu'en allumant la guerre civile contre Mazarin, il avoit moins d'excuse, moins de consistance, moins de moyens de sûreté que ceux qui avoient voulu renverser Richelieu. Des princes du sang, tels que Gaston et le comte de Soissons, devoient penser que leur naissance les sauveroit toujours des derniers dangers, et qu'un ministre, quel qu'il fût, croiroit toujours avoir assez fait s'il n'en avoit rien à craindre. Montmorency, en servant Gaston, pouvoit se flatter qu'à tout événement cet appui le sauveroit : c'étoit un homme bien autrement considérable qu'un coadjuteur de Paris : il avoit pourtant été décapité à la vue de la France, qui le pleuroit. Cinq-Mars, favori de Louis XIII, avoit eu le même sort. Que pouvoit raisonnablement espérer Gondi, en se déterminant à la guerre civile? Rien n'étoit si facile que de la commencer : sur ce point Mazarin l'avoit servi à souhait. Depuis six mois les édits bursaux les plus odieux et les plus ridicules avoient montré la plus basse avidité ; et la résistance des Parlements et du peuple, d'abord traitée de révolte, ensuite enhardie et autorisée par des édits de révocation, puis éludée par mille petits artifices, avoit arraché au ministère l'aveu de ce qu'il y a de plus méprisable dans un gouvernement, la violence qui hasarde tout, la foiblesse qui ne soutient rien et la mauvaise foi qui est la plus vile des foiblesses. Paris d'ailleurs étoit alors assez redoutable : la bourgeoisie étoit armée; elle l'étoit légalement et pour la défense de la ville. Il y avoit des colonelles et des compagnies de quartier, et le Coadjuteur s'en étoit assuré par ses séductions, ses libéralités et par l'ascendant de sa place. Il disposoit aussi des curés, qui disposoient de la populace. Le Parlement outré, et avec raison, contre Mazarin, étoit résolu à pousser à toute extrémité un ministre qui avoit eu la double imprudence de le ménager trop, après l'avoir ménagé trop peu, et de faire sentir, à ces vieux corps, toute leur force après avoir attaqué leurs prérogatives. La difficulté n'étoit donc pas de faire la guerre domestique; il s'agissoit de savoir

qu'elle en seroit l'issue. Un homme tel que le Coadjuteur devoit être capable de la prévoir, et le rapport du présent à l'avenir est l'étude du vrai politique. Il n'y avoit encore rien à attendre des princes du sang : Gaston étoit absolument sans caractère et sans dessein, dépendant toujours des circonstances, et alors de la Reine. Le prince de Condé, vainqueur à Rocroy et à Lens, le héros du siècle, étoit le protecteur naturel de la Régente et du Roi pupille, et d'abord il le fut effectivement. De plus, quelque parti que prissent ces deux princes, le Coadjuteur, qui n'étoit auprès d'eux qu'un particulier, ne pouvoit pas croire que leur destinée fût la sienne, quand même leur cause seroit commune. Dans tous les cas, il étoit impossible que ni Gaston, ni Condé, ni le Parlement songeassent à détrôner leur Roi ni à renverser la monarchie; et en effet, personne n'y songeoit. Le résultat vraisemblable étoit donc un accommodement, soit que Mazarin fût chassé, soit qu'il ne le fût pas ; et Gondi pouvoit-il présumer que la Régente, dès qu'elle seroit maîtresse, ou le Roi, dès qu'il seroit majeur, pardonnât à un archevêque de Paris d'avoir été le boute-feu de la sédition, et d'avoir soulevé la capitale? Lui-même ne s'aveugloit pas sur le sort qui l'attendoit. A peine fut-il engagé dans la carrière, qu'il vit le précipice au bout; il vit que son existence étoit dépendante et secondaire. Il fallut d'abord s'attacher au Parlement, ensuite à Gaston, et il n'ignoroit pas que c'étoient là de ces appuis qui bientôt vous laissent tomber. Enfin il prophétisa véritablement, lorsqu'il dit à Monsieur : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal à Vincennes.*

On sait ce qui lui arriva quand la paix fut faite, les rigueurs de sa détention, les périls et les accidents de sa fuite, son voyage à Rome. Il eut encore le plaisir d'y faire un pape, mais il ne put même demeurer archevêque ; il fallut donner la démission de cette belle place. Il fallut n'être rien, pour avoir voulu être tout; paroître devant Louis XIV, qui le méprisa comme un homme qui n'avoit été rien de ce qu'il devoit être; vieillir dans l'obscurité; se borner, pour toute gloire, à l'acquit de quatre millions de dettes, dont le payement, quoique très-louable, n'en faisoit pas oublier l'origine, et se ré-

duire, pour toute considération, à une régularité de mœurs un peu tardive, et qui pouvoit paroître forcée après des scandales si longs et si éclatants. C'est la dernière observation qui reste à faire sur les motifs de ses entreprises. Il avoue que ce qui acheva d'étouffer tous ses scrupules, fut principalement le désir de couvrir du nom de chef de parti les vices d'un archevêque. Ainsi, en dernier résultat, il fut cause de quatre années de guerre civile, parce qu'il avoit du goût et du talent pour la faction et parce qu'il vouloit être moins obligé de cacher ses débauches, et le reste de sa vie fut sacrifié à l'expiation de ces quatre années d'un pouvoir employé à faire du mal. Certes, il n'y a là rien de grand, ni dans les principes ni dans les effets : il n'y a de louable que le repentir.

La seule gloire qui lui soit restée, est celle à laquelle il songeoit le moins, celle d'écrivain supérieur. Ce n'est pas que je le compare, comme on l'a fait un peu légèrement, à Tacite, dont il n'a ni la profondeur de vues ni la force de pinceau; à Salluste, dont il n'égale ni la précision originale ni l'expression heureuse. Son style est comme son génie, plein de feu et de hardiesse, mais sans règle et sans mesure. On peut reprocher à quelques-uns de ses portraits des antithèses accumulées et forcées; mais ce défaut, qui est rare chez lui, n'empêche point que le naturel et la vérité ne dominent dans sa diction ; de même, ses inégalités n'en diminuent point l'éclat; elles sont évidemment les négligences d'un homme qui adresse ses Mémoires à une amie intime, comme une confidence épistolaire. Il sait raconter et peindre; mais on voit, par les témoignages de ses contemporains, que sa mémoire le trompe assez souvent sur les faits et les dates, et que ses prétentions le rendent quelquefois injuste sur les personnes. Il a beaucoup de franchise sur ce qui le regarde, moins pourtant qu'il n'en veut faire paroître, et son amour-propre, qui le conduisoit dans ses écrits comme dans ses actions, avoue quelques fautes, pour faire croire à une suite de combinaisons qu'il est trop facile d'arranger après les événements, pour que l'on puisse toujours les attribuer à la prudence. Malgré cet artifice, ce qu'il peint le mieux dans ses ouvrages. c'est lui-même, et l'on

peut dire de lui, comme de César, qu'il a fait la guerre civile et l'a écrite avec le même esprit. Ses inclinations et ses principes percent de tous côtés; sa politique est tournée tout entière vers les dissensions domestiques; toutes ses maximes sont adaptées à des temps de cabale et de discorde, et il ne juge presque les hommes que par ce qu'ils peuvent être dans les factions, c'est-à-dire sur le modèle qu'il est plus que personne en état de fournir d'après lui. Enfin, ces Mémoires pleins d'esprit, d'agrément, de saillies, d'imagination, de traits heureux, laisseront toujours l'idée d'un homme fort au-dessus du commun. Il n'y a guère de défauts que ceux qu'il étoit capable d'éviter en composant avec plus de soin, comme dans sa conduite ce qu'il y a de plus vicieux n'empêche pas qu'on n'aperçoive ce qu'il auroit pu être si la fortune l'avoit autrement placé.

VICTOR COUSIN[1].

Au-dessous de Pascal et de ses maîtres incomparables, la Rochefoucauld a encore une belle place; son vrai rival, celui avec lequel il a des rapports de tout genre, c'est le cardinal de Retz.

Peut-être la nature avait-elle plus fait pour Retz : elle lui avait donné autant d'esprit, plus d'imagination, de force, d'étendue. Retz a des moments admirables; il démêle et expose avec une netteté supérieure les affaires les plus difficiles; sa narration est pleine d'agrément; il excelle dans les portraits, il y déploie les plus grandes qualités, et particulièrement une étonnante impartialité à l'égard même de ceux qui l'ont le plus combattu, Condé ou Molé, Mazarin seul excepté; il est unique pour la profonde intelligence des partis et la peinture vivante de l'intérieur de chacun d'eux. Il a de la jeunesse, de la vigueur, de l'éclat, et par-dessus tout une parfaite simplicité, une aisance du plus haut ton. Une seule chose lui a manqué, c'est le soin et l'étude. L'art n'a point achevé son génie : il est négligé, quelquefois même incorrect, et il se

1. *Madame de Sablé*, p. 101.

perd souvent dans des détails infinis. C'est que Retz voulait seulement amuser Madame de Caumartin et se divertir lui-même dans sa retraite de Commercy; et que s'il regardait aussi le public et la postérité, c'était d'un regard détourné et lointain.

SAINTE-BEUVE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE[1].

Retz appartient à cette grande et forte génération d'avant Louis XIV, dont étaient plus ou moins, à quelques années près, la Rochefoucauld, Molière, Pascal lui-même, génération que le régime de Richelieu avait trouvée trop jeune pour la réduire, qui se releva ou se leva le lendemain de la mort du ministre, et se signala dans la pensée et dans le langage (quand l'action lui fit défaut) par un jet libre et hardi, dont se déshabituèrent trop les hommes distingués, sortis du long régime de Louis XIV. Cela est si vrai, quant à la pensée et à la langue, que, lorsque les *Mémoires* de Retz parurent, une des raisons qu'alléguèrent ou que bégayèrent contre leur authenticité quelques esprits méticuleux, c'était la langue même de ces admirables Mémoires, cette touche vive, familière, supérieure et négligée, qui atteste une main de maitre et qui choquait ceux qu'elle ne ravissait pas. La langue sous Louis XIV acquit bien des qualités, et elle les fixa au commencement du dix-huitième siècle par un cachet de correction et de concision, mais elle y avait perdu je ne sais quoi de large et l'air de grandeur. C'est cet air de grandeur que Retz prisait le plus, qu'il ambitionna d'abord en tout, dans ses paroles, dans ses actions et qu'il porta dans tous ses projets; mais s'il affectait la gloire, il avait en lui bien des qualités de premier ordre pour en former le fond (p. 36).

Possédé de l'ardeur de faire parler de lui et d'arriver au grand, à l'extraordinaire, en même temps qu'il entrait dans le monde sous le règne d'un ministre despotique, il n'avait de ressource que dans l'idée de conspiration, et il tourna de ce côté ses prédilections premières, comme, en d'autres

1. *Causeries du Lundi*, t. V, p. 35 et 103. Extr.

temps, il les eût peut-être inclinées autre part. Malgré sa turbulence et son impétuosité, Retz était très-capable de se contraindre, quand l'intérêt de son ambition l'y portait (p. 37)...

Il y a des endroits vraiment où, quand on lit les *Mémoires* de Retz, en ces scènes charmantes et si bien menées sous sa plume, il ne nous parait pas tant faire la guerre à Mazarin que faire concurrence à Molière...

Et n'oublions jamais ceci : Retz, après tout, n'a point triomphé, il a manqué l'objet de sa poursuite, qui était de chasser Mazarin et de le remplacer auprès de la reine Anne d'Autriche. Nous avons en lui l'agitateur au complet, le frondeur, le factieux dans tout son beau ; nous n'avons pas eu le ministre. Nous ne savons pas ce qu'il aurait pu faire dans ce rôle tout nouveau. Ce ne serait pas la première fois qu'une nature supérieure se serait transformée en s'emparant du pouvoir et en l'exerçant ; et même on n'est tout à fait supérieur qu'à cette condition d'avoir en soi ce qui transforme et renouvelle, ce qui suffit à toutes les situations grandes. Pour Retz, comme pour Mirabeau, nous ne voyons que la lutte ardente, la vaste intrigue et la trame qui se déchire. L'homme de la seconde époque, chez tous deux, n'a pas eu carrière à se développer. Et Retz, dans cette comparaison, a le désavantage d'avoir survécu, d'avoir assisté à l'entier avortement de ses espérances, de s'y être en partie démoralisé, rabaissé et dégradé, comme il peut arriver aux plus fortes natures à qui le but échappe (p. 39).

Le second livre des *Mémoires* de Retz est celui qui nous le montre le plus à son avantage, dans l'élévation de sa pensée politique et dans tous les agréments de ses peintures. Il n'est pas de plus beau et de plus véridique tableau (je dis véridique, car cela se sent comme la vie même) que celui du début de la Régence et de cet établissement presque insensible, et par voie d'insinuation, auquel on assista alors, de la puissance du cardinal Mazarin. Cette douceur et cette facilité des quatre premières années de la Régence, suivies tout d'un coup et sans cause apparente d'un mécontentement subit et d'un souffle de tempête, sont décrites et traduites dans ces

pages de manière à défier et à déjouer tous les historiens futurs...

Après ces quatre premières années de la Régence, durant lesquelles le mouvement d'impulsion donné par le cardinal de Richelieu continua de pousser le vaisseau de l'État, sans qu'il fût besoin d'imprimer de secousse nouvelle, après ces quatre années de calme parfait, de sourire et d'indulgence, on entre, sans s'en apercevoir, d'abord dans de nouvelles eaux, et un nouveau souffle peu à peu se fait sentir : c'est le souffle des réformes, des révolutions. D'où vient-il ? à quelle occasion? quels furent les minces sujets qui amenèrent des secousses si violentes? C'est ce que Retz excelle à nous rendre, et ces pages de ces Mémoires qu'on pourrait intituler : *Comment les révolutions commencent*, tiennent à la fois, par leur hauteur et par leur fermeté, de Bossuet et de Montesquieu (p. 41)...

Quand l'œuvre n'était qu'à moitié chemin et faite seulement d'un côté, comme du temps de Retz, au lendemain de la mort de Richelieu, cet envahissement sans contrôle du pouvoir royal et ministériel était bien du despotisme s'il en fut, et il n'y a rien d'étonnant si, dans l'intervalle de répit qui s'écoula entre Richelieu et Louis XIV, la pensée vint de s'y opposer et d'élever une digue par une sorte de constitution. Ce fut là la première pensée sérieuse d'où sortit la Fronde, pensée qui ne se produisit dans le Parlement qu'à l'occasion de griefs particuliers, et qui, lorsque les troubles éclatèrent, fut bien vite emportée dans le tourbillon des intrigues et des ambitions personnelles, mais que Retz exprime nettement au début, que le Parlement ne consacra pas moins formellement dans sa déclaration du 24 octobre 1648 (une vraie charte en germe), et qu'il y aurait de la légèreté à méconnoître.

Un homme de beaucoup d'esprit, et, ce qui vaut mieux, d'un très-bon et judicieux esprit, M. de Saint-Aulaire, a fait de cette vue l'idée principale de son *Histoire de la Fronde* ; il s'est attaché a en dégager en quelque sorte l'élément constitutionnel trop tôt masqué et dénaturé au gré des factions (p. 42)...

Retz entend à merveille et nous fait entendre tout cela.

Ne croyez pas qu'il comprenne seulement les séditions et les émeutes, il comprend et devine les révolutions. Il décrit, en observateur doué d'une exquise sensibilité de tact, leur période d'invasion, si brusque parfois, si imprévue, et de longue main pourtant si préparée. Je ne sais pas de plus belle page historique que celle où il nous peint ce soudain passage du découragement et de l'assoupissement des esprits, qui leur fait croire que le mal présent ne finira jamais, à l'extrémité toute contraire par laquelle, loin de considérer les révolutions comme impossibles, on arrive à les trouver chose simple et facile (p. 44)...

Ce sont des exordes qui comptent dans l'histoire.

L'homme qui sous Louis XIV, vers 1672, âgé de cinquante-huit ans, écrivait ces choses dans la solitude, dans l'intimité, en les adressant par manière de passe-temps à une femme de ses amies, avait certes dans l'esprit et dans l'imagination la sérieuse idée de l'essence des sociétés et la grandeur de la conception politique; il l'avait trop souvent altérée et ternie dans la pratique, mais, plume en main, comme il arrive aux écrivains de génie, il la ressaisissait avec éclat, netteté et plénitude (p. 45)...

Il y a, dans le second livre de Retz, une admirable conversation entre lui et le prince de Condé, qui, revenu vainqueur de Lens, est véritablement l'arbitre de la situation. Ce premier et double rôle de restaurateur du bien public et de conservateur de l'autorité royale tenta d'abord l'esprit élevé et lumineux de Condé; mais Retz nous fait comprendre à merveille comment le prince ne put s'y tenir, il était trop impatient pour cela... Retz, dans un discours qu'il lui tient à l'hôtel de Condé (décembre 1648) s'élève aux plus hautes vues de la politique, à celles qui devancent les temps, et à la fois il touche à ce qui était pratique alors. Irrité des contrariétés qu'il rencontrait à chaque pas dans les délibérations et les résolutions de cette assemblée, le prince de Condé revenait à ses instincts très-peu parlementaires et menaçait d'avoir raison de ces bonnets carrés, comme de la populace, à main armée et par la force (p. 47).

Le cardinal de Retz, on le voit, en savait aussi long sur la force du Tiers État que l'abbé Sieyès. Se reportant aux âges antérieurs et à l'esprit de ce qui subsistait alors, il définit en termes singulièrement heureux l'antique et vague constitution de la France, ce qu'il appelle le mystère de l'État (p. 48)...

C'est là un beau dialogue et mené avec franchise par les deux interlocuteurs, qui vont devenir des adversaires. Des deux parts, le caractère et le langage sont observés. Condé et Retz se séparent, chacun dans son opinion, mais avec estime; l'un pour la cour et se décidant, tout bien pesé, à la défendre; l'autre, restant Coadjuteur et, avant tout, défenseur de Paris (p. 49)...

Le style de Retz est de la plus belle langue; il est plein de feu et l'esprit des choses y circule (p. 50)...

La langue est de cette manière, légèrement antérieure à Louis XIV, qui unit à la grandeur un air suprême de négligence qui en fait la grâce. L'expression y est gaie volontiers, pittoresque en courant, toujours dans le genie français, pleine d'imagination cependant et quelquefois de magnificence.

Cette langue de Retz est neuve et originale avec propriété. Il excelle à donner aux mots toute leur valeur de sens, toute leur qualité, et il la fait quelquefois mieux sentir en la développant (p. 51)...

Il avait le don de la parole, et ce qui se jouait et se peignait dans son esprit, ne faisait qu'un bond sur le papier. Il faut ajouter qu'il y a bien des inégalités dans cette langue. Les derniers volumes ont de la langueur. Le récit de l'auteur, dans les premiers, est semé, et même avec une certaine affectation (c'est la seule), de réflexions politiques, desquelles Chesterfield disait qu'elles étaient les seules justes, les seules praticables qu'il eût jamais vues imprimées. Elles apprendraient l'expérience, si jamais l'expérience s'apprenait par les livres. Elles la rappellent du moins et la résument d'une manière frappante pour ceux qui ont vu et vécu (p. 52)...

Dès les premières semaines, on peut voir l'idée qu'il se faisait de l'état réel du parti, par les conversations très-belles et très-sérieuses qu'il tint avec le duc de Bouillon, frère aîné

de Turenne, et la meilleure tête entre tous ces grands qui s'étaient mis de la faction. Retz, qui sait mieux que personne son ménage de Paris, étale à nu au duc de Bouillon toutes les divisions et les causes probables de ruine (p. 195)...

Dans cette seconde période de troubles, le cardinal de Retz, bien loin d'être un agitateur et un boute-feu, comme on le suppose trop généralement, est plutôt un négociateur et un modérateur peu écouté.

Retz se consume durant deux années, dans les pourparlers, les expédients, les tentatives perpétuelles d'un tiers-parti impuissant à naître et toujours avorté. Que de maximes sages il sème en chemin à pure perte! Que de coups d'œil perçants sur le vrai des situations et la misère des partis.

La gaieté de certains endroits de son récit ne peut nous couvrir qu'incomplétement le dégoût de ce régime anarchique, contradictoire, et dont ceux qui y étaient plongés, par une illusion trop ordinaire, ne s'apercevaient pas (p. 200)...

Retz, en jugeant le fond des choses qu'il méprise, ne haïssait pas le jeu et le tripot. Il s'était fait à cette manière de vivre déréglée et libertine. Chaque soir, l'hôtel de Chevreuse, ou quelque autre distraction clandestine, le consolait de ses propres ennuis du jour et de la perte de l'État. Tel est, chez les hommes de l'esprit le plus supérieur, le malheur des vices; ils éteignent les bonnes inspirations à leur source et les empêchent de naître (p. 201)...

———

LES PORTRAITS GRAVÉS DU CARDINAL DE RETZ[1]

N° 1. — Portrait in-fol., dans un ovale. — Humbelot sculpsit.

N° 2. — Autre portrait in-fol. Ph. de Champaigne pinx. Greg. Huret fecit.

N° 3. — Autre, in-fol. P. C. (Champaigne), p. M. Lasne fec. 1646.

N° 4. — Autre, ovale dirigé à droite, in-fol. M. Lasne del. et fecit.

N° 5. — Autre, in-fol. dirigé à gauche, M. L. (Lasne) f.

N° 6. — Illustrissimus Joan. Paul. de Gondy arch. Corinth. coadjut. Parisiensis, etc. — Ph. Champaigne pinx. — I. Morin sculp. cum privil. regis. In-fol.

N° 7. — Le cardinal de Retz par R. Nantueil, 1650. — Sous le portrait les deux masses du blason de Gondi, avec cette inscription : Illa tuetur. — Hæc domat. In-fol.

N° 8. — Portrait in-4° avec notice. 1652, chez Daret et L. Boissevin.

N° 9. — Autre, dans un ovale. Mellan del et sculp. in-fol.

N° 10. — Autre, in fol. dans un ovale de feuilles de laurier, R. Lochon faciebat 1663.

N° 11. — Autre, dans un carré, in-fol. Roussel ex. cum privi. regis.

N° 12. — Autre du même graveur, dans un ovale, in-fol.

1. Pour donner un catalogue aussi complet que possible des portraits gravés du cardinal de Retz, après avoir consulté les recueils de la Bibliothèque impériale, nous avons eu recours à la précieuse collection et aux connaissances spéciales de M. Soliman Lieutaud, qui a bien voulu nous aider à compléter notre travail.

Nº 13. — Gravure allégorique.— Buste du cardinal de Retz, au-dessus duquel plane la Renommée. Légende : Vinci, gaudebitis ambo. — Les bustes des deux autres cardinaux de la famille de Gondi se trouvent sur la même feuille, in-fol.

S. Bourdou delineavit. Ægd. Rousselet sculp.

Nº 14. — Autre gravure allégorique par les mêmes artistes, in-fol. — Buste du Cardinal. Légende : Rapitur mihi debitus heros.

Nº 15. — Portrait in-fol. Champaigne pinx. Æg. Rousselet sculp.

Nº 16. — Autre, C. Le Brun inv. Æg. Rousselet sc.

Nº 17. — Autre, dirigé à droite, N. Layre pinx. Æg. Rousselet sc.

Nº 18. — Autre, dirigé à gauche, in-fol. Rousselet sculp.

Nº 19. — L'Éminentissime Jean-Paul-François de Gondy, cardinal de Retz, archevêque de Corinthe, coadjuteur de l'archevêché de Paris, abbé de Buzay et conseiller du Roy en son conseil, etc. Octogone, in-4º.

P. de Jode sculp. — Joan. Meyssens exc.

Nº 20. — Jean-François-Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, abbé de Buzé et de Kemperlay, etc. — Au bas du portrait, armes des Gondi surmontées d'un chapeau d'archevêque. In-8º.

Nº 21. — Illustrissime Jean-François-Paul de Gondy, abbé de Buzay, archevêque de Corinthe, coadjuteur et désignay archevêque de Paris, conseiller du Roy en ses conseils. In-8º.

B. Moncornet excudit cum privil. regis.

Nº 22. — Portrait in-fol. faciebat Van Schuppen 1662. In-fol.

Nº 23. — Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, damoiseau souverain de Commercy et prince d'Euville, archevêque de Paris, abbé de Saint-Denis en France, de Buzaj, de Kemperlé et de la Chaulme, etc. — Mort à Paris le 24 août 1679, âgé de 65 ans. — Duflos sculp.

C'est, parmi les portraits gravés, celui qui ressemble le plus au portrait peint qui se trouvait à l'abbaye de Commercy, et dont l'éditeur des Mémoires possède une copie. Il a été gravé pour l'histoire des archevêques de Paris. On voit au

musée de Versailles le portrait qui provient de l'abbaye de Saint-Mihiel, et dont l'auteur est inconnu.

N° 24. — Portrait du cardinal de Retz en camail, en tête de l'édition de ses Mémoires, Amsterdam, 1717.

N° 25. — Portrait en tête de l'édition d'Amsterdam, 1719.

N° 26. — Autre, gr. par Thomassin, in-12.

N° 27. — Jo. Fran. Paul. Gondus tit. S. Mariæ supra Minervã S. R. E. presb. card. de Retz nuncupat. Gall. XIX febr. D. MILCI Stephanus Picart delin. et sculp. J. Jacobus de Rubeis Formis Romæ ad templum pacis, cum privil. S. Pontif. — Le même portrait avec la même légende, et de plus: Obiit die 24 august. 1679. Ce portrait représente le Cardinal à un âge avancé.

N° 28. — Portrait dans la collection Odieuvre. J. L. pinx. Aubert sc. In-8.

N° 29. — Autre, dans la collection Desrochers, in-8.

N° 30. — Jean-Paul de Gondi, cardinal de Retz. — A.-L. de la Live, sculp. In-4°.

N° 31. — Portraits de la collection de la galerie de Versailles, Sichling sc. In-8.

N° 32. — Parmi les autres portraits modernes qui ne sont que des copies d'anciennes gravures, quelques-uns même des compositions de fantaisie, on se bornera à citer les suivants : Lafosse, lith. in-fol. — Maurin (Coll. Delpech), lith. in-fol. et in-8°. — Jacob d'après Bourdon, lith. in-4°. — Barankiewicz, lith. in-4°. — Ch. Chasselat del. Lambert sc. (en tête de l'édition Le Doux). — Portrait en pied dess. par Chasselat. gr. par Lestudier, in-4°. — Monnet del. Duval sc. in-8°. — Landon, au trait, d'après Van-Schuppen, in-8° — S. A. (Saint-Aubin), de profil, in-8°. — L. M., in-fol. et in-8°, avec *fac-simile* de l'écriture du cardinal de Retz, etc.

FIN DES PORTRAITS.

BIBLIOGRAPHIE

LES ÉDITIONS

DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ

I. — Mémoires de Monsieur le cardinal de Retz.

A Amsterdam, et se trouve à Nancy chez J.-B. Cusson, MDCCXVII; trois volumes in-12.

Cette édition est divisée en quatre livres, précédés d'un *avis* du libraire au lecteur.—Elle n'est accompagnée d'aucune note, et la dernière phrase des Mémoires est celle-ci : « Un mauvais naturel est incapable de le prendre, parce que c'est la pure vertu qui nous l'inspire. »

II. — Mémoires de Monsieur le cardinal de Retz.

A Amsterdam chez Jean-Frédéric Bernard, MDCCXVII, avec privilége de Nos Seigneurs les États de Hollande; quatre volumes in-12.

En tête, un portrait du Cardinal; sur le premier feuillet imprimé, une note biographique et bibliographique qui annonce que cette édition est faite sur l'original écrit de la main de l'auteur. — Les Mémoires sont divisés en *quatre parties*, ne sont accompagnés d'aucune note, et le texte contient de plus que la précédente trois phrases à la fin qui ont été reproduites dans toutes les éditions plus récentes.

III. — Mémoires du cardinal de Retz.

Lyon, 1718; trois volumes in-12.

Nous n'avons pas pu consulter cette édition qui n'existe ni à la Bibliothèque impériale, ni à celle de l'Arsenal, ni à la Mazarine, ni à Sainte-Geneviève. La bibliothèque du palais de Fontainebleau ne la possède pas non plus. Elle est cependant mentionnée dans une autre édition plus récente.

IV. — Mémoires du cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable en France pendant les pre-

mières années du règne de Louis XIV, augmentez considérablement en cette présente édition.

A Amsterdam, MDCCXVIII ; trois volumes in-12.

Les Mémoires sont divisés en trois parties, précédées d'un *Avertissement*, d'une notice biographique, mais sans aucune note. Le père Le Long indique cette édition comme ayant été imprimée *à Rouen*.

V. — Autre édition avec le même titre.

A Amsterdam MDCCXVIII; trois volumes in-12 de format un peu plus grand que la précédente édition.

Les Mémoires sont divisés en trois parties. Le titre de la première partie n'est pas indiquée sur la première page du texte. En tête un *Avertissement*.

VI. — Autre édition avec un titre analogue.

A Amsterdam, MDCCXVIII, sans nom de libraire ; cinq volumes in-12.

VII. — Autre avec le même titre, le même millésime, mais en trois volumes in-12.

VIII. — MÉMOIRES DE MONSIEUR LE CARDINAL DE RETZ. Nouv. édition, revue et augmentée. A Cologne, De Roger. 3 vol. in-12.

IX. — MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ. — Nouvelle édition, augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres servant à l'histoire de ce temps-là.

A Amsterdam, chez J.-Frédéric Bernard et H. du Sauzet, MDCCXIX; quatre volumes in-12.

Les Mémoires sont précédés d'un joli portrait du Cardinal. — Le texte est divisé en cinq livres. L'*Avertissement* occupe quatorze pages.

Le tome IV de cette édition renferme :

1° La *Conjuration* de Jean-Louis de Fiesque.

2° Le sermon prêché le jour de la fête de Saint-Louis.

3° Le procès-verbal de la conférence de Ruel.

4° La déclaration du Roi relative à la paix de 1649.

5° Le trictrac (satire).

6° Lettre (en latin) présentée au Sacré Collége pendant la prison de Retz.

7° Le courrier burlesque.

La Bibliothèque impériale en possède un très-bel exemplaire qui provient de la bibliothèque du duc de Brissac.

X. — Même titre.

Amsterdam. J.-F. Bernard, 1723 ; quatre volumes in-12.

XI. — Même titre. — Nouvelle édition, revue exactement, augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quel-

ques pièces du cardinal de Retz et autres servant à l'histoire de ce temps-là.

A Amsterdam, chez J.-Frédéric Bernard, MDCCXXXI; quatre volumes in-12.

En tête, un portrait avec cette légende : J.-F.-P. de Gondy, cardinal de Retz. — L'*Avertissement* de l'éditeur de 1719 a été augmenté. — On remarque, de plus, de curieuses notes sur l'ancienneté de la famille de Gondi. — Un « Éloge du cardinal de Retz, composé sur les Mémoires de ce Cardinal et sur ceux de Joly, par B. D. M. E. A. A. » — Une *lettre* au libraire sur quelques fautes d'impression de cette édition. — Les Mémoires sont divisés en quatre livres.

Le IV[e] volume renferme toutes les pièces du tome IV de la précédente édition, et de plus :

Mémoire touchant les affaires du cardinal de Retz avec la cour de Rome (p. 170), contenant les lettres de Retz datées de Beaupréau, 8 août 1654, et adressées : l'une aux doyen, chanoine et chapitre de l'église de Paris; l'autre aux curés de Paris.

Avis à M. le cardinal Mazarin sur les affaires de M. le cardinal de Retz (p. 245).

Une table alphabétique complète cette édition.

XII. — Même titre. — Nouvelle édition, revue et corrigée.

A Genève, chez Fabry et Barillot, MDCCLI; quatre volumes in-12.

L'*Avertissement* occupe xxiij pages. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés de notes. Cette édition aurait été imprimée à Paris, d'après le père Le Long.

Toutes les pièces de la précédente édition s'y trouvent aussi, ainsi qu'une table alphabétique.

XIII. — Même titre. — Nouvelle édition, exactement revue et corrigée.

A Genève, chez Fabry et Barillot, MDCCLXXVII; quatre volumes in-12.

L'Avertissement occupe xxiv pages. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés des mêmes pièces que celles de l'édition n° XI.

XIV. — Même titre. — Nouvelle édition.

Paris, Ledoux et Tenré, 1817; quatre volumes in-8°.

Avec un portrait qui ne ressemble à aucun autre des portraits peints ou gravés du cardinal et un *fac-simile* de l'écriture d'un des secrétaires de Retz, qui a été prise pour celle du Cardinal même. — Notes et éclaircissements. — Avertissement des éditeurs et Notice sur Retz. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et accompagnés des pièces que renfermait la précédente édition.

Cette édition passe pour avoir été imprimée par les soins de M. de Monmerqué, ainsi que la suivante.

XV. Mémoires du cardinal de Retz.

Paris, 1820, E. Ledoux; quatre volumes in-8°. — En tête, une Notice et à la fin les pièces relatives à Retz. De plus, le portrait du Cardinal, par Saint-Évremond.

XVI. — Mémoires du cardinal de Retz.

Paris, Foucault 1825 ; trois volumes in-8°. Collection Petitot, t. XLIV à XLVI.

Les Mémoires sont divisés en cinq livres, précédés d'une Notice et suivis du Procès-verbal de la Conférence de Ruel ; — du Courrier burlesque ; — Sermon de Saint-Louis ; — Conjuration de Fiesque ; — Avis au Cardinal Mazarin.

XVII. — Mémoires du cardinal de Retz, contenant ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premières années du règne de Louis XIV.

Paris, Furne, 1828 ; trois volumes in-8°. Notice et pièces relatives à Retz.

La Notice qui est en tête occupe XI pages. Elle est suivie du *Portrait* du cardinal de Retz, par Saint-Évremond. — Les Mémoires sont divisés en cinq livres et suivis des mêmes pièces que dans l'édition n° VIII.

XVIII. — Mémoires du cardinal de Retz, publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe, avec leur complément jusqu'en 1679 d'après les documents originaux ; par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils.

Paris, Bobée, 1837 ; un volume grand in-8°. (Collection Michaud et Poujoulat.)

Notice de MM. Michaud et Poujoulat (8 pages). — Notice sur les manuscrits autographes du Cardinal, par M. Aimé Champollion (p. 9 à 13). — Édition des Mémoires et notes, par le même. — Complément des Mémoires rédigés par M. Champollion-Figeac.

Les Mémoires sont divisés en trois parties comme dans le manuscrit autographe.

XIX. — Mémoires du cardinal de Retz.

Paris, Henguet ; deux volumes in-12.

Avec une notice par M. Geruzez. — Des notes et des documents inédits, par M. Aimé Champollion qui a surveillé la réimpression de cette édition.

XX. — Traduction des Mémoires du cardinal de Retz en allemand. — Jen., 1798. 3 vol. in-8°.

XXI-XXIII. — Traduction en anglais des mêmes Mémoires, par Daval. Londres, 4 vol. in-12, éditions de 1723, 1764, 1774.

XXIV. — Traduction des mêmes Mémoires en hollandais. Amster., 1737. 4 vol.

OUVRAGES MANUSCRITS OU IMPRIMÉS

EXTRAITS OU CITÉS

DANS CETTE ÉDITION DES MÉMOIRES DE RETZ.

ANNE D'AUTRICHE. Lettres; I, 198; II, 369; III, 72.

ANSELME. Généalogie des grands officiers de la Couronne; I, 3.

ARCHIVES départementales et communales de France. Collection d'inventaires manuscrits déposés au Ministère de l'Intérieur; III, 409. XIX.

ARCHIVES des Affaires étrangères. Documents conservés dans ce dépôt, extraits pour cette édition; II, 12; III, 15 à 18; IV, 180, 181, 188. V, XIV, XXII, XXVII.

AVENEL, éditeur de la *Correspondance du cardinal de Richelieu;* I, 338, 339, 340, 341, 342.

AVIS aux gens de bien, 1651; 6 pages (Libelle); III, 118.

AVIS sincère d'un évêque pieux et désintéressé, envoyé au cardinal de Retz, sur une lettre publiée dans Paris sous le nom de ce cardinal, 1655 (126 p.); in-fol.; III, 49.

BACHAUMONT. Triolets; I, 272; II, 125.

BAZIN. Histoire de Louis XIII; I, 16; III, 239.

BERRIAT SAINT-PRIX. Édition de Boileau; IV, 235

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. Collections diverses; I, 3, 6, 85, 258; II, 121, 143, 149, 152, 200; III, 100; IV, 159, 160, 172, 381. I.

BLOT. Triolet; II, 139.

BLUET. Libelle; II, 139.

BOSSUET. Oraison funèbre de le Tellier. IX, XLI.

BUSSY-RABUTIN. Carte du pays de Braquerie, dressée sous la direction d'Armand de Bourbon, prince de Conti; I, 68, 89, 259, 260, 261, 147; III, 119. IV, XIX, XXXIV.

— Histoire amoureuse des Gaules; III, 347.

CAMPION (Alexandre). Recueil des lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poésies; I, 14, 42.

CATALOGUE DES PARTISANS; I, 294.

CAUMARTIN (Attribué à). Discours libre et véritable sur la conduite de M. le Prince et de Monseigneur le Coadjuteur, 1651 (24 pages); III, 89.

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RETZ

ADRESSÉS A MADAME DE CAUMARTIN

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

DUELS ET GALANTERIES

1628-1634. — Madame du Châtelet. — Mademoiselle de Scepeaux. — Mademoiselle de Roche. — Madame de Lesdiguières. — Madame de Guémené. — Attichi. — De Bassompierre. — Melbeville. — Le comte d'Harcourt. — Philippe-Emmanuel de Gondi, père de l'abbé de Retz. — Le duc de Retz et M. de Mercœur. — Palluau (maréchal de Clérembault). — Esguilly. — M. de Praslin. — L'archevêque de Paris, oncle de l'abbé de Retz. — Madame du Fargis. — Le cardinal de Richelieu. — La cassette du duc de Montmorency et les lettres de Madame de Guémené. — Les maréchaux de Brissac et de la Meilleraye. — Marion de l'Orme. — Le cardinal de Richelieu et des Bureaux. — Madame de Guémené à Coupray.

Madame, quelque répugnance que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie, qui a été agitée de tant d'aventures différentes; néanmoins, comme vous me l'avez demandé, je vous obéis, même aux dépens de ma réputation. Le caprice de la fortune m'a fait honneur de beaucoup de fautes; et je doute qu'il soit judicieux de lever le voile qui en cache une partie. Je vais cependant vous instruire nuement et sans détour des plus petites particularités, depuis le moment que j'ai commencé à connoître mon état; et je ne vous célerai aucune des démarches que j'ai faites en tous les temps de ma vie.

Je vous supplie très-humblement de ne pas être surprise de trouver si peu d'art et au contraire tant de désordre dans ma narration, et de considérer que, si, en récitant les diverses parties qui la composent, j'interromps quelquefois le fil de l'histoire, néanmoins je ne vous dirai rien qu'avec toute la sincérité que demande l'estime que je sens pour vous. Je mets mon nom à la tête de cet ouvrage, pour m'obliger davantage moi-même à ne diminuer et à ne grossir en rien la vérité. La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux écueils que la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie n'ont pu éviter. Le président de Thou l'a fait avec succès dans le dernier siècle, et, dans l'antiquité, César n'a pas échoué. Vous me faites, sans doute, la justice d'être persuadée que je n'alléguerois pas ces grands noms sur un sujet qui me regarde, si la sincérité n'étoit l'unique vertu dans laquelle il est permis et même commandé de s'égaler aux héros.

Je sors d'une maison illustre en France et ancienne en Italie[1]. Le jour de ma naissance, on prit un estur-

1. L'opinion du cardinal de Retz, sur l'ancienneté de sa famille en Italie, ne paraît pas avoir été partagée par les annalistes ses prédécesseurs. Voici ce que rapporte Pierre de Lestoile, dans son *Journal de Henri III*, au sujet des Gondi :

« Ce comte de Retz (Albert de Gondi) étoit fils aîné d'un banquier florentin de Lyon nommé Gondi, seigneur du Péron, duquel la femme italienne avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reine Catherine de Médicis et avoir eu charge de la nourriture des enfants du roi Henri et d'elle, en leur maillot et enfance. Même, disoit-on, qu'elle avoit aidé à la Reine, qui avoit demeuré dix ans mariée sans avoir lignée, de faire lesdits enfants : qui fut cause de la faire tellement aimer par ladite Reine-mère, qu'après la mort du roi Henri, son mari, étant parvenue au maniement et gouvernement des affaires, pour le bas âge du roi Charles IX, son fils, en moins de quinze ans elle avoit si bien avancé les enfants de ladite dame du Péron, qui au jour du décès du roi Henri n'avoient pas, tous ensemble, deux mille livres de revenu, et de patrimoine leurs dettes payées cent sols vaillants, que ledit comte de Retz, lors du décès

geon monstrueux dans une petite rivière qui passe sur la terre de Montmirail, en Brie[1], où ma mère accoucha de moi. Comme je ne m'estime pas assez pour me

dudit roi Charles IX, étoit premier gentilhomme de la chambre du Roi et maréchal de France, outre autres plusieurs états qu'il tenoit, possédoit cent mille livres de rente pour le moins, et avoit en argent comptant et en meubles la valeur de quinze à dix-huit cent mille livres. Et son frère, maître Pierre Gondi, outre l'évêché de Paris, tenoit encore pour trente ou quarante mille livres d'autres bénéfices, et avoit d'argent comptant et de meubles la valeur de plus de deux cent mille écus. Le sieur de la Tour, qui étoit le dernier frère, quand il mourut, étoit capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre et maître de la garde-robe du Roi, et tous trois du conseil privé dudit seigneur Roi. Qui est un des miracles ou des jouets de fortune de notre temps, digne d'être ajouté au chapitre de Valère : *De iis qui ex humili loco ad summas fortunas evaserunt.* »

Toutefois, nous devons ajouter que le père Anselme, meilleur juge en de telles questions, a imprimé la généalogie des Gondi dans son ouvrage sur les Grands Officiers de la couronne, t. III, p. 890. Il fait remonter les Gondi jusques à l'année 1443, en renvoyant pour les branches d'Italie à la *Toscane françoise* de l'Hermite de Soliers, et à l'*Histoire* de la famille de Gondi, rédigée par Corbinelli et imprimée en 2 vol. in-4°. D'autres documents généalogiques, et entre autres ceux qui ont été recueillis par Bertin du Rocheret, citent comme l'un des ancêtres des Gondi *Braïus Philippi*, fait chevalier par Charlemagne en 786. Enfin, d'Hosier, généalogiste du Roi et juge général des armes et blasons de France, a publié des *Remarques sommaires sur la maison de Gondi*, en l'année 1652. Mais une note manuscrite du fils de ce généalogiste, inscrite sur un exemplaire de ces Remarques, conservé à la Bibliothèque impériale, nous apprend que « son père étoit fort « ami de feu le cardinal de Retz et de feu Caumartin, conseiller « d'État, qui étoit aussi fort attaché à ce Cardinal : par complaisance, « il laissa mettre son nom à ces *Remarques*, que le Cardinal lui-« même, avec M. de Caumartin, avoit composées, espérant par là « leur donner plus de cours et faire recevoir dans le monde ce « Mémoire, dans lequel on fait parler seul son père comme le véri-« table auteur. Il y a là-dedans de bonnes choses et de vraies, que « son père pouvoit avouer ; mais il y en a beaucoup qu'il ne pouvoit « pas et qu'il n'auroit pas avouées, s'il avoit lui-même librement et « *sans autre égard que pour la vérité*, travaillé à ce petit ouvrage. »

1. Montmirail était une baronnie située dans l'ancienne Champagne, maintenant c'est une petite ville du département de la Marne. On y remarque encore un fort beau château, qui appartient aujourd'hui à M. le duc de Doudeauville.

croire un homme à augure, je ne rapporterois pas cette circonstance, si les libelles, qui ont depuis été faits contre moi et qui en ont parlé comme d'un présage de l'agitation dont ils ont voulu me faire l'auteur, ne me donnoient lieu de craindre qu'il n'y eût de l'affectation à l'omettre[1].

[1628]. * Je le communiquai à Attichi, frère de la comtesse de Maure[2], et je le priai de se servir de moi la première fois qu'il tireroit l'épée. Il la tiroit souvent, et je n'attendis pas longtemps. Il me pria d'appeler pour lui Melbeville, enseigne-colonel des gardes, qui se servit de Bassompière, celui qui est depuis mort, avec beaucoup de réputation, major général de bataille dans l'armée de l'Empire. Nous nous battîmes à l'épée et au pistolet, derrière les Minimes du bois de Vincennes. Je blessai Bassompierre d'un coup d'épée dans la cuisse et d'un coup de pistolet dans le bras. Il ne laissa pas de me désarmer, parce qu'il passa sur moi et qu'il étoit plus âgé et plus fort. Nous allâmes séparer

1. Les 258 premières pages des *Mémoires du cardinal de Retz*, ayant été arrachées du manuscrit autographe de l'auteur et détruites, nous signalons ici par des astérisques les lacunes qui en résultent. Pour y suppléer, autant que possible, nous avons puisé dans les Mémoires ou correspondances du temps, imprimés ou manuscrits, tous les renseignements que nous avons pu y rencontrer sur la jeunesse de l'abbé de Retz, et nous les insérons en notes dans cette édition.

2. On trouve dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux un curieux portrait de la comtesse de Maure. Voy. le tom. III, p. 165 de l'édition de M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1857. — Cette publication se recommande par l'exactitude de son texte bien plus complet que dans les éditions précédentes, et surtout par les excellents *Commentaires historique et littéraire* dont M. Paris accompagne chaque historiette.

La comtesse de Maure était amie intime de Madame de Sablé, et comme elle associée aux divertissements littéraires du palais du Luxembourg, car elle était fréquemment consultée. Voy. *Madame de Sablé*, par M. Cousin, p. 49, 118, etc.

nos amis, qui étoient tous deux fort blessés. Ce combat fit assez de bruit, mais il ne produisit pas l'effet que j'attendois. Le procureur général [Molé] commença des poursuites, mais il les discontinua à la prière de mes proches; et ainsi je demeurai avec ma soutane et un duel[1].

* La mère s'en aperçut; elle avertit mon père, et l'on me ramena à Paris assez brusquement. Il ne tint pas à moi de me consoler de son absence avec Madame du Châtelet; mais comme elle étoit engagée avec le comte d'Harcourt, elle me traita d'écolier et elle me joua même assez publiquement sous ce titre, en présence de M. le comte d'Harcourt[2]. Je m'en pris à lui; je lui fis un appel à la comédie. Nous nous battîmes, le lendemain au matin, au delà du faubourg Saint-Marcel. Il passa sur moi, après m'avoir donné un coup d'épée qui ne faisoit qu'effleurer l'estomac; il me porta par terre, et il eût eu infailliblement tout l'avantage, si son épée ne lui fût tombée de la main en nous colletant. Je voulus raccourcir la mienne pour lui en donner dans les reins; mais comme il étoit beaucoup plus fort et plus âgé que moi, il me tenoit le bras si serré sous lui, que je ne pus exécuter mon dessein. Nous demeurions ainsi sans nous pouvoir faire du mal, quand il me dit : — « Levons-nous, il n'est pas honnête de se gourmer.

1. Ce duel dut avoir lieu au commencement de l'année 1628. Jean-François-Paul de Gondi avait été reçu chanoine de l'église Notre-Dame de Paris le 31 décembre 1627.

2. Le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, fils du duc d'Elbeuf, avait alors une assez triste réputation, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux (édition P. Paris, t. V, p. 9). « Il étoit assez mal à son aise en sa jeunesse, dit ce chroniqueur; il a fait une espèce de vie de filou, ou du moins de goinfre. Il avoit fait une confrérie de Monosyllabes, où chacun avoit une épithète. Comme il étoit gros et court, lui s'appeloit *le Gros*... Le comte se battit contre Bouteville et eut l'avantage. »

Vous êtes un joli garçon[1], je vous estime, et je ne fais aucune difficulté, dans l'état où nous sommes, de dire que je ne vous ai donné aucun sujet de me quereller. » Nous convînmes de dire au marquis de Boissy, qui étoit son neveu et mon ami, comme le combat s'étoit passé; mais de le tenir secret à l'égard du monde, à la considération de Madame du Châtelet. Ce n'étoit pas mon compte : mais quel moyen honnête de le refuser? On ne parla que peu de cette affaire, et encore fut-ce par l'indiscrétion de Noirmoutier, qui, l'ayant apprise du marquis de Boissy[2], la mit un peu dans le monde; mais enfin il n'y eut point de procédures, et je demeurai encore avec ma soutane et deux duels.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire un peu de réflexion sur la nature de l'esprit de l'homme. Je ne

1. Les portraits du cardinal de Retz ne justifient pas tout à fait cette expression de *joli garçon*, si on doit la prendre ici dans son acception exacte. On a pu lire ce que dit de l'abbé de Retz Tallemant des Réaux (ci-dessus *Portraits du cardinal de Retz*). Bertin du Rocheret ajoute qu'il étoit très-mal fait de corps et d'esprit. Il existe, du reste, plusieurs portraits de lui tout à fait authentiques. J'ai en ma possession une copie du portrait original qui avait été donné par le cardinal de Retz aux religieux de Commercy. Nous avons imprimé le catalogue de tous les portraits gravés du cardinal de Retz, qui existent au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale.

2. Les anciens éditeurs ont imprimé *Poissy*, mais nous pensons qu'il faut lire Boissy. Le marquisat de Boissy fut érigé, en 1561, en faveur de Claude Gouffier, grand écuyer de France, et était une dépendance du duché de Roannois, érigé depuis 1519. Les fils aînés des ducs de Roannois portaient le titre de marquis de Boissy. Il s'agirait donc ici de Henri Gouffier, marquis de Boissy, qui fut tué, en 1639, au combat de Saint-Iberquerque. Le marquisat passa ensuite dans la maison d'Aubusson de la Feuillade par le mariage de la fille d'Henri Gouffier. L'abbé de Retz parle plusieurs fois du marquis de Boissy, qui était son ami et même allié à sa famille, un du Fargis ayant épousé la veuve du marquis de Boissy. Les *Poissy* étaient, il est vrai, marquis de Clairy, d'une ancienne noblesse de Normandie, dont il est parlé dans l'Histoire de la maison d'Harcourt par la Roque; mais ils vivaient obscurément dans leur terre, et il n'en est jamais question dans les Mémoires.

crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père [Philippe Emmanuel de Gondi], et je puis dire que sa trempe étoit celle de la vertu. Cependant, et ces duels et ces galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers : la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui étoit dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même ; je jurerois qu'il eût lui-même juré, dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avoit en cela d'autre mouvement que celui qui lui étoit inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposeroit mon âme : tant il est vrai qu'il n'y a rien qui soit si sujet à l'illusion que la piété. Toutes sortes d'erreurs se glissent et se cachent sous son voile. Elle consacre toutes sortes d'imaginations ; et la meilleure intention ne suffit pas pour en faire éviter le travers. Enfin, après tout ce que je viens de vous raconter, je demeurai d'Église : mais ce n'eût pas été assurément pour longtemps, sans un incident dont je vais vous rendre compte.

M. le duc de Retz, aîné de notre maison, rompit, dans ce temps-là, par le commandement du Roi, le traité de mariage qui avoit été accordé, quelques années auparavant, entre M. le duc de Mercœur[1] et sa

1. Tallemant dit aussi (II, p. 308) que Henri de Gondi, duc de Retz, eut querelle avec le duc de Montmorency, parce qu'il avoit été accordé et même marié, mais sans coucher, avec l'héritière de Beaupréau. La Reine-mère fit rompre ce mariage pour donner à Montmorency une de ses parentes. Plus tard, M. de Retz épousa Mademoiselle de Beaupréau, et M. de Montmorency l'appela *duc de mon reste*. — Il est probable que Tallemant se trompe de personnage et qu'il attribue au duc de Montmorency le projet d'alliance qui avait été convenu avec le duc de Mercœur. La version de l'abbé

fille[1]. Il vint trouver mon père, dès le lendemain, et le surprit très-agréablement en lui disant qu'il étoit résolu de la donner à son cousin, pour réunir la maison. Comme je savois qu'elle avoit une sœur, qui auroit plus de 80,000 livres de rente, je songeai au même moment à la double alliance. Je n'espérois pas que l'on y pensât pour moi, connoissant le terrain comme je le connoissois, et je pris le parti de me pourvoir de moi-même. Comme j'eus quelque lumière que mon père n'étoit pas dans le dessein de me mener aux noces, peut-être en vue de ce qui en arriva, je fis semblant de me radoucir à l'égard de ma profession. Je feignis d'être touché de ce que l'on m'avoit représenté tant de fois sur ce sujet, et je jouai si bien mon personnage, que l'on crut que j'étois absolument changé. Mon père se résolut de me mener en Bretagne [1633], d'autant plus facilement que je n'en avois témoigné aucun désir. Nous trouvâmes Mademoiselle de Retz à Beaupréau en Anjou[2]. Je ne regardai l'aînée que comme ma sœur; je considérai d'abord Mademoiselle de Scepeaux (c'est ainsi que l'on appeloit la cadette) [Marguerite de Gondi] comme ma maîtresse. Je la trouvai très-belle, le teint du plus grand éclat du monde, des lis et des roses en abondance, les yeux admirables, la bouche belle, du défaut à la taille, mais peu remarquable et qui étoit beaucoup couvert par la vue de 80,000 livres de rente, par l'espérance du duché de Beaupréau, et par mille

de Retz nous paraît préférable, en cette circonstance toute de famille.

1. La fille du duc de Retz était Catherine de Gondi. Elle apporta en dot le duché de ce nom dans la branche cadette de sa maison.

2. Le château de Beaupréau (Maine-et-Loire) est situé sur le haut de la colline qui avoisine la ville du même nom. Il est flanqué de plusieurs tours solidement construites et couronné par un entablement en console. Il fut incendié en 1793, pendant la guerre de la Vendée.

chimères, que je formois sur ces fondements qui étoient réels.

Je couvris bien mon jeu dans les commencements; j'avois fait l'ecclésiastique et le dévot dans tout le voyage, je continuai dans le séjour. Je soupirois toutefois devant la belle, elle s'en aperçut : je parlai ensuite, elle m'écouta, mais d'un air un peu sévère. Comme j'avois observé qu'elle aimoit extrêmement une vieille fille de chambre, qui étoit sœur d'un des moines de Buzay, je n'oubliai rien pour la gagner, et j'y réussis par le moyen de cent pistoles et des promesses immenses que je lui fis. Elle mit dans l'esprit de sa maîtresse que l'on ne songeoit qu'à la faire religieuse, et je lui disois, de mon côté, que l'on ne pensoit qu'à me faire moine. Elle haïssoit cruellement sa sœur, parce qu'elle étoit beaucoup plus aimée de son père; je n'aimois pas trop mon frère pour la même raison. Cette conformité dans nos fortunes contribua beaucoup à notre liaison. Je me persuadai qu'elle étoit réciproque, et je me résolus de la mener en Hollande; et dans la vérité il n'y avoit rien de si facile, Machecoul [1], où nous étions venus de Beaupréau, n'étant qu'à une demi-lieue de la mer. Il falloit de l'argent pour cette expédition; mon trésor étoit épuisé par le don des cent pistoles, et je n'avois pas un sol. J'en trouvai suffisamment en témoignant à mon père que l'économat de mes abbayes étant censé tenu de la plus grande rigueur des lois, je croyois être obligé, en conscience, d'en prendre l'administration. La proposition ne plut pas; mais on ne put la refuser, et parce qu'elle étoit

1. Machecoul est aujourd'hui une petite ville du département de la Loire-Inférieure, qui a été dévastée pendant les guerres de la Vendée. Il ne reste dans cette localité aucun vestige connu de l'habitation de la famille de Retz.

dans l'ordre et parce qu'elle faisoit, en quelque façon, juger que je voulois au moins retenir mes bénéfices, puisque j'en voulois prendre le soin.

Je partis, dès le lendemain, pour aller affermer Buzay [1], qui n'est qu'à cinq lieues de Machecoul. Je traitai avec un marchand de Nantes, appelé Jucatières, qui prit avantage de ma précipitation, et qui, moyennant 4,000 écus comptant qu'il me donna, conclut un marché qui a fait sa fortune. Je crus avoir quatre millions. J'étois sur le point de m'assurer d'une de ces flûtes hollandoises qui sont toujours à la rade de Retz, lorsqu'il arriva un accident qui rompit encore toutes mes mesures.

Mademoiselle de Retz (car elle avoit pris ce nom depuis le mariage de sa sœur) avoit les plus beaux yeux du monde, mais ils n'étoient jamais si beaux que quand ils mouroient, et je n'en ai jamais vu à qui la langueur donnât tant de grâces. Un jour que nous dînions chez une dame du pays, à une lieue de Machecoul, en se regardant dans un miroir qui étoit dans la ruelle, elle montra tout ce que la morbidezza des Italiennes a de plus tendre, de plus animé et de plus touchant. Mais par malheur elle ne prit pas garde que Palluau [2], qui a

1. Le monastère de Buzay est devenu un hameau du département de la Loire-Inférieure, qui compte à peine 50 habitants.

2. Palluau eut, vers cette époque, un duel qui se termina à peu près de la même manière que la rencontre entre l'abbé de Retz et le comte d'Harcourt, dont on vient de lire les détails p. 5. Voici le récit de Tallemant des Réaux (Édition P. Paris, t. IV, p. 182): « Palluau, plutôt pour essayer si Gassion étoit aussi vert-galant à l'épée qu'au pistolet, l'appela : Gassion dit la défense qu'il avoit reçue du Cardinal de se battre : « Mais pour vous, Monsieur, je vous en donnerai le divertissement quand vous voudrez. » Ruvigny servit Palluau. Palluau fut blessé au bras et ils en étoient aux prises, et ne se pouvoient faire mal l'un à l'autre, quand ils prirent Ruvigny pour témoin de l'état où ils se trouvoient. »

depuis été le maréchal de Clérembault, étoit au point de vue du miroir. Il le remarqua, et comme il étoit fort attaché à Madame de Retz, avec laquelle, étant fille, il avoit eu beaucoup de commerce, il ne manqua pas de lui en rendre un compte fidèle, et il m'assura même, à ce qu'il m'a dit depuis, que ce qu'il avoit vu ne pouvoit pas être un original.

Madame de Retz, qui haïssoit mortellement sa sœur, en avertit, dès le soir même, Monsieur son père, qui ne manqua pas d'en donner part au mien. Le lendemain, l'ordinaire de Paris arriva, l'on feignit d'avoir reçu des lettres bien pressantes; l'on dit un adieu aux dames fort léger et fort public. Mon père me mena coucher à Nantes. Je fus, comme vous le pouvez juger, et fort surpris et fort touché. Je ne savois pas à quoi attribuer la promptitude de ce départ; je ne pouvois me reprocher aucune imprudence; je n'avois pas le moindre doute que Palluau eût pu avoir rien vu. Je fus un peu éclairci à Orléans, où mon frère, appréhendant que je ne m'échappasse, ce que j'avois vainement tenté dès Tours, se saisit de ma cassette où étoit mon argent. Je connus, par ce procédé, que j'avois été pénétré, et j'arrivai à Paris, avec la douleur que vous pouvez vous imaginer.

Je trouvai Esguilly, oncle de Vassé et mon cousin germain, que j'ose assurer avoir été le plus honnête homme de son siècle [1]. Il avoit vingt ans plus que moi,

1. On doit conclure de l'éloge que Tallemant des Réaux fait d'Esguilly, qu'il avait en effet cette honorable réputation. Tallemant s'abandonne rarement à faire l'éloge de ses contemporains. Il dit : « Esguilly étoit un fort galant homme ; il fit longtemps l'amour à la Reine avec des révérences, et c'est assez dire à une Reine. Le Cardinal l'éloigna parce que c'étoit un garçon qui ne craignoit rien : il avoit cajolé Madame de Chalais sous la moustache du Grand-Maître : c'étoit une belle personne, mais elle avoit de plaisantes vi-

mais il ne laissoit pas de m'aimer chèrement. Je lui avois communiqué, avant mon départ, la pensée que j'avois d'enlever Mademoiselle de Retz, et il l'avoit fort approuvée, non-seulement parce qu'il la trouvoit fort avantageuse pour moi, mais encore parce qu'il étoit persuadé que la double alliance étoit nécessaire pour assurer l'établissement de la maison; et l'événement qui porte aujourd'hui notre nom dans une famille étrangère[1], marque qu'il étoit assez bien fondé. Il me promit de nouveau de me servir de toute chose en cette occasion. Il me prêta 12,000 écus, qui étoit tout ce qu'il avoit d'argent comptant. J'en pris 3,000 du président Barillon. Esguilly manda de Provence le pilote de sa galère, qui étoit homme de main et de sens. Je m'ouvris de mon dessein à Madame la comtesse de Sceaux, qui a été depuis Madame de Lesdiguières[2].

sions. » Il est souvent question de Vassé et de Rouville au t. V, p. 38, 41, 46, 47 et 48 de Tallemant des Réaux, et t. II, p. 241; t. III, p. 193. René de Vassé, seigneur d'Esguilly, était fils de Lancelot de Vassé, baron de la Roche-Mobile, et de Françoise de Gondi, tante de l'abbé de Retz.

1. Le nom et les biens de la maison Gondi de Retz sont en effet passés dans la maison de Neuville-Villeroy.

2. Madame de Lesdiguières était proche-parente de l'abbé de Retz, étant fille du marquis de Ragny et d'Hippolyte de Gondi. L'abbé a passé sous silence ses tendresses pour Madame de Lesdiguières; mais Tallemant des Réaux a voulu, en quelque sorte, suppléer aux rares occasions dans lesquelles Retz avait fait preuve de discrétion à l'égard des femmes avec lesquelles il eut d'intimes relations. On lit dans une des *historiettes* de Tallemant : Retz, dans sa petite jeunesse, voyoit fort sa parenté et principalement Madame de Lesdiguières. Je crois qu'il en étoit amoureux. »

Madame de Lesdiguières fut quelques années plus tard victime d'une insolence des plus graves, de la part du marquis de Roquelaure, et Tallemant nous la raconte t. V, p. 356, (édition P. Paris): « Cette insolence fit un bruit épouvantable. Le Coadjuteur, cousin germain de la princesse, qui avoit été un peu amoureux d'elle et qui, dès le temps de la princesse Guémené, en vouloit déjà à Roquelaure, le Coadjuteur voyant que son frère le duc de Retz ne s'en re-

Ce nom m'oblige à interrompre le fil de mon discours; vous en verrez les raisons dans la suite.

Je querellois à propos de rien Praslin [1] : nous nous battîmes dans le bois de Boulogne, après avoir eu des peines incroyables à nous échapper de ceux qui nous vouloient arrêter. Il me donna un grand coup d'épée dans la gorge : je lui en donnai un qui n'étoit pas moindre dans le bras. Meillaincour, écuyer de mon frère, qui me servoit et qui avoit été blessé dans le petit ventre et désarmé, et le chevalier du Plessis, second de Praslin, nous vinrent séparer. Je n'oubliai rien pour faire éclater ce combat, jusqu'au point d'avoir aposté des témoins : mais l'on ne peut forcer le destin, et l'on ne songea pas seulement à en informer.

* En ce cas, croyez-vous, me dit-il, qu'un attachement à une fille de cette sorte puisse vous empêcher de tomber dans les inconvénients où M. de Paris, votre oncle, est tombé, beaucoup plus par la bassesse de ses inclina-

muoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin, et lui dit : « Si on ne fait taire Roquelaure, je ne réponds pas que nos amis ne le punissent de son insolence... » Le Coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens (des habits de Roquelaure), et on disoit : « Le prêtre en veut donc à la duchesse. » Roquelaure eut ordre de s'éloigner pour quelque temps. »

1. Nous n'avons pas pu constater si M. de Praslin était le même personnage que celui dont Tallemant des Réaux parle au t. IV, p. 132, de ses *Historiettes :* « Le maréchal de Guébriant, étant à Paris, entendit, pendant la nuit, du bruit dans la rue, comme des gens qui se battoient; il descendit et voyant un homme assez mal accompagné, attaqué de plusieurs autres, il se met du côté du plus foible et le tire de leurs mains. C'étoit le baron du Bec que le marquis de Praslin assassinoit par jalousie. Praslin étoit brave, mais méchant. — Après le siége de Corbie, la femme de M. Guébriant crut qu'il en falloit faire un *titulat*, et pour le faire appeler *M. le comte*, elle s'avisa de feindre qu'elle avoit perdu un chien, et fit dire au prône que quiconque l'auroit trouvé, le portât chez M. le comte de Guébriant. »

Le marquis de Praslin, dont il vient d'être question, était Roger de Choiseul.

tions que par le déréglement de ses mœurs [1] ? Il en est des ecclésiastiques comme des femmes, elles ne peuvent conserver de dignité dans la galanterie que par le mérite de leurs amants. Où est celui de Mademoiselle de Roche [2], hors sa beauté? Est-ce une excuse suffisante pour un abbé, dont la première prétention est l'ar-

1. Bautru faisait allusion à la vie déréglée de l'oncle de l'abbé de Retz, lorsqu'il disait d'une chapelle que ce prélat avait dédiée à une sainte : « Je ne croyois pas qu'elle dût être dédiée à autre qu'à sainte Rène (qu'on invoquoit contre les maladies galantes). » Tallemant des Réaux ajoute encore (t. IV, p. 93) : « Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, étoit bien fait et avoit de l'esprit; mais il ne savoit rien. Il disoit les choses assez agréablement et a toujours vécu licencieusement pour ce qui est des femmes. Il envoyoit souvent un page savoir des nouvelles d'une personne peu considérable, avec laquelle il avoit eu, autrefois, commerce et il en a eu toujours soin. M. de Paris avoit autrefois fait beaucoup de dépenses ; il avoit musique et grand équipage. Il entretenoit bien ses maisons de campagne de Noisy, près Villepreux, et de Saint-Cloud. Il avoit une fine ..... (maladie) qui le rongeoit. »

Plus loin, Tallemant dit également (t. VI, p. 525) : « Mademoiselle Tamier étoit d'une complexion amoureuse, cette femme fit galanterie avec l'archevêque de Paris » (Jean-François de Gondi).

2. Ce fragment des Mémoires du cardinal de Retz reçoit un précieux éclaircissement par les lignes suivantes, tirées du tome VI, p. 281, des *Historiettes* de Tallemant des Réaux :

« Lozières fit connoissance avec l'abbé de Retz chez Mademoiselle de Roche. — C'étoit une des plus aimables personnes du monde, elle s'appeloit Galateau en son nom, et étoit fille de la femme de l'écuyer de Madame de Retz. Elle avoit de l'esprit, disoit les choses fort agréablement, étoit belle comme un ange et point coquette. On en fit tant de bruit, que la Reine la voulut voir; mais les dames de cour, et surtout les filles de la Reine, la traitèrent fort de bourgeoise. Le Grand-Maître, depuis maréchal de la Meilleraye, alors veuf, la voulut faire épouser à l'Ecossois, qui étoit à lui et logeoit à l'Arsenal. L'Écossois étoit riche, mais elle eut peur de la violence du Grand-Maître, et voyant sa mère gagnée, elle se fit enlever par Lalane, son amoureux, celui-là même qui faisoit si joliment des vers. Les enfants l'ont fait mourir toute jeune : ce fut grand dommage. » Voyez aussi le *Commentaire* de M. P. Paris, p. 290.

Alexandre Campion parle également de la beauté de cette femme, dans une de ses lettres de l'année 1633, *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poésies*. Rouen 1657.

chevêché de Paris? Si vous prenez l'épée, comme je le crois, à quoi vous exposez-vous? Pouvez-vous répondre de vous-même à l'égard d'une fille aussi brillante et aussi belle qu'elle est? Dans six semaines elle ne sera plus enfant; elle sera sifflée par Épineville, qui paroît avoir de l'entendement. Que savez-vous ce qu'une beauté comme celle-là, qui sera bientôt instruite, vous pourra mettre dans l'esprit?

*M. le cardinal de Richelieu haïssoit au dernier point Madame la princesse de Guémené, parce qu'il étoit persuadé qu'elle avoit traversé l'inclination qu'il avoit pour la Reine, et qu'elle avoit même été de part à la pièce que Madame du Fargis [1], dame d'atour, lui fit

1. Madame du Fargis (Madeleine de Silly) était tante de l'abbé de Retz. Il est souvent question de cette femme dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, et voici en quels termes il raconte les motifs de la disgrâce de Madame du Fargis :

« Madame du Fargis fut chassée à cause de ses cabales et non à cause de ses galanteries. Elle s'étoit jointe à Vaultier et à Biringhen, aujourd'hui premier écuyer de la petite écurie. Elle fut quelque temps cachée aux environs de Paris; mais on la découvrit bientôt et il fallut aller plus loin (t. II, p. 14).

Tallemant ajoute : « Le cardinal de Richelieu haïssoit Monsieur, et craignant, vu le peu de santé que le Roi avoit, qu'il ne parvînt à la couronne, fit dessein de gagner la Reine et de lui aider à faire un dauphin. Pour parvenir à son but, il la mit, sans qu'elle sût d'où cela venoit, fort mal avec le Roi et la Reine-mère, jusque-là qu'elle étoit fort maltraitée de l'un et de l'autre. Après, il lui fit dire par Madame du Fargis, dame d'atour, que si elle vouloit, il la tireroit bientôt de la misère dans laquelle elle vivoit. La Reine, qui ne voyoit point que ce fut lui qui la fit maltraiter, pensant d'abord que c'étoit par compassion qu'il lui offroit son assistance, souffrit qu'il lui écrivît et lui fit même réponse, car elle ne s'imaginoit pas que ce commerce produisît autre chose qu'une simple galanterie.

« Le Cardinal, qui voyoit quelque acheminement à son affaire, lui fit proposer, par la même Madame du Fargis, de consentir qu'il tînt auprès d'elle la place du Roi; que si elle n'avoit point d'enfant elle seroit toujours méprisée, et que le Roi, malsain comme il étoit, ne pouvant pas vivre longtemps, on la renverroit en Espagne; au lieu que si elle avoit un fils du Cardinal, et le Roi venant à mourir bientôt, comme cela étoit infaillible, elle gouverneroit avec lui, car il ne

quand elle porta à la Reine mère, Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il avoit écrite à la Reine sa belle-fille. Cette haine de M. le cardinal de Richelieu avoit passé jusqu'au point d'avoir voulu obliger M. le maréchal de Brézé, son beau-frère et capitaine des gardes du corps, à rendre publiques les lettres de Madame de Guémené, qui avoient été trouvées dans la cassette de M. de Montmorency, lorsqu'il fut pris à Castelnaudari. Le maréchal de Brézé eut ou l'honnêteté ou la franchise de les rendre à Madame de Guémené. Il étoit fort extravagant [1] : mais comme M. le cardinal de Richelieu s'étoit trouvé autrefois honoré, en quelque façon, de son alliance, et qu'il craignoit même ses emportements et ses prôneries auprès du Roi qui avoit quelque sorte d'inclination pour lui, il agissoit dans la

pourroit avoir que les mêmes intérêts, étant père de son enfant : que pour la Reine-mère, il l'éloigneroit dès qu'il auroit reçu la faveur qu'il demandoit.

« La Reine rejeta bien loin cette proposition, mais on ne voulut pas rebuter le Cardinal, et il fit tout ce qu'il put pour la voir une fois dans le lit; mais il ne put en venir à bout » (t. II, p. 6).

Remarquons cependant que Tallemant paraît se contredire dans un autre passage de ses *Historiettes*, où on lit : « Le Cardinal se voulut servir de Madame du Fargis, qu'il avoit fait dame d'atour de la Reine régnante, *pour la galanterie politique*, car on peut appeler ainsi celle qu'il vouloit faire avec la Reine. » — Le savant éditeur de Tallemant, M. Paulin Paris, ajoute, avec toute raison : si le Cardinal s'était autant compromis auprès de Madame du Fargis, il n'aurait pas réduit cette femme à la dernière extrémité, comme il fit un peu plus tard. Cette opinion a été partagée par Bazin, historien de Louis XIII. — Tallemant des Réaux consacre une *Historiette* spéciale (t. II, p. 121) à Madame du Fargis, et il nous la représente comme une femme marquée de la petite vérole, vive, pleine d'esprit et la plus galante du monde.

1. Le jugement de Retz sur le maréchal de Brissac est confirmé par Tallemant des Réaux (II, p. 196), qui dit de lui : « L'amour lui a fait faire d'étranges choses, outre qu'il n'étoit pas trop sage naturellement, non plus que sa femme. » — On trouve ensuite une histoire de la Dervois, maîtresse du maréchal et d'un de ses laquais, qui lui faisait traiter le maréchal comme il lui plaisait.

vue de se donner à lui-même quelque repos dans sa famille, qu'il souhaitoit avec passion d'établir et d'unir; il pouvoit tout en France à la réserve de ce dernier point. Car M. le maréchal de Brézé avoit pris une si forte aversion pour M. de la Meilleraye [Charles de la Porte], qui étoit grand-maître de l'artillerie en ce temps-là [1634], et qui a été depuis le maréchal de la Meilleraye, qu'il ne le pouvoit souffrir. Il ne pouvoit se mettre dans l'esprit que M. le cardinal de Richelieu dût seulement songer à un homme qui étoit vraiment son cousin germain, mais qui n'avoit apporté dans son alliance qu'une roture fort connue, la plus petite mine du monde [1], et un mérite, à ce qu'il publioit, fort commun.

M. le cardinal de Richelieu n'étoit pas de ce sentiment; il croyoit, et avec raison, beaucoup de cœur à M. de la Meilleraye. Il estimoit même sa capacité dans la guerre infiniment au-dessus de ce qu'elle méritoit, quoiqu'en effet elle ne fût pas méprisable. Enfin, il le destinoit à la place que nous avons vu avoir été tenue depuis si glorieusement par M. de Turenne.

Vous jugez assez, par ce que je viens de vous dire,

1. Le maréchal de la Meilleraye est assez maltraité par Tallemant des Réaux, et le portrait qu'il nous trace de ce personnage, dans ses *Historiettes* (t. II, p. 226), n'est pas à son avantage. Nous rappellerons aussi un couplet du temps, dans lequel le maréchal n'est pas plus flatté :

> Petit-fils de notaire,
> Mine à quatre deniers,
> Je ne me saurois taire
> De te voir canonnier.
>
> Toi qui n'es que de poudre,
> Gouverneur de la foudre,
> Petit la Meilleraye,
> Va te pendre au Marais.

On peut compléter ce portrait du maréchal en consultant les Mémoires de Madame de Motteville (II, 413), qui ne lui sont pas non plus très-favorables, édition de M. Riaux, Bibliothèque Charpentier.

de la brouillerie du dedans de la maison de M. le cardinal de Richelieu et de l'intérêt qu'il avoit à la démêler. Il y travailla avec application, et il ne crut pas pouvoir mieux réussir, qu'en réunissant ces deux chefs de cabale dans une confiance qu'il n'eut pour personne et qu'il eut uniquement pour eux deux. Il les mit, pour cet effet, en commun et par indivis, dans la confidence de ses galanteries, qui, à la vérité, ne répondoient en rien à la grandeur de ses actions, ni à l'éclat de sa vie [1].

Marion de l'Orme, qui étoit un peu moins qu'une prostituée [2], fut un des objets de son amour, et elle le

1. Les galanteries du cardinal de Richelieu sont fréquemment mentionnées dans les Mémoires du temps. Ses relations avec Marion de l'Orme ne sont mises en doute par personne. Nous rapporterons cependant une historiette de Tallemant des Réaux à ce sujet :

« Le cardinal de Richelieu ne payoit pas mieux les demoiselles... Marion de l'Orme alla deux fois chez lui. A la première visite, il la reçut en habit de satin gris de lin, en broderie d'or et d'argent, botté et avec des plumes. Elle a dit que cette barbe en pointe et ces cheveux au-dessus de l'oreille faisoient le plus plaisant effet du monde. Après ces deux visites, il lui fit présenter cent pistoles par des Bournais, son valet de chambre, qui avoit fait le maq....... Elle les rejeta et se moqua du Cardinal. J'ai ouï dire qu'une fois elle entra chez lui en homme : on dit que c'étoit un courrier. Elle-même l'a conté. » (Édition Paris, t. II, p. 42.)

Ce même chroniqueur prétend aussi que le cardinal de Richelieu fit des galanteries à Marie de Gonzague, qui devint reine de Pologne (t. II, p. 42, et t. III, p. 301); mais qu'elles furent mal accueillies. Sa nièce, Madame d'Aiguillon, ajoute-t-il encore, couchait avec lui (même volume, p. 470). — Enfin, d'après Mathieu de Morogues, Richelieu voulut une fois forcer Madame de Chevreuse, qu'il trouva au lit, et si elle n'eût crié, on ne sait ce qui fût arrivé. Il tenait ce récit d'elle-même, et elle l'assura que c'était la cause de tout ce que le Cardinal lui avait fait. — Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette Madame de Fruges, dont va parler le cardinal de Retz.

2. Marion de l'Orme, dont les biographes se sont tant occupés, n'est pas cependant exactement connue. Nous trouvons dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux de curieuses particularités sur cette femme. Voici ce qu'on lit, t. IV, p. 62 de l'édition de M. Paulin Paris : « Marion de l'Orme étoit fille d'un homme qui

sacrifia à des Barreaux[1]. Madame de Fruges, que vous voyez traînante dans les cabinets, sous le nom de vieille femme, en fut une autre. La première venoit chez lui la nuit; il alloit aussi la nuit chez la seconde,

avoit du bien, et si elle eût voulu se marier, elle eût eu vingt-cinq mille écus en mariage; mais elle ne le voulut pas. Elle se nommoit Marie de Lou, demoiselle de L'Orme. C'étoit une belle personne, d'une grande mine, et qui faisoit tout de bonne grâce. Elle n'avoit pas l'esprit vif, mais elle chantoit fort bien et jouoit bien du téorbe. Elle étoit magnifique, dépensière, et naturellement lascive. Elle avouoit qu'elle n'avoit eu inclination que pour sept ou huit hommes : Des Barreaux, Rouville, Miossans, Arnauld, M. le Grand, M. de Châtillon et M. de Brissac. Elle disoit que M. le cardinal de Richelieu lui avoit donné un jour un jonc de soixante pistoles, qui venoit de Madame d'Aiguillon. Il regardoit cela, disoit-elle, comme un trophée. Elle fut chez le Cardinal déguisée en page. Quillet disoit que c'étoit le plus beau corps qu'on pût voir. Elle concevoit facilement, parce qu'elle étoit lascive. A sa mort, elle avoit pour plus de vingt mille écus de hardes. Le grand-maître de la Meilleraye en devint amoureux, mais n'en pouvant rien obtenir, il lui donna un soufflet, en lui reprochant que son argent étoit aussi bon que celui du duc de Retz, l'aîné du Cardinal. »

Guy Patin écrivait à Spon, le 3 novembre 1649 : « La troisième maîtresse du cardinal de Richelieu étoit une certaine belle fille parisienne, nommée Marion de l'Orme, que M. de Cinq-Mars avoit entretenue, comme a fait aussi le maréchal de la Meilleraye et plusieurs autres. »

1. D'après d'autres chroniqueurs, des Barreaux avait précédé le cardinal de Richelieu dans les bonnes grâces de Marion de l'Orme. Voici ce que dit Tallemant des Réaux, t. IV, p. 46 : « Valée des Barreaux étoit fort beau garçon en sa jeunesse; il avoit l'esprit vif, savoit assez de choses et réussissoit à tout ce à quoi il se vouloit appliquer. Il fréquentoit Théophile (Viaud) et d'autres débauchés. Dans une débauche, quelque temps après la mort de ce poëte, des Barreaux se mit à criailler. Le comte de Lude lui dit : « Oy! pour « la veuve de Théophile, il me semble que vous faites un peu bien « de bruit. » Ce fut lui qui mit Marion à mal; il fut huit jours caché chez elle, dans un méchant cabinet où l'on mettoit du bois; là elle lui apportoit à manger, et la nuit il alloit coucher avec elle. Depuis, comme elle a eu plus de hardiesse, elle l'alloit trouver en une maison du faubourg Saint-Victor qu'il avoit fait fort bien meubler, et où il y avoit un grand jardin. Des Barreaux étoit insolent et ivrogne. »

Vance, dans *les Galanteries des rois de France*, a rattaché, à tort, la démission de des Barreaux aux prétendues vengeances du cardinal

qui étoit déjà un reste de Buckingham et de l'Épienne[1]. Ses deux confidents [Brissac et la Meilleraye], qui avoient fait une paix fourrée, l'y menoient en habit de couleur; et Madame de Guémené[2] faillit être la victime de cette paix fourrée.

M. de la Meilleraye, que l'on appeloit le Grand-Maître, étoit devenu amoureux d'elle, mais elle ne l'étoit nullement de lui. Comme il étoit, et par son naturel et par sa faveur, l'homme du monde le plus impérieux, il trouva fort mauvais que l'on ne l'aimât pas. Il s'en plaignit, l'on n'en fut pas touché : il menaça, l'on s'en moqua. Il crut le pouvoir, parce que M. le Cardinal, auquel il avoit dit rage contre Madame de Guémené, avoit enfin obligé M. de Brézé à lui mettre entre les mains les lettres écrites à M. de Montmorency[3], desquelles je vous ai tantôt parlé, et les avoit données au Grand-Maître, qui, dans les secondes menaces, en laissa échapper quelque chose à Madame de Guémené. Elle ne s'en moqua plus, mais elle faillit à enrager. Elle tomba dans une mélancolie qui n'est pas imaginable; elle changea tellement qu'on ne la recon-

de Richelieu et à une intrigue entre Ninon de l'Enclos et Marion de l'Orme; mais on peut consulter, avec plus de certitude, sur les amours de des Barreaux et de Marion de l'Orme, les *Muses illustres de MM. Malherbe, Théophile*, etc., 1658, p. 215, une pièce intitulée : *les Amours de Pyraemon et de la belle Veneville*.

1. Lisez : *de Piennes* (?).

2. Madame de Guémené est assez maltraitée par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*. Il dit (t. IV, p. 358, édition P. Paris) : « Un jour, comme Madame Pilou étoit chez la Reine, Madame de Guémené dit à Sa Majesté : « Madame, faites conter à Madame Pilou l'aventure du conseiller d'État. — Ne voilà-t-il pas, dit la bonne femme, vous regorgez d'amants vous autres, et dès que j'en ai un pauvre misérable, vous en enragez. » Nous compléterons les renseignements relatifs à Madame de Guémené dans une seconde note.

3. Au sujet de ces lettres du duc de Montmorency, voyez Tallemant des Réaux, t. IV, p. 482 et 487.

noissoit point. Elle s'en alla à Coupray[1], où elle ne voulut voir personne[2].

1. Le château de Coupray était situé en Bourgogne, aujourd'hui il fait partie du département de la Haute-Marne.

2. Le chapitre des Mémoires de Retz, relatifs à ses duels, peut être complété par l'extrait suivant, tiré d'une *Historiette* de Tallemant (t. III, p. 90) : « Pour revenir à Arnauld, ce pouvoit être faute d'expérience (qu'il perdit Philisbourg), mais je ne saurois croire que ce fut faute de cœur : car j'ai oui dire au cardinal de Retz, alors abbé, lui qui n'aimoit point tout ce qui pouvoit être ami du père Joseph, ni de parent des suppôts du cardinal de Richelieu, qu'il avoit secouru Arnauld sur le Pont-Neuf, l'ayant trouvé seul, l'épée à la main contre six soldats. »

CHAPITRE II

CONSPIRATIONS ET ÉTUDES THÉOLOGIQUES. — NOUVELLES GALANTERIES.

1635-1641. — L'abbé de Retz prend sa licence en Sorbonne. — Auteur de la *Conjuration de Fiesque*. — Sermons. — Le comte de Soissons à Sedan. — L'abbé de Retz cache un de ses partisans. — L'abbé de la Mothe-Houdancourt, Retz, la Sorbonne et le cardinal de Richelieu. — Voyage de l'abbé de Retz en Italie. — Séjour à Venise. — La signora Vandramcina. — Les écoles de Sapience de Rome. — Querelle avec l'ambassadeur de l'Empereur. — Une femme merveilleusement belle. — Madame de Guémené, Arnauld d'Andilly et l'abbé de Retz. — Raillerie du cardinal de Richelieu au sujet de l'abbé et de Madame de Guémené. — Retz amoureux de la maréchale de la Meilleraye. — Rivalité du cardinal de Richelieu. — La Rochepot. — Conjuration à Corbie contre Richelieu. — Fermeté du comte de Soissons. — Il se retire à Sedan et le duc d'Orléans à Blois. — Nouvelle conspiration à l'occasion du baptême de Mademoiselle aux Tuileries. — Scrupules de l'abbé de Retz. — Le coup est manqué. — Dispersion des conjurés. — Nouvelle rébellion du comte de Soissons. — L'Espagne et l'Autriche. — Alexandre Campion. — Saint-Hibal. — Bardouville. — Varicarville. — Portrait du comte de Soissons. — Richelieu fait inquiéter le comte de Soissons. — L'abbé de Retz n'est pas d'avis que le Comte entreprenne la guerre civile. — Conversation à ce sujet. — Les esprits s'aigrissent à Paris. — L'abbé de Retz conspirateur par haine de sa profession. — Les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, Cramail, du Fargis, du Coudray-Montpensier à la Bastille. — Adhésion à la conspiration du comte de Soissons. — Les colonelles de Paris et l'abbé de Retz. — Aumônes répandues par l'abbé dans Paris. — Sa tante de Maignelais. — Déclaration du comte de Soissons contre Richelieu. — Il livre bataille à l'armée du Roi. — Sa victoire. — Sa mort. — Terreur des conspirateurs.

Dès que j'eus pris la résolution de me mettre à l'étude, j'y pris aussi celle de reprendre les errements de M. le cardinal de Richelieu; et quoique mes proches même s'y opposassent, dans l'opinion que cette matière n'étoit bonne que pour des pédants, je suivis mon dessein : j'entrepris la carrière, et je l'ouvris avec succès. Elle a été remplie, depuis, par toutes les per-

sonnes de qualité de la profession. Mais comme je fus le premier depuis le cardinal de Richelieu, ma pensée lui plut; et cela joint aux bons offices que M. le Grand-Maître me rendoit tous les jours auprès de lui, fit qu'il parla avantageusement de moi en deux ou trois occasions; qu'il témoigna un étonnement obligeant de ce que je ne lui avois jamais fait la cour; et qu'il ordonna même à M. de Lingendes, qui a été depuis évêque de Mâcon, de me mener chez lui[1].

Voilà la source de ma première disgrâce : car au lieu de répondre à ses avances et aux instances que M. le Grand-Maître me fit pour m'y obliger, je ne les payai toutes que de très-méchantes excuses. Je fis le malade, j'allois à la campagne; enfin j'en fis assez pour laisser voir que je ne voulois pas m'attacher à M. le cardinal de Richelieu, qui étoit un très-grand homme, mais qui avoit au souverain degré le foible de ne point mépriser les petites choses. Il le témoigna en ma personne : car l'histoire de *la conjuration de Jean-Louis de Fiesque*, que j'avois faite à dix-huit ans[2], ayant échappé, en ce

1. « Le cardinal de Richelieu proposa même de donner l'archevêché de Lyon à l'abbé de Retz, parce qu'il avoit envie de celui de Paris. Cela fut en quelque traité » (Tallemant des Réaux, t IV, p 75).

2. Nous avons déjà parlé de cet ouvrage remarquable de l'abbé de Retz, qui passa, lorsqu'il fut connu, pour un des chefs-d'œuvre de l'époque (Voy. l'*Avertissement de l'éditeur*). On pourra juger du mérite de cette œuvre par le fragment suivant, qui en est le début, et par quelques autres passages que l'on trouvera dans les notes relatives aux Mémoires du cardinal de Retz, parce qu'ils nous ont paru contenir des allusions aux événements qui se passaient alors en France.

« Au commencement de l'année 1547, la république de Gênes se trouvoit dans un état que l'on pouvoit appeler heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissoit, en apparence, d'une glorieuse tranquillité, acquise par ses propres armes et conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avoit choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettoit à couvert de leur ambition, et les douceurs de la paix y faisoient revenir l'abondance, que les désordres de la guerre en avoient si longtemps bannie : le

temps-là, des mains de Lauzières[1], à qui je l'avois confiée seulement pour la lire, et ayant été portée à M. le cardinal de Richelieu par Boisrobert, il dit tout haut, en présence du maréchal d'Estrées et de Senneterre : « Voilà un dangereux esprit. » Le second le dit, dès le soir même, à mon père, et je me le tins comme dit à moi-même.

Je continuai, par ma propre considération, la conduite que je n'avois prise jusque-là que par celle de la

trafic se remettoit dans la ville avec un avantage visible du public et des particuliers, et si l'esprit des citoyens eût été aussi exempt de jalousie que leurs fortunes l'étoient de la nécessité, cette république se seroit relevée en peu de jours de ses misères passées, par un repos plein d'opulence et de bonheur. Mais le peu d'union qui étoit parmi eux, et les semences de haine que les divisions précédentes avoient laissées dans les cœurs, étoient des restes dangereux, qui marquoient bien que ce grand corps n'étoit pas encore remis de ses maladies, et que sa guérison étoit semblable à la santé apparente de ces visages bouffis, sur lesquels un peu d'embonpoint cache beaucoup de mauvaises humeurs. La noblesse, qui avoit le gouvernement entre ses mains, ne pouvoit oublier les injures qu'elle avoit reçues du peuple, dans le temps qu'elle étoit éloignée des affaires. Le peuple, de son côté, ne pouvoit souffrir la domination de la noblesse que comme une nouvelle tyrannie, qui étoit contraire aux ordres de l'État. Une partie même des gentilshommes qui prétendoient à une plus haute fortune, envioit ouvertement la grandeur des autres. Ainsi les uns commandoient avec orgueil, les autres obéissoient avec rage, et beaucoup croyoient obéir, parce qu'ils ne commandoient pas assez absolument : quand la Providence permit qu'il arrivât un accident, qui fit éclater tout d'un coup ces différents sentiments, et qui confirma, pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude.

« C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qu'il faut reprendre de plus loin, pour en connoître mieux les suites et les circonstances. »

1. Ce Lauzières ne doit pas être confondu avec le cadet du maréchal de Thémine, qui portait le même nom seigneurial. Il s'agit ici de Pierre Yvon, sieur de Lauzières, dont la mère était Marie Tallemant. Ce Lauzières vivait dans l'intimité de l'abbé de Retz, voyagea en Italie avec lui, et il en sera encore question à l'occasion des bulles de la coadjutorerie. Tallemant lui consacre une de ses *Historiettes*, t. VI, p. 281 de l'édition de M. P. Paris.

naine personnelle que Madame de Guémené avoit contre M. le Cardinal.

[1636] Le succès que j'eus dans les Actes de Sorbonne, me donna du goût pour ce genre de réputation. Je la voulus pousser plus loin, et je m'imaginai que je pourrois réussir dans les sermons. On me conseilloit de commencer par de petits couvents, où je m'accoutumerois peu à peu. Je fis tout le contraire. Je prêchai l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu dans les petits Carmélites, en présence de la Reine et de toute la cour, et cette audace m'attira un second éloge de M. le cardinal de Richelieu. Car, comme on lui eut dit que j'avois bien fait, il répondit : « Il ne faut pas juger des choses par l'événement, c'est un téméraire. » J'étois, comme vous voyez, assez occupé pour un homme de vingt-deux ans.

[1637] M. le comte [de Soissons] qui avoit pris une très-grande amitié pour moi, et pour le service et la personne duquel j'avois pris un très-grand attachement, partit de Paris, la nuit, pour s'aller jeter dans Sedan, dans la crainte qu'il eût d'être arrêté. Il m'envoya quérir sur les dix heures du soir. Il me dit son dessein. Je le suppliai avec instance qu'il me permît que j'eusse l'honneur de l'accompagner. Il me le défendit expressément, mais il me confia Van-Broc, un joueur de luth flamand, et qui étoit l'homme du monde à qui il se confioit le plus[1]. Il me dit qu'il me le donnoit en garde, que je le cachasse chez moi, et que je ne le laissasse sortir que la nuit. J'exécutai fort

1. Van-Broc, joueur de luth, avait eu une certaine renommée; avant d'être attaché à la maison de Soissons, il appartenait au grand prieur de Vendôme. « C'étoit un petit fourbe, dit Tallemant (*Historiette*, t. III, p. 33), qui avoit espéré qu'on le trouveroit assez honnête homme pour le mettre en la place de Croiselles. » Voyez l'*Historiette* de Croiselles, abbé de la Couture, et de ses sœurs, p. 27.

bien de ma part tout ce qui m'avoit été ordonné; car je mis Van-Broc dans une soupente, où il eût fallu être chat pour le trouver. Il ne fit pas si bien de son côté; car il fut découvert par le concierge de l'hôtel de Soissons, au moins à ce que j'ai toujours soupçonné; et je fus bien étonné qu'un matin, à six heures, je vis ma chambre pleine de gens armés, qui m'éveillèrent en jetant la porte dedans. Le prevôt de l'Isle s'avança, et il me dit en jurant : « Où est Van-Broc? » — « A Sedan, je crois, » lui répondis-je. Il redoubla ses jurements et il chercha dans la paillasse de tous les lits. Il menaça tous mes gens de la question. Aucun d'eux, à la réserve d'un seul, ne lui en eût pu dire des nouvelles : ils ne s'avisèrent pas de la soupente, qui dans la vérité n'étoit pas reconnoissable, et ils sortirent très-peu satisfaits. Vous pouvez croire qu'une note de cette nature se pouvoit appeler pour moi, à l'égard de la cour, une nouvelle confusion. En voici une autre.

La licence de Sorbonne expira; il fut question de donner les lieux, c'est-à-dire de déclarer publiquement, au nom de tout le corps, lesquels ont le mieux fait dans leurs actes; et cette déclaration se fait avec de grandes cérémonies. J'eus la vanité de prétendre le premier lieu, et je ne crus pas le devoir céder à l'abbé de la Mothe-Houdancourt, qui est présentement l'archevêque d'Auch, et sur lequel il est vrai que j'avois eu quelques avantages dans les disputes.

M. le cardinal de Richelieu, qui faisoit l'honneur à cet abbé de le reconnoître pour son parent, envoya en Sorbonne le grand prieur de la Porte, son oncle, pour le recommander. Je me conduisis, dans cette occasion, mieux qu'il n'appartenoit à mon âge : car aussitôt que je le sus, j'allai trouver M. de Raconis [1], évêque de

1. Charles d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur, était un des

Lavaur, pour le prier de dire à M. le Cardinal que comme je savois le respect que je lui devois, je m'étois désisté de ma prétention aussitôt que j'avois appris qu'il y prenoit part. M. de Lavaur me vint trouver, dès le lendemain matin, pour me dire que M. le Cardinal ne prétendoit point que M. l'abbé de la Mothe eût l'obligation du lieu à ma cession, mais à son mérite, auquel on ne pouvoit le refuser. La réponse m'outra; je ne répondis que par un souris et une profonde révérence. Je suivis ma pointe, et j'emportai le premier lieu de quatre-vingt-quatre voix. M. le Cardinal s'emporta jusqu'à la puérilité; il menaça les députés de la Sorbonne de raser ce qu'il avoit commencé d'y bâtir, et il fit mon éloge, tout de nouveau, avec une aigreur incroyable.

Toute ma famille s'épouvanta. Mon père et ma tante

plus fidèles courtisans du cardinal de Richelieu et d'un esprit susceptible de préjugés. Tallemant des Réaux raconte sur Raconis l'historiette suivante (Édition P. Paris, t. V, p. 94) : « Un nommé Collet, surnommé l'esprit de Montmartre, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fût un esprit qui parlât de bien loin, en l'air..... Le cardinal de Richelieu, qui se vouloit railler de Raconis, que les jésuites ont si bien étrillé, fit que cet homme [Collet] se fourra dans la foule de ceux qui accompagnoient le Cardinal aux Tuileries, du nombre desquels étoit notre évêque. Il se mit, au milieu de la grande allée, à appeler : « Abra de Raconis! Abra de Ra-« conis! » Tout le monde avoit le mot, Raconis s'entend nommer, tourne la tête; mais ne dit rien pour cette fois. La voix continue, il commence à s'épouvanter, enfin tout d'un coup il s'écrie : « Monsei-« gneur, je vous demande pardon si je perds le respect que je dois « à Votre Éminence, il y a déjà quelque temps que je me contrains, « j'entends une voix dans l'air qui m'appelle! » Le Cardinal et tous les autres dirent qu'ils n'entendoient rien. On prête silence et la voix lui dit : « Je suis l'âme de ton père qui souffre, il y a long-« temps, en purgatoire, et qui a une permission de Dieu de te venir « avertir de changer de vie. N'as-tu pas honte de faire la cour aux « grands, au lieu d'être dans les églises. » Raconis, plus pâle que mort, croyoit avoir déjà le diable à ses trousses. On le mena à son logis, où il fut plus de quatre jours avant de se pouvoir désabuser. »

de Maignelais [Marguerite-Claude de Gondi], qui se joignoient ensemble, la Sorbonne et Van-Broc, M. le comte [de Soissons], mon frère, qui étoit parti la même nuit, Madame de Guémené, à laquelle ils voyoient bien que j'étois fort attaché, souhaitoient avec passion de m'éloigner et de m'envoyer en Italie.

[1638]. Je demeurai donc à Venise jusqu'à la mi-août[1], et il ne tint pas à moi de m'y faire assassiner. Je m'amusois à vouloir faire galanterie à la signora Vandrameina, noble Vénitienne, et qui étoit une des personnes du monde des plus jolies. Le résident Mailler, ambassadeur pour le Roi, qui savoit le péril qu'il y a, en ce pays-là, pour ces sortes d'aventures,

1. Nous pouvons compléter, en quelque sorte, la relation du voyage en Italie de l'abbé de Retz, en empruntant aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, qui fut son compagnon de voyage, le passage suivant (Édition Paris, t. V, p. 187 et suiv.) :

« . . . Deux de mes frères et moi, ayant dessein d'aller en Italie, priâmes l'abbé de Retz de trouver bon que nous lui tenions compagnie. Je l'entretins presque toujours, durant dix mois, et comme il a autant de mémoire que personne, car il savoit par cœur tout ce qu'il avoit lu, il me conta et me dit bien des choses..... Il fut fort caressé à Florence par le Grand-Duc [Ferdinand II de Médicis]; il logea chez le chevalier de Gondi, qui faisoit la charge de secrétaire d'État, et qui avoit été résident en France; ce chevalier avoit les portraits des Gondi de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'ici (voyez la note de la page 2), ils sont pourtant gentilshommes, mais la question est de savoir si ce n'est point depuis la faveur d'Albert... Pour revenir où nous en étions, à Florence un jeune gentilhomme, qui étoit à l'abbé de Retz, car il en avoit quatre et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes, sans les ourler. Un jour, au Cours, la Grande-Duchesse-mère et Mademoiselle de Guise vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme étoit à la portière et sembloit être vêtu de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

« A Venise, où nous allâmes ensuite, l'ambassadeur de France le logea lui seul, avec un valet de chambre. Le comte de la Val, frère de M. de la Trémoille, étoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'abbé : «Il ne manquera pas de me venir voir. » L'abbé n'y alla point et en parloit avec fort peu d'estime. »

me commanda d'en sortir. Je fis le tour de la Lombardie, et je me rendis à Rome sur la fin de septembre. M. le maréchal d'Estrées y étoit ambassadeur. Il me fit des leçons sur la manière dont je devois vivre, qui me persuadèrent; et, quoique je n'eusse aucun dessein d'être d'Église, je me résolus d'acquérir, à tout hasard, de la réputation dans une cour ecclésiastique où l'on me verroit avec la soutane.

J'exécutai fort bien ma résolution; je ne laissai pas la moindre ombre de débauche ou de galanterie : je fus modeste au dernier point dans mes habits; et cette modestie, qui paroissoit dans ma personne, étoit relevée par une très-grande dépense, par de belles livrées, par un équipage fort leste, et par une suite de sept ou huit gentilshommes, dont il y en avoit quatre chevaliers de Malte. Je disputai dans les Écoles de Sapience, qui ne sont pas à beaucoup près si savantes que celles de Sorbonne; et la fortune contribua encore à me relever.

Le prince de Schomberg, ambassadeur d'obédience de l'Empire, m'envoya dire, un jour que je jouois au ballon dans les Thermes de l'empereur Antonin, de lui quitter la place, et je lui fis répondre qu'il n'y avoit rien que je n'eusse rendu à Son Excellence, si elle me l'eût demandé par civilité; mais puisque c'étoit un ordre, j'étois obligé de lui dire que je n'en pouvois recevoir d'aucun ambassadeur que de celui du Roi mon maître. Comme il insista et qu'il m'eut fait dire, pour la seconde fois, par le doyen de ses estafiers, de sortir du jeu, je me mis sur la défensive; et les Allemands, plus par mépris, à mon sens, du peu de gens que j'avois avec moi, que par autre considération, ne poussèrent pas l'affaire. Ce coup porté par un abbé tout modeste, à un ambassadeur qui marchoit toujours

avec cent mousquetaires à cheval, fit un grand éclat à Rome [1], et si grand que Roze, que vous voyez secrétaire du cabinet et qui étoit ce jour-là dans le jeu du ballon, dit que feu M. le cardinal Mazarin en eut, dès ce jour-là, l'imagination saisie et qu'il lui en a parlé depuis plusieurs fois.

La santé de M. le cardinal de Richelieu commençoit à s'affoiblir et à laisser, par conséquent, quelques vues de la possibilité de l'archevêché de Paris. M. le Comte, qui avoit pris quelque teinture de dévotion dans la retraite de Sedan [2], et qui sentoit du scrupule de posséder, sous le nom de *Custodinos,* plus de cent mille livres de rente en bénéfices, avoit écrit à mon

1. Le séjour de l'abbé de Retz à Rome est raconté ainsi qu'il suit par Tallemant des Réaux (t. V, p. 192) :

« A Rome, il se logea bien et tenoit assez bonne table : on en faisoit cas, à cause qu'il en savoit plus que beaucoup de cardinaux et de prélats. Il nous voulut faire croire que le connétable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondi étoit alliée étroitement, s'étoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas vu ; mais qu'il n'avoit osé, à cause que le connétable étoit du parti des Espagnols : car c'étoit de Naples qu'il étoit connétable.

« Il n'étoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris; et il nous fit faire, au mois de novembre, un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alun. Nous partîmes, comme s'il eût été question de quelque chose d'important, par une fort grosse pluie, et les Italiens disoient : « Questo è partir à la francese. » Nous ne fûmes pas plus de trois mois et demi à Rome, et il nous en fit partir à Noël pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'étoit venu trouver dans une église et qu'il lui avoit donné un avis qui l'obligeoit de quitter l'Italie promptement... L'argent commençoit à lui manquer... Il le faut louer d'une chose, c'est qu'à Rome, non plus qu'à Venise, ou il ne vit pas une femme, ou il en vit si secrètement que nous n'en pûmes rien découvrir. Il disoit qu'il ne vouloit pas donner de prise sur lui. »

2. Si nous consultons Tallemant des Réaux, il nous apprend que « quand M. le comte de Soissons se retira à Sedan, il galantisa en passant la marquise de Sy, Antoinette de Marins, mariée au prince d'Amblize, marquis de Sy. » Voyez une note de M. P. Paris dans son édition de Tallemant des Réaux, t. V.

père qu'aussitôt qu'il seroit en état d'en faire agréer à la cour sa démission en ma faveur, il me les remettroit entre les mains. Toutes ces considérations jointes ensemble, ne me firent pas tout à fait perdre la résolution de quitter la soutane, mais elles la suspendirent. Elles firent plus : elles me firent prendre celle de ne la quitter qu'à bonnes enseignes et par quelques grandes actions; et comme je ne les voyois pas proches, ni certaines, je me résolus de me signaler dans ma profession de toutes les manières. Je commençai par une très-grande retraite, j'étudiois presque tout le jour, je ne voyois que fort peu de monde, je n'avois presque plus d'habitudes avec toutes les femmes, hors avec Madame de Guémené.

* Étoit [1] à la ruelle du lit; mais ce qui fut le plus merveilleux, est que l'on les plaignit dans le plus tendre des raccommodements. Il faudroit un volume pour déduire toutes les façons dont cette histoire fut ornée. Une des plus simples, fut qu'il fallut s'obliger, par serment, de laisser à la belle un mouchoir sur les yeux quand la chambre seroit trop éclairée. Comme il ne pouvoit couvrir que le visage, il n'empêcha pas de juger des autres beautés, qui, sans aucune exagération, passoient celles de la Vénus de Médicis, que je venois de voir tout fraîchement à Rome. J'en avois apporté la stampe [2], et cette merveille du siècle d'Alexandre cédoit à la vivante.

[1639]. Le diable avoit apparu justement, quinze

1. Le manuscrit autographe du cardinal de Retz commence seulement ici.

2. Nous avons conservé ce mot, qui était alors en usage, au lieu du mot estampe. On lit également dans Tallemant des Réaux : « J'ai vu une *stampe* de Rabelais » (t. IV, p. 194).

iours devant cette aventure, à Madame la princesse de Guémené [Anne de Rohan], et il lui apparoissoit souvent, évoqué par les conjurations de M. d'Andilly [Robert Arnauld], qui le forçoit, je crois, de faire peur à sa dévote, de laquelle il étoit encore plus amoureux que moi, mais en Dieu et purement spirituellement. J'évoquai, de mon côté, un démon qui lui parut sous une forme plus bénigne et plus agréable; elle sortit toutefois au bout de six semaines du Port-Royal, où elle faisoit de temps en temps des retraites [1]. Je conduisis ainsi l'Arsenal et la Place-Royale, et je charmois, par ce doux accord, le chagrin que ma profession [2] ne laissoit pas de nourrir toujours dans le fond de mon âme. Il s'en fallut bien peu qu'il ne sortît de cet enchantement une tempête qui eût fait changer de face à l'Europe, pour peu qu'il eût plu à la destinée

1. Le récit de l'abbé de Retz relatif à la princesse de Guémené nous paraît entièrement confirmé par le passage suivant de Tallemont des Réaux (t. IV, p. 478) :

« Madame de Guémené est encore belle personne, quoiqu'elle ait cinquante ans (1657), hors qu'elle a le visage tant soit peu plat. Elle a les cheveux comme à vingt ans : je l'aurois, sans comparaison mieux aimée que Madame de Montbazon; elle a tout autrement d'esprit et n'a jamais fait d'emportement comme l'autre. Madame de Guémené a eu quelques galanteries. On disoit que ses amants faisoient tous mauvaise fin : M. de Montmorency, M. le comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. Elle a des saillies de dévotion, puis elle revient dans le monde. Elle fit ajuster sa maison de la Place-Royale. M. le Prince lui disoit : « Mais, Madame, les Jansénistes ne sont donc point si factieux qu'on dit, puisque tout ceci s'ajuste avec la dévotion? Voici qui est le plus beau du monde. Je crois qu'il y a grand plaisir à prier Dieu ici. »

2. Les anciens éditeurs avaient substitué à ce passage des Mémoires de Retz le suivant, que nous prenons dans l'édition de 1777 :

« Je la retirai au bout de six semaines de Port-Royal, où elle faisoit de temps en temps des escapades plutôt que des retraites. Je continuai à lui rendre mes respects, avec beaucoup d'assiduité, et je charmai par là et par d'autres divertissements le chagrin que ma profession, etc. »

d'être de mon avis. M. le cardinal de Richelieu aimoit la raillerie, mais il ne la pouvoit souffrir; et toutes les personnes de cette humeur ne sont jamais que fort aigres. Il en fit une de cette nature en plein cercle à Madame de Guémené; et tout le monde remarqua qu'il vouloit me désigner. Elle en fut outrée et moi plus qu'elle; car enfin il s'étoit contracté une certaine espèce de manége entre elle et moi, qui avois souvent du mauvais ménage, mais dont toutefois les intérêts n'étoient pas séparés.

Au même temps, Madame de la Meilleraye plut à M. le Cardinal, et au point que le Maréchal s'en étoit aperçu, devant même qu'il partît pour l'armée. Il en avoit fait la guerre à sa femme [1], et d'un air qui lui fit croire qu'il étoit encore plus jaloux qu'ambitieux. Elle le craignoit terriblement; elle n'aimoit point M. le

1. « Marie de Cossé, maréchale de la Meilleraye, dit Tallemant (t. II, p. 220), est jolie et chante bien. Le cardinal de Richelieu s'en éprit : il avoit toujours affaire à l'Arsenal; c'étoit sa bonne cousine. Voilà le Grand-Maître dans une mélancolie épouvantable. Le Cardinal étoit dangereux ; il n'y avoit point de quartier avec lui. La maréchale pouvoit, si elle eût voulu, le faire enrager impunément : elle qui ne manquoit pas d'esprit, s'aperçut de cela, et un beau jour, par une résolution assez rare en l'âge où elle étoit alors, elle va trouver le Grand-Maître, et lui dit que l'air de Paris ne lui étoit pas bon et qu'elle seroit disposée, s'il l'approuvoit, d'aller chez sa mère en Bretagne. « Ah ! Madame, lui dit le Grand-Maître, vous me donnez la vie ; je n'oublierai jamais la grâce que vous me faites. » Le Cardinal, par bonheur, n'y songea plus ; mais sans doute il s'alloit enflammer d'une étrange sorte. »

Plus loin, le même chroniqueur ajoute : « La maréchale disoit qu'elle rendoit grâces à Dieu d'être la femme de M. le maréchal de la Meilleraye, « car, disoit-elle, si je ne l'avois épousé, je ne pourrois pas m'empêcher de l'aimer d'amour. » Elle ment comme tous les diables. C'est un petit homme mal fait et jaloux... Sans la peur du diable, elle l'auroit fait mille fois c... Elle croit qu'il n'y a point de pardon pour l'adultère. Elle est coquette, badine et follette naturellement. On dit qu'elle seroit fort plaisante en amourette. »

Cardinal, qui, en la mariant avec son cousin, avoit, à la vérité, dépouillé sa maison de laquelle elle étoit idolâtre. Il étoit, d'ailleurs, encore plus vieux par ses incommodités que par son âge; et il est vrai de plus que, n'étant pédant en rien, il l'étoit tout à fait en galanterie. Elle m'avoit dit le détail des avances qu'il lui avoit faites, qui étoient effectivement ridicules; mais comme il les continua jusques au point de lui faire faire des séjours de temps même considérable à Ruel, où il faisoit le sien ordinaire, je m'aperçus que la petite cervelle de la demoiselle ne résisteroit pas longtemps au brillant de la faveur, et que la jalousie du Maréchal céderoit bientôt un peu à son intérêt, qui ne lui étoit pas indifférent, et pleinement à sa foiblesse pour la cour, qui n'a jamais eu d'égale.

J'étois dans les premiers feux du plaisir, qui, dans la jeunesse, se prennent aisément pour les premiers feux de l'amour, et j'avois trouvé tant de satisfaction à triompher[1] du cardinal de Richelieu, dans un champ de bataille aussi beau que celui de l'Arsenal, que je me sentis de la rage dans le plus intérieur de mon âme, aussitôt que je reconnus qu'il y avoit du changement dans toute la famille. Le mari consentoit et désiroit que l'on allât très-souvent à Ruel; la femme ne me faisoit plus que des confidences qui me paroissoient assez souvent fausses; enfin, la colère de Madame de Guémené, dont je vous ai dit le sujet ci-dessus, la jalousie que j'eus pour Madame de la Meilleraye, mon aversion pour ma profession, s'unirent ensemble

1. Les anciens éditeurs avaient substitué à cette phrase la suivante : « J'étois dans le premier feu de cette nouvelle passion, et je me figurois tant de plaisir à triompher du cardinal de Richelieu en un aussi beau champ de bataille que celui de l'Arsenal, que la rage se coula dans le plus intérieur de mon âme, etc. »

dans un moment fatal, et faillirent à produire un des plus grands et des plus fameux événements de notre siècle.

La Rochepot [Charles d'Angennes de Silly], mon cousin germain et mon ami intime, étoit domestique de M. le duc d'Orléans, et extrêmement dans sa confidence; il haïssoit cordialement M. le cardinal de Richelieu, et parce qu'il étoit fils de Madame du Fargis, persécutée et mise en effigie par ce ministre, et parce que, tout de nouveau, M. le Cardinal, qui tenoit son père encore prisonnier à la Bastille, avoit refusé l'agrément du régiment de Champagne pour lui à M. le maréchal de la Meilleraye, qui avoit une estime particulière pour sa valeur. Vous pouvez croire que nous faisions souvent ensemble le panégyrique du Cardinal, et des invectives contre la foiblesse de Monsieur, qui, après avoir engagé M. le Comte à sortir du royaume et à se retirer à Sedan, sous la parole qu'il lui donna de l'y venir joindre, étoit revenu de Blois honteusement à la cour.

Comme j'étois aussi plein des sentiments que je vous viens de marquer, que la Rochepot l'étoit de ceux que l'état de sa maison et de sa personne lui devoit donner, nous entrâmes aisément dans les mêmes pensées, qui furent de nous servir de la foiblesse de Monsieur pour exécuter ce que la hardiesse de ses domestiques fut sur le point de lui faire faire à Corbie, dont il faut, pour plus d'éclaircissement, vous entretenir un moment.

Les ennemis étant entrés en Picardie [1636], sous le commandement de M. le prince Thomas de Savoie [Carignan] et de Piccolomini, le Roi y alla en personne[1]

1. Louis XIII a décrit toutes les opérations militaires qui eurent

et il y mena Monsieur, son frère, pour général de son armée et M. le Comte pour lieutenant général [1]. Ils étoient l'un et l'autre très-mal avec M. le cardinal de Richelieu, qui ne leur donna cet emploi que par la pure nécessité des affaires, et parce que les Espagnols, qui menaçoient le cœur du royaume, avoient déjà pris Corbie, la Capelle et le Catelet. Aussitôt qu'ils furent retirés dans les Pays-Bas et que le Roi eut repris Corbie, l'on ne douta point que l'on ne cherchât les moyens de perdre M. le Comte, qui avoit donné beaucoup de jalousie au ministre par son courage, par sa civilité, par sa dépense; qui étoit intimement bien avec Monsieur et qui avoit surtout commis le crime capital de refuser le mariage de M. d'Aiguillon. L'Espinai [2], Montrésor, la Rochepot n'oublièrent rien pour donner à Monsieur, par l'appréhension, le courage de se défaire du Cardinal; Saint-Hibal, Varicarville, Bardouville et Beauregard, père de celui qui est à moi, le persuadèrent à M. le Comte.

La chose fut résolue, mais elle ne fut pas exécutée. Ils eurent le Cardinal dans leurs mains à Amiens, et ils ne lui firent rien [3]. Je n'ai jamais pu

lieu devant Corbie, et nous avons publié cette relation à l'*Appendice* aux *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, p. 105.

1. On trouve dans les *Mémoires de Mathieu Molé*, que nous avons publiés, pour la Société de l'histoire de France, de curieux détails sur la nomination des princes et sur la terreur que l'invasion de la Picardie causa dans la ville de Paris (t. II, p. 351, 355, 369).

2. L'Espinai étoit un des domestiques du duc d'Orléans. Voyez dans Tallemant des Réaux l'*Historiette* du t. II, p. 286.

3. La conspiration d'Amiens est aussi racontée par Tallemant (t. II, p. 244), mais avec de grandes variantes. Selon ce chroniqueur, « Barradas en auroit été et auroit proposé d'arrêter le cardinal de Richelieu; il demandoit pour cela 500 chevaux, suivis de ses parents et de ses amis. Il devoit attendre le Cardinal à un défilé, et comme il y avoit apparence que le Cardinal, surpris de voir un homme que le Roi aimoit encore s'emparer de lui, perdroit la tramontane, on le mèneroit facilement où il voudroit. »

savoir pourquoi : je leur en ai ouï parler à tous, et chacun rejetoit la faute sur son compagnon. Je ne sais, dans la vérité, ce qui en est. Ce qui est vrai, est qu'aussitôt qu'ils furent à Paris, la frayeur les saisit. M. le Comte, que tout le monde convint avoir été le plus ferme des conjurés d'Amiens, se retira à Sedan, qui étoit, en ce temps-là, en souveraineté à M. de Bouillon. Monsieur alla à Blois; et M. de Retz [Pierre de Gondi], qui n'étoit pas de l'entreprise d'Amiens, mais qui étoit fort attaché à M. le Comte, partit la nuit en poste de Paris et il se jeta dans Belle-Isle. Le Roi envoya à Blois M. le comte de Guiche [Antoine de Gramont], qui est présentement M. le maréchal de Gramont, et M. de Chavigny [Léon Bouthilier], secrétaire d'État et confidentissime du Cardinal. Ils firent peur à Monsieur, et ils le ramenèrent à Paris, où il avoit encore plus de peur : car ceux qui étoient à lui dans sa maison, c'est-à-dire ceux de ses domestiques qui n'étoient pas gagnés par la cour, ne manquoient pas de le prendre par cet endroit, qui étoit son foible, pour l'obliger de penser à sa sûreté ou plutôt à la leur. Ce fut de ce penchant où nous crûmes, la Rochepot et moi, que nous le pourrions précipiter dans nos pensées. L'expression est bien irrégulière, mais je n'en trouve point qui marque plus naturellement le caractère d'un esprit comme le sien. Il pensoit tout et il ne vouloit rien ; et quand par hasard il vouloit quelque chose, il falloit le pousser en même temps, ou plutôt le jeter, pour le lui faire exécuter.

La Rochepot fit tous les efforts possibles, et comme il vit que l'on ne répondoit que par des remises, et par des impossibilités que l'on trouvoit à tous les expédients qu'il proposoit, il s'avisa d'un moyen qui étoit assurément hasardeux, mais qui, par un sort assez

commun aux actions extraordinaires, l'étoit beaucoup moins qu'il ne le paroissoit.

M. le cardinal de Richelieu devoit tenir sur les fonts Mademoiselle [de Montpensier], qui, comme vous pouvez juger, étoit baptisée il y avoit longtemps; mais les cérémonies du baptême n'avoient pas été faites. Il devoit venir, pour cet effet, au Dôme [le Pavillon de l'Horloge, aux Tuileries], où Mademoiselle logeoit, et le baptême se devoit faire dans sa chapelle. La proposition de la Rochepot fut de continuer de faire voir à Monsieur, à tous les moments du jour, la nécessité de se défaire du Cardinal; de lui parler moins qu'à l'ordinaire du détail de l'action, afin d'en moins hasarder le secret; de se contenter de l'en entretenir en général, et pour l'y accoutumer et pour lui pouvoir dire en temps et lieu qu'on ne la lui avoit point célée; que l'on avoit plusieurs expériences qu'il ne pouvoit lui-même être servi qu'en cette manière; qu'il l'avoit lui-même avoué maintes fois à lui la Rochepot; qu'il n'y avoit donc qu'à s'associer de braves gens qui fussent capables d'une action déterminée; qu'à poster des relais, sous le prétexte d'un enlèvement, sur le chemin de Sedan; qu'à exécuter la chose au nom de Monsieur et en sa présence, dans la chapelle, le jour de la cérémonie; que Monsieur l'avoueroit de tout son cœur dès qu'elle seroit exécutée, et que nous le mènerions de ce pas sur nos relais à Sedan, dans un intervalle où l'abattement des sous-ministres, joint à la joie que le Roi auroit d'être délivré de son tyran, auroit laissé la cour en état de songer plutôt à le rechercher qu'à le poursuivre. Voilà la vue de la Rochepot, qui n'étoit nullement impraticable, et je le sentis par l'effet que la possibilité prochaine fit dans mon esprit, tout différent de celui que la simple spéculation y avoit produit.

J'avois blâmé, peut-être cent fois, avec la Rochepot, l'inaction de Monsieur et celle de M. le Comte à Amiens. Aussitôt que je me vis sur le point de la pratique, c'est-à-dire sur le point de l'exécution de la même action dont j'avois réveillé moi-même l'idée dans l'esprit de la Rochepot, je sentis je ne sais quoi qui pouvoit être une peur. Je le pris pour un scrupule. Je ne sais si je me trompai; mais enfin l'imagination d'un assassinat d'un prêtre, d'un cardinal, me vint à l'esprit[1]. La Rochepot se moqua de moi, et il me dit ces propres paroles : « Quand vous serez à la guerre, vous n'enlèverez point de quartier de peur d'y assassiner des gens endormis. » J'eus honte de ma réflexion; j'embrassai le crime qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par le grand péril. Nous prîmes et nous concertâmes notre

1. L'abbé de Retz, dans son histoire de *la Conjuration de Fiesque*, dit, à l'occasion de circonstances analogues à celles dont il vient de parler et dans lesquelles l'illustre Génois se trouva : « Tant il est vrai qu'il n'y a rien de plus difficile, en des affaires d'importance, que de prendre sur-le-champ une dernière résolution, parce que la quantité de considérations qui se détruisent l'une l'autre, et qui viennent en foule dans l'esprit, font croire que l'on n'a jamais assez délibéré...

« Les choses étant ainsi disposées, il ne manquoit qu'à choisir le jour pour les exécuter : à quoi il se trouva quelques difficultés. Verrina étoit d'avis que l'on priât à une nouvelle messe André et Jannetin Doria, et Adam Centurione, avec ceux de la noblesse qui étoient les plus affectionnés à ce parti. Il s'offroit de les tuer lui-même. Cette ouverture fut aussitôt rejetée par le Comte, qui conçut une telle horreur de cette proposition, qu'il s'écria que jamais il ne consentiroit à manquer de respect au mystère le plus saint de notre religion, pour faciliter le succès de son dessein. L'on proposa ensuite de prendre l'occasion des noces d'une sœur de Jannetin Doria avec Jules Cibo, marquis de Masse, beau-frère du Comte, et l'on trouvoit que l'exécution en seroit facile dans cette rencontre, parce que Jean-Louis auroit le prétexte de faire un festin à tous les parents de cette maison, et la commodité entière de les perdre tous à la fois. Mais la générosité du Comte s'opposa encore à cette noire trahison, ainsi que beaucoup de personnes l'assurent et qu'il est aisé à croire d'un homme de son naturel. »

résolution. J'engageai, dès le soir, Launoy, que vous voyez à la cour sous le nom de marquis de Piennes. La Rochepot s'assura de la Frète, du marquis de Boissy, de l'Estourville, qu'il savoit être attachés à Monsieur et enragés contre le Cardinal. Nous fîmes nos préparatifs. L'exécution étoit sûre, le péril étoit grand pour nous; mais nous pouvions raisonnablement espérer d'en sortir, parce que la garde de Monsieur, qui étoit dans le logis, nous eût infailliblement soutenus contre celle du Cardinal qui ne pouvoit être qu'à la porte. La fortune, plus forte que sa garde, le tira de ce pas. Il tomba malade, ou lui ou Mademoiselle, je ne m'en ressouviens pas précisément. La cérémonie fut différée[1]: il n'y eut point d'occasion. Monsieur s'en retourna à Blois, et le marquis de Boissy nous déclara qu'il ne nous découvriroit jamais; mais qu'il ne pouvoit plus être de cette partie, parce qu'il venoit de recevoir je ne sais quelle grâce de M. le Cardinal.

Je vous confesse que cette entreprise, qui nous eût comblés de gloire si elle nous eût réussi, ne m'a jamais plu. Je n'en ai pas le même scrupule que des deux fautes que je vous ai marqué ci-dessus avoir commises contre la morale; mais je voudrois toutefois de tout mon cœur, n'en avoir jamais été. L'ancienne Rome l'auroit estimée; mais ce n'est pas par cet endroit que j'estime l'ancienne Rome.

Je ressens, avec tant de reconnoissance et avec tant de tendresse, la bonté que vous avez de vouloir bien

1. Cette cérémonie ne fut, en effet, que différée : Mademoiselle de Montpensier dit dans ses *Mémoires* : « Le cardinal de Richelieu m'avoit tenue sur les fonts de baptême avec la Reine ; il me disoit, toutes les fois qu'il me voyoit, que cette alliance spirituelle l'obligeoit à prendre soin de moi et qu'il me marieroit... Il témoignoit avoir beaucoup d'amitié pour moi..... » (Édition de M. Chéruel, t. Ier, p. 38, *Bibliothèque Charpentier.*)

être informée de mes actions, que je ne me puis empêcher de vous rendre compte de toutes mes pensées; et je trouve un plaisir incroyable à les aller chercher dans le fond de mon âme, à vous les apporter et à vous les soumettre.

Il y a assez souvent de la folie à conjurer; mais il n'y a rien de pareil pour faire les gens sages dans la suite, au moins pour quelque temps; comme le péril, en ces sortes d'affaires, dure même après l'occasion, l'on est prudent et circonspect dans les moments qui la suivent.

Le comte de la Rochepot, voyant que notre coup étoit manqué, se retira à Commercy[1], qui étoit à lui, pour sept ou huit mois. Le marquis de Boissy alla trouver le duc de Rouannois, son père, en Poitou; Pienne, la Frète et l'Estourville prirent le chemin de leurs maisons. Mes attachements me retinrent à Paris, mais si serré et si modéré, que j'étudiois tout le jour, et que le peu que je paroissois laissoit toutes les apparences d'un bon ecclésiastique. Nous les gardâmes si bien les uns et les autres, que l'on n'eut jamais le moindre vent de cette entreprise dans le temps de M. le cardinal de Richelieu, qui a été le ministre du monde le mieux averti. L'imprudence de la Frète et de l'Estourville fit qu'elle ne fut pas secrète après sa mort. Je dis leur imprudence : car il n'y a rien de plus mal habile que de se faire croire capable des choses dont les exemples sont à craindre.

La déclaration de M. le Comte nous tira, quelque

1. La seigneurie de Commercy lui venait du chef de sa mère, Madame du Fargis, qui l'avait possédée jusqu'en l'année 1636. Ce fut ce même personnage, Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, qui légua plus tard tous ses biens au cardinal de Retz, et dans ce legs se trouvait compris Commercy.

temps après de nos tanières, et nous nous réveillâmes au bruit de ses trompettes. Il faut reprendre son histoire d'un peu plus loin.

Je vous ai marqué, ci-dessus, qu'il s'étoit retiré à Sedan, par la seule raison de sa sûreté, qu'il ne pouvoit trouver à la cour. Il écrivit au Roi en y arrivant : il l'assura de sa fidélité et il lui promit de ne rien entreprendre, dans le temps de son séjour en ce lieu, contre son service. Il est certain qu'il lui tint très-fidèlement sa parole; que toutes les offres de l'Espagne et de l'Empire ne le touchèrent point, et qu'il rebuta même avec colère les conseils de Saint-Hibal et de Bardouville[1], qui le vouloient porter au mouvement. Campion [Alexandre[2]], qui étoit son domestique et qu'il avoit laissé à Paris pour y faire les affaires qu'il pouvoit avoir à la cour, me disoit tout ce détail par son ordre; et je me souviens, entre autres, d'une lettre qu'il lui écrivoit un jour, dans laquelle je lus ces propres paroles : « Les gens que vous connoissez n'ou-« blient rien pour m'obliger à traiter avec les ennemis; « et ils m'accusent de foiblesse, parce que je redoute

1. Bardouville est très-exactement dépeint par Tallemant des Réaux (t. IV, p. 48), à l'occasion de son ami des Barreaux, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 19). « Des Barreaux pria Bardouville, son ami, homme d'esprit, mais libertin, de faire un appel à Villequier, qui fut plus tard le maréchal d'Aumont. Bardouville, qui connoissoit le pèlerin, lui promit tout ce qu'il voulut et le fit coucher. Le lendemain, il le va trouver, le galant homme dormoit le plus tranquillement, et depuis ne s'en est pas souvenu. Bardouville étoit un gentilhomme fort bien fait et très-brave. Il se battoit souvent en duel. Un jour, s'étant battu contre M... et l'ayant tué, il fut pris et condamné à avoir la tête tranchée. Des Barreaux, après avoir bien fait parler de lui, se mit dans la dévotion. »

2. Alexandre de Campion fait connaître d'une manière toute particulière son caractère personnel, dans son ouvrage intitulé : *Recueil de lettres qui peuvent servir à l'histoire et diverses poésies*. Rouen, 1657. — Voyez aussi ce que dit de ce personnage M. Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 94.

« les exemples de Charles de Bourbon et de Robert « d'Artois. » Campion avoit ordre de me faire voir cette lettre et de m'en demander mon sentiment. Je pris la plume, au même instant, et j'écrivis, en un petit endroit de la réponse qu'il avoit commencée : « Et « moi je les accuse de folie. » Ce fut le propre jour que je partis pour aller en Italie. Voici la raison de mon sentiment.

M. le Comte avoit toute la hardiesse du cœur que l'on appelle communément vaillance, au plus haut point qu'un homme la puisse avoir; il n'avoit pas même, dans le degré le plus commun, la hardiesse de l'esprit, qui est ce que l'on nomme résolution. La première est ordinaire et même vulgaire; la seconde est même plus rare que l'on ne se le peut imaginer : elle est toutefois encore plus nécessaire que l'autre pour les grandes actions; et y a-t-il une action plus grande au monde que la conduite d'un parti? Celle d'une armée a, sans comparaison, moins de ressorts, celle d'un État en a davantage; mais les ressorts n'en sont, à beaucoup près, ni si fragiles ni si délicats. Enfin, je suis persuadé qu'il faut plus de grandes qualités pour former un bon chef de parti, que pour faire un bon empereur de l'univers; et que, dans le rang des qualités qui le composent, la résolution marche de pair avec le jugement. Je dis avec le jugement héroïque, dont le principal usage est de distinguer l'extraordinaire de l'impossible. M. le Comte n'avoit pas un grain de cette sorte de jugement, qui ne se rencontre même que très-rarement dans un grand esprit, mais qui ne se trouve jamais que dans un grand esprit. Le sien étoit médiocre, et susceptible, par conséquent, des injustes défiances, qui est de tous les caractères celui qui est le plus opposé à un bon chef de parti, dont la

qualité la plus souvent et la plus indispensablement praticable est de supprimer, en beaucoup d'occasions et de cacher en toutes, les soupçons même les plus légitimes.

Voilà ce qui m'obligea à n'être pas de l'avis de ceux qui vouloient que M. le Comte fît la guerre civile. Varicarville, qui étoit le plus sensé et le moins emporté de toutes les personnes de qualité qui étoient auprès de M. le Comte, m'a dit depuis que, quand il vit ce que j'avois écrit dans la lettre de Campion, le jour que je partis pour aller en Italie, il ne douta pas des motifs qui m'avoient porté, contre mon inclination, à ce sentiment.

M. le Comte se défendit, toute cette année et toute la suivante [1639-1640], des instances des Espagnols et des importunités des siens, beaucoup plus par les sages conseils de Varicarville que par sa propre force. Mais rien ne le put défendre des inquiétudes de M. le cardinal de Richelieu, qui lui faisoit tous les jours faire, sous le nom du Roi, des éclaircissements fâcheux. Ce détail seroit trop long à vous déduire, et je me contenterai de vous marquer que le ministre, contre ses propres intérêts, précipita M. le Comte dans la guerre civile [1], par des chicaneries que ceux qui

1. Dans la *Conjuration de Fiesque*, l'abbé de Retz accuse les Doria de la même faute, et il dit en parlant du comte de Fiesque : « Peut-être que ces divers mouvements eussent plus longtemps agité son esprit et tiré quelque temps les choses en longueur, s'il n'eût eu, à tous moments, de nouveaux et de justes sujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui portant son insolence jusqu'à mépriser généralement tout le monde, traita le comte de Fiesque, depuis son retour, avec des façons si hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, et de témoigner qu'il ne consentoit pas à la servitude honteuse de tous ses concitoyens.

« Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, suivant en ceci la règle générale, qui veut que l'on ne fasse jamais la moindre démonstration de colère contre ceux que l'on hait, que

sont favorisés à un certain point par la fortune ne manquent jamais de faire aux malheureux.

Comme les esprits commencèrent à s'aigrir plus qu'à l'ordinaire, M. le Comte me commanda de faire un voyage secret à Sedan. Je le vis, la nuit, dans le château où il logeoit; je lui parlai en présence de M. de Bouillon, de Saint-Hibal, de Bardouville et de Varicarville; et je trouvai que la véritable raison pour laquelle il m'avoit mandé, étoit le désir qu'il avoit d'être éclairé, de bouche et plus en détail que l'on ne le peut être par une lettre, de l'état de Paris. Le compte que je lui en rendis ne put que lui être très-agréable. Je lui dis, et il étoit vrai, qu'il y étoit aimé, honoré, adoré, et que son ennemi y étoit redouté et abhorré. M. de Bouillon, qui vouloit en toutes façons la rupture, prit cette occasion pour en exagérer les avantages; Saint-Hibal l'appuya[1] avec force, Varicarville les combattit avec vigueur.

Je me sentois trop jeune pour dire mon avis. M. le Comte m'y força, et je pris la liberté de lui représenter[2] qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre

dans le moment que l'on porte le coup pour les abattre. Mais s'il a manqué de prudence dans cette occasion, il faut avouer que c'est une faute ordinaire aux grands courages, que le mépris irrite trop violemment pour leur donner le temps de consulter leur raison et de se rendre maîtres d'eux-mêmes. »

1. Saint-Hibal a été la cause des malheurs de M. le Comte, dit Tallemant, t. II, p, 44, car il lui mit dans la tête de faire le fier et de terrasser le cardinal de Richelieu.

2. L'abbé de Retz nous paraît s'être peu ressouvenu, dans cette circonstance de sa vie, des conseils qu'il faisait donner à son héros Génois par l'un de ses dévoués serviteurs, lorsqu'il lui rappelait « qu'il n'y a rien qui flatte si puissamment un homme de cœur, et qui le porte à des résolutions si hasardeuses, que de se voir recherché par des personnes qui sont beaucoup au-dessus des autres, ou par leur dignité, ou par leur réputation. Cette marque de leur estime lui remplit d'abord l'âme d'une grande confiance de lui-

civile que de remettre rien ou de sa réputation ou de sa dignité; mais qu'aussi il n'y avoit que ces deux considérations qui l'y puissent judicieusement obliger, parce qu'il hasarde l'une et l'autre par le mouvement, toutes les fois que l'une ou l'autre ne le rend pas nécessaire; qu'il me paroissoit bien éloigné de cette nécessité; que sa retraite à Sedan le défendoit des bassesses auxquelles la cour avoit prétendu l'obliger : par exemple, à celle de recevoir la main gauche dans la maison même du Cardinal; que la haine que l'on avoit pour le ministre attachoit même à cette retraite la faveur publique, qui est toujours beaucoup plus assurée par l'inaction que par l'action, parce que la gloire de l'action dépend du succès, dont personne ne se peut répondre; et que celle que l'on rencontre en ces matières dans l'inaction est toujours sûre, étant fondée sur la haine dont le public ne se dément jamais à l'égard du ministère; qu'il seroit, à mon opinion, plus glorieux à M. le Comte de se soutenir par son propre poids, c'est-à-dire par celui de sa vertu, à la vue de toute l'Europe, contre les artifices d'un ministre aussi puissant que le cardinal de Richelieu; qu'il lui seroit, dis-je, plus glorieux de se soutenir par une conduite sage et réglée, que d'allumer un feu dont les suites étoient fort incertaines; qu'il étoit vrai que le ministère étoit en exécration, mais que je ne voyois pourtant pas encore que l'exécration fût au période

même, et lui fait croire qu'il est capable de réussir dans les plus grandes affaires. »

Mais le même personnage ajoutait : « Tous vos serviteurs doivent être sensiblement touchés des mouvements où vous porte votre courage. Permettez-moi de vous dire qu'ils sont au-dessus de votre jeunesse et de l'état où vous êtes. Vous pensez à des choses où l'on a besoin d'une considération dans le monde, à laquelle la réputation d'un homme de votre âge, quelque grande qu'elle puisse être, ne sauroit s'élever. » (*Conjuration du comte de Fiesque.*)

qu'il est nécessaire de prendre bien justement pour les grandes résolutions; que la santé de M. le Cardinal commençoit à recevoir beaucoup d'atteintes; que s'il périssoit par une maladie, M. le Comte auroit l'avantage d'avoir fait voir au Roi et au public qu'étant aussi considérable qu'il étoit, et par sa personne et par l'important poste de Sedan, il n'auroit sacrifié qu'au bien et au repos de l'État ses propres ressentiments; et que si la santé de M. le Cardinal se rétablissoit, sa puissance deviendroit aussi odieuse de plus en plus, et fourniroit infailliblement, par l'abus qu'il ne manqueroit pas d'en faire, des occasions plus favorables au mouvement, que celles qui se voyoient présentement[1].

Voilà à peu près ce que je dis à M. le Comte. Il en parut touché. M. de Bouillon s'en mit en colère, et il me dit même d'un ton de raillerie : « Vous avez le « sang bien froid pour un homme de votre âge ! » A quoi je lui répondis ces propres mots :

« Tous les serviteurs de M. le Comte vous sont si « obligés, Monsieur, qu'ils doivent tout souffrir de « vous; mais il n'y a que cette considération qui m'em- « pêche de penser, à l'heure qu'il est, que vous pou- « vez n'être pas toujours entre vos bastions. » M. de Bouillon revint à lui; il me fit toutes les honnêtetés

1. L'abbé de Retz émet une opinion peut-être un peu différente dans la *Conjuration de Fiesque*, lorsqu'il dit : « Il faut reconnoître la « fausseté de ces maximes, qui défendent de prévenir le coup d'un « ennemi qui ne songe qu'à nous perdre, et qui nous conseille d'at- « tendre qu'il se perde lui-même. C'est se tromper que de croire « que la fortune ne fasse monter ceux que nous haïssons au comble « du bonheur, que pour nous donner le plaisir de les voir tomber. « Toutes les grandeurs ne sont pas voisines des précipices, tous les « usurpateurs n'ont pas été malheureux, et le ciel enfin ne punit « pas toujours les méchants à point nommé, pour réjouir les bons « et les garantir de la violence de ceux qui les veulent oppresser. « La nature, plus infaillible que la politique, nous enseigne d'aller « au-devant du mal qui nous menace... »

imaginables et telles, qu'elles furent le commencement de notre amitié. Je demeurai encore deux jours à Sedan, dans lesquels M. le Comte changea cinq fois de résolution ; et Saint-Hibal me confessa, à deux reprises différentes, qu'il étoit difficile de rien espérer d'un homme de cette humeur. M. de Bouillon le détermina à la fin : l'on manda don Miguel de Salamanque, ministre d'Espagne ; l'on me chargea de travailler à gagner des gens dans Paris ; l'on me donna un ordre pour toucher de l'argent et pour l'employer à cet effet, et je revins de Sedan, chargé de plus de lettres qu'il n'en falloit pour faire faire le procès à deux cents hommes.

Comme je ne me pouvois pas reprocher de n'avoir pas parlé à M. le Comte dans ses véritables intérêts, qui n'étoient pas assurément d'entreprendre une affaire dont il n'étoit pas capable [1], je crus que j'avois toute

1. Retz nous fait connaître, ainsi qu'il suit, dans la *Conjuration de Fiesque*, les qualités auxquelles on reconnaît un homme né pour les choses extraordinaires, et qui est véritablement capable de les exécuter :

« Il se trouve assez de personnes qui ont du mérite, du courage et de l'ambition, et qui roulent dans leur esprit des pensées générales de s'élever et de rendre leur condition meilleure : mais il s'en rencontre rarement qui, après les avoir formées, sachent faire le choix des moyens qui sont propres à l'exécution, et qui ne se relâchent pas du soin continuel qu'il faut avoir pour les faire réussir : ou quand ils s'en donnent la peine, c'est presque toujours à contretemps.

« Pour connoître si un homme est né pour les choses extraordinaires, il ne faut pas seulement le considérer selon les avantages « de la nature et de la fortune, parce qu'il s'est trouvé quantité de « personnes qui ont possédé parfaitement les uns et les autres, et « qui sont néanmoins demeurées toute leur vie dans le train d'une « conduite fort commune ; mais il faut remarquer si un homme de « condition, se trouvant dans des conjonctures extrêmement mau- « vaises et dans un pays où une tyrannie se forme, conserve alors « les semences des vertus, et les belles qualités que sa naissance « lui a données. Car s'il ne les perd pas dans ces rencontres, et s'il

la liberté de songer à ce qui étoit des miens, que je trouvois même sensiblement dans cette guerre. Je haïssois ma profession et plus que jamais : j'y avois été jeté d'abord par l'entêtement de mes proches; le destin m'y avoit retenu par toutes les chaînes et du plaisir et du devoir : je m'y trouvois et je m'y sentois né d'une manière à laquelle je ne voyois presque plus d'issue. J'avois vingt-cinq ans passés [1640], et je concevois aisément que cet âge étoit bien avancé pour commencer à porter le mousquet : et ce qui me faisoit le plus de peine étoit la réflexion que je faisois, qu'il y avoit eu des moments dans lesquels j'avois, par un trop grand attachement à mes plaisirs, serré moi-même les chaînes par lesquelles il sembloit que la fortune eût pris plaisir de m'attacher, malgré moi, à l'Église. Jugez par l'état où ces pensées me devoient mettre, de la satisfaction que je trouvois dans une occasion qui me donnoit lieu d'espérer que je pour-

« résiste à la contagion de ces maximes lâches qui infectent tout le « reste du monde, et particulièrement les esprits des grands (parce « que les tyrans prennent plus de peine à les corrompre, comme « ceux qu'ils craignent davantage) ; alors on doit juger que sa ré- « putation sera un jour égale à son mérite, et que la fortune le des- « tine à quelque chose de merveilleux...

« Vous êtes né dans des temps qui ne vous produisent presque « aucun exemple de force et de générosité qui n'ait été puni, et qui « nous en représentent tous les jours de bassesse et de lâcheté qui « sont récompensés. Ajoutez à cela que vous êtes dans un pays où « la puissance de la maison de Doria tient le cœur de toute la no- « blesse abattu par une honteuse crainte, ou engagé par un intérêt « servile : et cependant vous ne tombez point dans cette bassesse « générale. Vous soutenez ces nobles sentiments que votre illustre « naissance vous inspire, et votre esprit forme des entreprises di- « gnes de votre valeur. Ne négligez donc point ces qualités admi- « rables, n'abusez pas des grâces que la nature vous a faites, servez « votre patrie, jugez, par la beauté de vos inclinations, de la gran- « deur des actions qu'elles peuvent produire, songez qu'il ne faut « qu'un homme seul de votre condition et de votre mérite pour re- « donner cœur aux Génois et les enflammer... »

rois trouver à cet embarras une issue, non pas seulement honnête, mais illustre ! Je pensai aux moyens de me distinguer : je les imaginai, je les suivis. Vous conviendrez qu'il n'y eut que la destinée qui rompit mes mesures.

MM. les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, M. le comte de Cramail et MM. du Fargis et du Coudray-Montpensier étoient, en ce temps-là, prisonniers à la Bastille pour différents sujets. Mais comme la longueur adoucit toujours les prisons[1], ils y étoient traités avec beaucoup d'honnêteté et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir; l'on dînoit même quelquefois avec eux. L'occasion de M. du Fargis, qui avoit épousé une sœur de ma mère, m'avoit donné habitude avec les autres[2]; et j'avois reconnu, dans la conversation de quelques-uns d'entre eux, des mouve-

1. Le cardinal de Richelieu connaissait les adoucissements qu'on accordait aux prisonniers de la Bastille. Tallemant des Réaux dit (t. II, p. 391) : « M. le maréchal de Vitry ayant été mis dans la Bastille, envoya prier Boisrobert à dîner, lui fit grand'chère et lui fit promettre de dire telle et telle chose au cardinal de Richelieu. Le sieur Boisrobert entre dans la chambre de Son Éminence : « Monseigneur, je vous dirois que j'ai fait aujourd'hui la plus grand' chère du monde, vous ne devineriez pas où ? — Oui, dit M. le Cardinal, à la Bastille, dans la chambre de M. de Vitry. — Vous ne sauriez croire qu'il est devenu savant. Il m'a voulu prouver, par des passages des Pères, que frapper un évêque n'étoit pas un crime, etc. »

2. L'abbé de Retz devait peut-être plus particulièrement connaître le comte de Cramail par l'intermédiaire de sa tante, Madame du Fargis, dont le Comte avait été fort amoureux, dit Tallemant (t. II, p. 121) : « Elle recommença plus tard des galanteries avec le même personnage, mais à l'époque où elle se mêloit d'intrigues politiques. Le président de Bailleul la surprit une fois sur un lit, n'ayant qu'un drap sur elle et Birenghen enfermé avec elle. »

Les lettres de Madame du Fargis au comte de Cramail ont été publiées. Ce fut le cardinal de Richelieu, qui, les ayant eues, les fit d'abord circuler, en l'année 1631, pour se venger de Madame du Fargis.

ments qui m'obligèrent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitry avoit peu de sens, mais il étoit hardi jusques à la témérité; et l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre, lui avoit donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaire et d'exécution. Il m'avoit paru fort animé contre le Cardinal, et je crus qu'il pourroit n'être pas inutile dans la conjoncture présente. Je ne m'adressai pas toutefois directement à lui; et je crus qu'il seroit plus à propos de sonder M. le comte de Cramail, qui avoit de l'entendement et avoit tout pouvoir sur son esprit. Il m'entendit à demi-mot, et il me demanda d'abord si je m'étois ouvert dans la Bastille à quelqu'un. Je lui répondis sans balancer : « Non, Monsieur, « et je vous en dirai la raison en peu de mots. M. le « maréchal de Bassompierre est trop causeur; je ne « compte rien sur M. le maréchal de Vitry que par « vous; la fidélité de du Coudray m'est un peu sus- « pecte; et mon bon oncle du Fargis est un bon et « brave homme, mais il a le crâne étroit. » — « A qui « vous fiez-vous dans Paris? » me dit d'un même fil « M. le comte de Cramail. — « A personne, Monsieur, « lui repartis-je, qu'à vous seul. » — « Bon, reprit-il « brusquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre- « vingts ans, vous n'en avez que vingt-cinq : je vous « tempérerai et vous m'échaufferez. » Nous entrâmes en matière, nous fîmes notre plan; et lorsque je le quittai il me dit ces propres paroles : — « Laissez-moi « huit jours, je vous parlerai après plus décisivement, « et j'espère que je ferai voir au Cardinal que je suis « bon à autre chose qu'à faire les *Jeux de l'inconnu.* » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces Jeux de l'inconnu étoient un livre, à la vérité très-mal fait, que le comte de Cramail avoit mis au jour, et duquel

M. le cardinal de Richelieu s'étoit fort moqué[1]. Vous vous étonnez sans doute de ce que, pour une affaire de cette nature, je jetai les yeux sur des prisonniers; mais je me justifierai par la nature même de l'affaire, qui ne pouvoit être en de meilleures mains, comme vous allez voir.

J'allai dîner, justement le huitième jour, avec M. le maréchal de Bassompière, qui, s'étant mis au jeu sur les trois heures avec Madame de Gravelle, aussi prisonnière, et avec le bon homme du Tremblai, gouverneur de la Bastille, nous laissa très-naturellement M. le comte de Cramail et moi ensemble.

Nous allâmes sur la terrasse; et là, M. le comte de Cramail, après m'avoir fait mille remercîments de la confiance que j'avois prise en lui et mille protestations de service pour M. le Comte, me tint ce propre discours : — « Il n'y a qu'un coup d'épée ou Paris qui puisse « nous défaire du Cardinal. Si j'avois été de l'entre- « prise d'Amiens, je n'aurois pas fait, au moins à ce « que je crois, comme ceux qui ont manqué leur « coup. Je suis de celle de Paris, elle est imman- « quable. J'y ai bien pensé, voilà ce que j'ai ajouté à « notre plan. »

En finissant ce mot, il me coula dans la main un papier écrit des deux côtés, dont voici la substance : qu'il avoit parlé à M. le maréchal de Vitry, qui étoit dans toutes les dispositions du monde de servir M. le Comte; qu'ils répondoient l'un et l'autre de se rendre maîtres de la Bastille, où toute la garnison étoit à

1. Le livre des *Jeux de l'inconnu*, dont le cardinal de Richelieu s'était fort moqué, avait paru en 1630, sous le nom du sieur Devaux Il renferme quelques portraits satiriques assez curieux, entre au tres celui de Bautru. Le comte de Cramail ne sortit de la Bastille qu'en 1642, après avoir été enfermé plus de sept années.

eux; qu'ils répondoient aussi de l'Arsenal; qu'ils se déclareroient aussitôt que le Comte auroit gagné une bataille, et à condition que je leur fisse voir, au préalable, comme je l'avois avancé à lui comte de Cramail, qu'ils seroient soutenus par un nombre considérable d'officiers des colonelles de Paris. Cet écrit contenoit ensuite beaucoup d'observations sur le détail de la conduite de l'entreprise et même beaucoup de conseils qui regardoient celle de M. le Comte. Ce que j'y admirai le plus fut la facilité que ces Messieurs eussent trouvée à l'exécution.

Il falloit bien que la connoissance que j'avois du dedans de la Bastille, par l'habitude que j'avois avec eux, me l'eût fait croire possible, puisqu'il m'étoit venu dans l'esprit de la leur proposer. Mais je vous confesse que quand j'eus examiné le plan de M. le comte de Cramail, qui étoit un homme de très-grande expérience et de très-bon sens, je faillis à tomber de mon haut, en voyant que des prisonniers disposoient de la Bastille avec la même liberté qu'eût pu prendre le gouverneur le plus autorisé dans sa place.

Comme toutes les circonstances extraordinaires sont d'un merveilleux poids dans les révolutions populaires, je fis réflexion que celle-ci, qui l'étoit au dernier point, feroit un effet admirable dans la ville, aussitôt qu'elle y éclateroit. Et comme rien n'anime et n'appuie plus un mouvement que le ridicule de ceux contre lesquels on le fait, je conçus qu'il nous seroit aisé d'y tourner de tout point la conduite d'un ministre capable de souffrir que des prisonniers fussent en état de l'accabler, pour ainsi dire, sous leurs propres chaînes. Je ne perdis pas de temps dans les suites : je m'ouvris à feu M. d'Estampes, président du Grand-Conseil, et à M. l'Escuyer, présentement doyen de la Chambre des

Comptes, tous deux colonels et fort autorisés parmi les bourgeois; et je les trouvai tels que M. le Comte me l'avoit dit : c'est-à-dire passionnés pour ses intérêts, et persuadés que le mouvement n'étoit pas seulement possible, mais qu'il étoit même facile.

Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces deux génies, très-médiocres même dans leur profession, étoient d'ailleurs peut-être les plus pacifiques qui fussent dans le royaume. Mais il y a des feux qui embrasent tout : l'importance est d'en connoître et d'en prendre le moment.

M. le Comte m'avoit ordonné de ne me découvrir qu'à ces deux hommes dans Paris. J'y en ajoutai de moi-même deux autres, dont l'un fut Parmentier, substitut du procureur général, et l'autre l'Espinai, auditeur de la Chambre des Comptes. Parmentier étoit capitaine du quartier de Saint-Eustache, qui regarde la rue des Prouvelles, considérable par le voisinage des Halles. L'Espinai commandoit comme lieutenant la compagnie qui les joignoit du côté de Montmartre, et y avoit beaucoup plus de crédit que le capitaine, qui d'ailleurs étoit son beau-frère. Parmentier, qui, par l'esprit et par le cœur, étoit aussi capable d'une grande action qu'homme que j'aie jamais connu, m'assura qu'il disposoit, à coup près, de Brigalier, conseiller de la Cour des Aides, capitaine de son quartier et très-puissant dans le peuple. Mais il m'ajouta, en même temps, qu'il ne lui falloit parler de rien, parce qu'il étoit léger et sans secret.

M. le Comte m'avoit fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ses serviteurs, sous je ne sais quel prétexte. Je les portai à ma tante de Maignelais, en lui disant que c'étoit une restitution qui m'avoit été confiée par un de mes amis, à sa mort, avec

ordre de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendioient pas; que comme j'avois fait serment sur l'Évangile de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvois extrêmement embarrassé, parce que je ne connoissois pas les gens, et que je la suppliois d'en vouloir bien prendre le soin. Elle fut ravie; elle me dit qu'elle le feroit très-volontiers; mais que comme j'avois promis de faire moi-même cette distribution, elle vouloit absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole, et pour m'accoutumer moi-même aux œuvres de charité. C'étoit justement ce que je demandois, pour avoir lieu de me faire connoître à tous les nécessiteux de Paris. Je me laissois tous les jours comme traîner par ma tante dans des faubourgs et dans des greniers. Je voyois très-souvent chez elle des gens bien vêtus, et connus même quelquefois, qui venoient à l'aumône secrète. La bonne femme ne manquoit presque jamais de leur dire : — « Priez bien Dieu pour mon neveu; c'est « lui de qui il lui a plu de se servir pour cette bonne « œuvre. » Jugez de l'état où cela me mettoit parmi les gens qui sont, sans comparaison, plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires! Les riches ne viennent que par force; les mendiants y nuisent plus qu'ils ne servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus, sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusqu'à la mendicité publique. Je me fis donc connoître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une application toute particulière[1], et il

1. Cette même théorie est développée aussi dans *la Conjuration de Jean-Louis de Fiesque*, et les moyens analogues sont mis en pra-

n'y avoit point d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours, en mon particulier, quelque baga-

tique par le héros génois, pour gagner l'affection de ses concitoyens.

« L'action de libéralité qui donna le plus de partisans au comte Jean-Louis de Fiesque parmi le peuple fut celle qu'il fit aux fileurs de soie, qui forment un corps d'habitants considérable dans Gênes. Ils étoient alors extrêmement incommodés de la misère des guerres passées. Le Comte ayant appris de leur consul l'état où ils se trouvoient, témoigna beaucoup de compassion de leur pauvreté, et lui commanda, en même temps, d'envoyer en son palais ceux qui avoient le plus de besoin de son secours. Il leur fournit abondamment de l'argent et des vivres, et les pria de ne point faire éclater ses présents, parce qu'il n'en prétendoit aucune récompense, que la satisfaction qu'il sentoit en lui-même de secourir les affligés ; et accompagnant ces choses d'une courtoisie et d'une douceur civile et caressante qui lui étoient naturelles, il gagna tellement les cœurs de ces pauvres gens, qu'ils furent depuis ce jour-là entièrement dévoués à son service.

« Mais s'il s'attiroit par ces bienfaits l'amour et l'estime du menu peuple, il n'oublioit pas de se rendre agréable à ceux qui étoient les plus considérables dans cet ordre, par des paroles de liberté qu'il laissoit couler adroitement dans ses discours, qui leur faisoient comprendre qu'encore qu'il fût du corps de la noblesse, il étoit trop raisonnable pour ne pas compatir, avec beaucoup de douleur, à l'oppression du peuple.

« Quelques personnes accusent la république d'avoir manqué de conduite en cette occasion, et soutiennent que ce fut une imprudence extrême au Sénat, de souffrir que Jean-Louis obligeât ainsi tout le monde, et s'acquît avec tant de soin les cœurs de ses citoyens. Je ne puis désavouer que la maxime qui sert de fondement à cette opinion ne soit un trait de fine politique, et il semble qu'ayant pour but la médiocrité des particuliers, elle doive avoir pour effet la sûreté générale : mais je suis persuadé qu'elle est fort injuste, en ce qu'elle corrompt la nature des bonnes qualités, qui deviennent, par cette raison, nuisibles ou dangereuses à celui qui les possède. Je la crois même pernicieuse, parce qu'en rendant le mérite suspect, elle étouffe toutes les semences de la vertu, et dégoûte tellement de l'amour de la gloire, qu'on ne se porte jamais qu'avec crainte aux belles actions, et que l'on se détourne de celles qui pourroient être utiles à l'État, pour éviter de donner de l'ombrage au gouvernement. Il arrive aussi qu'au lieu de retenir les hommes de grand cœur dans les bornes de cette égalité qu'elle prescrit, elle les porte quelquefois à donner un cours plus libre à leur ambition, et à prendre des résolutions extrêmes pour secouer le joug d'une loi si tyrannique. »

telle. Je connoissois Nanon et Babet. Le voile de Madame de Maignelais, qui n'avoit jamais fait d'autre vie, couvroit toute chose. Je faisois même un peu le dévot et j'allois aux conférences de Saint-Lazare [de Vincent de Paul].

Mes deux correspondants de Sedan, qui étoient Varicarville et Beauregard, me mandoient de temps en temps que M. le Comte étoit le mieux intentionné du monde, qu'il n'avoit plus balancé depuis qu'il avoit pris son parti. Et je me souviens, entre autres, qu'un jour Varicarville m'écrivoit que lui et moi lui avions fait autrefois une horrible injustice, et que cela étoit si vrai, qu'il falloit présentement le retenir et qu'il faisoit même paroître trop de presse aux conseils de l'Empire et d'Espagne. Vous observerez, s'il vous plaît, que ces deux cours, qui lui avoient fait des instances incroyables quand il balançoit, commencèrent à tenir bride en main dès qu'il fut résolu, par une fatalité que le flegme naturel au climat d'Espagne attache, sous le titre de prudence, à la politique de la maison d'Autriche. Et vous pouvez remarquer, en même temps, que M. le Comte, qui avoit témoigné une fermeté inébranlable trois mois durant, changea tout d'un coup de sentiment dès que les ennemis lui eurent accordé ce qu'il leur avoit demandé. Tel est le sort de l'irrésolution : elle n'a jamais plus d'incertitude que dans la conclusion.

Je fus averti de cette conclusion par un courrier que Varicarville[1] me dépêcha exprès. Je partis la nuit

1. Varicarville est fréquemment cité par Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, il figure habituellement au nombre de ceux qui prêtent leur concours à quelque coup de main politique, et non moins habituellement aussi à des rapts et enlèvements de femmes. Voyez t. VII, p. 128, et l'historiette de Ninon de l'Enclos. — Dans son livre sur *Madame de Chevreuse* (p. 95), M. Cousin le représente

même et j'arrivai à Sedan une heure après Anctoville, négociateur en titre d'office que M. de Longueville, beau-frère de M. le Comte, y avoit envoyé. Il portoit des ouvertures d'accommodement plausibles, mais captieuses. Nous nous joignîmes tous pour les combattre. Ceux qui avoient toujours été avec M. le Comte, lui représentèrent avec force tout ce qu'il avoit cru et dit depuis qu'il s'étoit résolu à la guerre. Saint-Hibal, qui avoit négocié pour lui à Bruxelles, le pressoit sur ses engagements, sur ses avances, sur ses instances; j'insistois sur les pas que j'avois faits par son ordre à Paris, sur les paroles données à MM. de Vitry et de Cramail, sur le secret confié à deux personnes par son commandement et à quatre autres pour son service et par son aveu. La matière étoit belle, et, de plus, les engagements n'étoient plus problématiques. Nous persuadâmes à la fin, ou plutôt nous emportâmes après quatre jours de conflit. Anctoville fut renvoyé avec une réponse très-fière; M. de Guise, qui s'étoit joint avec M. le Comte et qui avoit fort souhaité la rupture, alla à Liége donner ordre à des levées. Saint-Hibal retourna à Bruxelles pour conclure le traité; Varicarville prit la poste pour Vienne et je revins à Paris, où j'oubliai de dire à nos conjurés les irrésolutions de notre chef. Il y en eut encore depuis quelques nuages, mais légers; et comme je sus que du côté des Espagnols tout étoit en état, je fis à Sedan

comme un homme d'honneur, brave officier, mais inquiet et un peu brouillon. — Le complot du comte de Soissons est raconté par le même écrivain page 96 de son livre sur *Madame de Chevreuse*. Nous remarquons qu'il est question d'un avis sur cette affaire, demandé à Emmanuel de Gondi, autrefois général des galères, alors prêtre de l'Oratoire, père du Coadjuteur. Retz toutefois ne parle pas de son père dans cette circonstance. Il nomme seulement M. de Retz comme fort attaché au comte de Soissons. Voyez ci-dessus, p. 37.

mon dernier voyage, pour y prendre mes dernières mesures.

J'y trouvai Metternich, colonel de l'un des plus vieux régiments de l'Empire, envoyé par le général Lamboy, qui s'avançoit avec une armée fort leste et presque toute composée de vieilles troupes. Le colonel assura M. le Comte que Lamboy avoit ordre de faire absolument tout ce que M. le Comte lui commanderoit, et même de donner bataille à M. le maréchal de Châtillon, qui commandoit les armées de France qui étoient sur la Meuse. Comme toute l'entreprise de Paris dépendoit de ce succès, je fus bien aise de m'éclaircir de ce détail, le plus que je pourrois, par moi-même.

M. le Comte trouva bon que j'allasse à Givet avec Metternich. J'y trouvai l'armée belle et en bon état; je vis dom Miguel de Salamanque qui me confirma ce que Metternich avoit dit, et je revins à Paris avec trente-deux blancs signés de M. le Comte. Je rendis compte de tout à M. le maréchal de Vitry, qui fit l'ordre de l'entreprise, qui l'écrivit de sa main et qui le porta cinq ou six jours dans sa poche, ce qui est assez rare dans les prisons. Voici la substance de cet ordre :

Aussitôt que nous aurions reçu la nouvelle du gain de la bataille, nous la devions publier dans Paris avec toutes les figures. MM. de Vitry et de Cramail devoient s'ouvrir, en même temps, aux autres prisonniers, se rendre maîtres de la Bastille, arrêter le gouverneur, sortir dans la rue Saint-Antoine avec une troupe de noblesse, dont M. le maréchal de Vitry étoit assuré; crier : vive le Roi et M. le Comte ! M. d'Estampes devoit, à l'heure donnée, faire battre le tambour par toute sa colonelle, joindre le maréchal de Vitry au cimetière

Saint-Jean, et marcher au Palais, pour rendre des lettres de M. le Comte au Parlement et l'obliger à donner arrêt en sa faveur. Je devois, de mon côté, me mettre à la tête des compagnies de Parmentier et de Guérin, de laquelle l'Espinai me répondoit, avec vingt-cinq gentilshommes que j'avois engagés par différents prétextes, sans qu'ils sussent eux-mêmes précisément ce que c'étoit. Mon bon homme de gouverneur [du Tremblai], qui croyoit lui-même que je voulois enlever Mademoiselle de Rohan[1], m'en avoit amené douze de son pays. Je faisois état de me saisir du Pont-Neuf, de donner la main par les quais à ceux qui marchoient au Palais, et de pousser ensuite les barricades dans les lieux qui nous paroissoient les plus soulevés.

La disposition de Paris nous faisoit croire le succès

1. Les aventures romanesques attribuées à Mademoiselle de Rohan pouvaient donner lieu au gouverneur de la Bastille de croire à ce projet d'enlèvement. On trouve dans les *Historiettes* de Tallemant (t. III, p. 418 et 422) les récits suivants :

« Mademoiselle de Rohan se mit à badiner, dès Venise, avec Ruvigny; elle n'avoit alors que douze ans, cela dura jusqu'à l'âge de quinze ans, qu'à Paris il en eut tout ce qu'il voulut... Il fut longtemps sans qu'on se doutât de rien, parce qu'il étoit en quelque sorte de la maison..... Le mépris avec lequel elle traitoit sa mère, l'avoit mise en une telle réputation de vertu, que l'on croyoit que c'étoit la pruderie incarnée... Jamais personne n'a eu de la réputation à meilleur marché. On ne pouvoit trouver une petite personne plus belle avant qu'elle eût la petite vérole; elle étoit fière, elle étoit riche; elle étoit d'une maison alliée à toutes les maisons souveraines de l'Europe, cela éblouissoit les gens, car elle a l'esprit grossier et ce n'étoit, à proprement parler, que de la morgue.

« M. de Nemours fut son galant... Le prince d'Enrichemont, aujourd'hui M. de Sully, y mena Chabot, son parent, sous prétexte de danser avec elle, car elle dansoit fort bien... (Voy. encore Tallemant p. 426, 429, 430, et la retraite de Mademoiselle de Rohan chez sa tante, p. 433.) Chabot servoit alors M. d'Enghien auprès de Mademoiselle du Vigan, de sorte que ce fut ce prince qui, prenant l'affaire à cœur, lui fit obtenir un brevet de duc... Mademoiselle de Rohan, folle de son nom, voulut un homme de qualité qui le prît. » Voyez p. 437 la conclusion de cette intrigue.

infaillible; le secret y fut gardé jusques au prodige. M. le Comte donna la bataille et il la gagna [1641, 6 juillet]. Vous croyez sans doute l'affaire bien avancée; rien moins. M. le Comte est tué dans le moment de sa victoire, et il est tué au milieu des siens, sans qu'il y en ait jamais eu un seul qui ait pu dire comme sa mort est arrivée. Cela est incroyable, et cela est pourtant vrai[1].

Jugez de l'état où je fus quand j'appris cette nouvelle. M. le comte de Cramail, le plus sage assurément de toute notre troupe, ne songea plus qu'à couvrir le passé, qui, du côté de Paris, n'étoit qu'entre six personnes. C'étoit toujours beaucoup : mais le manquement de secret étoit encore plus à craindre de celui de Sedan, où il y avoit des gens beaucoup moins intéressés à le garder; parce que, ne revenant pas en France, ils avoient moins de lieu d'en appréhender le châtiment. Tout le monde fut également religieux, MM. de Vitry et de Cramail, qui avoient au commencement balancé à se sauver, se rassurèrent. Personne du monde ne parla, et cette occasion jointe à une

1. Nous empruntons au même chroniqueur son récit relatif à la mort du comte de Soissons (t. II, p. 40) : « On a cru que Richelieu étoit assuré de faire tuer M. le Comte dans le combat, c'est une chanson. Tout le monde croit que M. le Comte en voulant lever sa visière, avec le bout de son pistolet, se tua lui-même. Et, s'il ne se fût point tué, où en étoit l'Éminentissime? Quand on apporta la nouvelle de la défaite de M. de Chatillon, le Cardinal fut cinq heures durant au désespoir, et ne se remit que quand on lui vint dire la mort de M. le Comte. — Le prince de Simmeren, de la maison Palatine, étoit à Sedan lorsque M. le Comte s'y retira. Étant retourné en son pays, quand la bataille de Sedan fut donnée, il écrivit naïvement cette lettre au comte de Soissons : « Le bruit court ici que vous avez gagné la bataille, mais que vous y avez été tué. Mandez-moi ce qui en est, car je serois très-fâché de votre mort. »

Mademoiselle de Montpensier parle aussi de cet événement mémorable dans ses Mémoires, édition de M. Chéruel, p. 47.

autre, dont je vous parlerai dans la seconde partie de ce discours, m'a obligé de penser et de dire souvent que le secret n'est pas si rare qu'on le croit, entre les gens qui ont accoutumé de se mêler de grandes affaires.

CHAPITRE III

RETZ ADOPTE DÉCIDÉMENT L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE EN PERSISTANT DANS SA VIE LAÏQUE.

1642-1643. — Madame de Guémené à Port-Royal. — La maréchale de la Meilleraye abandonne l'abbé de Retz. — Palière, capitaine des gardes. — L'abbé de Retz fréquente les dévots. — Madame de Pommereux, jeune et coquette. — Ses relations avec Retz. — Vincent de Paul. — L'abbé de Retz n'est *pas trop éloigné du royaume des cieux*. — Conférence entre Mestezat, ministre protestant, et l'abbé de Retz. — L'abbé convertit un gentilhomme. — Turenne assiste à ces conférences. — Affection de Madame de Vendôme et de l'évêque de Lisieux pour l'abbé de Retz. — Le comte de Brion et Mademoiselle de Vendôme. — Le poëte Voiture et Madame de Choisy. — Promenade et spectacle à Saint-Cloud. — Retour à Paris pendant la nuit. — Apparition de diables près du monastère des Bons-Hommes. — L'abbé de Retz et Mademoiselle de Vendôme. — Leur séparation à l'occasion du mariage de Mademoiselle de Vendôme. — Occupations sacerdotales de Retz. — Il est mal vu de Richelieu. — Paroles de l'Éminence à son sujet. — Retz visite le président de Barillon, prisonnier à Amboise. — L'évêque de Lisieux rend de bons offices à l'abbé de Retz auprès de Son Éminence. — Mort du cardinal de Richelieu. — Bon accueil de Louis XIII à l'abbé de Retz. — La nièce de l'épinglière. — Duel de l'abbé avec un capitaine des chevau-légers du Roi. — Le Roi refuse la coadjutorerie de Paris à Retz. — On lui donne l'évêché d'Agde. — Il le refuse. — Mort de Louis XIII. — Régence de la reine Anne. — *La Reine est si bonne!* — Madame de Maignelais et M. de Lisieux demandent de nouveau la coadjutorerie pour l'abbé de Retz. — Promesse de la Reine à certaines conditions. — L'abbé de Retz est nommé coadjuteur de l'Archevêque de Paris son oncle.

La mort de M. le Comte me fixa dans ma profession, parce que je crus qu'il n'y avoit plus rien de considérable à faire, et que je me trouvois trop âgé pour en sortir par quelque chose qui ne fût pas considérable. De plus, la santé de M. le Cardinal s'affoiblissoit, et l'archevêché de Paris commençoit à flatter mon ambition. Je me résolus donc, non pas seulement à suivre, mais encore à faire ma profession. Tout m'y portoit. Madame de Guémené s'étoit retirée depuis six semaines

dans sa maison de Port-Royal. M. d'Andilly me l'avoit enlevée ; elle ne mettoit plus de poudre, elle ne se frisoit plus, et elle m'avoit donné mon congé dans toute la forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvoit demander. Si Dieu m'avoit ôté la Place-Royale, le diable ne m'avoit pas laissé l'Arsenal, où j'avois découvert, par le moyen du valet de chambre, mon confident et que j'avois absolument gagné, que Palière, capitaine des gardes du Maréchal, étoit pour le moins aussi bien que moi avec la Maréchale. Voilà de quoi devenir un saint.

La vérité est que j'en devins beaucoup plus réglé, au moins pour l'apparence. Je vécus fort retiré. Je ne laissai plus rien de problématique pour le choix de ma profession ; j'étudiai beaucoup ; je pris avec soin habitude avec tout ce qu'il y a de gens de science et de piété ; je fis presque de mon logis une académie ; j'observai avec application de ne pas ériger l'académie en tribunal ; je commençai à ménager, sans affectation, les chanoines et les curés, que je trouvois très-naturellement chez mon oncle. Je ne faisois pas le dévot, parce que je ne me pouvois assurer que je pusse durer à le contrefaire : mais j'estimois beaucoup les dévots ; et à leur égard, c'est un des plus grands points de la piété. J'accommodois même mes plaisirs au reste de ma pratique. Je ne me pouvois passer de galanterie, mais je la fis avec Madame de Pommereux, jeune et coquette, mais de la manière qui me convenoit ; parce qu'ayant toute la jeunesse, non pas seulement chez elle, mais à ses oreilles, les apparentes affaires des autres couvroient la mienne[1], qui étoit, ou du moins qui fut quel-

1. Ce passage des *Mémoires* de Retz paraît confirmé par l'*Historiette* suivante de Tallemant des Réaux :

« Quand l'abbé de Retz s'attacha à la présidente de Pommereuil,

que temps après, plus effective. Enfin, ma conduite me réussit, et au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, et que les dévots mêmes disoient, après M. Vincent [de Paul] qui m'avoit appliqué ce mot de l'Évangile : que je n'avois pas assez de piété, mais que je n'étois pas trop éloigné du royaume de Dieu.

La fortune me favorisa, en cette occasion, plus qu'elle n'avoit accoutumé. Je trouvai par hasard Mestrezat, fameux ministre de Charenton, chez Madame d'Harambure, huguenote précieuse et savante. Elle me mit aux mains avec lui par curiosité. La dispute s'engagea, et au point qu'elle eut neuf conférences de suite en neuf jours différents. M. le maréchal de la Force et M. de Turenne se trouvèrent à trois ou quatre. Un gentilhomme de Poitou, qui fut présent à toutes, se convertit[1]. Comme je n'avois pas encore vingt-six ans, cet événement fit grand bruit, et entre autres effets, il en produisit un qui n'avoit guère de rapport à sa cause. Je vous le raconterai, après que j'aurai rendu la justice que je dois à une honnêteté que je reçus de Mestrezat, dans une de ses conférences.

J'avois eu quelqu'avantage sur lui dans la cinquième, où la question de la vocation fut traitée. Il m'embarrassa dans la sixième, où l'on parloit de l'autorité du pape; parce que, ne voulant pas me brouiller

dit Tallemant (voy. p. 202, édition P. Paris), pour ne pas effaroucher le président, on trouva à propos de ne pas se défaire de Bezons afin que le mari crût que c'étoit cet homme-là et non l'abbé qui en contoit à sa femme. »

1. On peut, ce nous semble, trouver dans Tallemant des Réaux (t. VI, p. 299) l'explication de cette réticence de l'abbé de Retz au sujet du nom du gentilhomme converti. Tallemant nous dit en effet : « L'abbé Tallemant voulut donner à l'abbé de Retz la gloire de l'avoir converti (il étoit alors protestant), mais mon père se fâcha et l'envoya quelque temps hors Paris. »

avec Rome, je lui répondois sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le ministre s'aperçut de ma peine, il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eût choqué le Nonce. Je remarquai son procédé; je l'en remerciai, au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne, et il me répondit ces propres mots : « Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé « de Retz d'être cardinal. » Cette délicatesse n'est pas, comme vous voyez, d'un pédant de Genève.

Je vous ai dit ci-dessus que cette conférence produisit un effet bien différent de sa cause. Le voici :

Madame de Vendôme [Françoise de Lorraine], dont vous avez ouï parler, prit une affection pour moi, depuis cette conférence, qui alloit jusqu'à la tendresse d'une mère. Elle y avoit assisté, quoique assurément elle n'y entendît rien : mais, ce qui la confirma encore dans son sentiment, fut celui de M. de Lisieux, qui étoit son directeur, et qui logeoit toujours chez elle quand il étoit à Paris. Il revint en ce temps-là de son diocèse, et comme il avoit beaucoup d'amitié pour moi et qu'il me trouva dans les dispositions de m'attacher à ma profession, ce qu'il avoit souhaité passionnément, il prit tous les soins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvoit excuser en moi. Il est constant que ce fut à lui à qui je dus le peu d'éclat que j'eus en ce temps-là; et il n'y avoit personne en France dont l'approbation en pût tant donner. Ses sermons l'avoient élevé, d'une naissance fort basse et étrangère (il étoit Flamand), à l'épiscopat; il l'avoit soutenu avec une piété sans faste et sans fard. Son désintéressement étoit au delà des anachorètes : il avoit la vigueur de saint Ambroise, et il conservoit dans la cour et auprès du Roi une liberté

que M. le cardinal de Richelieu, qui avoit été son écolier en théologie, craignoit et révéroit. Ce bon homme, qui avoit tant d'amitié pour moi, qu'il me faisoit trois fois la semaine des leçons sur les Épîtres de saint Paul, se mit en tête de convertir M. de Turenne et de m'en donner l'honneur.

M. de Turenne avoit beaucoup de respect pour lui, mais il lui en donna encore plus de marques, par une raison qu'il m'a dite lui-même, mais qu'il ne m'a dite que plus de dix ans après. M. le comte de Brion [François-Christophe de Lévi Vantadour], que vous pouvez, je crois, avoir vu dans votre enfance sous le nom de duc d'Anville, étoit fort amoureux de Mademoiselle de Vendôme, qui a été depuis Madame de Nemours, et il étoit aussi fort ami de M. de Turenne, qui, pour lui faire plaisir et pour lui donner lieu de voir plus souvent Mademoiselle de Vendôme, affectoit d'écouter les exhortations de M. de Lisieux et de lui rendre même beaucoup de devoirs. Le comte de Brion, qui avoit été deux fois capucin et qui faisoit un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés, prenoit une sensible part à sa prétendue conversion; et il ne bougeoit des conférences qui se faisoient très-souvent, et qui se faisoient toujours dans la chambre de Madame de Vendôme. Brion avoit fort peu d'esprit, mais il avoit beaucoup de routine, qui en beaucoup de choses supplée à l'esprit; et cette routine, jointe à la manière que vous connoissez de M. de Turenne, et à la mine indolente de Mademoiselle de Vendôme, fit que je pris le tout pour bon, et que je ne m'aperçus jamais de quoi que ce soit. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de faire ici une petite digression, devant que j'entre plus avant dans la suite de cette histoire.

Les confiances que je vous ai faites, jusqu'à ce jour,

de toutes les dames que je vous ai nommées, ne me donnent aucun scrupule, parce qu'il n'y en a pas une que je croie ne vous avoir pu faire avec honneur; la discrétion a ses bornes, et je ne les crois pas.... n'ai pas.... de me reprocher.... indiscrétion pour toutes ces....[1].

Je crois que j'en aurois même davantage de me plaindre du peu de lieu que j'ai trouvé à vous faire des confiances qui vous pussent être de tout point particulières. En voici une qui l'est certainement, qui n'a jamais été pénétrée, que je n'ai jamais faite à personne, que je n'ai jamais laissé soupçonner; je ne l'ai pas dû, parce que je suis persuadé que la personne qu'elle regarde ne m'a jamais trompé[2]....

Les conférences dont je vous ai parlé ci-dessus se terminoient assez souvent par des promenades dans le jardin. Feue Madame de Choisy en proposa une à Saint-Cloud; et elle dit en badinant à Madame de Vendôme qu'il y falloit donner la comédie à M. de Lisieux.

1. Il manque ici trois pages du manuscrit autographe, qui ont été coupées et détruites, p. 327, 328, 329, et il ne subsiste que la moitié de la page 330.

2. Ce fragment des Mémoires, désormais perdu pour nous, se rapportait-il à des galanteries que le livre ayant pour titre : *Carte du pays de Braquerie, dressée par le comte Bussy-Rabutin, sous la direction d'Armand de Bourdon, prince de Conti*, attribuait au cardinal de Retz? Voici, dans tous les cas, le passage de ce livre : « Lavergne est une grande ville fort jolie, et si dévote que l'archevêque (Retz) y a demeuré avec le duc de Brissac, qui en est demeuré principal gouverneur, le prélat ayant quitté. »

Retz ne fait aucune allusion, dans ses Mémoires, à Madame Pioche de Lavergne, dont le beau-père était le chevalier de Sévigné, ami du Coadjuteur. Le nom de cette femme ne se trouve même pas dans les Mémoires.

Bussy-Rabutin dit aussi du cardinal de Retz, dans ce même livre allégorique : « Pomereuil autrefois si célèbre pour le séjour qu'y a fait un prince ecclésiastique (le cardinal de Retz); dans ce temps-là il y avoit un évêché, mais l'évêque se trouvant mal logé, le siége épiscopal fut transféré à Lesdiguières. »

Le bon homme, qui admiroit les pièces de Corneille, répondit qu'il n'en feroit aucune difficulté pourvu que ce fût à la campagne et qu'il y eût peu de monde. La partie se fit; l'on convint qu'il n'y auroit que Madame et Mademoiselle de Vendôme, Madame de Choisy, M. de Turenne, M. de Brion, Voiture et moi. Brion se chargea de la comédie et des violons : je me chargeai de la collation. Nous allâmes à Saint-Cloud chez M. l'Archevêque. Les comédiens, qui jouoient ce soir-là à Rueil, chez M. le Cardinal, n'arrivèrent qu'extrêmement tard. M. de Lisieux prit plaisir aux violons; Madame de Vendôme ne se lassoit point de voir danser Mademoiselle sa fille, qui dansoit pourtant toute seule. Enfin, l'on s'amusa tant que la petite pointe du jour (c'étoit dans les plus grands jours de l'été) commençoit à paroître, quand l'on fut au bas de la descente des Bons-Hommes.

Justement au pied, le carrosse arrêta tout court. Comme j'étois à l'une des portières avec Mademoiselle de Vendôme, je demandai au cocher pourquoi il arrêtoit, et il me répondit d'une voix fort étonnée : « Voulez-vous que je passe par-dessus tous les diables « qui sont là devant moi ? » Je mis la tête hors de la portière, et comme j'ai toujours eu la vue fort basse, je ne vis rien. Madame de Choisy, qui étoit à l'autre portière avec M. de Turenne, fut la première qui aperçut du carrosse la cause de la frayeur du cocher; je dis du carrosse, car cinq ou six laquais qui étoient derrière crioient : « Jésus Maria ! » et trembloient déjà de peur. M. de Turenne se jeta hors du carrosse, aux cris de Madame de Choisy. Je crus que c'étoient des voleurs; je sautai aussi hors du carrosse; je pris l'épée d'un laquais, je la tirai et j'allai joindre de l'autre côté M. de Turenne, que je trouvai regardant

fixement quelque chose que je ne voyois point. Je lui demandai ce qu'il regardoit, et il me répondit, en me poussant du bras et assez bas : « Je vous le « dirai, mais il ne faut pas épouvanter ces femmes, » qui dans la vérité hurloient plutôt qu'elles ne crioient. Voiture commença un *Oremus :* vous connoissez peut-être les cris aigus de Madame de Choisy ; Mademoiselle de Vendôme disoit son chapelet. Madame de Vendôme se vouloit confesser à M. de Lisieux, qui lui disoit : « Ma fille, n'ayez point de peur, vous êtes en la « main de Dieu ; » et le comte de Brion avoit entonné, bien dévotement, à genoux avec tous nos laquais, les litanies de la Vierge. Tout cela se passa, comme vous vous pouvez imaginer, en même temps et en moins de rien. M. de Turenne, qui avoit une petite épée à son côté, l'avoit aussi tirée, et après avoir un peu regardé, comme je vous l'ai déjà dit, il se tourna vers moi de l'air dont il eût demandé son dîner et de l'air dont il eût donné une bataille, me dit ces paroles : « Allons « voir ces gens-là. » — « Quelles gens ? » lui repartis-je ; dans le vrai je croyois que tout le monde eût perdu le sens. Il me répondit : « Effectivement, je crois que « ce pourroit bien être des diables. » Comme nous avions déjà fait cinq ou six pas du côté de la Savonnerie, et que nous étions, par conséquent, plus proches du spectacle, je commençai à entrevoir quelque chose, et ce qui m'en parut fut une longue procession de fantômes noirs, qui me donna d'abord plus d'émotion qu'elle n'en avoit donné à M. de Turenne, mais qui, par la réflexion que je fis, que j'avois longtemps cherché des esprits et qu'apparemment j'en trouvois en ce lieu, me fit faire un mouvement plus vif que ses manières ne lui permettoient de faire. Je fis deux ou trois sauts vers la procession. Les gens du carrosse,

qui croyoient que nous étions aux mains avec tous les diables, firent un grand cri, et ce ne furent pourtant pas eux qui eurent le plus de frayeur. Les pauvres Augustins réformés et déchaussés, que l'on appelle les Capucins noirs, qui étoient nos diables d'imagination, voyant venir à eux deux hommes qui avoient l'épée à la main, l'eurent très-grande; et l'un d'eux, se détachant de la troupe, nous cria : « Messieurs, nous « sommes de pauvres religieux qui ne faisons de mal « à personne et qui venons de nous rafraîchir un peu « dans la rivière, pour notre santé[1]. »

Nous retournâmes au carrosse M. de Turenne et moi, avec les éclats de rire que vous vous pouvez imaginer, et nous fîmes, lui et moi, dès le moment même, deux observations que nous nous communiquâmes dès le lendemain matin. Il me jura que la première apparition de ces fantômes imaginaires lui avoit donné de la joie, quoiqu'il eût toujours cru auparavant qu'il

1. Cette singulière aventure, que vient de raconter l'abbé de Retz, se trouve rappelée, dans Tallemant des Réaux, à l'occasion de l'*Historiette* de Voiture (t. III, p. 65), mais avec quelques variantes, avec une date différente et quelques noms de personnages qui ne sont pas nommés dans le récit de l'abbé de Retz :

« Voiture fit une promenade à Saint-Cloud avec feu Madame de Lesdiguières et quelques autres. La nuit les prit dans le bois de Boulogne; ils n'avoient pas de flambeaux. Voilà les dames à faire des contes d'esprit. En cet instant, Voiture s'avança du carrosse pour regarder si un écuyer, qui étoit à cheval, suivoit, car la nuit n'étoit pas encore fermée : « Ah ! vraiment, dit-il, si vous en voulez voir des esprits, n'en voilà que huit. » On regarde en effet, il paroissoit huit figures noires qui alloient en pointe. Plus on se hâtoit, plus ces fantômes se hâtoient aussi. L'écuyer ne voulut jamais en approcher. Cela les suivit jusque dans Paris. Madame de Lesdiguières conta leur frayeur au Coadjuteur, depuis cardinal de Retz : « Dans huit jours, leur dit-il, j'en saurai la vérité. » Il découvrit que c'étoit des Augustins déchaussés qui revenoient de se baigner à Saint-Cloud, et qui, de peur que la porte de la ville ne fût fermée, n'avoient point voulu laisser éloigner ce carrosse et l'avoient toujours suivi. »

auroit peur s'il voyoit quelque chose d'extraordinaire : et je lui avouai que la première vue m'avoit ému, quoique j'eusse souhaité toute ma vie de voir des esprits. La seconde observation que nous fîmes, fut que tout ce que nous lisons dans la vie de la plupart des hommes est faux. M. de Turenne me jura qu'il n'avoit pas senti la moindre émotion, et il convint que j'avois eu sujet de croire, par son regard si fixe et par son mouvement si lent, qu'il en avoit eu beaucoup. Je lui confessai que j'en avois eu d'abord, et il me protesta qu'il auroit juré, sur son salut, que je n'avois eu que du courage et de la gaieté. Qui peut donc écrire la vérité, que ceux qui l'ont sentie? Et le président de Thou a eu raison de dire qu'il n'y a de véritables histoires, que celles qui ont été écrites par les hommes qui ont été assez sincères pour parler véritablement d'eux-mêmes. Ma morale ne tire aucun mérite de cette sincérité : car je trouve une satisfaction si sensible à vous rendre compte de tous les replis de mon âme et de ceux de mon cœur, que la raison, à mon égard, a beaucoup moins de part que le plaisir dans la religion et l'exactitude que j'ai pour la vérité.

Mademoiselle de Vendôme conçut un mépris inconcevable pour le pauvre Brion, qui, en effet, avoit fait voir aussi de son côté, dans cette ridicule aventure, une foiblesse inimaginable. Elle s'en moqua avec moi dès que l'on fut rentré en carrosse, et elle me dit : « Je « sens, à l'estime que je fais de la valeur, que je suis « petite-fille de Henri le Grand. Il faut que vous ne « craigniez rien, puisque vous n'avez pas eu peur en « cette occasion. » — « J'ai eu peur, lui répondis-je, « Mademoiselle : mais comme je ne suis pas si dévot « que Brion, ma peur n'a pas tourné du côté des lita- « nies. » — « Vous n'en avez point eu, me dit-elle,

« et je crois que vous ne croyez pas au diable : car « M. de Turenne, qui est bien brave, a été bien ému « lui-même, et il n'alloit pas si vite que vous. » Je vous confesse que cette distinction qu'elle mit entre M. de Turenne et moi me plut et me fit naître la pensée de hasarder quelque douceur. Je lui dis donc : « L'on peut croire le diable et ne le craindre pas; il « y a des choses au monde plus terribles. » — « Et « quoi? » reprit-elle. — « Elles le sont si fort que l'on « n'oseroit même les nommer, » lui répondis-je. Elle m'entendit bien, à ce qu'elle m'a confessé depuis, mais elle n'en fit pas semblant; elle se remit dans la conversation publique : l'on descendit à l'hôtel de Vendôme, et chacun s'en alla chez soi.

Mademoiselle de Vendôme n'étoit pas ce que l'on appelle une grande beauté, mais elle en avoit pourtant beaucoup ; et l'on avoit approuvé ce que j'avois dit d'elle et de Mademoiselle de Guise : qu'elles étoient des beautés de qualité ; on n'étoit point étonné en les voyant de les trouver princesses. Mademoiselle de Vendôme avoit très-peu d'esprit : mais il est certain, qu'au temps dont je vous parle, sa sottise n'étoit pas encore bien développée. Elle avoit un sérieux qui n'étoit pas de sens mais de langueur, avec un petit grain de hauteur; et cette sorte de sérieux cache bien des défauts. Enfin elle étoit aimable à tout prendre et en tous sens.

Je suivis ma pointe et je trouvois des commodités merveilleuses; je m'attirois des éloges de tout le monde, en ne bougeant de chez M. de Lisieux, qui logeoit à l'hôtel de Vendôme ; les conférences pour M. de Turenne furent suivies de l'explication des Épîtres de saint Paul, que le bon homme étoit ravi de me faire répéter en françois, sous le prétexte de les faire entendre à

Madame de Vendôme et à ma tante de Maignelais qui s'y trouvoient presque toujours. L'on fit deux voyages [dont un] à Anet; l'un fut de quinze jours et l'autre de six semaines; et dans le dernier voyage, j'allai plus loin qu'à Anet. Je n'allai pourtant pas à tout et je n'y ai jamais été : l'on s'étoit fait des bornes desquelles l'on ne vouloit jamais sortir. J'allai toutefois très-loin et longtemps, car je ne fus arrêté dans ma course que par son mariage, qui ne se fit qu'un peu après la mort du feu Roi. Elle se mit dans la dévotion, elle me prêcha, je lui rendis des portraits, des lettres et des cheveux; je demeurai son serviteur et je fus assez heureux pour lui en donner de bonnes marques dans les suites de la guerre civile.

Permettez, je vous supplie, à mon scrupule de vous supplier encore très-humblement de vous ressouvenir, en ce lieu, du commandement que vous me fîtes l'avant-veille de votre départ de Paris, chez un de vos amis, de ne vous céler dans ce récit quoi que ce soit de ce qui m'est jamais arrivé.

Vous voyez, parce que je viens de vous dire, que mes occupations ecclésiastiques étoient diversifiées et égalées par d'autres, qui étoient un peu plus agréables; mais elles n'en étoient pas assurément déparées. La bienséance étoit observée en tout, et le peu qui y manquoit étoit suppléé par mon bonheur, qui fut tel, que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitoient pour successeur de mon oncle, avec une passion qu'ils ne pouvoient cacher. M. le cardinal de Richelieu étoit bien éloigné de cette pensée : ma maison lui étoit fort odieuse et ma personne ne lui plaisoit pas, pour les raisons que je vous ai touchées ci-dessus. Voici deux occasions qui l'aigrirent encore davantage.

Je dis à feu M. le président de Mesme, dans la conversation, une chose assez semblable, quoique contraire

à ce que je vous ai dit quelquefois, qui est : que je connois une personne qui n'a que de petits défauts; mais qu'il n'y a aucun de ces défauts qui ne soit la cause ou l'effet de quelque bonne qualité. Je disois à M. le président de Mesme, que M. le cardinal de Richelieu n'avoit aucune grande qualité qui ne fût la cause ou l'effet de quelque grand défaut. Ce mot qui avoit été dit tête à tête, dans un cabinet, fut redit, je ne sais par qui, à M. le Cardinal, et il fut redit sous mon nom; jugez de l'effet. L'autre chose qui le fâcha fut que j'allai voir feu M. le président Barillon, qui étoit prisonnier à Amboise, pour des remontrances qui s'étoient faites au Parlement [1]; et que je l'allai voir dans une circonstance qui fit remarquer mon voyage. Deux misérables ermites et faux monnoyeurs, qui avoient eu quelque communication secrète avec M. de Vendôme, peut-être touchant leur second métier, et qui n'étoient pas satisfaits de lui, l'accusèrent très-faussement de leur avoir proposé de tuer M. le Cardinal; et pour donner plus de créance à leur déposition, ils nommèrent tous ceux qu'ils croyoient être notés en ce pays-là. Montrésor et M. Barillon furent du nombre; je le sus des premiers par Bergeron, commis de M. de Noyers; et comme j'aimois extrêmement le président Barillon, je pris la poste, le soir même, pour l'aller avertir et le tirer d'Amboise, ce qui étoit très-faisable. Comme il étoit tout à fait innocent, il ne voulut pas seulement écouter la proposition que je lui en

1. Barillon, président de la chambre des Enquêtes, a été exilé et emprisonné plusieurs fois; mais jamais à Amboise. Les Mémoires de Mathieu Molé, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France, parlent d'exil à Saumur, à Évreux, etc. Voy. t. II, p. 52, 125, 332, 399. Mais son office fut plus tard supprimé, et en 1645 Barillon, arrêté de nouveau, fut enfermé à Pignerol, où il mourut peu de temps après.

fis et il demeura dans Amboise, méprisant et les accusateurs et l'accusation. M. le Cardinal dit à M. de Lisieux, à propos de ce voyage, que j'étois ami de tous ses ennemis, et M. de Lisieux lui répondit : « Il est « vrai, et vous l'en devez estimer, vous n'avez nul sujet « de vous en plaindre. J'ai observé que ceux dont « vous entendez parler étoient tous ses amis devant « que d'être vos ennemis. — Si cela est vrai, lui dit « M. le Cardinal, l'on a tort de me faire les contes « que l'on m'en fait. » M. de Lisieux me rendit sur cela tous les bons offices imaginables; et tels qu'il me dit, le lendemain, et qu'il me l'a dit plusieurs fois depuis, que si M. le cardinal de Richelieu eût vécu, il m'eût infailliblement rétabli dans son esprit. Ce qui y mettoit le plus de disposition, étoit que M. de Lisieux l'avoit assuré que, quoique j'eusse lieu de me croire perdu à la cour, je n'avois jamais voulu être des amis de M. le Grand[1]; et il est vrai que M. de Thou[2], avec lequel j'avois habitude et amitié particulière, m'en avoit pressé et que je n'y donnai point, parce que je ne crus d'abord rien de solide, et l'événement a fait voir que je ne m'y étois pas trompé.

1. D'après le chroniqueur Tallemant des Réaux, ce fut Fontrailles, gentilhomme de qualité, de Languedoc, bossu devant et derrière, et fort laid de visage, petit et gras, mais qui n'a pas la mine d'un sot, qui irrita le plus Cinq-Mars contre l'Éminentissime; car il étoit enragé contre le Cardinal, et voici pourquoi. Fontrailles, Ruvigny et autres étoient à Ruel dans l'antichambre du Cardinal; on vint dire que je ne sais quel ambassadeur venoit; le Cardinal sort au devant de lui, dans l'antichambre, et ayant trouvé Fontrailles, il lui dit en raillant un peu fortement : « Rangez-vous, Monsieur de Fontrailles, ne vous montrez point, cet ambassadeur n'aime point les monstres. » Fontrailles grinça des dents et dit en lui-même : « Ah! schelme, tu me viens de mettre le poignard dans le sein, mais je te l'y mettrai à mon tour, ou je ne le pourrai. » Après, le Cardinal le fit entrer et goguenarda avec lui pour raccommoder ce qu'il avoit dit; mais l'autre ne lui a jamais pardonné.

2. M. de Thou, dit Tallemant, étoit un vilain rousseau qui n'a-

M. le cardinal de Richelieu mourut [4 décembre 1642] devant que M. de Lisieux eût pu achever ce qu'il avoit commencé pour mon raccommodement, et je demeurai ainsi dans la foule de ceux qui avoient été notés par le ministère. Ce caractère ne fut pas favorable les premières semaines qui suivirent la mort de M. le Cardinal. Quoique le Roi en eût une joie incroyable, il voulut conserver toutes les apparences; il ratifia les legs que ce ministre avoit faits des charges et des gouvernements; il caressa tous ses proches, il maintint dans le ministère toutes ses créatures, et il affecta de recevoir assez mal tous ceux qui avoient été mal avec lui. Je fus le seul privilégié. Lorsque M. l'archevêque de Paris me présenta au Roi, il me traita, je ne dis pas seulement honnêtement, mais avec une distinction qui surprit et qui étonna tout le monde; il me parla de mes études, de mes sermons; il me fit même des railleries douces et obligeantes. Il me commanda de lui faire ma cour toutes les semaines.

[1643]. Voici les raisons de ce bon traitement, que nous ne sûmes nous-même que la veille de sa mort. Il les dit à la Reine.

Ces deux raisons sont deux aventures, qui m'arrivèrent au sortir du collége et desquelles je ne vous ai pas parlé, parce que je n'ai pas cru que, n'ayant rapport à rien par elles-mêmes, elles méritassent seulement votre réflexion. Je suis obligé de les exposer en ce lieu, parce que je trouve que la fortune leur a donné plus de suite sans comparaison qu'elles n'en

voit pas été d'avis du traité d'Espagne; mais il avoit toujours brouillé. On trouva la piste de toutes ses menées. M. le Grand l'avoit appelé *Son Inquiétude*. Par une ridicule affectation de générosité, dès qu'un homme étoit disgracié, il le vouloit connoître et lui alloit faire offre de service (t. II, p. 607).

devoient avoir naturellement. Je vous dois dire de plus, pour la vérité, que je ne m'en suis pas souvenu dans le commencement de ce discours, et qu'il n'y a que leur suite qui les ai remises dans ma mémoire.

Un peu après que je fus sorti du collége, ce valet de chambre de mon gouverneur, qui étoit mon tercero [complaisant], trouva chez une misérable épinglière une nièce de quatorze ans, qui étoit d'une beauté surprenante. Il l'acheta pour moi 150 pistoles, après me l'avoir fait voir; il lui loua une petite maison à Issy, il mit sa sœur auprès d'elle, et j'y allai le lendemain qu'elle y fut logée. Je la trouvai dans un abattement extrême et je n'en fus point surpris, parce que je l'attribuai à la pudeur. J'y trouvai quelque chose de plus le lendemain, qui fut une raison encore plus surprenante et plus extraordinaire que sa beauté, et c'étoit beaucoup dire. Elle me parla sagement, saintement, et sans emportement : toutefois, elle ne pleura qu'autant qu'elle ne put pas s'en empêcher; elle craignoit sa tante à un point qui me fit pitié. J'admirai son esprit, et après j'admirai sa vertu. Je la pressai autant qu'il le falloit pour l'éprouver. J'eus honte pour moi-même. J'attendis la nuit pour la mettre dans mon carrosse, je la menai à ma tante de Meignelais, qui la mit dans une religion, où elle mourut huit ou dix ans après en réputation de sainteté. Ma tante, à qui cette fille avoua que les menaces de l'épinglière l'avoient si fort intimidée qu'elle auroit fait tout ce que j'aurois voulu, fut si touchée de mon procédé, qu'elle alla, dès le lendemain, le conter à M. de Lisieux, qui le dit le jour même au Roi, à son dîner.

Voilà la première de ces deux aventures. La seconde ne fut pas de même nature, mais elle ne fit pas un moindre effet dans l'esprit du Roi.

Un an à peu près avant cette même aventure, j'étois allé courre le cerf à Fontainebleau, avec la meute de M. de Souvré, et comme mes chevaux étoient fort las je pris la poste pour revenir à Paris. Comme j'étois mieux monté que mon gouverneur et qu'un valet de chambre qui couroient avec moi, j'arrivai le premier à Juvisy, et je fis mettre ma selle sur le meilleur cheval que je trouvai. Contenan, capitaine de la petite compagnie de chevau-légers du Roi, brave, mais extravagant et scélérat, qui venoit de Paris aussi en poste, commanda à un palefrenier d'ôter ma selle et d'y mettre la sienne. Je m'avançai en lui disant que j'avois retenu le cheval; et comme il me voyoit avec un petit collet uni et un habit noir tout simple, il me prit pour ce que j'étois en effet, c'est-à-dire pour un écolier, et il ne me répondit que par un soufflet, qu'il me donna à tour de bras, et qui me mit tout en sang. Je mis l'épée à la main et lui aussi; et dès le premier coup que nous nous portâmes, il tomba, le pied lui avoit glissé; et comme il donna de la main, en se voulant soutenir, contre un morceau de bois un peu pointu, son épée s'en alla aussi de l'autre côté. Je me reculai de deux pas, et je lui dis de reprendre son épée; il le fit, mais ce fut par la pointe, car il m'en présenta la garde en me demandant un million de pardons. Il les redoubla bien quand mon gouverneur fut arrivé, qui lui dit qui j'étois. Il retourna sur ses pas; il alla conter au Roi, avec lequel il avoit une très-grande liberté, toute cette petite histoire. Elle lui plut, et il s'en souvint en temps et lieu, comme vous le verrez encore plus particulièrement à sa mort. Je reprends le fil de mon discours.

Le bon traitement que je recevois du Roi fit croire à mes proches, que l'on pourroit peut-être trouver quel-

que ouverture pour moi à la coadjutorerie de Paris. Ils y trouvèrent d'abord beaucoup de difficulté dans l'esprit de mon oncle, très-petit et par conséquent jaloux et difficile. Ils le gagnèrent par le moyen de Défita, son avocat, et de Couret, son aumônier; mais ils firent en même temps une faute, qui rompit au moins pour ce coup leurs mesures. Ils firent éclater, contre mon sentiment, le consentement de M. de Paris, et ils souffrirent même que la Sorbonne, les curés, le chapitre, lui en fissent des remercîments. Cette conduite eut beaucoup d'éclat; mais elle en eut trop; et Messieurs le cardinal Mazarin, de Noyers et de Chavigny en prirent sujet de me traverser, en disant au Roi qu'il ne falloit pas accoutumer les corps à se désigner eux-mêmes des archevêques : de sorte que M. le maréchal de Schomberg [1], qui avoit épousé en premières noces ma cousine germaine, ayant voulu sonder le gué, n'y trouva aucun jour. Le Roi lui répondit avec beaucoup de bonté pour moi; mais j'étois encore trop jeune, l'affaire avoit fait trop de bruit devant que d'aller au Roi, et autres telles choses.

Nous découvrîmes, quelque temps après, un obstacle plus sourd, mais aussi plus dangereux. M. de Noyers, secrétaire d'État, et celui des trois ministres qui paroissoit le mieux à la cour, étoit dévot de profession, et même jésuite secret, à ce que l'on a cru. Il se mit en tête d'être archevêque de Paris; et comme l'on croyoit compter sûrement tous les mois sur la mort de mon oncle, qui étoit dans la vérité fort infirme, il crut qu'il falloit à tout hasard m'éloigner de

1. M. de Schomberg, quoiqu'il eût bien de l'esprit, dit Tallemant (t. III, p. 52), et qu'il écrivît bien, avoit cependant une conversation assez pesante. Il géra, avec une grande probité, les finances de l'État. (t. III, p. 110)

Paris, où il voyoit que j'étois extrêmement aimé, et me donner une place qui parût belle et raisonnable pour un homme de mon âge. Il me fit proposer au Roi, par le père Sirmon, jésuite et son confesseur, pour l'évêché d'Agde, qui n'a que vingt-deux paroisses, et qui vaut plus de trente mille livres de rente. Le Roi agréa la proposition avec joie, et il m'en envoya le brevet le jour même. Je vous confesse que je fus embarrassé au delà de tout ce que je vous puis exprimer. Ma dévotion ne me portoit nullement en Languedoc. Vous voyez les inconvénients du refus, si grands que je n'eusse pas trouvé un homme qui me l'eût osé conseiller. Je pris mon parti de moi-même. J'allai trouver le Roi. Je lui dis, après l'avoir remercié, que j'appréhendois extrêmement le poids d'un évêché éloigné; que mon âge avoit besoin d'avis et de conseils qui ne se rencontrent jamais que fort imparfaitement dans les provinces. J'ajoutai à cela tout ce que vous vous pouvez imaginer. Je fus plus heureux que sage. Le Roi ne se fâcha pas de mon refus, et il continua de me très-bien traiter. Cette circonstance, jointe à la retraite de M. de Noyers, qui donna dans le panneau que M. de Chavigny lui avoit tendu, réveilla mes espérances de la coadjutorerie de Paris. Comme le Roi avoit pris des engagements assez publics de n'en point admettre, depuis celle qu'il avoit accordée à M. d'Arles, l'on balançoit, l'on se donnoit du temps avec d'autant moins de peine, que sa santé s'affoiblissoit tous les jours et que j'avois lieu de tout espérer de la régence.

Le Roi mourut [14 mai 1643]; M. de Beaufort, qui étoit de tout temps à la Reine et qui en faisoit même le galant, se mit en tête de gouverner, dont il étoit moins capable que son valet de chambre. M. l'évêque de Beauvais [Augustin Potier], plus idiot que tous les

idiots de votre connoissance, prit la figure de premier ministre[1]; il demanda, dès le premier jour, aux Hollandois qu'ils se convertissent à la religion catholique, s'ils vouloient demeurer dans l'alliance de France. La Reine eut honte de cette momerie de ministre. Elle me commanda d'aller offrir, de sa part, la première place à mon père; et voyant qu'il refusoit obstinément de sortir de sa cellule des pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains de M. le cardinal Mazarin.

Vous pouvez juger qu'il ne fut pas difficile de trouver ma place dans ces moments[2], dans lesquels d'ail-

1. « Le Roi mort, on fit revenir tous les exilés, durant le règne de peu de jours de M. de Beauvais. Madame de Senecey fit plus de bruit que tous les autres ensemble. » (Tallemant, t. IV, p. 388, édit. Paulin Paris.) — M. Cousin parle avec détails de l'incapacité de l'évêque de Beauvais, dans l'un de ses articles sur les Carnets du cardinal Mazarin, publiés dans le *Journal des Savants*, année 1856, p. 57 et 58, *n*.

2. La *Gazette* de Renaudot nous donne, à cette même époque, les nouvelles suivantes de l'abbé de Retz : « Le 12 septembre 1643, la Reine ayant été avertie de la piété et dévotion de la grande confrérie de Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris, estimée la plus ancienne et la plus noble de ce royaume, dans laquelle sont le Roi et la Reine, outre le nombre limité par les anciens statuts, et ayant su particulièrement que les rois Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Bel, Charles V et Louis XI y avoient été admis, fait de grands dons et augmenté ses priviléges. Sachant que les Reines, par un statut particulier de l'an 1220, y avoient aussi été reçues, Sa Majesté voulut pareillement y être admise, et après avoir fait ses dévotions en l'église de Paris et visité celle de la Madeleine, le 8 de ce mois, jour de la Nativité de la Vierge, l'abbé de Retz, coadjuteur de l'archevêque de cette ville, ayant commission de lui comme abbé de ladite confrérie, absent pour son indisposition, en fit les cérémonies : où étoient le sieur Tuder, doyen de ladite église de Paris, plusieurs chanoines d'icelles, curés et autres ecclésiastiques de la même confrérie, et où le saint-sacrement étant exposé sur l'autel, les prières furent faites par Leurs Majestés, puis l'action finit par un bref remercîment que fit à la Reine le président de Machault, doyen de cette confrérie.

« Le 19 octobre 1643, l'abbé de Rais, coadjuteur de cet archevêché, reçut solennellement le bonnet de docteur en théologie de la maison

leurs l'on ne refusoit rien; et la Feuillade, frère de celui que vous voyez à la cour, disoit qu'il n'y avoit plus que quatre petits mots dans la langue françoise : « La Reine est si bonne ! »

Madame de Meignelais et M. de Lisieux demandèrent la coadjutorerie pour moi[1]. Et la Reine la leur refusa, en disant qu'elle ne l'accorderoit qu'à mon père, qui ne vouloit point du tout paroître au Louvre. Il y vint enfin une unique fois[2]. La Reine lui dit publiquement qu'elle avoit reçu ordre du feu Roi, la veille de sa mort, de me la faire expédier, et qu'il lui avoit dit, en présence de M. de Lisieux, qu'il m'avoit toujours eu dans l'esprit, depuis les deux aventures de l'épinglière et de Contenan. Quel rapport de ces deux bagatelles à l'archevêché de Paris! et voilà toutefois comme la plupart des choses se font.

de Sorbonne, par les mains du Chancelier, dans la salle de l'Université, lieu destiné à telles actions. »

1. Au commencement de la Régence, M. de Lisieux, qui étoit Philippe Cospean, prit une grande influence sur la Reine. « Le cardinal Mazarin souffrit, dit Tallemant, t. III, p. 172, que M. de Lizieux s'attachât à la Reine. Cet attachement lui servit au commencement de la Régence, car il étoit comme une espèce de ministre; mais le cardinal Mazarin prévalut et le fit éloigner, quand il fit arrêter M. de Beaufort. M. de Lisieux logeoit à l'hôtel de Vendôme. Quand on donna à M. de Lizieux l'évêché de Lizieux au lieu de Nantes, quelqu'un lui dit : « Mais vous aurez bien plus grande charge d'âme. — Voire, répondit-il, les Normands n'ont point d'âme. » L'évêque de Lizieux ne tarda pas à être éloigné, lorsque Mazarin voulut détruire le parti des saints et des religieuses, qui combattoient son influence auprès de la Reine. Madame de Motteville nous apprend que lorsque M. de Lisieux vint prendre congé de la Reine, il ne lui parla pas... La Reine, ensuite, étant au Val-de-Grâce, dit à la marquise de Maignelais, dame de grande qualité et de grande vertu, amie de cet évêque, qu'elle avoit été obligée de l'éloigner, mais qu'elle en avoit été très-fâchée.

2. Le père Gondi s'était retiré dans un monastère, il fut bientôt après compris dans la disgrâce des dévots, avec le père Vincent de Paul. Voy. l'article de M. Cousin, *Carnets* de Mazarin, *Journal des Savants*, 1856, p. 110.

Tous les corps vinrent remercier la Reine. Lozières, maître des requêtes et mon ami particulier, m'apporta seize mille écus pour mes bulles[1]. Je les envoyai à Rome par un courrier, avec ordre de ne point demander de grâces, pour ne point différer l'expédition et pour ne laisser aucun temps au ministre de la traverser. Je la reçus la veille de la Toussaint [1643]. Je montai, le lendemain, en chaire dans Saint-Jean, pour y commencer l'Avent, que je prêchai.

Mais il est temps de prendre un peu d'haleine. Il me semble que je n'ai été jusqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons; je vais monter sur le théâtre, où vous verrez des scènes, non pas dignes de vous, mais un peu moins indignes de votre attention.

1. Ce fait est confirmé par Tallemant des Réaux, qui nous apprend (t. VI, p. 281) que Pierre Yvon, sieur de Lozières, « prêta à l'abbé de Retz de quoi payer ses bulles de la coadjutorerie, et cet argent n'est pas prêt à être rendu... Cette connoissance, ajoute Tallemant, de l'abbé de Retz, fut cause qu'il se mit tout autrement l'ambition en tête. »

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE.

1643-1644. — Sermons du Coadjuteur à Saint-Jean en Grève. — Retraite à Saint-Lazare. — Préséance du Coadjuteur sur le duc de Guise. — Retz donne la main chez lui. — Cabale des Importants. — Le Coadjuteur refuse d'en faire partie. — Origine de cette cabale. — Le duc de Beaufort. — Fontrailles. — Beaupuis. — Fiesque. — Montrésor. — Béthune. — Les prétendues lettres de Madame de Longueville et Madame de Montbazon. — Beaufort est arrêté. — M. de Nangis et le duc d'Enghien. — Victoire de Rocroy. — Les premières années de la Régence. — Le duc d'Orléans. — Le prince de Condé. — L'évêque de Beauvais. — Chavigny. — Bautru. — Humilité de Mazarin. — Les ducs de Longueville et de Vendôme. — M. de Nemours, M. de Guise et Mademoiselle de Pons. — Le duc de Bouillon, Turenne et le duc d'Espernon. — Les maréchaux de Schomberg et de Gramont. — Mazarin, premier ministre. — L'archevêque de Paris, son Coadjuteur et le clergé. — Le Coadjuteur visite les couvents de religieuses. — Madame de Pomcreuil et le Coadjuteur. — Mazarin s'inquiète de la popularité du Coadjuteur. — *César à mon âge devoit six fois plus que moi.*

Je commençai mes sermons de l'Avent dans Saint-Jean en Grève, le jour de la Toussaint [1643], avec le concours naturel à une ville aussi peu accoutumée que l'étoit Paris à voir ses archevêques en chaire[1].

Le grand secret de ceux qui entrent dans les emplois est de saisir d'abord l'imagination des hommes, par une action que quelques circonstances leur rendent particulière.

1. On conserve à la Bibliothèque impériale, section des manuscrits, sous le n° 7050, un Recueil de sermons du Coadjuteur. Nous aurons occasion d'en citer quelques fragments.

Comme j'étois obligé de prendre les ordres, je fis une retraite dans Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la manière que je devois prendre pour ma conduite. Elle étoit très-difficile. Je trouvois l'archevêché de Paris dégradé, à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé, à l'égard de Dieu, par sa négligence et par son incapacité. Je prévoyois des oppositions infinies à son rétablissement; et je n'étois pas si aveuglé, que je ne connusse que la plus grande et la plus insurmontable étoit dans moi-même. Je n'ignorois pas de quelle nécessité est la règle des mœurs à un évêque. Je sentois que le désordre scandaleux de ceux de mon ordre me l'imposoit encore plus étroite et plus indispensable qu'aux autres; et je sentois, en même temps, que je n'en étois pas capable et que tous les obstacles et de conscience et de gloire, que j'opposerois au déréglement, ne seroient que des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de réflexion, le parti de faire le mal par dessein, ce qui est sans comparaison le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde; et parce qu'en le faisant ainsi l'on y met toujours des préalables, qui en couvrent une partie; et parce que l'on évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion.

Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise; car je pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession, et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres, que je pouvois être méchant pour moi-même.

M. l'archevêque de Paris, qui étoit le plus foible de tous les hommes, étoit, par une suite assez commune, le plus glorieux. Il s'étoit laissé précéder partout par les moindres officiers de la couronne, et il ne donnoit pas la main, dans sa propre maison, aux gens de qualité qui avoient affaire à lui. Je pris le chemin tout contraire. Je donnai la main chez moi à tout le monde; j'accompagnai tout le monde jusqu'au carrosse, et j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup, et même d'humilité à l'égard des autres. J'évitai, sans affectation, de me trouver en lieu de cérémonie avec les personnes d'une condition fort relevée, jusqu'à ce que je me fusse tout à fait confirmé dans cette réputation ; et quand je crus l'avoir établie, je pris l'occasion d'un contrat de mariage pour disputer le rang de la signature à M. de Guise. J'avois bien étudié et fait étudier mon droit, qui étoit incontestable dans les limites du diocèse. La préséance me fut adjugée par arrêt du Conseil, et j'éprouvai, en ce rencontre, par le grand nombre de gens qui se déclarèrent pour moi, que descendre jusques aux petits est le plus sûr moyen pour s'égaler aux grands. Je faisois ma cour, une fois la semaine, à la messe de la Reine, après laquelle j'allois presque toujours dîner chez M. le cardinal Mazarin, qui me traitoit fort bien, et qui étoit dans la vérité très-content de moi, parce que je n'avois voulu prendre aucune part dans la cabale que l'on appeloit des *Importants*[1], quoiqu'il y en eût d'entre eux qui fussent extrêmement de mes amis. Peut-être ne

1. Ce surnom d'*importants* qui fut donné aux personnes de la cabale de M. de Beaufort, avait été inventé par Madame Cornuel, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, édition P. Paris, t. V, p. 136. Voy. aussi p. 140 du même ouvrage, une charmante ballade sur les *Importants*.

serez-vous pas fâchée que je vous explique ce que c'étoit que cette cabale.

M. de Beaufort, qui avoit le sens beaucoup au-dessous du médiocre, voyant que la Reine avoit donné sa confiance à M. le cardinal Mazarin, s'emporta de la manière du monde la plus imprudente. Il refusa tous les avantages qu'elle lui offroit avec profusion ; il fit vanité de donner au monde toutes les démonstrations d'un amant irrité ; il ne ménagea en rien Monsieur ; il brava, dans les premiers jours de la régence, feu M. le prince ; il l'outra ensuite par la déclaration publique qu'il fit contre Madame de Longueville, en faveur de Madame de Montbazon, qui véritablement n'avoit offensé la première qu'en contrefaisant ou montrant cinq des lettres que l'on prétendoit qu'elle avoit écrites à Coligny[1]. M. de Beaufort, pour soutenir ce qu'il faisoit contre la Régente, contre le ministre et contre tous les princes du sang, forma une cabale de gens qui sont tous mort fous, mais qui, dès ce temps-là, ne me paroissoient guère sages : Beaupuy[2], Fontrailles, Fiesque[3]; Montrésor, qui avoit la mine de Caton, mais qui n'en avoit pas le jeu[4], s'y joignit aux Béthune. Le premier

1. Cette affaire fit grand bruit à la cour. Les Mémoires de Mademoiselle de Montpensier contiennent le texte même des lettres (édition de M. Chéruel, p. 76 et 86). Madame de Motteville en parle également t. I[er], p. 136, édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier.*) M. Cousin raconte toutes les circonstances de ce triste débat. Voyez ***la Jeunesse de Madame de Longueville***, et aussi ***Madame de Chevreuse***, p. 162.

2. Le comte de Beaupuis était le fils unique du comte de Maillé. Il en est question dans les Carnets du cardinal Mazarin. Voyez aussi *Madame de Chevreuse*, par M. Cousin, p. 176 et 196.

3. « Le comte de Fiesque et Ruvigny étoient des esprits forts du Marais, dit Tallemant » (t. II, p. 67).

4 Montrésor, issu de la maison de Bourdeille, avait acquis une certaine réputation par ses galanteries et sa vie aventureuse. Ses galanteries avec Mademoiselle de Guise eurent beaucoup d'éclat. Elles

étoit mon parent proche et le second étoit aussi de mes amis. Ils obligèrent M. de Beaufort à me faire beaucoup d'avances. Je les reçus avec respect, mais je n'entrai en rien; je m'en expliquai même à Montrésor, en lui disant que je devois la coadjutorerie de Paris à la Reine, et que la grâce étoit assez considérable pour m'empêcher de prendre aucune liaison qui pût ne lui être pas agréable. Montrésor m'ayant répondu que je n'en avois nulle obligation à la Reine, puisqu'elle n'avoit rien fait en cela que ce qui lui avoit été ordonné publiquement par le feu Roi, et que d'ailleurs la grâce m'avoit été faite dans un temps où la Reine ne donnoit rien à force de ne rien refuser, je lui dis ces propres mots : — « Vous me permettrez d'oublier tout ce qui « pourroit diminuer ma reconnoissance et de ne me « ressouvenir que de ce qui la doit augmenter. » Ces paroles, qui furent rapportées à M. le cardinal Mazarin par Goulas, à ce que lui-même m'a dit depuis, lui plurent. Il le dit à la Reine le jour que M. de Beaufort fut arrêté [2 septembre 1643]. Cette prison fit beaucoup d'éclat, mais elle n'eut pas celui qu'elle devoit produire; et comme elle fut le commencement de l'établissement du ministre, que vous verrez dans toute la suite de cette histoire jouer le plus considérable rôle de la comédie, il est nécessaire, à mon opinion, de vous en parler un peu plus en détail.

Vous avez vu ci-dessus que ce parti, formé dans la cour par M. de Beaufort, n'étoit composé que de quatre ou cinq mélancoliques, qui avoient la mine de penser creux : et cette mine, ou fit peur à M. le cardinal Ma-

sont du reste indiquées allégoriquement dans la *Carte du pays de Braquerie*, ainsi qu'il suit :

« Guise est une ville, sur la Précieuse, assez grande, où il se trouve de belles antiquités : plusieurs ont cru que cette place s'étoit

zarin, ou lui donna lieu de feindre[1] qu'il avoit peur. Il y a eu des raisons de douter de part et d'autre; ce qui est certain est que la Rivière, qui avoit déjà beaucoup de part dans l'esprit de Monsieur, essaya de la donner au ministre par toute sorte d'avis, pour l'obliger de se défaire de Montrésor, qui étoit sa bête; et que M. le Prince n'oublia rien aussi pour la lui faire prendre, par l'appréhension qu'il avoit que M. le Duc, qui est M. le prince [de Condé] d'aujourd'hui, ne se commît par quelque combat avec M. de Beaufort, comme il avoit été sur le point de faire dans le démêlé de Mesdames de Longueville et de Montbazon. Le palais d'Orléans et l'hôtel de Condé étant unis ensemble par ces intérêts, tournèrent en moins de rien en ridicule la morgue qui avoit donné aux amis de M. de Beaufort le nom d'*importants;* et ils se servirent, en même temps, très-habilement des grandes apparences que M. de Beaufort, selon le style de tous ceux qui ont plus de vanité que de sens, ne man-

gardée par ses forces mêmes; mais on assure qu'il y a eu un gouverneur (Montrésor) comme en titre d'office, qu'on a tenu caché à cause que ses mérites n'étoient point proportionnés à l'importance de la place, d'où il a été chassé parce qu'il ne visitoit plus que de loin en loin la place d'armes. Il y avoit laissé de l'infanterie; mais à cause qu'elle étoit plus nuisible qu'utile pour la conservation de la ville, elle en a été chassée et envoyée en Hollande. Il y en a qui disent que la disgrâce est venue de ce qu'il avoit plus d'attache pour la ville de Chevreuse. »

Le texte de ce curieux document a été réimprimé à l'*Appendice* du tome IV de Tallemant des Réaux, p. 537. Édition de M. Paulin Paris.

1. Ce doute exprimé par le Coadjuteur a fourni l'occasion à M. Cousin d'attaquer la véracité des Mémoires de Retz, tout en convenant que les personnes auxquelles Retz s'était adressé pour avoir des renseignements sur les projets du duc de Beaufort contre Mazarin avaient pu, de bonne foi, l'induire en erreur.

Le récit de ce complot des Importants est une des pages les plus intéressantes et les plus curieuses que M. Cousin nous ait données dans *Madame de Chevreuse* (Voyez le chapitre III[e], et particulièrement p. 145 et 171).

qua pas de donner en toute sorte d'occasions aux moindres bagatelles. L'on tenoit cabinet mal à propos, l'on donnoit des rendez-vous sans sujet; les chasses mêmes paroissoient mystérieuses. Enfin, l'on fit si bien, que l'on se fit arrêter au Louvre par Guitaut, capitaine des gardes de la Reine. Les Importants furent chassés et dispersés, et l'on publia par tout le royaume qu'ils avoient fait une entreprise sur la vie de M. le Cardinal. Ce qui a fait que je ne l'ai jamais cru, est que l'on n'en a jamais vu ni déposition ni indice, quoique la plupart des domestiques de la maison de Vendôme aient été très-longtemps en prison. Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avoit rien au monde de plus faux. L'un étoit capitaine des gardes, et l'autre écuyer de M. de Beaufort. Le marquis de Nangis, mestre de camp du régiment de Navarre ou de Picardie, je ne m'en ressouviens pas précisément, et enragé contre la Reine et contre le Cardinal pour un sujet que je vous dirai incontinent, fut fort tenté d'entrer dans la cabale des Importants, cinq ou six jours devant que M. de Beaufort fût arrêté; et je le détournai de cette pensée, en lui disant que la mode, qui a du pouvoir en toutes choses, ne l'a si sensible en aucune qu'à être ou bien ou mal à la cour. Il y a des temps où la disgrâce est une manière de feu qui purifie toutes les mauvaises qualités et qui illumine toutes les bonnes; il y a des temps où il ne sied pas bien à un honnête homme d'être disgrâcié. Je soutins à Nangis que celui des Importants étoit de cette nature; et je vous marque cette circonstance pour avoir lieu de vous faire le plan de l'état où les choses se trouvèrent à la mort du feu Roi. C'est par où je devois commencer, mais le fil du discours m'a emporté.

Il faut confesser, à la louange de M. le cardinal de

Richelieu, qu'il avoit conçu deux desseins que je trouve presque aussi vastes que ceux des César et des Alexandre. Celui d'abattre le parti de la religion avoit été projeté par M. le cardinal de Retz, mon oncle; celui d'attaquer la formidable maison d'Autriche n'avoit été imaginé de personne. Il a consommé le premier; à sa mort, il avoit bien avancé le second. La valeur de M. le Prince [le grand Condé], qui étoit M. le Duc en ce temps-là, fit que celle du Roi n'altéra point l'état des choses. La fameuse victoire de Rocroy [19 mai 1643] donna autant de sûreté au royaume qu'elle lui apporta de gloire; et ses lauriers couvrirent le Roi qui règne aujourd'hui, dans son berceau. Le Roi, son père, qui n'aimoit ni n'estimoit la Reine, sa femme, lui donna, en mourant, un conseil nécessaire pour limiter l'autorité de sa régence; et il y nomma M. le cardinal Mazarin, M. le chancelier [Séguier], M. Boutiller et M. de Chavigny. Comme tous ces sujets étoient extrêmement odieux au public, parce qu'ils étoient tous créatures de M. le cardinal de Richelieu, ils furent sifflés par tous les laquais, dans la cour de Saint-Germain, aussitôt que le Roi eut expiré; et si M. de Beaufort eût eu le sens commun, ou si M. de Beauvais n'eût pas été une bête mitrée, ou s'il eût plu à mon père d'entrer dans les affaires, ces collatéraux de la Régence auroient été infailliblement chassés avec honte, et la mémoire du cardinal de Richelieu auroit été sûrement condamnée par le Parlement avec une joie publique.

La Reine étoit adorée beaucoup plus par ses disgrâces que par son mérite. L'on ne l'avoit vue que persécutée, et la souffrance, aux personnes de ce rang, tient lieu d'une grande vertu. L'on se vouloit imaginer qu'elle avoit eu de la patience, qui est très-souvent fi-

gurée par l'indolence. Enfin, il est très-constant que l'on en espéroit des merveilles; et Bautru disoit qu'elle faisoit deux miracles[1], parce que les plus dévots avoient même oublié ses coquetteries.

M. le duc d'Orléans fit quelque mine de disputer la Régence, et la Frette, qui étoit à lui, donna de l'ombrage, parce qu'il arriva une heure après la mort du Roi, à Saint-Germain, avec deux cents gentilshommes qu'il avoit amenés de son pays. J'obligeai Nangis, dans ce moment, à offrir à la Reine le régiment qu'il commandoit, qui étoit en garnison à Mante. Il le fit marcher à Saint-Germain, tout le régiment des gardes s'y rendit; l'on amena le Roi à Paris. Monsieur se contenta d'être lieutenant général de l'État; M. le Prince fut déclaré chef du conseil. Le Parlement confirma la régence de la Reine, mais sans limitation; tous les exilés furent rappelés, tous les prisonniers furent mis en liberté, tous les criminels furent justifiés, tous ceux qui avoient perdu des charges rentrèrent : on donnoit tout, on ne refusoit rien, et Madame de Beauvais[2], entre autres, eut permission de bâtir dans la Place Royale. Je ne me ressouviens plus du nom de celui à qui l'on expédia un brevet pour un impôt sur les messes. La félicité des particuliers paroissoit pleinement assurée par le bonheur public. L'union très-parfaite de la

1. La liberté habituelle de langage de Bautru nous est confirmée, ainsi qu'il suit, dans Tallemant des Réaux :

« Bautru n'a jamais pu s'empêcher de médire. Il eut de grands démêlés avec M. de Montbazon pour en avoir fait cent railleries (t. II, p. 316, 317). Il avoit, dit-on, fait galanterie avec la comtesse de Vertu et il en avoit fait des médisances épouvantables, et elle lui fit donner des coups de bâton par M. de Sourdis » (p. 318).

2. Madame de Beauvais était première femme de chambre de la Reine. Il est souvent question de Madame de Beauvais dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Au tome VI, p. 437, il raconte que « Chamarande, premier valet de chambre du Roi, étoit son galant. »

maison royale fixoit le repos du dedans. La bataille de Rocroy avoit anéanti pour des siècles la vigueur de l'infanterie d'Espagne. La cavalerie de l'Empire ne tenoit pas devant les Weymariens; l'on voyoit sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avoit foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux, benin, qui ne vouloit rien, qui étoit au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permettoit pas de s'humilier autant qu'il l'eût souhaité devant tout le monde, qui marchoit dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse. N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il ne sied pas bien à un honnête homme d'être mal à la cour en ce temps-là? Et n'eus-je pas encore raison de conseiller à Nangis de ne pas se brouiller, quoique, nonobstant le service qu'il avoit rendu à Saint-Germain, il fût le premier homme à qui l'on eût refusé une gratification de rien qu'il demanda. Je la lui fis obtenir.

Vous ne serez pas surprise de ce qu'on le fût de la prison de M. de Beaufort[1], dans une cour où l'on venoit de les ouvrir à tout le monde sans exception; mais vous le serez sans doute de ce que personne ne s'aperçut des suites. Ce coup de rigueur, fait dans un temps où l'autorité étoit si douce qu'elle étoit comme imperceptible, fit un grand effet. Quoique cet effet fût aussi presque incroyable. Il n'y avoit rien de si facile que ce coup par toutes les circonstances que vous avez vues, mais il paroissoit grand; et tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité et n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent je ne sais quoi d'odieux sur les actions des ministres, même les

1. Au sujet de la disgrâce du duc de Beaufort et des Importants, voyez aussi les Mémoires de Madame de Motteville, p. 144 et suiv. Édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier*).

plus nécessaires, est que pour les faire ils sont presque toujours obligés de surmonter des obstacles dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie et de la haine. Quand il se présente une occasion considérable dans laquelle il n'y a rien à vaincre, parce qu'il n'y a rien à combattre, ce qui est rare, elle donne à leur autorité un éclat pur, innocent, non mélangé, qui ne s'établit pas seulement, mais qui leur fait même tirer, dans les suites, du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font.

Quand l'on vit que le Cardinal avoit arrêté celui qui, cinq ou six semaines devant, avoit ramené le Roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie d'un étonnement respectueux; et je me souviens que Chapelain, qui enfin avoit de l'esprit, ne pouvoit se lasser d'admirer ce grand événement. L'on se croyoit bien obligé au ministre de ce que, toutes les semaines, il ne faisoit pas mettre quelqu'un en prison, et l'on attribuoit à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avoit pas de mal faire[1]. Il faut avouer qu'il seconda fort habile-

1. Dans cette affaire des Importants, Mazarin fut fidèle à sa maxime de ne jamais désespérer de la raison et de s'efforcer toujours de gagner ou d'adoucir ses ennemis, au lieu de les persécuter à outrance, comme faisait Richelieu; on le voit faire parvenir les paroles les plus sensées, les plus bienveillantes aux Importants. « Ainsi, grâce aux sages et fortes mesures prises par Mazarin (dit M. Cousin dans ses articles du *Journal des Savants*, 1856, au sujet des *Carnets de Mazarin*), et grâce au mélange d'adresse et de vigueur que déploya Mazarin depuis l'arrestation de Beaufort, elle était encore une fois vaincue cette aristocratie turbulente, qui, rêvant le retour d'un passé à jamais évanoui, assiégeait les avenues du trône bien moins pour le défendre que pour l'asservir. »

M. Cousin ajoute : « Quand donc, le 4 décembre 1643, Mazarin se rendit en grande pompe à la Sorbonne pour célébrer l'anniversaire de la mort de Richelieu, il put se dire qu'en moins d'une année il était arrivé à un degré de puissance que Richelieu n'avait pas atteint au bout de la plus longue et de la plus pénible carrière, et

ment son bonheur. Il donna toutes les apparences nécessaires pour faire croire qu'on l'avoit forcé à cette résolution; que les conseils de Monsieur et de M. le Prince l'avoient emporté dans l'esprit de la Reine sur son avis. Il parut encore plus modéré, plus civil et plus ouvert le lendemain de l'action. L'accès étoit tout à fait libre, les audiences étoient aisées, l'on dînoit avec lui comme avec un particulier; il relâcha même beaucoup de la morgue des cardinaux les plus ordinaires. Enfin, il fit si bien, qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, dans le temps que tout le monde croyoit l'avoir encore à ses côtés. Ce qui me surprend, est que les princes et les grands du royaume, qui, pour leurs propres intérêts, devoient être plus clairvoyants que le vulgaire, furent les plus aveugles. Monsieur se crut au-dessus de l'exemple; M. le Prince, attaché à la cour par son avarice, voulut s'y croire; M. le Duc étoit d'un âge à s'endormir aisément à l'ombre des lauriers; M. de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer; M. de Vendôme étoit trop heureux de n'avoir été que chassé; M. de Nemours [Ch.-Amédée de Savoie] n'étoit qu'un enfant; M. de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, étoit gouverné par mademoiselle de Pons et croyoit gouverner la cour. M. de Bouillon croyoit de jour en jour que l'on lui rendroit Sedan; M. de Turenne étoit plus que satisfait de commander les armées d'Allemagne; M. d'Espernon étoit ravi d'être rentré dans son gouvernement et dans sa charge; M. de Schomberg avoit toute sa vie été inséparable de tout ce qui étoit bien à la cour; M. de Gramont en

cela sans avoir versé une seule goutte de sang, sans avoir relevé un échafaud; qu'il était plus maître du cœur de la Reine, que son terrible devancier ne l'avait jamais été de celui du Roi. »

étoit esclave; et MM. de Retz, de Vitry et de Bassompierre [1] se croyoient, au pied de la lettre, en faveur, parce qu'ils n'étoient plus ni prisonniers ni exilés. Le Parlement, délivré du cardinal de Richelieu, qui l'avoit tenu fort bas, s'imaginoit que le siècle d'or seroit celui d'un ministre qui leur disoit tous les jours que la Reine ne se vouloit conduire que par leurs conseils. Le clergé, qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchoit aux autres sous le titre d'obéissance. Voilà comme tout le monde se trouva en un instant Mazarin [2].

Ce plan vous paroîtra peut-être avoir été bien long : mais je vous supplie de considérer qu'il contient les quatre premières années de la régence, dans lesquelles la rapidité du mouvement donné à l'autorité royale par M. le cardinal de Richelieu, soutenue par les circonstances que je vous viens de marquer et par les avantages continuels remportés sur les ennemis, maintint toutes les choses en l'état où vous les voyez. Il y eut, la troisième et la quatrième année, quelque petit nuage entre Monsieur et M. le Duc pour des bagatelles; il y en eut entre M. le Duc et M. le cardinal Mazarin, pour la charge d'amiral, que le premier prétendoit par la mort de M. le duc de Brézé, son beau-frère. Je ne parle point ici de ce détail, et parce qu'il n'altéra

1. Bassompierre, colonel des Suisses, était rentré dans sa charge en remplacement de la Châtre, qui faisait partie de la cabale des Importants et qui était soupçonné d'être du parti du duc de Beaufort. Tallemant ajoute t. III, p. 342 : « La Châtre et sa femme, tous les deux jeunes, moururent misérablement, Bassompierre n'ayant pas payé les quatre cent mille francs que la Châtre avoit payé sa charge. Bassompierre remit bientôt sur pied la meilleure table de la cour et fit de bonnes affaires. »

2. Les *Mémoires de Madame de Motteville* chapitres V et VI de l'édition de M. Riaux, p. 111 et suiv., sont aussi consacrés au récit de l'élévation de Mazarin (*Bibliothèque Charpentier*).

en rien la face des affaires, et parce qu'il n'y a point de Mémoires de ce temps-là où vous ne le trouviez imprimé. J'ai hâte de revenir à ce qui me touche.

M. de Paris partit de Paris [31 mars 1644] deux mois après mon sacre[1] pour aller passer l'été à Angers, dans une abbaye qu'il y avoit, appelée Saint-Aubin, et il m'ordonna, quoique avec beaucoup de peine, de prendre soin de son diocèse. Ma première fonction fut la visite des religieuses de la Conception, que la Reine me força de faire, parce que n'ignorant pas qu'il y avoit dans ce monastère plus de quatre-vingts filles, dont il y en avoit plusieurs de belles et quelques-unes de coquettes, j'avois peine à me résoudre à y exposer ma vertu. Il le fallut toutefois, et je la conservai avec l'édification du prochain, parce que je n'en vis jamais une seule au visage, et je ne leur parlai jamais qu'elles n'eussent le voile baissé; et cette conduite, qui dura six semaines, donna un merveilleux lustre à ma chasteté. Je crois que les leçons que je recevois tous les soirs chez Madame de Pommereux la fortifioit beaucoup pour le lendemain. Ce qui est d'admirable, est que ces leçons, qui n'étoient plus secrètes, ne me nuisirent point dans le monde[2]. La dame eût été bien

1. La *Gazette de Renaudot* nous annonce ce même fait, sous la date du 16 février 1644 (p. 100) : « Le dernier du passé, l'abbé de Retz, coadjuteur en l'archevêché de cette ville, fut sacré dans l'église Notre-Dame, sous le titre d'archevêque de Corinthe, par notre Archevêque, son oncle, assisté des évêques d'Orléans et de Meaux, en présence des cardinaux Mazarin et Grimaldi et de plus de trente évêques, outre plusieurs princes, deux officiers de la couronne, qui furent tous ensuite magnifiquement traités. »

2. Le Coadjuteur, malgré ses mœurs déréglées, était, en effet, du conseil de conscience de la Reine régente, avec Vincent de Paul et autres ; il apportait dans ces fonctions une certaine facilité d'examen qui contre-balançait la sévérité des dévots. On sait par Tallemant (t. V, p. 158) qu'il soutint l'abbé de Lavardin contre son ancien

fâchée que l'on ne les eût pas sues : mais elle les mêloit, et à ma prière et parce qu'elle-même y étoit assez portée, de tant de diverses apparences, où il n'y avoit pourtant rien de réel, que notre affaire en beaucoup de choses avoit l'air de n'être pas publique, quoiqu'elle ne fût pas cachée. Cela paroît galimatias; mais il est de ceux que la pratique fait connoître quelquefois et que la spéculation ne fait jamais entendre. J'en ai remarqué de cette sorte en tous genres d'affaires.

Je continuai à faire dans le diocèse tout ce que la jalousie de mon oncle me permit d'y entreprendre sans le fâcher[1]. Mais comme, de l'humeur dont il étoit, il y avoit peu de choses qui ne le pussent fâcher, je m'appliquai bien davantage à tirer du mérite de ce que je ne faisois pas, que de ce que je faisois; et ainsi je trouvai le moyen de prendre même des avantages de la jalousie de M. de Paris, en ce que je pouvois, à jeu sûr, faire paroître ma bonne intention en tout : au lieu que si j'eusse été le maître, la bonne conduite m'eût obligé à me réduire purement à ce qui eût été praticable[2].

précepteur Vincent de Paul, qui voulait faire refuser l'épiscopat à M. de Lavardin, parce qu'il avait été accusé d'être athée.

M. Cousin, dans ses articles sur les *Carnets de Mazarin* (*Journal des Savants*, 1856, p. 59), dit que la retraite de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux livra à Mazarin le conseil de conscience, où il ne trouva plus de résistance à ses vues, que dans le Père Vincent; mais il tourna la difficulté et n'assembla plus ce conseil que très-rarement.

1. Cette jalousie de l'Archevêque nous est confirmée par Tallemant : « A la régence, il fit son neveu son coadjuteur, mais il s'en repentit bientôt, et eut une jalousie enragée contre lui. Un jour qu'en descendant de carrosse il se fut laissé tomber en voulant s'appuyer sur Ménage : « Ah ! dit-il, de quoi m'avisois-je aussi de me vouloir appuyer sur un homme qui est à mon Coadjuteur » (t. IV, p. 76).

2. A cette même époque, on lit dans la *Gazette de Renaudot*, sous la date de : Paris, 9 avril (p. 224) : « Le 4, qui étoit le jour de l'Annonciation, le Roi, la Reine et Monseigneur le duc d'Anjou, allé-

M. le cardinal Mazarin m'avoua, longtemps après, dans l'intervalle de l'une de ces paix fourrées que nous faisions quelquefois ensemble, que la première cause de l'ombrage qu'il prit de mon pouvoir à Paris, fut l'observation qu'il fit de ces manœuvres, qui étoient pourtant à son égard très-innocentes. Une autre rencontre lui en donna avec aussi peu de sujet.

J'entrepris d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse, ce qui étoit dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet trois tribunaux composés de chanoines, de curés et de religieux, qui devoient réduire tous les prêtres en trois classes, dont la première étoit des capables, que l'on laissoit dans l'exercice de leurs fonctions; la seconde, de ceux qui ne l'étoient pas, mais qui le pouvoient devenir; la troisième, de ceux qui ne l'étoient pas et qui ne le pouvoient jamais être. On séparoit ceux de ces deux dernières classes : on les interdisoit de leurs fonctions; on les mettoit dans des maisons distinctes, et l'on instruisoit les uns et l'on se contentoit d'apprendre purement aux autres les règles de la piété. Vous jugez bien que ces établissements devoient être d'une dépense immense : mais l'on m'apportoit des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion.

Cet éclat fâcha le ministre, et il fit que la Reine manda, sous un prétexte frivole, M. de Paris, qui, deux jours après qu'il fut arrivé, me commanda, sous un autre encore plus frivole, de ne pas continuer l'exécution de mon dessein. Quoique je fusse très-bien

rent faire leurs dévotions dans l'église Notre-Dame, où notre Archevêque et son Coadjuteur avec tout le clergé de cette église furent processionnellement recevoir Leurs Majestés à la porte de ladite église.

averti, par mon ami l'aumônier, que le coup me venoit de la cour, je le souffris avec bien plus de flegme qu'il n'appartenoit à ma vivacité. Je n'en témoignai quoi que ce soit, et je demeurai dans ma conduite ordinaire à l'égard de M. le Cardinal. Je ne parlai pas si judicieusement sur un autre sujet, quelques jours après, que j'avois agi sur celui-là[1]. Le bon homme M. de Morangis me disant, dans la cellule du prieur des Chartreux, que je faisois trop de dépense, comme il n'étoit que trop vrai que je la faisois excessive, je lui répondis fort étourdiment : « J'ai bien supputé, César, à mon âge, « devoit six fois plus que moi. » Cette parole, très-imprudente en tous sens, fut rapportée par un malheureux docteur qui se trouva là à M. Servien, qui la dit malicieusement à M. le Cardinal. Il s'en moqua, et il avoit raison; mais il la remarqua, et il n'avoit pas tort[2].

1. Le Coadjuteur étant encore abbé de Retz avait donné de fréquentes marques de son humeur peu disposée à supporter les hauteurs des grands. Tallemant raconte (t. V, p. 335, édition P. Paris): « M. de Guise, grand chambellan et archevêque de Reims, se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se trouvoient à son lever, pour imiter les princes du sang. Une fois, on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla. »

2. Nous trouvons dans la *Gazette de Renaudot*, p. 820, et sous la date de Paris, 24 septembre, les nouvelles suivantes du Coadjuteur : « Le 22, au *Te Deum* qui fut chanté en l'église Notre-Dame pour la prise de Philisbourg, le Coadjuteur de cet archevêché officia. » — Paris, 26 novembre (p. 986) : « Dimanche dernier, la reine de la Grande-Bretagne vint du Louvre en sa litière, suivie de ses carrosses et gardes, et descendit à la porte de l'église, où elle fut reçue par le Coadjuteur de cet archevêché, en chappe et mître, avec la croix et la crosse, accompagné du clergé de son église aussi en chappes. La vraie croix étoit portée par un des chanoines de ladite église, et fut donnée à baiser par le Coadjuteur à Sa Majesté Britannique, à laquelle il donna ensuite l'eau bénite et lui fit la harangue : puis les orgues jouèrent, et Sa Majesté marcha en l'ordre suivant... Le Coadjuteur célébra la messe, durant laquelle la musique de l'église chanta force motets et des prières pour le Roi. Le Coadjuteur lui porta à baiser le voile sacré et donna de l'eau bénite..... »

CHAPITRE II

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ. — PRÉSÉANCE. — DISCUSSIONS ET PORTRAITS.

1645-1646. — Assemblée générale du clergé. — Proposition du Coadjuteur. — Mécontentement de la Reine. — Conversation du Coadjuteur avec Mazarin. — Paroles hautaines de l'Éminence. — Mariage de la reine de Pologne. — L'évêque de Warmie. — Refus de le laisser officier à Notre-Dame. — Le Coadjuteur se rend à Fontainebleau. — La Reine, Mazarin, le Coadjuteur et le chapitre de Notre-Dame. — Le maréchal d'Estrées. — *Insolemment* synonyme d'*insolito*. — Le chapitre de Notre-Dame refuse l'entrée du chœur à l'évêque de Warmie. — Mariage de la reine de Pologne au Palais-Royal. — Autorisation du Coadjuteur. — Le duc d'Orléans et le drap de pied du Coadjuteur à l'église Notre-Dame. — L'abbé de la Rivière. — Mécontentement de Monsieur. — Le maréchal d'Estrées et Senneterre. — M. de Choisy. — Le duc d'Enghien. — Le prince de Condé. — Explications données par le Coadjuteur. — Le clergé de Paris satisfait de son Coadjuteur. — Assemblée du clergé. — Vote du don volontaire. — Le Coadjuteur et la harangue officielle. — Inquiétude de Mazarin et popularité du Coadjuteur. — Les évêques dépossédés. — Promesse de les rappeler. — Instances du Coadjuteur et du duc d'Enghien à ce sujet. — Du gouvernement de la France sous les deuxième et troisième races. — Saint Louis. — Charles V. — Louis XI. — François I[er]. — Charles IX. — Henri III. — Henri IV. — Les lois et les États Généraux. — Richelieu et le pouvoir absolu. — Le Parlement et les ordonnances. — L'affaiblissement de l'autorité des lois cause les usurpations. — Les Mérovingiens et les Capétiens. — Les maires du Palais et les premiers ministres. — Richelieu a régné selon ses inclinations. — Portrait de ce cardinal. — Portrait de Mazarin.

[1645]. L'Assemblée du clergé se tint en 1645. Je fus invité comme diocésain, et elle se peut dire le véritable écueil de ma médiocre faveur.

M. le cardinal de Richelieu avoit donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'Assemblée de Mante, et il avoit exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. On résolut, en celle de 1645, de leur faire

quelque sorte de réparation, ou plutôt de donner quelque récompense d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la compagnie, quoiqu'ils n'y fussent pas députés. Cette résolution, qui fut prise d'un consentement général dans les conversations particulières, fut portée innocemment et sans aucun mystère dans l'Assemblée, où l'on ne songea pas seulement que la cour y pût faire réflexion; et il arriva par hasard que lorsque l'on y délibéra, le tour qui tomba ce jour-là sur la province de Paris, m'obligea à parler le premier.

J'ouvris donc l'avis, selon que nous l'avions tous concerté, et il fut suivi de toutes les voix. A mon retour chez moi, je trouvai l'argentier de la Reine qui me portoit ordre de l'aller trouver à l'heure même. Elle étoit sur son lit, dans sa petite chambre grise, et elle me dit avec un ton de voix fort aigre, qui lui étoit assez naturel, qu'elle n'eût jamais cru que j'eusse été capable de lui manquer au point que je venois de le faire, dans une occasion qui blessoit la mémoire du feu Roi son seigneur. Il ne me fut pas difficile de la mettre en état de ne pouvoir que me dire sur mes raisons, et elle en sortit par le commandement qu'elle me fit de les aller faire connoître à M. le Cardinal. Je trouvai qu'il les entendoit aussi peu qu'elle. Il me parla de l'air du monde le plus haut; il ne voulut point écouter mes justifications, et il me déclara qu'il me commandoit, de la part du Roi, que je me rétractasse le lendemain en pleine Assemblée. Vous croyez bien qu'il eût été difficile de m'y résoudre. Je ne m'emportai toutefois nullement; je ne sortis point du respect, et comme je vis que ma soumission ne gagnoit rien sur son esprit, je pris le parti d'aller trouver M. d'Arles, sage et modéré, et de le prier de vouloir

bien se joindre à moi pour faire entendre ensemble nos raisons à M. le Cardinal. Nous y allâmes, nous lui parlâmes, et nous conclûmes, en revenant de chez lui, qu'il étoit l'homme du monde le moins entendu dans les affaires du clergé. Je ne me souviens pas précisément de la manière dont cette affaire s'accommoda; je crois de plus que vous n'en avez pas grande curiosité, et je ne vous en ai parlé un peu au long que pour vous faire connoître et que je n'ai eu aucun tort dans le premier démêlé que j'ai eu avec la cour, et que le respect que j'eus pour M. le cardinal Mazarin, à la considération de la Reine, alla jusqu'à la patience.

J'en eus encore plus de besoin, trois ou quatre mois après, dans une occasion que son ignorance lui fournit d'abord, mais que sa malice envenima. L'évêque de Warmie, l'un des ambassadeurs qui venoient quérir la reine de Pologne [Marie-Louise de Gonzague[1]], prit

1. M. Cousin a fait de cette princesse un portrait fort remarquable, dans son volume sur *Madame de Sablé.*

« La reine de Pologne étoit appelée, avant son mariage, la princesse Marie comme fille de souverain, son père ayant été duc de Mantoue. Elle étoit belle, dit Tallemant (t. III, p. 309), et Monsieur en étoit devenu amoureux, ce qui fut cause qu'on enferma cette princesse à Vincennes. On a remarqué que jamais personne n'a eu tant de haut et de bas dans sa vie qu'elle. La reine Anne d'Autriche avoit assez d'amitié pour la princesse Marie, et voulut qu'elle fût mariée comme fille de France. L'ambassade des Polonois fut magnifique (octobre 1645), et leurs habits extraordinaires servirent bien à faire admirer leur pompe. La princesse fut mariée dans la chapelle du Palais-Royal. » — On fit, à cette occasion, les couplets suivants :

C'est la princesse Louise
Qui va coucher sans chemise,
Dans les inutiles bras
D'un monarque à barbe grise,
Dont le lit n'a point de drap.

C'est sa trop maligne étoile
Qui la conduit à pleine voile,
Dans un pays de glaçons

en gré de vouloir faire la cérémonie du mariage dans Notre-Dame[1]. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que les évêques et archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces sortes de fonctions dans leur église qu'aux cardinaux de la maison royale; et que mon oncle avoit été blâmé au dernier point par tout son clergé, parce qu'il avoit souffert que M. le cardinal de la Rochefoucauld mariât la reine d'Angleterre [Henriette-Marie de France].

Il étoit parti justement pour son second voyage d'Anjou, la veille de Saint-Denis; et le jour de la fête, Saintot, lieutenant des cérémonies, m'apporta, dans Notre-Dame même, une lettre de cachet, qui m'ordonnoit de faire préparer l'église pour M. l'évêque de Warmie, et qui me l'ordonnoit dans les mêmes termes dans lesquels on commande au prévôt des marchands de préparer l'Hôtel-de-Ville pour un ballet. Je fis voir la lettre de cachet au doyen et aux chanoines, qui étoient avec moi; et je leur dis, en même temps, que je ne doutois point que ce ne fût une méprise de quelque commis de secrétaire d'État; que je partirois, dès le lendemain, pour Fontainebleau[2], où étoit la cour, et

Où l'on n'aura point de toile
Pour lui faire des chaussons.

Elle s'en va, cette Reine;
Mais on dit qu'elle est en peine
Et qu'on l'entend soupirer,
En songeant à la bedaine
Du Roi qui doit l'épouser.

1. Madame de Motteville, dans ses *Mémoires*, raconte tous les détails de toilette et les cérémonies du mariage de la reine de Pologne, p. 244, édition de M. Riaux. Voyez aussi les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 129 (*Bibliothèque Charpentier*).

2. On lit dans la *Gazette* de l'année 1645 (p. 636) :

« Le 14 juillet, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, fit la dédicace de l'église des religieuses de Sainte-Élisabeth du tiers

pour éclaircir moi-même ce mal-entendu. Ils étoient fort émus, et ils vouloient venir avec moi à Fontainebleau. Je les en empêchai, en leur promettant de les mander s'il en étoit besoin.

J'allai descendre chez M. le Cardinal. Je lui représentai les raisons et les exemples. Je lui dis qu'étant son serviteur aussi particulier que je l'étois, j'espérois qu'il me feroit la grâce de les faire entendre à la Reine; et j'ajoutai assurément tout ce qui l'y pouvoit obliger.

C'est en cette occasion où je connus qu'il affectoit de me brouiller avec elle : car, quoique je visse clairement que les raisons que je lui alléguois le touchoient, au point d'être certainement fâché d'avoir donné cet ordre devant que d'en savoir la conséquence, il se remit après un peu de réflexion, et il s'opiniâtra de la manière du monde la plus engageante et la plus désobligeante. Comme je parlois au nom de M. l'Archevêque et de toute l'Église de Paris, il éclata comme il eût pu faire si un particulier, de son autorité privée, l'eût voulu haranguer à la tête de cinquante séditieux. Je lui en voulus faire voir, avec respect, la différence : mais il étoit si ignorant de nos mœurs et de nos manières, qu'il prenoit tout de travers le peu qu'on lui en vouloit faire entendre. Il finit brusquement et incivilement la conversation, et il me renvoya à la Reine. Je la trouvai sifflée et aigrie; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'elle donneroit audience au Chapitre, sans

ordre de Saint-François, devant le Temple, avec beaucoup d'édification de tous les assistants.

« Le 30 juillet, le clergé étant venu prendre congé du Roi et de la Reine, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, en présence de Son Éminence et des principaux de cette cour, porta la parole avec tant de grâce et d'élégance, que tous en demeurèrent grandement satisfaits » (p. 675).

lequel je lui déclarai que je ne pouvois ni ne devois rien conclure.

Je le mandai à l'heure même. Le doyen arriva le lendemain avec seize députés. Je les présentai : ils parlèrent, et ils parlèrent très-sagement et très-fortement. La Reine nous renvoya à M. le Cardinal, qui, pour vous dire le vrai, ne nous dit que des impertinences. Et comme il ne savoit encore que très-médiocrement la force des mots françois, il finit sa réponse en me disant que je lui avois parlé la veille fort insolemment. Vous pouvez juger que cette parole me choqua. Comme toutefois j'avois pris une résolution ferme de faire paroître de la modération, je ne lui répondis qu'en souriant et je me tournai aux députés, en leur disant : « Messieurs, le mot est gai. » Il se fâcha de mon souris, et il me dit d'un ton très-haut : « A qui « croyez-vous parler ? Je vous apprendrai à vivre. » Je vous confesse que ma bile s'échauffa. Je lui répondis : « Que je savois fort bien que c'étoit le Coadjuteur « de Paris qui parloit à M. le cardinal Mazarin ; mais « que je croyois que lui pensoit être le cardinal de « Lorraine, qui parloit au suffragant de Metz. » Cette expression, que la chaleur me mit à la bouche, réjouit les assistants, qui étoient en grand nombre.

Je ramenai les députés du Chapitre dîner chez moi ; et nous nous préparâmes pour retourner aussitôt après à Paris, quand nous vîmes entrer M. le maréchal d'Estrées, qui venoit pour m'exhorter de ne point rompre, et pour me dire que les choses se pouvoient accommoder. Comme il vit que je ne me rendois pas à son conseil, il s'expliqua nettement, et il m'avoua qu'il avoit ordre de la Reine de m'obliger à aller chez elle. Je ne balançai point ; j'y menai les députés. Nous la trouvâmes radoucie, bonne, changée à un point que

je ne vous puis exprimer. Elle me dit, en présence des députés, qu'elle avoit voulu me voir, non pour la substance de l'affaire pour laquelle il seroit aisé de trouver des expédients, mais pour me faire une réprimande de la manière dont j'avois parlé à ce pauvre M. le Cardinal, qui étoit doux comme un agneau, et qui m'aimoit comme son fils. Elle ajouta à cela toutes les bontés possibles, et elle finit par un commandement qu'elle fit au doyen et aux députés de me mener chez M. le Cardinal, et d'aviser ensemble à ce qu'il y avoit à faire. J'eus un peu de peine à faire ce pas, et je marquai à la Reine qu'il n'y avoit qu'elle au monde qui m'y auroit pu obliger.

Nous trouvâmes le ministre encore plus doux que la maîtresse. Il me fit un million d'excuse du terme *insolemment*. Il me dit, et il pouvoit être vrai, qu'il avoit cru qu'il signifioit *insolito*. Il me fit toutes les honnêtetés imaginables, mais il ne conclut rien et il nous remit à un petit voyage qu'il croyoit faire au premier jour à Paris. Nous y revînmes pour attendre ses ordres; et quatre ou cinq jours après, Saintot, lieutenant des cérémonies, entra chez moi à minuit, et il me présenta une lettre de M. l'Archevêque, qui m'ordonnoit de ne m'opposer en rien aux prétentions de M. l'évêque de Warmie, et de lui laisser faire la cérémonie du mariage. Si j'eusse été bien sage, je me serois contenté de ce que j'avois fait jusque-là, parce qu'il est toujours judicieux de prendre toutes les issues que l'honneur permet pour sortir des affaires que l'on a avec la cour; mais j'étois jeune et j'étois de plus en colère, parce que je voyois que l'on m'avoit joué à Fontainebleau, comme il étoit vrai, et que l'on ne m'avoit bien traité en apparence que pour se donner le temps de dépêcher à Angers un courrier à mon

oncle. Je ne fis toutefois rien connoître de ma disposition à Saintot; au contraire, je lui témoignai joie de ce que M. de Paris m'avoit tiré d'embarras. J'envoyai quérir, un quart d'heure après, les principaux du Chapitre, qui étoient tous dans ma disposition. Je leur expliquai mes sentiments, et Saintot qui, le lendemain au matin, les fit assembler, pour leur donner aussi selon la coutume leur lettre de cachet, s'en retourna à la cour avec cette réponse : « Que M. l'Archevêque « pouvoit disposer comme il lui plaisoit de la nef; « mais comme le chœur étoit au Chapitre, il ne le cé- « deroit jamais qu'à son Archevêque ou à son Coad- « juteur. » Le Cardinal entendit bien ce jargon et il prit le parti de faire faire la cérémonie dans la chapelle du Palais-Royal, dont il disoit que le Grand-Aumônier étoit évêque. Comme cette question étoit encore plus importante que l'autre, je lui écrivis pour lui en représenter les inconvénients. Il étoit piqué et il tourna ma lettre en raillerie. Je fis voir à la reine de Pologne que si elle se marioit ainsi, je serois forcé, malgré moi, de déclarer son mariage nul : mais qu'il y avoit un expédient, qui étoit qu'elle se mariât véritablement dans le Palais-Royal, mais que l'évêque de Warmie vînt chez moi en recevoir la permission par écrit. La chose pressoit; et il n'y avoit pas de temps pour attendre une nouvelle permission d'Angers. La reine de Pologne ne vouloit rien laisser de problématique dans son mariage, et la cour fut obligée de plier et de consentir à ma proposition, qui fut exécutée.

Voilà un récit bien long, bien sec et bien ennuyeux; mais comme ces trois ou quatre petites brouilleries que j'eus, en ce temps-là, ont eu beaucoup de rapport aux plus grandes qui sont arrivées dans les suites, je crois qu'il est comme nécessaire de vous en parler, et

je vous supplie, par cette raison, d'avoir la bonté d'essuyer encore deux ou trois historiettes de même nature, après lesquelles je fais état d'entrer dans des matières et plus importantes et plus agréables[1].

[1646]. Quelque temps après[2] le mariage de la reine de Pologne, M. le duc d'Orléans vint, le jour de Pâques [1er avril 1646], à Notre-Dame à vêpres, et un officier de ses gardes ayant trouvé, devant qu'il fût arrivé, mon drap de pied à ma place ordinaire, qui étoit immédiatement au-dessous de la chaire de M. l'Archevêque, l'ôta et y mit celui de Monsieur. L'on m'en avertit aussitôt, et comme la moindre ombre de compétence avec un fils de France a un grand air de ridicule, je répondis, même assez aigrement, à ceux du

1. Nous trouvons encore dans la *Gazette* de l'année 1645, les nouvelles suivantes relatives au Coadjuteur : « Paris, le 19 août 1645 (*Te Deum* pour la prise de Bourbourg, p. 754). ..... Tous lesquels furent reçus et à chacun donné séance en la manière accoutumée, le Coadjuteur de cet archevêché en mître et chappe, assisté de son clergé, reçut Leurs Majestés à la porte de l'église, lesquelles étant arrivées, on commença le *Te Deum*, qui finit par le bruit des boîtes et canons de l'Arsenal, de la Bastille et de la Ville. Après les prières, Leurs Majestés s'en retournèrent en carrosse, comme elles y étoient venues, toujours accompagnées des cris d'allégresse pour le Roi, qui furent suivis, le soir, de feux de joie allumés par toutes nos rues, et d'une salve des mêmes canons. »

« Paris, le 4 novembre 1645 (p. 1028). Hier, le prince Édouard, comte palatin du Rhin, ayant fait, il y a déjà longtemps, abjuration de la religion prétendue réformée entre les mains du père Faure, cordelier, docteur en théologie et prédicateur de la Reine, la confirma publiquement devant le Coadjuteur de Paris, et communia de sa main en présence de plusieurs personnes de condition ; ce qui fait concevoir de grandes espérances de voir réunir à la communion de l'Église romaine, un prince fils du feu roi de Bohême et neveu des rois de la Grande-Bretagne et de Danemark. »

2. Sous la date du 12 janvier 1646, le Parlement enregistra des lettres-patentes du Roi, déclarant que la baronnie de Montmirail et ses annexes, appartenant à son cousin le duc de Retz, seroient distraits de la mouvance de son duché de Château-Thierry, pour relever dorénavant de la grosse tour du Louvre.

Chapitre qui m'y voulurent faire faire réflexion. Le théologal, qui étoit homme de doctrine et de sens, me tira à part; il m'apprit là-dessus un détail que je ne savois pas. Il me fit voir la conséquence qu'il y avoit à séparer, pour quelque cause que ce pût être, le Coadjuteur de l'Archevêque. Il me fit honte et j'attendis Monsieur à la porte de l'église où je lui représentai ce que, pour dire le vrai, je ne venois que d'apprendre. Il le reçut fort bien, il commanda que l'on ôtât son drap de pied et fit remettre le mien. On me donna l'encens devant lui, et comme vêpres furent finies, je me moquai de moi-même avec lui et je dis ces propres paroles : — « Je serois bien honteux, Monsieur, de ce « qui se vient de faire, si l'on ne m'avoit assuré que « le dernier frère convers des Carmes, qui adora « avant-hier la croix devant Votre Altesse Royale, le « fit sans aucune peine. » Je savois que Monsieur avoit été aux Carmes à l'office du vendredi-saint et je n'ignorois pas que tous ceux du clergé vont à l'adoration tous les premiers. Le mot plut à Monsieur et il le redit, le soir, au cercle, comme une politesse.

Il alla le lendemain à Petit-Bourg chez la Rivière, qui lui tourna la tête et qui lui fit croire que je lui avois fait un outrage public, de sorte que le jour même qu'il en revint, il demanda tout haut à M. le maréchal d'Estrées, qui avoit passé les fêtes à Cœuvres, si son curé lui avoit disputé la préséance? Vous voyez l'air qui fut donné à la conversation. Les courtisans commencèrent par le ridicule, et Monsieur finit par un serment qu'il m'obligeroit d'aller à Notre-Dame prendre ma place et recevoir l'encens après lui. M. de Rohan-Chabot[1], à ce discours, vint me le raconter tout

1. M. de Rohan-Chabot était des intimes du Coadjuteur, et nous apprenons dans les *Historiettes*, t. III p. 441, que Retz lui rendit

effaré, et, une demi-heure après, un aumônier de la Reine vint me commander, de sa part, de l'aller trouver. Elle dit d'abord que Monsieur étoit dans une colère terrible, qu'elle en étoit très-fâchée, mais qu'enfin c'étoit Monsieur et qu'elle ne pouvoit n'être pas dans ses sentiments; qu'elle vouloit absolument que je le satisfisse et que j'allasse, le dimanche suivant, faire dans Notre-Dame la réparation dont je vous viens de parler. Je lui répondis ce que vous pouvez vous figurer et elle me renvoya, à son ordinaire, à M. le Cardinal qui me témoigna, d'abord, qu'il prenoit une part très-sensible à la peine dans laquelle il me voyoit; qui blâma l'abbé de la Rivière d'avoir engagé Monsieur et qui, par cette voie douce et obligeante en apparence, n'oublia rien pour me conduire à la dégradation que l'on prétendoit. Comme il vit que je ne donnois pas dans le panneau, il voulut m'y pousser; il prit un ton haut et d'autorité; il me dit qu'il m'avoit parlé comme mon ami, mais que je le forçois de parler en ministre. Il mêla dans ses réflexions des menaces indirectes, et la conversation s'échauffant, il passa jusqu'à la picoterie tout ouverte en me disant que, quand l'on affectoit des actions de saint Ambroise, il en falloit faire la vie. Comme il affecta d'élever sa voix en cet endroit pour se faire entendre de deux ou trois prélats qui étoient au bout de la chambre, j'affectai aussi de ne pas baisser la mienne pour lui répartir : — « J'es-

service dans l'affaire du procès de Tancrède. Voici ce que dit Tallemant : « Chabot, par le moyen du Coadjuteur, obligea le curé de Saint-Paul de donner l'extrait baptistaire de Tancrède Bon. Madame de Rohan fit un manifeste, mais c'est une plaisante pièce. Mademoiselle Anne de Rohan déclara qu'elle n'avait jamais ouï parler de cet enfant. Tancrède alloit être reçu duc de Rohan au Parlement, mais il fut tué auprès du bois de Vincennes, en une misérable rencontre. »

« saierai, Monsieur, de profiter de l'avis que Votre « Éminence me donne; mais je vous dirai qu'en atten- « dant je fais état d'imiter saint Ambroise dans l'occa- « sion dont il s'agit, afin qu'il obtienne pour moi la « grâce de le pouvoir imiter en toutes les autres. » Le discours finit assez aigrement, et je sortis ainsi du Palais-Royal.

M. le maréchal d'Estrées et M. de Senneterre vinrent chez moi [1] au sortir de table, munis de toutes les figures de rhétorique pour me persuader que la dégradation étoit honorable. Comme ils ne réussirent pas, ils m'insinuèrent que Monsieur pourroit bien venir aux voies de fait et me faire enlever par ses gardes, pour me faire mettre à Notre-Dame au-dessous de lui. La pensée m'en parut si ridicule, que je n'y fis pas d'abord beaucoup de réflexion. L'avis m'en étant donné le soir par M. de Choisy, chancelier de Monsieur, je me mis de mon côté très-ridiculement sur la défensive; car vous pouvez juger qu'elle pouvoit être en aucun sens judicieuse contre un fils de France, dans un temps calme et où il n'y avoit pas seulement apparence de mouvement. Cette sottise est, à mon opinion, la plus grande de toutes celles que j'ai faites en ma vie. Elle me réussit toutefois. Mon audace plut à M. le Duc [d'Enghien], de qui j'avois l'honneur d'être parent et qui haïssoit l'abbé de la Rivière, parce qu'il avoit eu l'insolence de trouver mauvais, quelques jours auparavant, qu'on lui eût préféré M. le prince de Conti pour la nomination au cardinalat. De plus, M. le Duc étoit

1. Le Coadjuteur de Retz demeurait alors au petit Archevêché. Tallemant dit : « Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'Archevêque trouva bon, pour épargner un loyer de maison, qu'il se logeât au petit Archevêché où il a toujours logé depuis; car il ne dépensoit que trop, et la galanterie de Madame de Pommereuil avoit déjà commencé. »

très-persuadé de mon bon droit, qui étoit, dans la vérité, fort clair et justifié pleinement par un petit écrit que j'avois jeté dans le monde. Il le dit à M. le Cardinal et il ajouta qu'il ne souffriroit, en façon quelconque, que l'on usât d'aucune violence; que j'étois son parent et son serviteur et qu'il ne partiroit point pour l'armée qu'il ne vît cette affaire finie.

La cour ne craignoit rien tant au monde que la rupture entre Monsieur et M. le Duc; M. le Prince l'appréhendoit encore davantage. Il faillit à transir de frayeur quand la Reine lui dit le discours de M. son fils. Il vint tout courant chez moi; il y trouva soixante ou quatre-vingts gentilshommes; il crut qu'il y avoit quelque partie liée avec M. le Duc, ce qui n'étoit nullement vrai. Il jura, il menaça, il pria, il conjura, il cajola, et dans ses emportements, il lâcha des mots qui me firent connoître que M. le Duc prenoit plus de part à mes intérêts qu'il ne me l'avoit témoigné à moi-même. Je ne balançai pas à me rendre à cet instant, et je dis à M. le Prince que je ferois toutes choses sans exception, plutôt que de souffrir que la maison royale se brouillât à ma considération. M. le Prince, qui m'avoit trouvé jusque-là inébranlable, fut si touché de voir que je me radoucissois à celle de M. son fils, précisément dans l'instant qu'il me venoit d'apprendre lui-même que j'en pouvois espérer une puissante protection, qu'il changea aussi de son côté, et qu'au lieu que, à l'abord, il ne trouvoit point de satisfaction assez grande pour Monsieur, il décida nettement en faveur de celle que j'avois toujours offerte, qui étoit d'aller lui dire, en présence de toute la cour, que je n'avois jamais prétendu manquer au respect que je lui devois, et que ce qui m'avoit obligé de faire ce que j'avois fait à Notre-Dame, étoit l'ordre de l'Église, duquel je lui venois rendre compte.

La chose fut ainsi exécutée, quoique M. le Cardinal et M. de la Rivière [1] en enrageassent du meilleur de leur cœur. Mais M. le Prince leur fit une telle frayeur de M. le Duc, qu'il fallut plier. Il me mena chez Monsieur. où toute la cour se trouva par curiosité. Je ne lui dis précisément que ce que je vous viens de marquer. Il trouva mes raisons admirables; il me mena voir ses médailles, et ainsi finit l'histoire dont le fonds étoit très-bon; mais qu'il ne tint pas à moi de gâter par mes manières.

Comme cette affaire et le mariage de la reine de Pologne m'avoient fort brouillé à la cour, vous pouvez bien vous imaginer le tour que les courtisans y voulurent donner. Mais j'éprouvai, en cette occasion, que toutes les puissances ne peuvent rien contre la réputation d'un homme qui la conserve dans son corps. Tout ce qu'il y eut de savant dans le clergé se déclara pour moi; et au bout de six semaines, je m'aperçus que la plupart même de ceux qui m'avoient blâmé, croyoient ne m'avoir que plaint. J'ai fait cette observation en mille autres rencontres.

Je forçai même la cour, quelque temps après, à se louer de moi. Comme la fin de l'Assemblée du clergé approchoit, et que l'on étoit sur le point de délibérer sur le don que l'on a accoutumé de faire au Roi, je

1. Dans une mazarinade, attribuée à Guy Patin par M. P. Paris, et qui a pour titre : *La conférence du Cardinal avec le Gazetier*, on y lit au sujet de l'abbé de la Rivière : « Vous devez savoir que ce nom de la Rivière n'est pas celui de son père, ni de sa famille. Son père étoit un gagne deniers ou chargeur de gros bois en Grève, qui s'appeloit Barbier, lequel, par raillerie ou mépris, fut nommé la Rivière par ses camarades, comme on appelle un laquais la Verdure ou la Rose. Sa naissance vile n'a pas été suivie d'une meilleure éducation. Il n'y a point de collége dans l'Université qui ne retentisse encore de ses friponneries, et toute la cour sait par quels services il a mérité les bonnes grâces de son maître. »

fus bien aise de témoigner à la Reine, par la complaisance que je me résolus d'avoir pour elle en ce rencontre, que la résistance à laquelle ma dignité m'avoit obligé dans les deux précédents, ne venoit d'aucun principe de méconnoissance. Je me séparai de la bande des zélés, à la tête desquels étoit M. de Sens; je me joignis à MM. d'Arles et de Chaalons, qui ne l'étoient pas moins en effet, mais qui étoient aussi plus sages. Je vis même avec le premier M. le Cardinal, qui demeura très-satisfait de moi, et qui dit publiquement, le lendemain, qu'il ne me trouvoit pas moins ferme pour le service du Roi que pour l'honneur de mon caractère. L'on me chargea de la harangue qui se fait toujours à la fin de l'Assemblée, et de laquelle je ne vous dis point le détail, parce qu'elle est imprimée [1]. Le clergé en fut content, la cour s'en loua et M. le cardinal Mazarin me mena, au sortir, souper en tête à tête avec lui. Il me parut pleinement désabusé des impressions qu'on lui avoit voulu donner contre moi, et je crois dans la vérité qu'il croyoit l'être. Mais j'étois trop bien à Paris pour être longtemps bien à la cour. C'étoit là mon crime dans l'esprit d'un Italien politique par livre, et ce crime étoit d'autant plus dangereux, que je n'oubliois rien pour l'aggraver par une dépense naturelle, non affectée et à laquelle la négligence même donnoit du lustre; par de grandes aumônes, par des libéralités très-souvent sourdes, dont

1. En voici exactement le titre : « Remontrance du clergé de France faite au Roi à Fontainebleau, le 31 juillet 1646; la Reine-régente, mère de Sa Majesté, présente, par Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, messire Jean-François-Paul de Gondy, évêque de Corinthe et coadjuteur de l'archevêché de Paris : assisté de Monseigneur l'Éminentissime cardinal Mazarin et de Messeigneurs les archevêques et évêques et autres députés à l'Assemblée générale du clergé, à Paris, es-années 1645 et 1646. In-4, Paris, MDCXLVI. »

l'écho n'en étoit quelquefois que plus résonnant. Ce qui est de vrai, est que je ne pris d'abord cette conduite que par la pente de mon inclination, et par la pure vue de mon devoir. La nécessité de me soutenir contre la cour m'obligea de la suivre et même de la renforcer; mais nous n'en sommes pas encore à ce détail; et ce que j'en marque en ce lieu, n'est que pour vous faire voir que la cour prit de l'ombrage de moi, dans le temps même où je n'avois pas fait seulement réflexion que je lui en pusse donner.

Cette considération est une de celles qui m'ont obligé de vous dire quelquefois, que l'on est plus souvent dupe par la défiance que par la confiance. Enfin celle que le ministre prit de l'état où il me voyoit à Paris, et qui l'avoit déjà porté à me faire les pièces que vous avez vues ci-dessus, l'obligea encore, malgré les radoucissements de Fontainebleau, à m'en faire une nouvelle trois mois après.

M. le cardinal de Richelieu avoit dépossédé M. l'évêque de Léon de la maison de Rieux, avec des formes tout à fait injurieuses à la dignité et à liberté de l'Église de France. L'assemblée de 1645 entreprit de le rétablir [1]. La contestation fut grande : M. le cardinal Ma-

1. Nous avons extrait le passage de la harangue du Coadjuteur qui se rapporte aux évêques dépossédés : « Sire, je porte à Votre Majesté des paroles qu'elle doit respecter, puisque ce sont celles de Dieu qui, par la bouche de ses ministres, vous parle pour son épouse. L'Église, cette épouse sacrée de Jésus-Christ, cette mère féconde des fidèles, qui parle toujours à Dieu par des prières, et qui ne s'exprime jamais aux hommes que par des oracles..... L'Église conserve toujours une honorable liberté; mais il est vrai que, lorsqu'elle parle aux Rois Très-Chrétiens, elle est presque toujours obligée par leur piété de joindre des remercîments et des sentiments de reconnoissance aux paroles de force et de vigueur, que demande sa dignité et ses besoins, et le clergé de France ne peut parler qu'agréablement à Votre Majesté, parce que faisant profession de ne vous rien demander, que ce qui lui a été ou accordé ou

zarin, selon la coutume, céda après avoir beaucoup disputé. Il vint lui-même dans l'Assemblée porter parole de la restitution, et l'on se sépara sur celle qu'il donna publiquement de l'exécuter dans trois mois. Je fus nommé, en sa présence, pour solliciteur de l'expédition, comme celui de qui le séjour étoit le plus assuré à Paris. Il donna dans la suite toute sorte de démonstrations qu'il tiendroit fidèlement sa parole; il me fit écrire deux ou trois fois aux provinces qu'il n'y avoit rien de plus assuré. Sur le point de la décision, il changea tout à coup et il me fit presser par la Reine de tourner l'affaire d'un biais qui m'auroit infailliblement déshonoré. Je me conduisis avec une patience qui n'étoit pas de mon âge; je la perdis au bout du mois et je me résolus de rendre compte aux provinces de tout le procédé, avec toute la vérité que je devois à ma conscience et à mon honneur. Comme j'étois sur

confirmé par vos pères, ses remontrances, en plusieurs de leurs chefs, ne sont que les panégyriques de vos ancêtres.

« Il y a dix années que nous pleurons amèrement sur un de nos confrères, qui a été séparé de son épouse avec des formes absolument contraires aux droits et aux libertés de l'Église Gallicane. Nous avons en cette Assemblée animé nos larmes, qui n'avaient été jusqu'ici que les foibles et les impuissantes marques de nos douleurs; nous les avons, dis-je, animées d'une voix plus forte et plus puissante que celle du sang de notre frère, puisque c'est celle de son bonheur, ou plutôt puisque c'est celle de la dignité violée du plus saint et du plus élevé des caractères. Nous vous avons représenté avec respect l'obligation que vous avez, et par les intérêts de votre couronne et par ceux de votre conscience, de conserver avec soin, de protéger avec vigueur les droits du clergé de France, qui sont les monuments les plus illustres et les plus glorieux et de la piété et de la prudence de vos prédécesseurs. Sire, avons-nous pu vous faire des remontrances, sans faire en même temps les éloges de vos pères? Vous avez suivi leurs exemples; vous nous avez donné votre protection royale en cette occasion si importante; vous avez levé une partie des obstacles qui se sont trouvés en cette affaire et au dedans et au dehors de ce royaume; vous êtes sur le point d'accomplir cet ouvrage. Quelles louanges, quelles actions de grâce ne devons-nous pas à Votre Majesté! »

le point de fermer la lettre circulaire que j'écrivois pour cet effet, M. le Duc entra chez moi. Il la lut, il me l'arracha, et il me dit qu'il vouloit finir cette affaire. Il alla trouver à l'heure même M. le Cardinal, il lui en fit voir les conséquences, j'eus mon expédition.

Il me semble que je vous ai déjà dit, en quelque endroit de ce discours, que les quatre premières années de la Régence furent comme emportées par ce mouvement de rapidité que M. le cardinal de Richelieu avoit donné à l'autorité royale. M. le cardinal Mazarin, son disciple, et de plus né et nourri dans un pays où celle du Pape n'a point de bornes, crut que ce mouvement de rapidité étoit le naturel, et cette méprise fut l'occasion de la guerre civile. Je dis l'occasion : car il en faut, à mon avis, rechercher et reprendre la cause de bien plus loin.

Il y a plus de douze cents ans que la France a des rois : mais ces rois n'ont pas toujours été absolus au point qu'ils le sont. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre et d'Aragon, par des lois écrites. Elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues et comme mises en dépôt, au commencement dans les États-Généraux et depuis dans celles des parlements. Les enregistrements des traités faits entre les couronnes et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avoient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré par les bons et sages princes comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets; il a été regardé par les mal habiles comme par les mal intentionnés comme un obstacle à leur déréglement et à leur ca-

rice. L'histoire du sire de Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé; et les ouvrages d'Oresmieux [Nicolas Oresme], évêque de Lisieux, et du fameux Jean-Juvénal des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de Sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Louis onzième, plus artificieux que prudent, donna, sur ce chef aussi bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi.

Louis douze l'eût rétablie, si l'ambition du cardinal d'Amboise, maître absolu de son esprit, ne s'y fût opposée. L'avarice insatiable du connétable de Montmorency, lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François premier qu'à la régler. Les vastes et lointains desseins de messieurs de Guise ne leur permirent pas, sous François second, de penser à y donner des bornes.

Sous Charles IX et Henri III, l'on fut si fatigué des troubles, que l'on y prit pour révolte tout ce qui n'étoit pas soumission. Henri IV, qui ne se défioit pas des lois parce qu'il se fioit en lui-même, marqua combien il les estimoit par la considération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, prévôt des marchands, touchant les rentes de l'Hôtel-de-Ville. M. de Rohan disoit que Louis treizième n'étoit jaloux de son autorité qu'à force de ne la pas connoître. Le maréchal d'Ancre et M. de Luynes n'étoient que des ignorants, qui n'étoient pas capables de l'en informer.

Le cardinal de Richelieu leur succéda, qui fit, pour ainsi parler, un fonds de toutes ces mauvaises intentions et de toutes ces ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon son intérêt. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale; et la fortune secondant ses desseins par le dé-

sarmement du parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par la foiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma, dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un État. L'habitude, qui a eu la force, en quelques pays, d'accoutumer les hommes au feu, nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne sentons plus la servitude qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leur maître ; et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisoit, dans le siècle passé, les vertus des Miron, des Harlay, des Marillac, des Pibrac et des Faye. Ces martyrs de l'État, qui ont dissipé plus de factions par leurs bonnes et saintes maximes, que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président Barillon à Amboise : et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats, pour avoir avancé des vérités pour lesquelles leur serment les oblige d'exposer leur propre vie.

Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlements dépositaires de leurs ordonnances, particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes, semblables à Dieu qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les ministres qui sont presque toujours aveuglés par leur fortune, pour ne se pas contenter de ce que ces ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser ; et le cardinal de Richelieu plus qu'aucun autre y a travaillé

avec autant d'imprudence que d'application. Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul. Les monarchies les plus établies et les monarques les plus autorisés ne se soutiennent que par l'assemblage des armes et des lois; et cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne se peuvent maintenir sans les autres. Les lois désarmées tombent dans le mépris; les armes qui ne sont pas modérées par les lois tombent bientôt dans l'anarchie. La république romaine ayant été anéantie par Jules-César, la puissance dévolue par la force de ses armes à ses successeurs subsista autant qu'ils purent eux-mêmes conserver l'autorité des lois. Aussitôt qu'elles perdirent leur force, celle des Empereurs s'évanouit; et elle s'évanouit par le moyen de ceux mêmes qui, s'étant rendus maîtres et de leur sceau et de leurs armes, par la faveur qu'ils avoient auprès d'eux, convertirent en leur propre substance celles de leurs maîtres, qu'ils sucèrent, pour ainsi parler, [à l'abri] de ces lois anéanties. L'empire romain mis à l'encan et celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau, nous marquent, par des caractères bien sanglants, l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.

Mais pourquoi chercher des exemples étrangers où nous en avons tant de domestiques? Pépin n'employa pour détrôner les Mérovingiens, et Capet ne se servit pour déposséder les Carlovingiens, que de la même puissance que les prédécesseurs de l'un et de l'autre s'étoient acquise sous le nom de leur maître. Et il est à observer et que les Maires du palais et que les Comtes de Paris se placèrent dans le trône des rois, justement et également par la même voie par laquelle ils s'étoient insinués dans leur esprit; c'est-à-dire par l'affoiblissement et par le changement des lois de l'État, qui plaît

toujours d'abord aux princes peu éclairés, parce qu'ils s'imaginent l'agrandissement de leur autorité, et qui, dans les suites, servent de prétextes aux grands et de motifs au peuple pour se soulever.

Le cardinal de Richelieu étoit trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues : mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnoit point de règles, même dans les choses où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; il fit si bien, que si le destin lui eût donné un successeur de son mérite, je ne sais si la qualité de premier ministre qu'il a prise le premier n'auroit pas pu être, avec un peu de temps, aussi odieuse en France que l'ont été, par l'événement, celle de Maire du palais et de Comte de Paris. La providence de Dieu y pourvut au moins d'un sens, le cardinal Mazarin, qui prit sa place, n'ayant donné ni pu donner aucun ombrage à l'État du côté de l'usurpation. Comme ces deux ministres ont beaucoup contribué, quoique fort différemment, à la guerre civile de laquelle je vais vous rendre compte, je crois qu'il est nécessaire de vous en faire le portrait et le parallèle.

PORTRAIT DU CARDINAL DE RICHELIEU.

Le cardinal de Richelieu avoit de la naissance : sa jeunesse jeta des étincelles de son mérite. Il se distingua en Sorbonne; on remarqua de fort bonne heure qu'il avoit de la force et de la vivacité dans l'esprit. Il prenoit d'ordinaire très-bien son parti. Il étoit homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeoit pas au contraire, et en ce cas, il n'oublioit rien pour sauver les apparences de la bonne foi. Il n'étoit pas libéral, mais il donnoit plus qu'il ne promettoit, et il assaisonnoit admirablement les bienfaits. Il aimoit la gloire beau-

coup plus que la morale ne le permet : mais il faut avouer qu'il n'abusoit qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avoit prise sur ce point de l'excès de son ambition. Il n'avoit ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls, il n'avoit ni l'un ni l'autre au-dessous : et l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il étoit bon ami ; il eût même souhaité d'être aimé du peuple : mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur et beaucoup d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais le je ne sais quoi, qui est encore, en cette matière, plus requis qu'en toute autre. Il anéantissoit, par son pouvoir et son faste royal, la majesté personnelle du Roi : mais il remplissoit avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il falloit n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien et le mal en ce fait. Il distinguoit, plus judicieusement qu'homme du monde, entre le mal et le pis, entre le bien et le mieux, ce qui est une grande qualité pour un ministre. Il s'impatientoit trop facilement dans les petites choses qui étoient préalables des grandes ; mais ce défaut, qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumières qui le suppléent. Il avoit assez de religion pour ce monde. Il alloit au bien, ou par inclination ou par bon sens, toutefois que son intérêt ne le portoit point au mal, qu'il connoissoit parfaitement quand il le faisoit. Il ne considéroit l'État que pour sa vie : mais jamais ministre n'a eu plus d'application à faire croire qu'il en ménageoit l'avenir. Enfin, il faut confesser que tous ses vices ont été de ceux que la grande fortune rend aisément illustres, parce qu'ils ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour instruments que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a autant de grandes qualités et d'apparences de celles même qu'il

n'avoit pas, se conserve assez aisément dans le monde cette sorte de respect qui démêle le mépris d'avec la haine, et qui dans un État où il n'y a plus de lois, supplée au moins pour quelque temps à leur défaut.

PORTRAIT DU CARDINAL MAZARIN.

Le cardinal Mazarin[1] étoit d'un caractère tout contraire. Sa naissance étoit basse et son enfance honteuse. Au sortir du Colysée, il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfévre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline ; et Bagni, qui étoit son général, m'a dit qu'il ne passa dans la guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France par la faveur du cardinal Antoine, qui ne s'acquéroit pas, en ce temps-là, par de bons moyens. Il plut à Chavigny, par ses contes libertins d'Italie, et par Chavigny à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La Reine l'ayant choisi faute d'autre, ce qui est vrai quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino Principe*. La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu : mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'étoit fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout, parce qu'il ne vouloit rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se

1. Madame de Motteville nous a aussi tracé un portrait de Mazarin au moment de la pleine jouissance de son autorité comme premier ministre. (Édition de M. Riaux, p. 166 et suiv. *Bibliothèque Charpentier*.)

ressouvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le naturel des âmes lâches; il craignoit trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas de soin de leur réputation. Il prévoyoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur : mais il n'y remédioit pas à proportion, parce qu'il n'avoit pas tant de prudence que de peur. Il avoit de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais le vilain cœur paroissoit toujours au travers, et au point que ces qualités eurent, dans l'adversité, tout l'air du ridicule et ne perdirent pas, dans la plus grande prospérité, celui de la fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui : et ce filoutage faisoit que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyoit pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est le mal le plus dangereux d'un État, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres [1].

Il n'est pas malaisé de concevoir, par ce que je viens de vous dire, qu'il peut et qu'il doit y avoir beaucoup de contre-temps fâcheux dans une administration qui suivoit d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, et qui en étoit aussi différente.

1. Ce portrait de Mazarin, fait par l'un de ses implacables ennemis, est curieux à rapprocher du jugement que porte M. Cousin sur ce même personnage, dans *Madame de Chevreuse*, p. 125 et 199. C'est aussi un portrait, mais plus véridique.

CHAPITRE III

LA COUR ET LE PARLEMENT.

1647 — août 1648. — Richelieu et Mazarin. — De la léthargie dans l'État. — D'Émery, surintendant des finances. — Les Suisses et les Hollandais. — Première opposition du Parlement. — Commencement des troubles. — Édit du tarif. — Conférence avec le Parlement. — L'édit est supprimé. — Arrêt du Conseil. — Chambre des Vacations. — La Chambre du Domaine. — Mutinerie du peuple. — Le président de Thoré mal traité. — Les gardes du Roi rentrent par ordre dans les casernes. — Le Roi à Notre-Dame. — Le premier président Molé. — Édit des Maîtres des Requêtes. — Opposition. — La Reine mande les Maîtres des Requêtes. — Ses paroles. — Ils sont interdits de leurs fonctions. — Le Parlement examine les édits vérifiés en présence du Roi. — Mécontentement de la Reine. — Le duc d'Orléans et la Chambre des Comptes. — Le prince de Conti et la Cour des Aides. — Arrêt d'union. — Il est cassé par arrêt du Conseil. — Conférence chez Monsieur. — Émotion populaire. — Réclamation du Parlement. — L'arrêt d'union autorisé. — Acte de faiblesse de Mazarin. — Assemblée de la Chambre de Saint-Louis. — Les sept propositions. — Nouvelle conférence chez Monsieur. — Les intendants de provinces. — Chambre de Justice. — Suppression du huitième des tailles. — Arrêt relatif aux prêts. — Désespoir des ministres. — Le Roi au Parlement. — Déclaration vérifiée en sa présence. — Arrêts relatifs aux levées d'impositions non vérifiées. — Bataille de Lens. — Mazarin adopte des mesures violentes.

[1647]. Vous avez vu ci-devant tout l'extérieur des quatre années de la Régence, et je vous ai déjà même expliqué l'effet que la prison de M. de Beaufort fit d'abord sur les esprits. Il est certain qu'elle y imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avoit pu donner aux particuliers. Ondédeï m'a dit que le Cardinal s'étoit moqué avec lui, à ce propos, de la légèreté des François ; mais il m'ajouta, en même temps, qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même ; qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, et qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudroit

des volumes pour raconter toutes ces fautes, dont les moindres étoient d'une importance extrême, par une considération qui mérite une observation particulière.

Comme il marchoit sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avoit achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'État, il suivoit un chemin qui étoit de tous côtés bordé de précipices; et comme il ne voyoit pas ces précipices que le cardinal de Richelieu n'avoit pas ignorés, il ne se servoit pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avoit assuré sa marche. J'explique ce peu de paroles, qui comprend beaucoup de choses, par un exemple.

Le cardinal de Richelieu avoit affecté d'abaisser les corps, mais il n'avoit pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper et à se tromper soi-même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion; et vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué ci-devant qu'il avoit trouvé les affaires, les corps et les particuliers du royaume : mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, et qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matière d'État, est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les peuples et les rois, l'établissement de l'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans les convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la vint traiter comme un empirique, avec des remèdes violents qui lui firent paroître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps

et les parties. Le cardinal Mazarin, comme un médecin très-inexpérimenté, ne connut point son abattement. Il ne le soutint point par les secrets chimiques de son prédécesseur; il continua de l'affoiblir par des saignées; elle tomba en léthargie, et il fut assez mal habile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces abandonnées à la rapine des surintendants demeuroient abattues et assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'étoient données de temps en temps, sous le cardinal de Richelieu, n'avoient fait qu'augmenter et qu'aigrir. Les parlements, qui avoient tout fraîchement gémi sous sa tyrannie, étoient comme insensibles aux mesures présentes, par la mémoire encore trop vive et trop récente des passées. Les grands, qui, pour la plupart, avoient été chassés du royaume, s'endormoient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avoient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eût été ménagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus longtemps; mais comme le médecin ne le prenoit que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit; la tête s'éveilla; Paris se sentit, il poussa des soupirs; l'on n'en fit point de cas : il tomba en frénésie. Venons au détail.

Émery, surintendant des finances, et à mon sens l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchoit que des noms pour trouver des édits. Je ne vous puis mieux exprimer le fond de l'âme du personnage, qui disoit en plein conseil (je l'ai ouï) que la foi n'étoit que pour les marchands, et que les Maîtres des Requêtes qui l'alléguoient pour raison dans les affaires qui regardoient le Roi, méritoient d'être punis; je ne vous puis mieux expliquer le défaut de son jugement. Cet homme, qui avoit été condamné à Lyon, dans sa

jeunesse, à être pendu, gouvernoit même avec empire le cardinal Mazarin, en tout ce qui regardoit le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je pourrois faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période, que quand ceux qui commandent ont perdu la honte; parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect; et c'est dans ce même moment où l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paroissoient, pour ainsi parler, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiroient plus, quand la révolte de trois de leurs paysans forma les Ligues. Les Hollandois se croyoient subjugués par le duc d'Albe quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands guerriers qui voyent devant tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté. Voilà des exemples; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les États qui souffrent est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que bien loin de considérer les révolutions comme impossibles, ils les croient faciles: et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé et senti toutes ces vérités dans notre dernière révolution. Qui eût dit, trois mois devant la petite pointe des troubles, qu'il en eût pu naître dans un État où la maison royale étoit parfaitement unie, où la cour étoit esclave du ministre, où les provinces et la capitale lui étoient soumises, où les armées étoient

victorieuses, où les compagnies paroissoient de tout point impuissantes : qui l'eût dit eût passé pour insensé, je ne dis pas dans l'esprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Estrées et les Senneterre. Il paroît un peu de sentiment, une lueur, ou plutôt une étincelle de vie, et ce signe de vie dans les commencements presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume, il ne se donne point par les provinces; il se donne par le Parlement qui, jusqu'à notre siècle, n'avoit jamais commencé de révolution, et qui certainement auroit condamné, par des arrêts sanglants, celle qu'il faisoit lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée.

Il gronda sur l'édit du tarif [août 1647][1]; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. L'on chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois : on ne les trouva plus, l'on s'effara, l'on cria, on se les demanda; et dans cette agitation les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étoient et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques; et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire : il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. Venons aux faits particuliers, qui vous feront voir à l'œil ce détail.

Je n'en choisirai d'une infinité que deux, et pour ne vous pas ennuyer et parce que l'un est le premier

1. Mathieu Molé raconte dans ses *Mémoires*, que nous avons publiés pour la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 168, les discussions orageuses que l'édit du tarif occasionna au Parlement.

qui a ouvert la plaie, et que l'autre l'a beaucoup envenimée. Je ne toucherai les autres qu'en courant.

Le Parlement, qui avoit souffert et même vérifié une très-grande quantité d'édits ruineux et pour les particuliers et pour le public, éclata enfin, au mois d'août de l'année 1647, contre celui du tarif, qui portoit une imposition générale sur toutes les denrées qui entroient dans la ville de Paris. Comme il avoit été vérifié en la Cour des Aides, il y avoit plus d'un an, et exécuté en vertu de cette vérification, Messieurs du Conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soutenir. Connoissant que le Parlement étoit sur le point de faire défense de l'exécuter, ou plutôt d'en continuer l'exécution, ils souffrirent qu'il fût porté au Parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avoient fait en d'autres rencontres, les résolutions de la compagnie. Ils se trompèrent : la mesure étoit comble, les esprits étoient échauffés et tout alloit à rejeter l'édit. La Reine manda le Parlement; il fut par députés au Palais-Royal. Le Chancelier prétendit que la vérification appartenoit à la Cour des Aides; le Premier Président la contesta pour le Parlement. Le cardinal Mazarin, ignorantissime en toutes ces matières, dit qu'il s'étonnoit qu'un corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles; et vous pouvez juger si cette parole fut relevée.

Émery ayant proposé une conférence particulière [31 août], pour aviser aux expédients d'accommoder l'affaire, elle fut proposée, le lendemain, dans les Chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs alloient à la refuser comme inutile et même comme captieuse, elle fut accordée; mais vainement : l'on ne put convenir. Ce que voyant, le Conseil et craignant que le Parlement ne donnât

arrêt de défense, qui auroit été infailliblement exécuté par le peuple, il envoya une déclaration pour supprimer le tarif [2 septembre], afin de sauver au moins l'apparence de l'autorité du Roi. L'on envoya, quelques jours après, cinq édits encore plus onéreux que celui du tarif, non pas en espérance de les faire recevoir; mais en vue d'obliger le Parlement à revenir à celui du tarif. Il y revint effectivement en refusant les autres ; mais avec tant de modifications, que la cour ne crut pas s'en pouvoir accommoder, et qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de septembre [le 25], un arrêt du Conseil d'en haut qui cassa l'arrêt du Parlement et qui leva toutes ces modifications. La Chambre des Vacations y répondit par un autre qui ordonna que celui du Parlement seroit exécuté[1].

[1648]. Le Conseil, voyant qu'il ne pouvoit tirer aucun argent de ce côté, témoigna au Parlement que, puisqu'il ne vouloit point de nouveaux édits, il ne devoit pas au moins s'opposer à l'exécution de ceux qui avoient été vérifiés autrefois dans la compagnie; et sur ce fondement, il remit sur le tapis une déclaration qui avoit été enregistrée il y avoit deux ans, pour l'établissement de la Chambre du Domaine, qui étoit d'une charge terrible pour le peuple et d'une conséquence encore plus grande. Le Parlement l'avoit accordée ou par surprise ou par foiblesse. Le peuple se mutina, alla en troupe au Palais, maltraita de paroles le président de Thoré[2], fils d'Émery [8 jan-

1. Madame de Motteville constate aussi dans ses *Mémoires* les mauvaises dispositions des esprits, en France, vers la fin de l'année 1647. Voyez ses *Mémoires*, t. I, p. 407. Édition de M. Riaux (*Bibliothèque Charpentier*).

2. Le président Thoré devint fou peu de temps après. Du reste, si on s'en rapporte à Tallemant des Réaux, sa tête ne fut jamais très-bonne. Tallemant raconte de lui l'historiette suivante, qui lui arriva

vier 1648]; le Parlement fut obligé de décréter contre les séditieux. La cour, ravie de le commettre avec le peuple, appuya le décret par des régiments des gardes françoises et suisses. Le bourgeois s'alarma, monta dans les clochers des trois églises de la rue Saint-Denis, où les gardes avoient paru. Le prévôt des marchands avertit le Palais-Royal que tout est sur le point de prendre les armes. L'on fait retirer les gardes en disant qu'on ne les avoit posées que pour accompagner le Roi, qui devoit aller en cérémonie à Notre-Dame. Il y alla effectivement en grande pompe, dès le lendemain, pour couvrir le jeu; et le jour suivant [15 janvier], il monta au Parlement sans l'avoir averti, que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou six édits tous plus ruineux les uns que les autres, qui ne furent communiqués aux gens du Roi que dans l'audience. Le Premier Président [Molé] parla fort hardiment contre cette manière de mener le Roi au Palais, pour surprendre et pour forcer la liberté de suffrages[1].

Dès le lendemain [16 janvier], les Maîtres des Requêtes, auxquels un de ces édits vérifiés par la présence du Roi avoit donné douze collègues, s'assemblent dans le lieu où ils tiennent la justice, que l'on appelle des Requêtes du Palais, et prennent une résolution très-ferme de ne point souffrir cette nouvelle création. La Reine les mande, les appelle de belles gens pour s'opposer à la volonté du Roi. Elle les interdit des

à Turin : « Thoré devint amoureux de Madame de Savoie et se cacha dans sa chambre, pour tenter la fortune après que tout le monde seroit sorti. A peine Madame fut-elle seule, qu'il se jeta sur le lit; elle le reconnut, car il y a toujours de la lumière dans la chambre des princesses comme elle (on appelle ce flambeau-là le mortier), et elle le fit chasser.

1. Dans les *Mémoires* de Molé cette harangue se trouve à la page 195.

conseils. Ils s'irritent au lieu de s'étonner; ils entrent dans la Grand'Chambre, et ils demandent qu'ils soient reçus opposants à l'édit de création de leurs confrères, et on leur donna acte de leur opposition.

Les chambres s'assemblent le même jour pour examiner les édits que le Roi avoit fait vérifier en sa présence. La Reine commanda à la compagnie de l'aller trouver par députés, au Palais-Royal, et elle leur témoigna être surprise de ce qu'ils prétendoient toucher à ce que la présence du Roi avoit consacré : ce furent les propres paroles du Chancelier. Le Premier Président repartit que telle étoit la pratique du Parlement, et il en allégua les raisons tirées de la nécessité de la liberté des suffrages. La Reine témoigna être satisfaite des exemples qu'on lui apporta : mais comme elle vit, quelques jours après, que les délibérations alloient à mettre des modifications aux édits, qui les rendoient presque infructueux, elle défendit [17 février], par la bouche des gens du Roi, au Parlement, de continuer à prendre connoissance des édits jusqu'à ce qu'il lui eût déclaré en forme s'il prétendoit donner des bornes à l'autorité du Roi. Ceux dans la compagnie qui étoient à la cour, se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva pour répondre à cette question; ils s'en servirent, dis-je, adroitement pour porter les choses à la douceur, et pour faire ajouter aux arrêts qui portoient les modifications, que le tout seroit exécuté sous le bon plaisir du Roi [3 mars]. La clause plut pour un moment à la Reine; mais quand elle connut qu'elle n'empêchoit pas que presque tous les édits ne fussent rejetés par le commun suffrage du Parlement, elle s'emporta et elle leur déclara qu'elle vouloit que tous les édits, sans exception, fussent exécutés pleinement et sans modification aucune.

Dès le lendemain, M. le duc d'Orléans alla à la Chambre des Comptes, où il porta ceux qui la regardoient; et M. le prince de Conti, en l'absence de M. le Prince, qui étoit déjà parti pour l'armée, alla à la Cour des Aides pour y porter ceux qui la concernoient.

J'ai couru jusqu'ici à perte d'haleine sur ces matières, quoique nécessaires à ce récit, pour me trouver plus tôt sur une autre sans comparaison plus importante, et qui, comme je vous ai dit ci-dessus, envenima toutes les autres. Ces deux compagnies que je vous viens de nommer ne se contentèrent pas seulement de répondre à Monsieur et à M. le prince de Conti, avec beaucoup de vigueur, par la bouche de leurs premiers présidents, mais aussitôt après la Cour des Aides députa vers la Chambre des Comptes, pour lui demander union avec elle pour la réformation de l'État. La Chambre des Comptes l'accepta. L'une et l'autre s'assurèrent du Grand-Conseil, et les trois ensemble demandèrent la jonction au Parlement, qui leur fut accordée avec joie, et exécutée à l'heure même au Palais, dans la salle que l'on appelle de Saint-Louis.

La vérité est que cette union, qui prenoit pour son motif la réformation de l'État, pouvoit avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des officiers, parce que l'un des édits dont il s'agissoit portoit un retranchement considérable de leurs gages; et la cour, qui se trouva étonnée et embarrassée au dernier point de l'arrêt d'union, affecta de lui donner, autant qu'elle put, cette couleur pour le décréditer dans l'esprit des peuples.

La Reine ayant fait dire, par les gens du Roi, au Parlement, que comme cette union n'étoit faite que pour l'intérêt particulier des compagnies et non pas pour

la réformation de l'État, comme on le lui avoit voulu faire croire d'abord, qu'elle n'y trouvoit rien à redire, parce qu'il est toujours permis à tout le monde de représenter au Roi ses intérêts, et qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingérer du gouvernement de l'État. Le Parlement ne donna point dans ce panneau; et comme il étoit aigri par l'enlèvement de Turcan et d'Argouges, conseillers au Grand-Conseil, que la cour fit prendre la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, et par celui de Lotin, Dreux et Guérin que l'on arrêta aussi incontinent après; il ne songea qu'à justifier et soutenir son arrêt d'union par des exemples. Le président de Novion [Nicolas Potier] en trouva dans les registres, et l'on étoit sur le point de délibérer sur l'exécution, quand le Plessis Guénégaud, secrétaire d'État, entra dans le parquet et mit entre les mains des gens du Roi un arrêt du Conseil d'en haut qui portoit, en termes même injurieux, cassation de celui d'union des quatre compagnies. Le Parlement ayant délibéré, ne répondit, à cet arrêt du Conseil, que par un avis donné solennellement aux députés des trois autres compagnies, de se trouver, le lendemain à deux heures de relevée, dans la salle de Saint-Louis; la cour, outrée de ce procédé, s'avisa de l'expédient du monde le plus bas et le plus ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'arrêt. Du Tillet, greffier en chef, auquel elle l'avoit demandée, ayant répondu qu'elle étoit entre les mains du greffier commis, le Plessis Guénégaud et Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, le mirent dans un carrosse et l'amenèrent au greffe pour la chercher. Les marchands s'en aperçurent; le peuple se souleva, et le secrétaire et le lieutenant furent très-heureux de se sauver.

Le lendemain, à sept heures du matin, le Parlement

eut ordre d'aller au Palais-Royal et d'y porter l'arrêté du jour précédent, qui étoit celui par lequel le Parlement avoit ordonné que les autres compagnies seroient priées de se trouver, à deux heures, dans la chambre de Saint-Louis. Comme ils furent arrivés au Palais-Royal, M. le Tellier demanda à M. le Premier Président s'il avoit apporté la feuille? Et le Premier Président lui ayant répondu que non et qu'il en diroit les raisons à la Reine, il y eut dans le Conseil des avis différents. L'on prétend que la Reine étoit assez portée à arrêter le Parlement; personne ne fut de son avis, qui à la vérité n'étoit pas soutenable, vu la disposition des peuples. L'on prit un parti plus modéré. Le Chancelier fit à la compagnie une forte réprimande en présence du Roi et de toute la cour, et il fit lire, en même temps, un second arrêt du Conseil portant cassation du dernier arrêt, défense de s'assembler sur peine de rébellion, et ordre d'insérer dans les registres cet arrêt, en la place de celui de l'union.

Cela se passa le matin. Dans l'après-dînée, les députés des quatre compagnies se trouvèrent dans la salle Saint-Louis, au très-grand mépris de l'arrêt du Conseil d'en haut. Le Parlement s'assembla de son côté, à l'heure ordinaire, pour délibérer de ce qui étoit à faire à l'égard de l'arrêt du Conseil d'en haut, qui avoit cassé celui de l'union et qui avoit défendu la continuation des assemblées. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'ils y désobéissoient même en y délibérant, parce qu'il leur avoit été expressément enjoint de ne pas délibérer. Comme tout le monde vouloit opiner avec pompe et avec éclat sur une matière de cette importance, quelques jours se passèrent devant que la délibération pût être achevée, ce qui donna lieu à Monsieur, qui connut que le Parlement infailli-

blement n'obéiroit pas, de proposer un accommodement.

Les présidents au mortier et le doyen de la Grand'-Chambre se trouvèrent au palais d'Orléans [21 juin], avec le cardinal Mazarin et le Chancelier. L'on y fit quelques propositions qui furent rapportées au Parlement, et rejetées avec d'autant plus d'emportement que la première, qui concernoit le droit annuel, accordoit aux compagnies tout ce qu'elles pouvoient souhaiter pour leur intérêt particulier. Le Parlement affecta de marquer qu'il ne songeoit qu'au public, et il donna enfin arrêt par lequel il fut dit que la compagnie demeureroit assemblée, et que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour lui demander la cassation des arrêts du Conseil. Les gens du Roi demandèrent audience à la Reine, pour le Parlement, le soir même. Elle les manda, dès le lendemain, par une lettre de cachet. Le Premier Président parla avec une grande force[1]; il exagéra la nécessité de ne point ébranler ce milieu qui est entre les peuples et les rois. Il justifia par des exemples illustres et fameux la possession où les compagnies avoient été depuis, si longtemps, et de s'unir et de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation de l'arrêt d'union, et il conclut, par une instance très-ferme et très-vigoureuse, à ce que les contraires donnés par le Conseil d'en haut fussent supprimés. La cour, beaucoup plus émue par la disposition des peuples que par les remontrances du Parlement, plia tout d'un coup et fit dire, par les gens du Roi à la compagnie, que le Roi lui permettoit d'exécuter l'arrêt d'union, de s'assembler et de tra-

1. Ce discours se trouve t. III, p. 222 et 225, des *Mémoires* de Molé, que nous avons publiés dans la collection de la Société de l'Histoire de France.

vailler, avec les autres compagnies, à ce qu'elle jugeroit à propos pour le bien de l'État.

Jugez de l'abattement du cabinet; mais vous n'en jugerez pas assurément comme le vulgaire, qui crut que la foiblesse du cardinal Mazarin, en cette occasion, donna le dernier coup à l'affoiblissement de l'autorité royale. Il ne pouvoit faire en ce rencontre que ce qu'il fit; mais il est juste de rejeter sur son imprudence ce que nous n'attribuons pas à sa foiblesse; et il est inexcusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes. J'ai observé que la fortune ne met jamais les hommes en cet état, qui est de tous le plus malheureux, et que personne n'y tombe, que ceux qui s'y précipitent par leurs fautes. J'en ai recherché la raison et ne l'ai point trouvée; mais j'en suis convaincu par les exemples. Si le cardinal Mazarin eût tenu ferme dans l'occasion dont je viens de parler, il se seroit très-sûrement attiré des barricades et la réputation d'un téméraire et d'un forcené. Il a cédé au torrent: j'ai vu peu de gens qui ne l'aient accusé de foiblesse. Ce qui est constant est que l'on en conçut beaucoup de mépris pour le ministre, et que bien qu'il eût essayé d'adoucir les esprits par l'exil d'Émery [10 juillet], à qui il ôta la surintendance[1], le Parlement, aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la cour, le poussa par toutes les voies qui peuvent anéantir le gouvernement d'un favori.

La chambre de Saint-Louis fit sept propositions, dont la moins forte étoit de cette nature. La première sur

1. Il fut remplacé par le maréchal de la Meilleraye. Voy. les *Mémoires* de Molé, p. 237. — « Le premier président prononça, le 31 juillet, un discours assez beau, à sa manière. (Ms. de Lancelot, *Mém.* de Molé, p. 236.)

laquelle le Parlement délibéra fut la révocation des intendants. La cour, qui se sentoit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au Palais [6 juillet], pour en représenter à la compagnie les conséquences et la prier de surseoir seulement pour trois mois l'exécution de son arrêt, pendant lesquels il avoit des propositions à faire, qui seroient certainement très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le registre, et que la conférence se fît incessamment. Les députés des quatre compagnies se trouvèrent au palais d'Orléans [8 et 10 juillet]. Le Chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les intendants dans les provinces et sur l'inconvénient qu'il y auroit à faire le procès, comme l'arrêt du Parlement le portoit, à ceux d'entre eux qui auroient malversé, parce qu'il seroit impossible que les partisans ne se trouvassent engagés dans ces procédures, ce qui seroit ruiner les affaires du Roi, en obligeant à des banqueroutes ceux qui les soutenoient par leurs avances et par leur crédit. Le Parlement ne se rendant point à cette raison, le Chancelier se réduisit à demander que les intendants ne fussent point révoqués par arrêt du Parlement, mais par une déclaration du Roi, afin que les peuples eussent au moins l'obligation de leur soulagement à Sa Majesté. L'on consentit avec peine à cette proposition; elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la déclaration fut portée au Parlement, elle fut trouvée défectueuse, en ce que révoquant les intendants, elle n'ajoutoit pas que l'on recherchât leur gestion.

M. le duc d'Orléans, qui l'étoit venu porter au Parlement, n'ayant pu la faire passer [11 et 13 juillet], la cour s'avisa d'un expédient, qui fut d'en envoyer une

autre, qui portoit l'établissement d'une Chambre de Justice, pour faire le procès aux délinquants. La compagnie s'aperçut bien facilement que la proposition de cette Chambre de Justice, dont les officiers et l'exécution seroient toujours à la disposition des ministres, ne tendoit qu'à tirer les voleurs de la main du Parlement; elle passa toutefois encore au plus de voix [18 juillet], en présence de M. d'Orléans, qui en fit vérifier une autre le même jour, par laquelle le peuple étoit déchargé du huitième des tailles, quoique l'on eût promis au Parlement de le décharger du quart.

M. d'Orléans y vint encore, quelques jours après [20 juillet], porter une troisième déclaration, par laquelle le Roi vouloit qu'il ne se fît plus aucune levée d'argent, qu'en vertu de déclarations vérifiées au Parlement. Rien ne paroissoit plus spécieux; mais comme la compagnie savoit que l'on ne pensoit qu'à l'amuser et qu'à autoriser pour le passé toutes celles qui n'avoient pas été vérifiées, elle ajouta la clause de défense que l'on ne lèveroit rien en vertu de celles qui se trouveroient de cette nature. Le ministre, désespéré du peu de succès de cet artifice, de l'inutilité des efforts qu'il avoit faits pour semer de la jalousie entre les quatre compagnies, et d'une proposition sur laquelle on étoit prêt de délibérer, qui alloit à la radiation de tous les prêts faits au Roi sous des usures immenses : le ministre, dis-je, outré de rage et de douleur, et poussé par tous les courtisans, qui avoient mis presque tous leurs biens dans ces prêts, se résolut à un expédient qu'il crut décisif, et qui lui réussit aussi peu que les autres. Il fit monter le Roi au Parlement [31 juillet], et en grande pompe, et il y porta une déclaration remplie des plus belles paroles du monde, de quelques

articles utiles au public et de beaucoup d'autres très-obscurs et très-ambigus.

La défiance que le peuple avoit de toutes les démarches de la cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'applaudissement ni même des cris accoutumés; les suites n'en furent pas plus heureuses. La compagnie commença, dès le lendemain, à examiner la déclaration et à la contrôler presque en tous ses points, mais particulièrement en celui qui défendoit aux compagnies de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis. Elle n'eut pas plus de succès dans la Chambre des Comptes et dans la Cour des Aides, dont les premiers présidents firent des harangues très-fortes à Monsieur et à M. le prince de Conti. Le premier vint quelques jours de suite au Parlement, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration. Il menaça, il pria; enfin, après des efforts incroyables, il obtint que l'on surseoiroit à délibérer jusqu'au 17 du mois, après quoi l'on continueroit incessamment à le faire, tant sur la déclaration que sur les propositions de la chambre de Saint-Louis.

L'on n'y manqua pas. L'on examina [17 août] article par article, et l'arrêt donné par le Parlement, sur le troisième, désespéra la cour. Il portoit, en modifiant la déclaration, que toutes les levées d'argent ordonnées par déclarations non vérifiées n'auroient point de lieu. M. le duc d'Orléans ayant encore été au Parlement pour l'obliger à adoucir cette clause, et n'y ayant rien gagné, la cour se résolut à en venir aux extrémités et à se servir de l'éclat que la bataille de Lens [20 août] fit, justement dans ce temps-là, pour éblouir les peuples et pour les obliger de consentir à l'oppression du Parlement.

Voilà un crayon très-léger d'un portrait bien som-

bre et bien désagréable, qui vous a représenté, comme dans un nuage et comme en raccourci, les figures si différentes et les postures si bizarres des principaux corps de l'État. Ce que vous allez voir est d'une peinture plus égayée, et les factions et les intrigues y donneront du coloris.

CHAPITRE IV

LES BARRICADES.

AOUT ET SEPTEMBRE 1648. — La nouvelle de la victoire de Lens arrive à Paris. — Mazarin en témoigne peu de joie. — Chavigny. — État des esprits à Paris. — Le Coadjuteur hésite à se jeter dans l'opposition. — Laigues et Montrésor. — Le Coadjuteur distribue 36,000 écus en aumônes et libéralités. — Il rend compte de l'état des esprits à la Reine et au Cardinal. — Mauvais procédé de Mazarin à l'égard du Coadjuteur. — Dissimulation du ministre. — Joie de la Reine. — Le maréchal de Villeroy. — Sermon du Coadjuteur le jour de saint Louis, prononcé devant le Roi et la Reine. — *Te Deum* pour la victoire de Lens. — Arrestation de Broussel et d'autres membres du Parlement. — Émeute à ce sujet. — Chapelain, Gomberville et Plot. — Le Coadjuteur sort en camail et rochet. — Le maréchal de la Meilleraye et le Coadjuteur se rendent au Palais-Royal. — La Reine. — Le duc d'Orléans. — Mazarin. — Le duc de Longueville. — La Rivière. — Bautru. — Guitaut et Nogent. — Paroles du maréchal de la Meilleraye et du Coadjuteur. — Colère de la Reine. — Mazarin calme la Reine. — *Tout le monde joue la comédie.* — La Meilleraye furieux de l'insolence du peuple. — Le chancelier Séguier. — Sa terreur. — M. de Senneterre. — Le vieux Guitaut propose de rendre Broussel. — Colère de la Reine contre le Coadjuteur. — Frayeur du lieutenant civil Dreux d'Aubrai. — Mazarin propose de rendre Broussel à de certaines conditions. — Le Coadjuteur est chargé de l'annoncer au peuple. — Dangers de cette mission pour le Coadjuteur. — Le maréchal de la Meilleraye et le peuple de Paris. — Le Maréchal tue un crocheteur. — Efforts du Coadjuteur pour apaiser l'émeute. — Il est blessé. — *Ah! malheureux, si ton père te voyait.* — L'émeute se calme. — Joie du Coadjuteur. — Paroles de la Meilleraye au Coadjuteur et à la Reine. — *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.* — Le Coadjuteur mécontent. — La Reine est persuadée que le Coadjuteur a excité l'émeute. — Les courtisans tournent le Coadjuteur en ridicule. — *Le diable possède le Palais-Royal.* — Avis donné au Coadjuteur par le maréchal de la Meilleraye, par Laigues et par Montrésor. — Le Coadjuteur chef de parti. — Il convoque le colonels de la garde bourgeoise et donne divers ordres. — Miron. — L'Espinai. — Argenteuil. — Le chevalier d'Humières. — Nouvelle émeute populaire. — Le Chancelier poursuivi par le peuple. — Il se réfugie dans l'hôtel d'O. — Barricades. — La Reine envoye son argentier au Coadjuteur. — Le Parlement s'assemble. — Il va en députation au Palais-Royal. — Discours et délibérations. — La Reine et Mazarin. — Le duc d'Orléans. — Le Parlement veut retourner au Palais. — Le peuple l'en empêche. — Nouvelles instances près de la Reine. — Elle accorde la liberté de Broussel.

— Réflexions sur les causes des barricades. — La Reine accuse le Coadjuteur d'en être l'auteur. — La Reine et Mazarin flattent le Coadjuteur. — Laignes et l'archiduc d'Autriche. — Affaire des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. — Le président de Blancmesnil. — *On a plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés.* — Le Roi sort de Paris.

La nouvelle de la victoire de M. le Prince à Lens arriva à la cour le 24 d'août[1], en l'année 1648. Chastillon l'apporta, et il me dit, un quart d'heure après qu'il fut sorti du Palais-Royal, que M. le Cardinal lui avoit témoigné beaucoup moins de joie de la victoire, qu'il ne lui avoit fait paroître de chagrin de ce qu'une partie de la cavalerie espagnole s'étoit sauvée. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il parloit à un homme qui étoit entièrement à M. le Prince, et qu'il lui parloit de l'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. Elle est imprimée en tant de lieux, qu'il seroit fort inutile d'en rapporter ici le détail. Je ne me puis empêcher de vous dire que le combat étant presque perdu, M. le Prince le rétablit et le gagna par un seul coup de cet œil d'aigle que vous lui connoissez, qui voit tout dans la guerre et qui ne s'éblouit jamais.

Le jour que la nouvelle en arriva à Paris, je trouvai M. de Chavigny à l'hôtel de Lesdiguières, qui me l'apprit et qui me demanda si je ne gagerois pas que le Cardinal seroit assez innocent pour ne se pas servir de cette occasion pour remonter sur sa bête. Ce furent ses propres paroles. Elles me touchèrent, parce que connoissant comme je connoissois et l'humeur et les maximes violentes de Chavigny, et sachant d'ailleurs qu'il étoit très-mal satisfait du Cardinal, ingrat au dernier point envers son bienfaiteur, je ne doutai pas

1. Les *Mémoires de Mademoiselle*, p. 175, édition de M. Chéruel, parlent aussi de l'effet que produisit cette nouvelle dans Paris.

qu'il ne fût très-capable d'aigrir les choses par de mauvais conseils. Je le dis à Madame de Lesdiguières[1], et je lui ajoutai que je m'en allois de ce pas au Palais-Royal, dans la résolution de continuer ce que j'avois commencé.

Il est nécessaire, pour l'intelligence de ces deux dernières paroles, que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Dans le cours de cette année d'agitation que je viens de toucher, je me trouvai moi-même dans un mouvement intérieur, qui n'étoit connu que de fort peu de personnes. Toutes les humeurs de l'État étoient si émues par la chaleur de Paris, qui en est le chef, que je jugeois bien que l'ignorance du médecin ne préviendroit pas la fièvre, qui en étoit comme la suite nécessaire. Je ne pouvois ignorer que je ne fusse très-mal dans l'esprit du Cardinal. Je voyois la carrière ouverte, même pour la pratique, aux grandes choses dont la spéculation m'avoit beaucoup touché dès mon enfance; mon imagination me fournissoit toutes les idées du possible; mon esprit ne les désavouoit pas, et je me reprochois à moi-même la contrainte que je trouvois dans mon cœur à les entreprendre. Je m'en remerciai, après en avoir examiné à fond l'intérieur, et je connus que cette opposition ne venoit que d'un bon principe.

1. Dans un livre allégorique ayant pour titre : *Carte du pays de Braquerie*, qui est attribué à Bussy-Rabutin, Madame de Lesdiguières y est ainsi désignée : « Lesdiguières est une ville assez forte, quoique commandée par une Éminence (Retz); elle est hors d'insulte, et on ne sauroit la prendre que par les formes; mais elle a pourtant été prise et ruinée, comme tout le monde sait, ainsi que la manière dont elle fut traitée par un homme (Roquelaure) à qui elle s'étoit rendue, sous des conditions avantageuses. Voyant qu'il n'y avoit pas de foi parmi les gens d'épée, elle se jeta entre les bras de l'Église et prit son évêque (Retz) pour gouverneur. »

Je tenois la coadjutorerie de la Reine; je ne savois point diminuer mes obligations par les circonstances; je crus que je devois sacrifier à la reconnoissance et mes ressentiments et même les apparences de ma gloire; et quelques instances que me firent Montrésor et Laigues, je me résolus de m'attacher purement à mon devoir et de n'entrer en rien de tout ce qui se disoit et de tout ce qui se faisoit en ce temps-là contre la cour. Le premier de ces deux hommes que je vous viens de nommer, avoit été toute sa vie nourri dans les factions de Monsieur, et il étoit d'autant plus dangereux pour conseiller les grandes choses, qu'il les avoit beaucoup plus dans l'esprit que dans le cœur. Les gens de ce caractère n'exécutent rien, et par cette raison ils conseillent tout. Laigues n'avoit qu'un fort petit sens, mais il étoit très-brave et très-présomptueux[1]: les esprits de cette nature osent tout ce que ceux à qui ils ont confiance leur persuadent. Ce dernier, qui étoit absolument entre les mains de Montrésor, l'échauffoit (comme il arrive toujours) après en avoir été persuadé, et ces deux hommes joints ensemble ne me laissoient pas un jour de repos, pour me faire voir, s'imaginoient-ils, ce que, sans vanité, j'avois vu plus de six mois devant eux.

Je demeurai ferme dans ma résolution; mais comme je n'ignorois pas que son innocence et sa droiture me brouilleroient dans les suites presque autant avec la

1. Geoffroi, marquis de Laigues, capitaine des gardes de Gaston, duc d'Orléans. Tallemant raconte de ce personnage que : « Voiture ayant fait vœu de ne plus jouer, alla chez le Coadjuteur pour se faire dispenser de son vœu. Il y trouva Laigues, qui lui dit : « Moquez-vous de cela, jouons! » Effectivement, il le fit jouer et lui gagna trois cents pistoles sans le laisser parler au Coadjuteur. » Voiture vivait alors fort scandaleusement avec la fille du gazetier Renaudot, qui avait succédé à Madame Saintot (t. III, p. 62).

cour qu'auroit pu faire la contraire, je pris en même temps celle de me précautionner contre les mauvaises intentions du ministre; et du côté de la cour même, en y agissant avec autant de sincérité et de zèle que de liberté; et du côté de la ville, en y ménageant avec soin tous mes amis, et en n'oubliant rien de tout ce qui y pouvoit être nécessaire pour m'attirer, ou plutôt pour me conserver l'amitié des peuples. Je ne vous puis mieux exprimer le second, qu'en vous disant que depuis le 28 de mars jusqu'au 25 d'août je dépensai 36,000 écus en aumônes et en libéralités.

Je ne crus pas pouvoir mieux exécuter le premier, qu'en disant à la Reine et au Cardinal la vérité des dispositions que je voyois dans Paris, dans lesquelles la flatterie et la préoccupation ne leur permirent jamais de pénétrer. Comme un troisième voyage en Anjou de M. l'Archevêque m'avoit remis en fonctions, je pris cette occasion pour leur témoigner que je me croyois obligé à leur en rendre compte, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec assez de mépris; et je leur en rendis compte effectivement, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec beaucoup de colère. Celle du Cardinal s'adoucit au bout de quelques jours, mais ce ne fut qu'en apparence; elle ne fit que se déguiser. J'en connus l'art et j'y remédiai; car, comme je vis qu'il ne se servoit des avis que je lui donnois que pour faire croire dans le monde que j'étois assez intimement avec lui pour lui rapporter ce que je découvrois, même au préjudice des particuliers, je ne lui parlai plus de rien que je ne dise publiquement à table en recevant chez moi. Je me plaignis même à la Reine de l'artifice du Cardinal, que je lui démontrai par deux circonstances particulières; et ainsi, sans discontinuer ce que le poste où j'étois m'obligeoit de faire pour le service du

Roi, je me servis des mêmes avis que je donnois à la cour pour faire voir au Parlement que je n'oubliois rien pour éclairer le ministère et pour dissiper les nuages, dont les intérêts des subalternes et la flatterie des courtisans ne manquent jamais de l'offusquer.

Comme le Cardinal eut aperçu que j'avois tourné son art contre lui-même, il ne garda presque plus de mesures avec moi; et un jour, entre autres, que je disois à la Reine, devant lui, que la chaleur des esprits étoit telle qu'il n'y avoit plus que la douceur qui les pût ramener, il ne me répondit que par un apologue italien, qui porte qu'autemps que les bêtes parloient, le loup assura avec serment un troupeau de brebis qu'il le protégeroit contre tous ses camarades, pourvu que l'une d'entre elles allât, tous les matins, lécher une blessure qu'il avoit reçue d'un chien. Voilà le moins désobligeant des apophthegmes dont il m'honora trois ou quatre mois durant; ce qui m'obligea de dire, un jour, en sortant du Palais-Royal, à M. le maréchal de Villeroy [Nicolas de Neufville], que j'y avois fait deux réflexions : l'une, qu'il sied encore plus mal à un ministre de dire des sottises que d'en faire; et l'autre, que les avis qu'on leur donne passent pour des crimes toutes les fois que l'on ne leur est pas agréable.

Voilà l'état où j'étois à la cour quand je sortis de l'hôtel de Lesdiguières, pour remédier, autant que je pourrois, au mauvais effet que la nouvelle de la victoire de Lens et la réflexion de M. de Chavigny m'avoient fait appréhender. Je trouvai la Reine dans un emportement de joie inconcevable. Le Cardinal me parut plus modéré. L'un et l'autre affectèrent une douceur extraordinaire; et le Cardinal particulièrement me dit qu'il se vouloit servir de l'occasion présente pour faire connoître aux compagnies qu'il étoit bien éloigné des

sentiments de vengeance qu'on lui attribuoit, et qu'il prétendoit que tout le monde confesseroit, dans peu de jours, que les avantages remportés par les armes du Roi auroient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la cour. J'avoue que je fus dupe. Je le crus : j'en eus de la joie.

Je prêchai le lendemain [25 août] à Saint-Louis des Jésuites, devant le Roi et devant la Reine[1]. Le Cardinal, qui y étoit aussi, me remercia, au sortir du sermon, de ce qu'en expliquant au Roi le testament de saint Louis (c'étoit le jour de sa fête), je lui avois recommandé, comme il est porté par le testament, le soin de ses grandes villes[2]. Vous allez voir la sincérité de toutes ces confidences.

1. La *Gazette* de Renaudot dit (p. 1160) :

« Le 25, fête de Saint-Louis, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébra pontificalement, en l'église de Saint-Louis des Jésuites, et y fit l'après-dînée une très-docte et élégante prédication en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Mademoiselle, des princesses de Condé, de Son Éminence et de toute la cour, qui ne put assez admirer l'attention que le Roi rendit aux instructions qu'on lui donnoit, toutes tirées de la vie et des paroles de saint Louis, et remporta une grande espérance de voir refleurir dans son règne l'heureux gouvernement de ce saint monarque, son prédécesseur et son aïeul.

2. Voici quelques passages de ce sermon du Coadjuteur :

« *Audi, fili mi, disciplinam patris tui.*

« Écoutez, mon fils, les enseignements de votre père.

« A quoi je me sens obligé d'ajouter les paroles qui suivent dans le texte de l'écriture : *Et legem matris tuæ ne dimittas à te.* Et n'oubliez jamais la loi de votre mère, puisque je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez de la plus grande et de la plus vertueuse des Reines ne soit particulièrement fondée sur les exemples du plus grand et du plus saint de vos prédécesseurs...

« Sire, entre un nombre infini de qualités éminentes, qui rendent la religion chrétienne toute éclatante de merveilles et de prodiges, la plus considérable sans doute est la puissance qu'elle a de perfectionner, et même de changer (pour ainsi dire) la nature de toutes choses. La philosophie n'a que trop souvent et trop témérairement essayé de produire cet effet. Elle n'a jamais fait sur ce sujet que des efforts inutiles; et quand elle s'y est imaginé quelque succès,

Le lendemain de la fête, c'est-à-dire le 26 d'août de 1648, le Roi alla au *Te Deum*. L'on borda, selon la coutume, depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame,

elle n'a fait qu'ajouter à son impuissance une vanité fort mal fondée Elle a donné, en de certaines occasions, de belles apparences.

« La religion chrétienne agit sans doute avec beaucoup plus de force et de vigueur. Elle ne redresse pas seulement les intentions des hommes: elle ne leur donne pas seulement des vues plus hautes et plus élevées; mais encore elle les rend capables de se servir de ses lumières : elle purifie et leurs volontés et leurs actions; et en un sens on peut dire très-véritablement que, par un changement prodigieux, des crimes même elle fait des vertus...

« L'on ne peut commencer la vie de saint Louis par rien de plus élevé que sa naissance; et cette longue suite de rois dont il a tiré son origine, ouvriroit avec pompe ce discours, si je n'étois persuadé que les avantages les plus illustres, et de la nature et de la fortune, ne méritent jamais d'être relevés dans une chaire chrétienne. Ils sont trop au-dessous de la dignité d'un lieu sanctifié par la parole de l'Évangile, pour n'être pas ensevelis dans le silence. Mais ce silence, Sire, est peut-être ce qui sera le plus instructif dans ce discours. Il apprendra à Votre Majesté que cette haute naissance, qui, par un privilége dû aux seules maisons dont vous sortez, vous sépare du commun des rois, n'est rien devant Dieu, puisque je n'ose seulement la faire entrer en part des éloges que je donne à un de vos prédécesseurs, dans cette chaire, qui est pourtant le véritable lieu des louanges, puisque c'est celui d'où l'on les doit distribuer selon le poids du sanctuaire. De sorte que le seul avantage véritablement solide que vous pouvez tirer de ce grand nombre de monarques que vous avez pour aïeux, est la connoissance de l'obligation que vous avez de songer, plus souvent que tous les autres princes de la terre, que vous êtes mortel, parce que vous comptez plus d'ancêtres qui vous enseignent cette vérité par leur exemple. Et cette considération, dès les commencements de votre vie, vous doit tous les jours humilier devant Dieu, même en vue de ce que vous avez de plus grand dans le monde, à la différence des autres hommes, qui trouvent assez de sujet dans eux-mêmes, même selon la terre, pour abaisser leur orgueil. Et toutefois, ouvrons ici nos consciences, confessons-nous publiquement à la vue du ciel et de la terre, n'est-il pas vrai que sans descendre du sang des rois, la moindre chimère, assez souvent ridicule même selon le monde, nous emporte à des vanités criminelles contre les ordres du ciel?

« L'histoire remarque que le beau naturel de saint Louis répondit à sa haute naissance. Dès ses plus tendres années, on vit briller dans les premiers mouvements de son âme, des étincelles de ce

toutes les rues de soldats du régiment des gardes. Aussitôt que le Roi fut revenu au Palais-Royal, l'on forma de tous ces soldats trois bataillons, qui demeurèrent

grand feu, qui depuis anima tout le cours de sa vie avec tant d'ardeur pour la vertu. *Sortitus sum bonam indolem,* disoit Salomon. Après cette remarque du plus sage des hommes, on doit croire que les bonnes inclinations peuvent être une juste matière de louanges. Et l'on peut dire qu'elles ne furent jamais meilleures dans l'âme de saint Louis, que quand elles produisirent ce profond respect et cette parfaite obéissance, qu'il conserva toujours avec tant de soin pour la reine Blanche de Castille, sa mère, régente de son royaume, grande et vertueuse princesse, de laquelle je me contente de dire, pour marquer seulement le caractère de sa vertu, que dans la minorité du Roi son fils, elle purgea la France des restes malheureux de l'hérésie des Albigeois.

« Sire, je ne prétends pas de vous toucher en ce point par des exemples. Les obligations que vous avez à la Reine votre mère, parlent plus suffisamment à votre cœur, que toutes mes paroles ne se sauroient faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ses larmes et de ses prières, elle vous a porté au trône sur des trophées, vous êtes conquérant sous sa régence. Et ce qui est sans comparaison plus considérable que tous ces avantages, elle vous instruit soigneusement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de votre royaume : je me sens forcé, par un instinct secret, de les répéter encore aujourd'hui à Votre Majesté de la part de Dieu, non pour vous exhorter à l'obéissance que vous lui devez, de laquelle l'auguste sang qui coule dans vos veines et ce beau naturel que l'Europe admire dans les commencements de votre vie, ne vous permettront jamais de vous dispenser ; mais pour prendre sur ce fond un juste sujet de vous expliquer en peu de paroles la plus importante, et sans doute la plus nécessaire des instructions : c'est, Sire, la distinction du droit positif de votre royaume, et du droit naturel qui oblige tous les hommes. Le droit positif de votre Etat fait que la Reine votre mère est votre sujette, et ainsi il la soumet à Votre Majesté. Le droit naturel qui est au-dessus de toutes les lois, fait que vous êtes son fils, et ainsi il vous soumet à elle. Distinguez, Sire, ces obligations : elles ne sont point contraires, mais il les faut entendre. Je ne les touche qu'en passant, parce que je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez, ne vous permettra point de les ignorer. Aussi est-ce en cet endroit, et en ce point et en plusieurs autres, la connoissance la plus importante et la plus nécessaire aux princes.

« Sachez que vous êtes Roi pour rendre la justice, et que vous la devez également aux pauvres et aux princes, et par vous et par

sur le Pont-Neuf et dans la place Dauphine. Comminges, lieutenant des gardes de la Reine, enleva dans un carrosse fermé le bonhomme Broussel, conseiller de la Grand'Chambre, et il le mena à Saint-Germain. Blancménil [René Potier], président aux Enquêtes, fut pris en même temps aussi chez lui, et il fut conduit au bois de Vincennes. Vous vous étonnerez du choix de ce dernier; et si vous aviez connu le bonhomme Broussel, vous ne seriez pas moins surprise du sien. Je vous expliquerai ce détail en temps et lieu; mais je ne vous puis exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui se fit dès le second. La tristesse, ou plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfants; l'on se regardoit et l'on ne se disoit rien [1].

vos officiers, des actions desquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conservez sa franchise, écoutez ses plaintes, et inclinez d'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé; faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien, que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes. Pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, et soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine majesté. Punissez les blasphémateurs et ayez aversion pour les hérétiques; soyez libéral de votre bien, et soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons règlements et les anciennes ordonnances de votre royaume, et corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions et d'en soutenir la dignité. Demeurez dans le respect que vous devez au Saint-Siége, et conservez inviolablement les priviléges et les immunités de l'Église. Entendez souvent la parole de Dieu et fréquentez les sacrements avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jésus-Christ en votre cœur et dans votre royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse régner avec lui dans la vie éternelle. »

1. Les lignes suivantes ont été effacées par le Cardinal dans son manuscrit autographe, p. 515 : « L'on s'avisa de s'ajuster les uns

L'on éclata tout d'un coup : l'on s'émut, l'on courut, l'on cria, l'on ferma les boutiques. J'en fus averti, et quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont j'avois été joué la veille au Palais-Royal, où l'on m'avoit même prié de faire savoir, à ceux qui étoient de mes amis dans le Parlement, que la bataille de Lens n'y avoit causé que des mouvements de modération et de douceur; quoique, dis-je, je fusse très-piqué, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la Reine et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses. Je le dis en ces propres termes à Chapelain [1], à Gomberville et à Plot, chanoine de Notre-Dame et présentement chartreux, qui avoient dîné chez moi. Je sortis en rochet et camail, et je ne fus pas au Marché-Neuf que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurloit plutôt qu'il ne crioit. Je m'en

les autres au moment que l'on alloit voir un grand fracas, et avant qu'on dût craindre des émotions avec ceux qui toutefois..... »

1. C'est l'auteur du poëme de *la Pucelle*. — Les littérateurs de cette époque tenaient à honneur d'être au service du Coadjuteur, qui les accueillait avec empressement. Tallemant dit, en racontant l'*Historiette* de Virelade (t. V, p. 207 et 218) : « Ménage étoit après [songeoit] à entrer chez l'abbé de Retz... La vie de Montmaur fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz, qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le reçut de fort bonne grâce, car n'ayant point de chambre chez lui, il étoit déjà au petit archevêché, il envoya ordre partout de ne louer aucune chambre à M. Ménage, et lui en loua deux à ses dépens, quasi vis-à-vis son logis. Simon Virelade, faiseur de vers, demandoit aussi à être présenté à l'abbé de Retz. Bragelonne et un Ecossois, nommé Salmonet, qui avoient des lettres et ne manquoient point d'esprit (p. 223), furent aussi à son service. Ménage toutefois n'y resta pas longtemps à cause de son humeur satirique et difficile à vivre (V. p. 222). Il critiquoit habituellement la conduite du Coadjuteur. A quoi bon tenir table, disoit-il, quand on doit et qu'on n'a encore récompensé personne (p. 224). Mais il se radoucit pour lui quand il fut fait cardinal. Il fut fait alors bibliothécaire de Son Eminence. » L'*Historiette* de Tallemant des Réaux sur Ménage est des plus instructives au sujet des écrivains de mérite qui fréquentoient la maison de Retz.

démêlai en leur disant que la Reine leur feroit justice. Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de la Meilleraye à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfants qui disoient des injures et qui jetoient des pierres aux soldats, ne laissoit pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyoit que le nuage commençoit à grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir et m'exhorta à dire à la Reine la vérité. Il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour, et nous allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit : « Broussel ! Broussel ! »

Nous trouvâmes la Reine dans le grand cabinet, accompagnée de M. le duc d'Orléans, du cardinal Mazarin, de M. le duc de Longueville, du maréchal de Villeroy, de l'abbé de la Rivière, de Bautru, de Guitaut, capitaine de ses gardes, et de Nogent. Elle me reçut ni bien ni mal. Elle étoit trop fière et trop aigre pour avoir de la honte de ce qu'elle avoit dit la veille ; et le Cardinal n'étoit pas assez honnête homme pour en avoir de la bonne. Il me parut toutefois un peu embarrassé et il me fit une espèce de galimathias par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eût été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avoit eu des raisons toutes nouvelles qui avoient obligé la Reine à se porter à la résolution que l'on avoit prise. Je feignis que je prenois pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étois venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandements de la Reine et pour contribuer de tout ce qui seroit en mon pouvoir au repos et à la tranquillité. La Reine me fit un petit signe de la tête comme pour me remercier ; mais je sus depuis qu'elle avoit remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole qui étoit pourtant très-innocente et

même fort dans l'ordre, en la bouche d'un coadjuteur de Paris. Mais il est vrai de dire qu'auprès des princes, il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.

Le maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Rivière, Bautru et Nogent traitoient l'émotion de bagatelle et qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta; il parla avec force et s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté et je confirmai ce qu'il avoit dit et prédit du mouvement. Le Cardinal sourit malignement et la Reine se mit en colère, en proférant de son fausset aigre et élevé ces propres mots :—« Il y a de la « révolte à s'imaginer que l'on se puisse révolter; voilà « les contes ridicules de ceux qui la veulent. L'auto- « rité du Roi y donnera bon ordre. » Le Cardinal, qui s'aperçut à mon visage que j'étois un peu ému de ce discours, prit la parole, et, avec un ton doux, il répondit à la Reine : — « Plût à Dieu, Madame, que tout « le monde parlât avec la même sincérité que M. le « Coadjuteur! Il craint pour son troupeau, il craint « pour la ville, il craint pour l'autorité de Votre Ma- « jesté. Je suis persuadé que le péril n'est pas au point « qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette matière « est en lui une religion louable. » La Reine, qui entendoit le jargon du Cardinal, se remit tout d'un coup; elle me fit des honnêtetés, et je répondis par un profond respect et une mine si niaise que la Rivière dit à l'oreille de Bautru, de qui je le sus quatre jours après : — « Voyez ce que c'est que de n'être pas jour et nuit « en ce pays-ci ! Le Coadjuteur est homme du monde; « il a de l'esprit; il prend pour bon ce que la Reine « lui vient de dire. » La vérité est que tout ce qui étoit dans ce cabinet jouoit la comédie. Je faisois l'innocent et je ne l'étois pas, au moins en ce fait. Le

Cardinal faisoit l'assuré et il ne l'étoit pas si fort qu'il le paroissoit. Il y eut quelques moments où la Reine contrefit la douce et elle ne fut jamais plus aigre. M. de Longueville témoignoit de la tristesse et il étoit dans une joie sensible, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux les commencements de toutes affaires. M. le duc d'Orléans faisoit l'empressé et le passionné en parlant à la Reine, et je ne l'ai jamais vu siffler avec tant d'indolence qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. Le maréchal de Villeroy faisoit le gai pour faire sa cour au ministre, et il m'avouoit en particulier, les larmes aux yeux, que l'État étoit sur le bord du précipice. Bautru et Nogent bouffonnoient et représentoient, pour plaire à la Reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous supplie, qu'il avoit quatre-vingts ans), qui animoit le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très-bien l'un et l'autre que la tragédie ne seroit peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de la Rivière étoit convaincu que l'émotion du peuple n'étoit qu'une fumée. Il le soutenoit à la Reine, qui l'eût voulu croire, quand même elle eût été persuadée du contraire; et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la Reine, qui étoit la personne du monde la plus hardie, et par celle de la Rivière, qui étoit le poltron le plus signalé de son siècle, que l'aveugle témérité ou la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.

Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre, le maréchal de la Meilleraye, qui jusque-là étoit demeuré très-ferme avec moi à représenter la conséquence du tumulte, prit celui du capitan. Il changea tout d'un coup de ton et de sentiment sur ce que le

bonhomme Vennes, lieutenant colonel des gardes, vint dire à la Reine que les bourgeois menaçoient de forcer les gardes. Comme il étoit tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement et même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il falloit périr plutôt que de souffrir cette insolence, et il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison et tous les courtisans qui étoient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasseroit toute la canaille. La Reine donna même avec ardeur dans son sens; mais ce sens ne fut appuyé de personne; et vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eu de plus réprouvé. Le Chancelier entra dans le cabinet à ce moment. Il étoit si foible de son naturel qu'il n'y avoit jamais dit, jusqu'à cette occasion, aucune parole de vérité; mais en celle-ci la complaisance céda à la peur. Il parla et il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le Cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins d'un rien ces premières idées, en assurant que la chaleur du peuple commençoit à se ralentir, que l'on ne prenoit point les armes, et que, avec un peu de patience, tout iroit bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie dans les conjonctures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre fait qu'il croit à tout ce qui l'empêche d'y remédier. Ces avis, qui arrivoient de moment à autre, faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'État étoit enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenoit pas comme il

étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les choses. Il ajouta je ne sais quoi entre ses dents que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le Cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimoit pas et qui lui répondit : — « Hé bien ! M. de Guitaut, quel est votre avis? » — « Mon avis est, Monsieur, lui répondit brusquement « Guitaut, de rendre ce vieux coquin de Broussel mort « ou vif. » Je pris la parole et je lui dis : « Le premier « ne seroit pas de la piété ni de la prudence de la « Reine ; le second pourroit faire cesser le tumulte. » — La Reine rougit à ce mot et elle s'écria : « Je vous « entends, Monsieur le Coadjuteur ; vous voudriez que « je donnasse la liberté à Broussel ; je l'étranglerai plu- « tôt avec ces deux mains. » Et en achevant cette dernière syllabe elle me les porta presque au visage en ajoutant : « Et ceux qui..... » Le Cardinal, qui ne douta point qu'elle ne m'alloit dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille. Elle se composa et à un point que, si je ne l'eusse bien connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant civil [Dreux d'Aubrai] entra à ce moment dans le cabinet avec une paleur mortelle sur le visage, et je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la Reine en lui racontant des aventures de rien, qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais-Royal. Admirez, je vous supplie, la sympathie des âmes timides. Le cardinal Mazarin n'avoit jusque-là été que médiocrement touché de ce que M. de la Meilleraye et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la Rivière n'en avoit pas été seulement ému. La frayeur du lieutenant civil se glissa, je crois, par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit, dans leur cœur. Ils nous parurent tout à coup méta-

morphosés; ils ne me traitèrent plus de ridicule, ils avouèrent que l'affaire méritoit de la réflexion, ils consultèrent et ils souffrirent que MM. de Longueville, le Chancelier, le maréchal de Villeroy et celui de la Meilleraye et le Coadjuteur prouvassent, par de bonnes raisons, qu'il falloit rendre Broussel devant que les peuples, qui menaçoient de prendre les armes, les eussent prises effectivement.

Nous éprouvâmes en ce rencontre qu'il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider[1]. Le Cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisoient les uns les autres, conclut à se donner encore du temps jusqu'au lendemain et de faire connoître, en attendant, au peuple, que la Reine lui accordoit la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât et ne continuât pas à la demander en foule. Le Cardinal ajouta que personne ne pouvoit plus agréablement ni plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piége, mais je ne m'en pus défendre, et d'autant moins que le maréchal de la Meilleraye, qui n'avait point de vue, y donna même avec impétuosité et m'y entraîna, pour ainsi parler, avec lui. Il dit à la Reine qu'il sortiroit avec moi dans les rues et que nous y ferions des merveilles. — « Je n'en doute point, lui répondis-je, « pourvu qu'il plaise à la Reine de nous faire expédier « en bonne forme la promesse de la liberté des pri« sonniers ; car je n'ai pas assez de crédit parmi le « peuple pour m'en faire croire sans cela. » L'on me

1. Dans la Conjuration de Jean-Louis de Fiesque, le Coadjuteur fait dire à un des amis de ce personnage : « Ne savons-nous pas que la trop grande subtilité du raisonnement amollit le courage et s'oppose souvent aux plus belles actions? Toutes les affaires ont deux visages différents, et les mêmes politiques qui blâment Pompée d'avoir affermi la puissance de César en l'irritant, ont loué la conduite de Cicéron dans la ruine de Catilina. »

loua de ma modération. Le Maréchal ne douta de rien : « la parole de la Reine valoit mieux que tous les « écrits ! » En un mot, l'on se moqua de moi et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage où peut-être jamais particulier se soit rencontré. Je voulus répliquer ; mais la Reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement, avec ses deux mains, en me disant : — « Rendez le repos à l'État. » Le Maréchal m'entraîna, et tous les gardes du corps me portoient amoureusement sur leurs bras en me criant : « Il n'y a que vous qui puissiez remédier au « mal. » Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche [1], et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchoit pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvois. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour apaiser le tumulte. La seule mesure que je me résolus de garder fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple et de lui dire simplement que la Reine m'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion.

L'impétuosité du maréchal de la Meilleraye ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions : car au lieu de venir avec moi comme il m'avoit dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança l'épée à la main en criant de toute sa force : — « Vive le Roi, « liberté à Broussel ! » Comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il

1. Les mots suivants sont effacés dans le manuscrit autographe, p. 534 : « très-résolu de sacrifier tout à mon devoir. »

n'en apaisa par sa voix. L'on cria aux armes. Un crocheteur mit un sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts : le Maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent ; l'on courut de tous côtés aux armes ; une foule de peuple qui m'avoit suivi dans le Palais-Royal me porta plutôt qu'elle ne me poussa jusques à la Croix-du-Tiroir, et j'y trouvai le maréchal de la Meilleraye aux mains avec une grosse troupe de bourgeois, qui avoient pris les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteroient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument, car le Maréchal, qui étoit fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer ; et les bourgeois s'arrêtèrent et se contentèrent de faire ferme dans le carrefour : mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes et des mousquetons de la rue des Prouvelles, qui ne furent pas si modérés et qui ne me voyant pas ou ne me voulant pas voir, firent une charge fort brusque aux chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui étoit auprès du Maréchal l'épée à la main, blessèrent un de mes pages, qui portoit le derrière de ma soutane, et me donnèrent, à moi-même, un coup de pierre au-dessous de l'oreille qui me porta par terre. Je ne fus pas plutôt relevé, qu'un garçon d'apothicaire m'appuya le mousqueton sur la tête. Quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il étoit bon de ne le lui pas témoigner dans ce moment, et je lui dis au contraire : — « Ah ! malheureux ! si ton père te « voyoit... » Il s'imagina que j'étois le meilleur ami de son père, que je n'avois pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus

attentivement. Mon habit lui frappa les yeux : il me demanda si j'étois M. le Coadjuteur. Et aussitôt que je le lui eus dit, il cria : « Vive le Coadjuteur ! » Tout le monde fit le même cri ; l'on courut à moi ; et le maréchal de la Meilleraye se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des halles.

Tout le monde me suivit et j'en eus besoin : car je trouvai cette fourmilière de fripiers toute en armes. Je les flattai, je les caressai, je les injuriai, je les menaçai, enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris ; parce que s'ils les eussent eues encore à la main à l'entrée de la nuit, qui s'approchoit, la ville eût été infailliblement pillée.

Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là ; et elle fut si grande, que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venois de rendre devoit produire au Palais-Royal. Je dis devoit : car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire. J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui me suivoient, mais sans armes, et je trouvai à la barrière le maréchal de la Meilleraye qui, transporté de la manière dont j'en avois usé à son égard, m'embrassa presque jusques à m'étouffer ; et il me dit ces propres paroles : — « Je suis un fou, je suis « un brutal, j'ai failli perdre l'État et vous l'avez « sauvé. Venez, parlons à la Reine en François véri- « tables et en gens de bien ; et prenons des dates pour « faire pendre à notre témoignage, à la majorité du « Roi, ces pestes de l'État, ces flatteurs infâmes qui « font croire à la Reine que cette affaire n'est rien. » Il fit une apostrophe aux officiers des gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit peut-être jamais

sortie de la bouche d'un homme de guerre, et il me porta plutôt qu'il me mena chez la Reine. Il lui dit en entrant et en me montrant de la main : — « Voilà celui, « Madame, à qui je dois la vie, mais à qui Votre Ma« jesté doit le salut de sa garde et peut-être celui du « Palais-Royal. » La Reine se mit à sourire, mais d'une sorte de sourire ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant; et pour empêcher M. de la Meilleraye de continuer mon éloge, je pris la parole : — « Non, « Madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris sou« mis et désarmé qui se vient jeter aux pieds de Votre « Majesté. » — « Il est bien coupable et peu soumis, » repartit la Reine avec un visage plein de feu; « s'il a été « aussi furieux qu'on me l'a voulu faire croire, com« ment se seroit-il pu adoucir en si peu de temps? » Le Maréchal, qui remarqua aussi bien que moi le ton de la Reine, se mit en colère, et il lui dit en jurant : — « Madame, un homme de bien ne vous peut flatter en « l'extrémité où sont les choses. Si vous ne mettez « aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas, de« main, pierre sur pierre à Paris. » Je voulus ouvrir la bouche, pour appuyer ce que disoit le Maréchal, la Reine me la ferma en me disant d'un air de moquerie : — « Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien tra« vaillé [1]. »

1. M. Chéruel, dans l'Appendice au tome I de son édition des *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, a imprimé la relation inédite d'Olivier d'Ormesson sur la journée des Barricades. Ce document n'apprend rien de nouveau, et il est bien loin d'avoir l'importance historique du véridique récit de Mathieu Molé. Voy. ses *Mémoires*, t. III, p. 250, et ceux du cardinal de Retz. — Ce dernier personnage, tout en s'attribuant une plus grande part dans les événements qu'il n'a eu peut-être réellement, n'en retrace pas moins de main de maître toutes les péripéties de cette fameuse journée des Barricades. Nous devons ajouter encore que d'Ormesson était absent de Paris pendant que s'accomplissaient les événements qu'il rapporte, ce qui

Je sortis ainsi du Palais-Royal ; et quoique je fusse ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot, de là jusques à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendoit et qui me força de monter sur l'impériale de mon carrosse, pour lui rendre compte de ce que j'avois fait au Palais-Royal. Je lui dis que j'avois témoigné à la Reine l'obéissance que l'on avoit rendue à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avoit prises et en ne les prenant pas dans ceux où l'on étoit sur le point de les prendre ; que la Reine m'avoit fait paroître de la satisfaction de cette soumission, et qu'elle m'avoit dit que c'étoit l'unique voie par laquelle l'on pouvoit obtenir d'elle la liberté des prisonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune ; et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper approchoit. Cette circonstance vous paroîtra ridicule, mais elle est fondée ; et j'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.

Je me fis saigner en arrivant chez moi, car la contusion que j'avois au-dessous de l'oreille étoit fort augmentée : mais vous croyez bien que ce n'étoit pas là mon plus grand mal. J'avois fort hasardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel, quoique j'eusse observé fort soigneusement de ne lui en pas donner ma parole. Mais avois-je lieu d'espérer moi-même qu'un peuple pût distinguer entre les paroles et les espérances? D'ailleurs, avois-je lieu de croire, après ce que j'avois connu du passé, après ce que je venois de voir du présent, que

ôte de la valeur à son récit. Madame de Motteville, édition de M. Riaux, t. II, p. 153, est plus exacte et rappelle que le Coadjuteur eut une part active dans tous ces événements.

la cour fit seulement réflexion à ce qu'elle nous avoit fait dire à M. de la Meilleraye et à moi? Ou plutôt, n'avois-je pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manqueroit pas cette occasion de me perdre absolument dans le public, en lui laissant croire que je m'étois entendu avec elle pour l'amuser et pour le jouer? Ces vues que j'eus dans toute leur étendue, m'affligèrent, mais elles ne me tentèrent point. Je ne me repentis pas un moment de ce que j'avois fait, parce que je fus persuadé et que le devoir et la bonne conduite m'y avoient obligé. Je m'enveloppai pour ainsi dire dans mon devoir; j'eus honte d'avoir fait réflexion sur l'événement, et Montrésor étant entré là-dessus et m'ayant dit que je me trompois si je croyois avoir beaucoup gagné à mon expédition, je lui répondis ces propres paroles : — « J'y ai beaucoup gagné, en ce « qu'au moins je me suis épargné une apologie en ex- « plication de bienfaits, qui est toujours insupportable « à un homme de bien. Si je fusse demeuré chez moi, « dans une conjoncture comme celle-ci, la Reine, dont « enfin je tiens ma dignité, auroit-elle sujet d'être « contente de moi? » — « Elle ne l'est nullement, « reprit Montrésor; et Madame de Navailles et Madame « de Motteville viennent de dire au prince de Guémené « que l'on étoit persuadé au Palais-Royal qu'il n'avoit « pas tenu à vous d'émouvoir le peuple. »

J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce discours de Montrésor; car quoique j'eusse vu dans le cabinet de la Reine que l'on se moquoit de moi, je m'étois imaginé que cette malignité n'alloit qu'à diminuer le mérite du service que j'avois rendu, et je ne me pouvois figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime. Montrésor persistant à me tourmenter et me disant que mon ami Jean-Louis de Fiesque n'auroit pas été de

mon sentiment, je lui répondis que j'avois toute ma vie estimé les hommes plus par ce qu'ils ne faisoient pas en de certaines occasions, que par tout ce qu'ils y eussent pu faire.

J'étois sur le point de m'endormir tranquillement dans ces pensées, lorsque Laigues arriva, qui venoit du souper de la Reine, et qui me dit que l'on m'avoit tourné publiquement en ridicule, que l'on m'y avoit traité d'homme qui n'avoit rien oublié pour soulever le peuple sous prétexte de l'apaiser; que l'on avoit sifflé dans les rues; qui avoit fait semblant d'être blessé quoiqu'il ne le fût point, enfin qui avoit été exposé deux heures entières à la raillerie fine de Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière, à la fausse compassion du Cardinal et aux éclats de rire de la Reine. Vous ne doutez pas que je ne fusse un peu ému; mais dans la vérité je ne le fus pas au point que vous le devez croire. Je me sentis plutôt de la tentation légère que de l'emportement; tout me vint dans l'esprit mais rien n'y demeura, et je sacrifiai, presque sans balancer, à mon devoir, les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit en foule, aussitôt que le mauvais traitement que je voyois connu et public me donna lieu de croire que je pouvois entrer avec honneur dans les nouvelles.

Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avois à la Reine, toutes ces pensées, quoiqu'à vous dire le vrai je m'y fusse nourri dès mon enfance; et Laigues et Montrésor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations ni par leurs reproches, si Argenteuil qui, depuis la mort de M. le Comte, dont il avoit été premier gentilhomme de la chambre, s'étoit fort attaché à moi, ne fût arrivé. Il

entra dans ma chambre avec un visage fort effaré, et il me dit : — « Vous êtes perdu; le maréchal de la Meil-
« leraye m'a chargé de vous dire que le diable possède
« le Palais-Royal : qu'il leur a mis dans l'esprit que
« vous avez fait tout ce que vous avez pu pour exciter
« la sédition; que lui maréchal de la Meilleraye n'a
« rien oublié pour témoigner à la Reine et au Cardinal
« la vérité; mais que l'un et l'autre se sont moqués de
« lui; qu'il ne les peut excuser dans cette injustice;
« mais qu'aussi il ne les peut assez admirer du mépris
« qu'ils ont toujours eu pour le tumulte; qu'ils en ont
« vu la suite comme des prophètes; qu'ils ont toujours
« dit que la nuit feroit évanouir cette fumée, que lui
« Maréchal ne l'avoit pas cru, mais qu'il en étoit pour
« le présent très-convaincu, parce qu'il s'étoit pro-
« mené dans les rues où il n'avoit pas seulement trouvé
« un homme; que les feux ne se rallumoient plus
« quand ils s'étoient éteints aussi subitement que
« celui-là; qu'il me conjuroit de penser à ma sûreté;
« que l'autorité du Roi paroîtroit dès le lendemain
« avec tout l'éclat imaginable; qu'il voyoit la cour
« très-disposée à ne pas perdre le moment fatal; que
« je serois le premier sur qui l'on voudroit faire un
« grand exemple; que l'on avoit même parlé de m'en-
« voyer à Quimper-Corentin; que Broussel seroit mené
« au Havre-de-Grace et que l'on avoit résolu d'en-
« voyer, à la pointe du jour, le Chancelier au Palais,
« pour interdire le Parlement et pour lui commander
« de se retirer à Montargis. » Argenteuil finit son discours par ces paroles : — « Voilà ce que le maréchal
« de la Meilleraye vous mande. Celui de Villeroy n'en
« dit pas tant, car il n'ose; mais il m'a serré la main,
« en passant, d'une manière qui me fait juger qu'il en
« sait encore peut-être davantage; et moi je vous dis,

« ajouta Argenteuil, qu'ils ont tous deux raison, car il « n'y a pas une âme dans les rues ; tout est calme, et « l'on pendra demain qui l'on voudra. »

Montrésor, qui étoit de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria qu'il n'en doutoit point et qu'il l'avoit bien prédit. Laigues se mit sur les lamentations de ma conduite, qui faisoit pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît. Je leur répondis que s'il leur plaisoit de me laisser en repos un petit quart d'heure, je leur ferois voir que nous n'en étions pas réduits à la pitié, et il étoit vrai.

Comme ils m'eurent laissé tout seul pour le quart d'heure que je leur avois demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvois, parce que j'en étois très-assuré ; je pensai seulement à ce que je devois et je fus embarrassé. Comme la manière dont j'étois poussé et celle dont le public étoit menacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées ; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins ; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les Vies de Plutarque ; mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession, par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement de mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur ; j'appréhendois le ridicule de M. de Sens. Je me soutenois par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples ; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les

affaires brouillent les espèces, elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas ; et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de cas, les vertus d'un chef de parti. J'avois eu mille fois cette vue ; mais elle avoit toujours cédé à ce que je croyois devoir à la Reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public, l'ayant purifiée, je la pris avec joie et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire.

Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : — « Vous savez « que je crains les apologies ; mais vous allez voir que « je ne crains pas les manifestes. Toute la cour me sera « témoin de la manière dont on m'a traité depuis plus « d'un an au Palais-Royal ; c'est au public à défendre « mon honneur ; mais l'on veut perdre le public et « c'est à moi de le défendre de l'oppression. Nous ne « sommes pas si mal que vous vous le persuadez, Mes- « sieurs, et je serai, demain devant midi, maître de « Paris. » Mes deux amis crurent que j'avois perdu l'esprit, et ceux qui m'avoient, je crois, cinquante fois en leur vie persécuté pour entreprendre, me firent à cet instant des leçons de modération. Je ne les écoutai pas et j'envoyai quérir à l'heure même Miron, maître des comptes, colonel du quartier de Saint-Germain de l'Auxerrois, homme de bien et de cœur, et qui avoit beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui exposai l'état des choses ; il entra dans mes sentiments, il me promit d'exécuter tout ce que je désirois. Nous convînmes de ce qu'il y avoit à faire, et il sortit de chez moi en résolution de faire battre le tambour et de faire prendre les armes au premier ordre qu'il recevroit de moi.

Il trouva, en descendant mon degré, un frère de son

cuisinier qui, ayant été condamné à être pendu et n'osant marcher le jour par la ville, y rôdoit assez souvent la nuit. Cet homme venoit de rencontrer, par hasard, auprès du logis de Miron, deux espèces d'officiers qui parloient ensemble et qui nommoient souvent le maître de son frère. Il les écouta s'étant caché derrière une porte, et il ouït que ces gens-là (nous sûmes depuis que c'étoit Vennes, lieutenant colonel des gardes, et Rubentel, lieutenant au même régiment), discouroient de la manière dont il faudroit entrer chez Miron pour le surprendre, et des postes où il seroit bon de mettre les gardes, les Suisses, les gens-d'armes, les chevau-légers, pour s'assurer de tout ce qui étoit depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal. Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de la Meilleraye, nous obligea à prévenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parut pas offensive, n'ayant rien de si grande conséquence dans les peuples que de leur faire paroître, même quand l'on attaque, que l'on ne songe qu'à se défendre. Nous exécutâmes notre projet en ne postant que des manteaux noirs sans armes [des bourgeois considérables], dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposoit de mettre des gens de guerre ; parce qu'ainsi l'on se pouvoit assurer que l'on ne prendroit les armes que quand on l'ordonneroit. Miron s'acquitta si sagement et si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cents gros bourgeois assemblés par pelotons, avec aussi peu de bruit et aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Je donnai ordre à l'Espinai, dont je vous ai déjà parlé à propos des affaires de feu M. le Comte, de se tenir prêt pour se saisir, au premier ordre, de la barrière

des Sergents, qui est vis-à-vis de Saint-Honoré, et pour y faire une barricade contre les gardes qui étoient au Palais-Royal. Et comme Miron nous dit que le frère de son cuisinier avoit ouï nommer plusieurs fois la porte de Nesle à ces deux officiers dont je vous ai déjà parlé, nous crûmes qu'il ne seroit pas mal à propos d'y prendre garde, dans la pensée que nous eûmes que l'on pensoit peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave et déterminé autant qu'homme qui fut au monde, en prit le soin, et il se mit chez un sculpteur, qui logeoit tout proche, avec vingt bons soldats que le chevalier d'Humières [Louis de Crévant], qui faisoit une recrue à Paris, lui prêta.

Je m'endormis après avoir donné ces ordres et je ne fus réveillé qu'à six heures, par le secrétaire de Miron, qui me vint dire que les gens de guerre n'avoient point paru la nuit, que l'on avoit vu seulement quelques cavaliers qui sembloient être venus pour reconnoître les pelotons de bourgeois, et qu'ils s'en étoient retournés au galop après les avoir vus peu considérables; que ce mouvement lui faisoit juger que la précaution que nous avions prise avoit été utile pour prévenir l'insulte que l'on pouvoit avoir projetée contre les particuliers; mais que celui qui commençoit à paroître chez M. le Chancelier, marquoit que l'on méditoit quelque chose contre le public; que l'on voyoit aller et venir des hoquetons et que Ondedeï y étoit allé quatre fois en deux heures.

Quelque temps après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir que le Chancelier marchoit, avec toute la pompe de la magistrature, droit au Palais; et Argenteuil m'envoya dire que deux compagnies des gardes suisses s'avançoient du côté du faubourg, vers la porte de Nesle. Voilà le moment fatal.

Je donnai mes ordres en deux paroles, et ils furent exécutés en deux moments. Miron fit prendre les armes. Argenteuil, habillé en maçon et une règle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, dissipa le reste : le Chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à toute peine dans l'hôtel d'O, qui étoit au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. Le peuple rompit les portes, y entra avec fureur; et il n'y eut que Dieu qui sauva le Chancelier et l'évêque de Meaux, son frère, à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille qui s'amusa, de bonne fortune pour lui, à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

Le mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde, sans exception, prit les armes. L'on voyoit les enfants de cinq et de six ans avec les poignards à la main; on voyoit les mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de douze cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avoit laissées entières. Comme je fus obligé de sortir un moment, pour apaiser un tumulte qui étoit arrivé par le malentendu des deux officiers du quartier, dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis entre autres une lance traînée plutôt que portée par un petit garçon de huit ou dix ans, qui étoit assurément de l'ancienne guerre des Anglois. Mais j'y vis encore quelque chose de plus curieux : M. de Brissac [Louis de Cossé] me fit remarquer un hausse-col de vermeil doré, sur lequel la figure du Jacobin qui tua Henri III étoit gravée, avec cette inscription : « Saint Jacques-Clément. » Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis

rompre le hausse-con à coups de marteau, publiquement, sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria : « Vive le Roi ! » mais l'écho répondit : « Point de Mazarin ! »

Un instant après que je fus entré chez moi, l'argentier de la Reine y arriva, qui me commanda et me conjura, de sa part, d'employer mon crédit pour apaiser la sédition que la cour, comme vous voyez, ne traitoit plus de bagatelle. Je répondis froidement et modestement : « Que les efforts que j'avois faits la veille pour cet effet m'avoient rendu si odieux parmi le peuple, que j'avois même couru fortune pour avoir voulu seulement me montrer un moment ; que j'avois été obligé de me retirer chez moi, même fort brusquement. » A quoi j'ajoutai ce que vous pouvez imaginer de respect, de douleur, de regret, de soumission. L'argentier, qui étoit au bout de la rue quand l'on crioit : « Vive le Roi ! » et qui avoit ouï que l'on y ajoutoit presque à toutes les reprises : « Vive le Coadjuteur ! » fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir ; et quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulois toujours persuader. Les favoris des deux derniers siècles n'ont su ce qu'ils ont fait, quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent avoir pour leurs sujets ; il y a, comme vous voyez, des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois.

Le Parlement s'étant assemblé ce jour-là, de très-bon matin, et devant même que l'on eût pris les armes, apprit le mouvement par les cris d'une multitude immense qui hurloit dans la salle du Palais : « Broussel ! Broussel ! » et il donna arrêt par lequel il fut ordonné

que l'on iroit en corps et en habit au Palais-Royal redemander les prisonniers; qu'il seroit décrété contre Comminges, lieutenant des gardes de la Reine; qu'il seroit défendu à tous gens de guerre, sous peine de la vie, de prendre des commissions pareilles, et qu'il seroit informé contre ceux qui avoient donné ce conseil comme contre des perturbateurs du repos public. L'arrêt fut exécuté à l'heure même : le Parlement sortit au nombre de cent soixante officiers. Il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissements incroyables, toutes les barricades tomboient devant lui.

Le Premier Président parla à la Reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnoit [1]. Il lui représenta au naturel le jeu que l'on avoit fait, en toutes occasions, de la parole royale; les illusions honteuses et même puériles par lesquelles on avoit éludé mille et mille fois les résolutions les plus utiles et même les plus nécessaires à l'État; il exagéra avec force le péril où le public se trouvoit par la prise tumultuaire et générale des armes. La Reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoissoit peu, s'emporta, et elle lui répondit avec un ton de fureur plutôt que de colère : « Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville; mais « vous m'en répondrez, Messieurs du Parlement, vous, « vos femmes et vos enfants. » En prononçant cette dernière syllabe, elle rentra dans sa petite chambre grise et elle en ferma la porte avec force.

Le Parlement s'en retournoit, et il étoit déjà sur les degrés, quand le président de Mesme, qui étoit extrê-

1. Ce discours se trouve dans l'édition que nous avons donnée des *Mémoires* de Mathieu Molé, t. III, p. 256. Le récit des Barricades de Paris, par le Premier Président (p. 250 et suiv.), est un modèle de fidélité, d'exactitude et d'abnégation de toute personnalité.

mement timide, faisant réflexion sur le péril auquel la compagnie s'alloit exposer parmi le peuple, l'exhorta à remonter et à faire encore un effort sur l'esprit de la Reine. M. le duc d'Orléans, qu'ils trouvèrent dans le grand cabinet et qu'ils exhortèrent pathétiquement, les fit entrer au nombre de vingt dans la chambre grise. Le Premier Président fit voir à la Reine toute l'horreur de Paris armé et enragé; c'est-à-dire il essaya de lui faire voir, car elle ne voulut rien écouter, elle se jeta de colère dans la petite galerie.

Le Cardinal s'avança et proposa de rendre les prisonniers, pourvu que le Parlement promît de ne pas continuer ses assemblées. Le Premier Président répondit qu'il falloit délibérer sur la proposition. On fut sur le point de le faire sur-le-champ : mais beaucoup de ceux de la compagnie, ayant représenté que les peuples croiroient qu'elle auroit été violentée si elle opinoit au Palais-Royal, l'on résolut de s'assembler l'après-dînée au Palais et l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

Le Parlement étant sorti du Palais-Royal, et ne disant rien au peuple de la liberté de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne silence au lieu des acclamations passées. Comme il fut à la barrière des Sergents, où étoit la première barricade, il y rencontra du murmure qu'il apaisa en assurant que la Reine lui avoit promis satisfaction. Les menaces de la seconde furent éludées par le même moyen. La troisième, qui étoit à la Croix-du-Tiroir, ne se voulut pas payer de cette monnoie; et un garçon rôtisseur s'avançant avec deux cents hommes, et mettant la hallebarde dans le ventre du Premier Président, lui dit : « Tourne, traître; et si tu « ne veux être massacré toi-même, ramène-nous « Broussel ou le Mazarin et le Chancelier en ôtage. »

Vous ne doutez pas, à mon opinion, ni de la confusion ni de la terreur qui saisit presque tous les assistants; cinq présidents au mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. L'unique Premier Président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce qu'il put de la compagnie; il conserva toujours la dignité de la magistrature et dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes.

Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particulière. Il ne connoissoit point d'interjection. Il n'étoit pas congru dans sa langue, mais il parloit avec une force qui suppléoit à tout cela; et il étoit naturellement si hardi qu'il ne parloit jamais si bien que dans le péril. Il se passa lui-même, lorsqu'il revint au Palais-Royal, et il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la Reine, qui demeura inflexible.

Monsieur fit mine de se jeter à genoux devant elle; quatre ou cinq princesses, qui trembloient de peur, s'y jetèrent effectivement. Le Cardinal, à qui un jeune conseiller des Enquêtes avoit dit en raillant qu'il seroit assez à propos qu'il allât lui-même dans les rues voir l'état des choses; le Cardinal, dis-je, se joignit au gros de la cour et l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la Reine : « Hé bien! Messieurs du « Parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de « faire. » L'on s'assembla en même temps dans la grande galerie; l'on délibéra, et l'on donna arrêt par lequel il fut ordonné que la Reine seroit remerciée de la liberté accordée aux prisonniers.

Aussitôt que l'arrêt fut rendu, l'on expédia les let-

tres de cachet, l'on transmit les paroles, et le Premier Président montra au peuple les copies qu'il avoit prises en forme de l'un et de l'autre : mais l'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi. Le Parlement même ne donna point d'arrêt pour les faire poser, qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté sur la tête des peuples, avec des acclamations incroyables. L'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint.

Comme je n'ai pas cru devoir interrompre le fil d'une narration qui contient le préalable le plus important de la guerre civile, j'ai remis à vous rendre compte en ce lieu d'un certain détail, sur lequel vous vous êtes certainement fait des questions à vous-même, parce qu'il y a des circonstances qui ne se peuvent presque concevoir devant que d'être particulièrement expliquées. Je suis assuré, par exemple, que vous avez de la curiosité de savoir quels ont été les ressorts qui ont donné le mouvement à tous ces corps, qui se sont presque ébranlés tous ensemble ; quelle a été la machine qui, malgré toutes les tentatives de la cour, tous les artifices des ministres, toute la foiblesse du public, toute la corruption des particuliers, a entretenu et maintenu ce mouvement dans une espèce d'équilibre. Vous soupçonnez apparemment bien du mystère, bien de la cabale et bien de l'intrigue. Je conviens que l'apparence y est, et à un point, que je crois que l'on doit excuser les historiens qui ont pris le vraisemblable pour le vrai en ce fait.

Je puis toutefois et je dois même vous assurer que, jusqu'à la nuit qui a précédé les barricades, il n'y a pas eu un grain de ce qui s'appelle manége d'État dans

les affaires publiques, et que celui même qui y a pu être de l'intrigue du cabinet, y a été si léger qu'il ne mériteroit pas d'être pesé. Je m'explique. Longueil, conseiller de la Grand'Chambre, homme d'un esprit noir, décisif et dangereux, et qui entendoit mieux le détail des manœuvres du Parlement que tout le reste du corps ensemble, pensoit, dès ce temps-là, à établir le président de Maison, son frère, dans la surintendance des finances; et comme il s'étoit donné une grande créance dans l'esprit de Broussel, simple et facile comme un enfant, l'on a cru et je le crois aussi qu'il avoit pensé, dès le premier mouvement du Parlement, à pousser et à animer son ami, pour se rendre considérable par cet endroit auprès des ministres.

Le président Viole[1] étoit aussi ami intimissime de Chavigny, qui étoit enragé contre le Cardinal, parce qu'ayant été la principale cause de sa fortune auprès du cardinal de Richelieu, il en avoit été cruellement joué dans les premiers jours de la régence, et comme ce président fut un des premiers qui témoigna de la chaleur dans son corps, l'on soupçonna qu'elle lui fut inspirée par Chavigny. N'ai-je pas eu raison de vous dire que ce grain étoit bien léger? Car supposé même qu'il fût aussi bien préparé que toute la défiance se le peut figurer, dont je doute fort, qu'est-ce que pouvoient faire dans une compagnie composée de plus de deux cents officiers, et agissante avec trois autres compagnies où il y en avoit encore pour le moins une fois autant; qu'est-ce que pouvoient faire, dis-je, deux des plus simples et des plus communes têtes de tout le corps?

Le président Viole avoit toute sa vie été un homme

1. Tallemant des Réaux dit du président Viole (t. IV, p. 140) : « Pierre Viole, sieur d'Ates, avoit une femme qui avoit été jolie en

de plaisir et de nulle application à son métier; le bon homme Broussel étoit vieilli entre les sacs, dans la poudre de la Grand'Chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui se joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes, furent Charton, président aux Requêtes, peu moins que fou, et Blancménil, président aux Enquêtes. Vous le connoissez : il étoit au Parlement comme nous l'avons vu chez vous. Vous jugez bien que s'il y eût eu de la cabale dans la compagnie, l'on n'eût pas été choisir des cervelles de ce carat, au travers de tant d'autres qui avoient sans comparaison plus de poids; et que ce n'est pas sans sujet que je vous ai dit, en plus d'un endroit de ce récit, que l'on ne doit rechercher la cause de la révolution que je décris que dans le dérangement des lois, qui a causé insensiblement celui des esprits, et qui fit que devant que l'on ne se fût presque aperçu du changement, il y avoit déjà un parti. Il est constant qu'il n'y en avoit pas un de tous ceux qui opinèrent dans le cours de cette année, au Parlement et dans les autres compagnies souveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce qui s'ensuivit, mais de ce qui en pouvoit suivre. Tout se disoit et tout se faisoit dans l'esprit des procès; et comme il avoit l'air de la chicane, il en avoit la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires.

Et ce qui étoit admirable, étoit que le concert, qui seul peut remédier aux inconvénients qu'une cohue de cette nature peut produire, eût passé, dans ces sortes d'esprits, pour une cabale. Ils la faisoient eux-mêmes,

sa jeunesse, et on en avoit un peu médit : son mari avoit toujours maille à partir avec elle, et il engrossoit toujours quelques servantes.»

mais ils ne la connoissoient pas; et l'aveuglement, en ces matières, des bien intentionnés, est suivi pour l'ordinaire bientôt après de la pénétration de ceux qui mêlent la passion et la faction dans les intérêts publics, et qui jouent le futur et le possible dans le temps que ces compagnies réglées ne songent qu'au présent et qu'à l'apparent.

Cette petite réflexion, jointe à ce que vous avez vu ci-devant des délibérations du Parlement, vous marque suffisamment la confusion où étoient les choses quand les barricades se firent, et l'erreur de ceux qui prétendent qu'il ne faut point craindre de parti quand il n'y a point de chef. Ils naissent quelquefois dans une nuit. L'agitation que je viens de vous représenter, et si violente et de si longue durée, n'en produisit point dans le cours d'une année entière; un moment en fit éclore et même beaucoup davantage qu'il n'eût été à souhaiter pour le parti.

Comme les barricades furent levées, j'allai chez Madame de Guémené, qui me dit qu'elle savoit de science certaine que le Cardinal croyoit que j'en avois été auteur. La Reine m'envoya quérir le lendemain au matin. Elle me traita avec toutes les marques possibles de bonté et même de confiance. Elle me dit que si elle m'avoit cru, elle ne seroit point tombée dans l'inconvénient où elle étoit; qu'il n'avoit pas tenu au pauvre M. le Cardinal de l'éviter; qu'il lui avoit toujours dit qu'il s'en falloit rapporter à mon jugement; que Chavigny étoit l'unique cause de ce malheur par ses pernicieux conseils, auxquels elle avoit plus déféré qu'à ceux de M. le Cardinal : « Mais, mon Dieu, ajouta-t-elle tout d'un coup, ne ferez-vous point donner des coups de bâton à ce coquin de Bautru qui vous a tant manqué au respect? Je vis l'heure, avant-hier au

soir, que le pauvre M. le Cardinal lui en faisoit donner. » Je reçus tout cela avec un peu moins de sincérité que de respect. Elle me commanda ensuite d'aller voir le pauvre M. le Cardinal, et pour le consoler et pour aviser avec lui de ce qu'il y avoit à faire pour ramener les esprits.

Je n'en fis, comme vous pouvez croire, aucune difficulté. Il m'embrassa avec des tendresses que je ne vous puis exprimer. Il n'y avoit que moi en France qui fût homme de bien ; tous les autres n'étoient que des flatteurs infâmes, et qui avoient emporté la Reine, malgré ses conseils et les miens. Il me déclara qu'il ne vouloit plus rien faire que par mes avis. Il me communiqua les dépêches étrangères. Enfin, il me dit tant de fadaises, que le bon homme Broussel, qu'il avoit aussi mandé et qui étoit entré dans sa chambre un peu après moi, s'éclata de rire en sortant, tout simple qu'il étoit et en vérité jusqu'à l'innocence, et qu'il me coula ces paroles dans l'oreille : « Ce n'est là qu'un pantalon. »

Je revins chez moi très-résolu, comme vous pouvez le croire, de penser à la sûreté du public et à la mienne particulière. J'en examinai les moyens et je n'en imaginai aucun qui ne me parût d'une exécution très-difficile. Je connoissois le Parlement pour un corps qui pousseroit trop sans mesure. Je voyois qu'au moment que je pensois, il délibéroit touchant les rentes de l'Hôtel de Ville, dont la cour avoit fait un commerce honteux ou plutôt un brigandage public. Je considérois que l'armée victorieuse à Lens reviendroit infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris, et que l'on pouvoit très-aisément investir et couper les vivres à la ville en un matin. Je ne pouvois pas ignorer que ce même Parlement, qui poussoit la cour, ne fût très-capable de faire le procès à ceux qui

le seroient eux-mêmes de prendre des précautions pour l'empêcher d'être opprimé. Je savois qu'il y avoit très-peu de gens dans cette compagnie qui ne s'effarassent seulement de la proposition, et peut-être aussi peu à qui il y eût sûreté de la confier. J'avois de grands exemples de l'instabilité des peuples, et beaucoup d'aversion naturelle aux moyens violents, qui sont souvent nécessaires pour le fixer.

Saint-Hibal, mon parent, homme d'esprit et de cœur, mais d'un grand travers et qui n'estimoit les hommes que selon qu'ils étoient mal à la cour, me pressa de prendre des mesures avec l'Espagne, avec laquelle il avoit de grandes habitudes, par le canal du comte de Fuensaldagne, capitaine général aux Pays-Bas sous l'Archiduc [Léopold-Guillaume d'Autriche]. Il m'en donna même une lettre pleine d'offres, que je ne reçus pas. J'y répondis par de simples honnêtetés, et après de grandes et de profondes réflexions, je pris le parti de faire voir par Saint-Hibal aux Espagnols, sans m'engager pourtant avec eux, que j'étois fort résolu à ne pas souffrir l'oppression de Paris, de travailler par mes amis à faire que le Parlement mesurât un peu ses démarches et d'attendre le retour de M. le Prince, avec qui j'étois très-bien, et auquel j'espérois faire connoître et la grandeur du mal et la nécessité du remède. Ce qui me donnoit le plus de lieu de croire que j'en pouvois avoir le temps, étoit que les vacations du Parlement étoient fort proches; et je me persuadois, par cette raison, que la compagnie ne s'assemblant plus et la cour, par conséquent, ne se trouvant plus pressée par les délibérations, l'on demeureroit de part et d'autre dans une espèce de repos qui, bien ménagé par M. le Prince que l'on attendoit de semaine en semaine, pourroit fixer celui du public et la sûreté des particuliers.

L'impétuosité du Parlement rompit mes mesures; car aussitôt qu'il eut achevé de faire le règlement pour le payement des rentes de l'Hôtel de Ville, et des remontrances pour les décharges du quart entier des tailles, et du prêt à tous les officiers subalternes, il demanda, sous prétexte de la nécessité qu'il y avoit de travailler au tarif, la continuation de ses assemblées, même dans le temps des vacations; et la Reine le lui accorda pour quinze jours, parce qu'elle fut très-bien avertie qu'il l'ordonneroit de lui-même si l'on la lui refusoit. Je fis tous mes efforts pour empêcher ce coup, et j'avois persuadé Longueil et Broussel; mais Novion, Blancménil et Viole, chez qui nous nous étions trouvés à onze heures du soir, dirent que la compagnie tiendroit pour des traîtres ceux qui lui feroient cette proposition, et comme j'insistois, Novion entra en soupçon que je n'eusse moi-même du concert avec la cour. Je ne fis aucun semblant de l'avoir remarqué; mais je me ressouvins du prédicant de Genève, qui soupçonna l'amiral de Coligny, chef du parti huguenot, de s'être confessé à un cordelier de Niort. Je le dis en riant au sortir de la conférence au président le Coigneux[1], père de celui que vous voyez aujourd'hui. Cet homme, qui étoit fou, mais qui avoit beaucoup d'esprit et qui avoit été en Flandre ministre de Monsieur, avoit plus de connoissance du monde que les autres, me répondit : — « Vous ne connoissez pas nos gens, vous en

1. Jacques le Coigneux, seigneur de Plailly, a toujours été, dit Tallemant des Réaux (t. IV, p. 7 et 11, édition P. Paris), un homme assez extraordinaire; il avoit un peu la mine d'arracheur de dents. Cela n'empêcha pas qu'avant d'aller en Lorraine, comme il étoit en crédit chez Monsieur, il eut une belle galanterie avec une Madame Guillon, femme d'un conseiller au Parlement. Madame la présidente le Coigneux est une assez belle femme, mais un peu colosse. Mazel, espece de violon, étoit son galant : le Président la chassa de chez lui

« verrez bien d'autres! Gagez que cet innocent (en « me montrant Blancménil) croit avoir été au sabbat, « parce qu'il s'est trouvé ici à onze heures du soir. » Il eût gagné si j'eusse gagé contre lui, car Blancménil, devant que de sortir, nous déclara qu'il ne vouloit plus de conférences particulières, qu'elles sentoient la faction et le complot et qu'il falloit qu'un magistrat dît son avis sur les fleurs de lis, sans en avoir communiqué avec personne ; que les ordonnances l'y obligeoient.

Voilà le canevas sur lequel il broda maintes et maintes impertinences de cette nature, que j'ai dû toucher en passant pour vous faire connoître que l'on a plus de peine, dans les partis, à vivre avec ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés.

C'est tout vous dire, qu'ils firent si bien par leurs journées, que la Reine, qui avoit cru que les Vacations pourroient diminuer quelque degré de la chaleur des esprits, et qui, par cette considération, venoit d'assurer le prévôt des marchands que les bruits que l'on avoit fait courir qu'elle vouloit faire sortir le Roi de Paris étoient faux; que la Reine, dis-je, s'impatienta et emmena le Roi à Ruel. Je ne doutai point qu'elle n'eût pris le dessein de surprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la sortie du Roi [14 septembre]; et je trouvai même, le lendemain au matin, de la consternation dans les esprits les plus échauffés du Parlement. Ce qui l'augmenta fut que l'on eut avis, en même temps, que d'Erlac avoit passé la Somme, avec quatre mille Allemands, et, comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, l'on en publia cinq ou six de même nature, qui me firent connoître que j'aurois encore plus de peine à soutenir les esprits que je n'en avois eu à les retenir.

CHAPITRE V

LE GRAND CONDÉ ; LA COUR ET LES FRONDEURS.

Octobre 1648. — Arrestation de Chavigny. — Le président Viole et Longueil. — Arrêt du Parlement de l'année 1617 contre les ministres étrangers remis en vigueur. — Le président de Novion. — Paroles de Molé. — Le président le Coigneux. — Nécessité de traiter avec les Espagnols. — Arrivée de M. le prince de Condé à la cour. — Le Coadjuteur à Ruel. — Entrevue de M. le Prince et du Coadjuteur. — Conversation sur l'état des affaires. — Remontrances du Parlement sur la sortie du Roi de Paris. — Réponse de la Reine. — Le prince de Condé refuse de venir siéger au Parlement. — Arrêt du Conseil cassant celui du Parlement contre les ministres étrangers. — Le Parlement pourvoit à la sûreté de Paris. — Conduite habile de M. le Prince. — Ses paroles au Coadjuteur. — Avis de Broussel au Parlement. — Expédient proposé par M. le Prince. — Le Coadjuteur demande que Mazarin ne soit pas présent aux conférences de Saint-Germain. — But et nécessité de cette exclusion. — M. de Choisy, M. de Rivière et le président Viole. — Conférence de Saint-Germain. — Les propositions de la Chambre de Saint-Louis y sont examinées. — L'article de la sûreté publique accordé. — Chavigny mis en liberté. — La déclaration du mois d'octobre 1648 enregistrée au Parlement. — Madame de Vendôme et le duc de Beaufort. — Requête au Parlement. — Le Coadjuteur rend service à Madame de Vendôme. — La Reine fait offrir au Coadjuteur 40,000 écus. — Il les refuse. — Le Coadjuteur veut acheter le gouvernement de Paris et de l'Ile de France. — MM. d'Estrées, de Montbazon et de Brancas. — Faute que le Coadjuteur avait faite en désirant ce gouvernement. — Il ne peut l'obtenir. — Son mécontentement. — Retour du Roi à Paris.

Je ne me suis guère trouvé, dans tout le cours de ma vie, plus embarrassé que dans cette occasion. Je voyois le péril dans toute son étendue, et je ne voyois rien qui ne me parût affreux. Les plus grands dangers ont leurs charmes pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès ; les médiocres n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation est attachée à la mauvaise fortune. Je n'avois rien oublié pour faire que le Parlement ne désespérât pas la cour,

au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expédients de se défendre de ses insultes. Qui l'eût cru, si elle eût bien su prendre son temps, ou plutôt si le retour de M. le Prince ne l'eût empêchée de le prendre? Comme on le croyoit retardé pour quelque temps, justement en celui où le Roi sortit de Paris, je ne crus pas avoir celui de l'attendre, comme je me l'étois proposé; et ainsi je me résolus à un parti qui me fit beaucoup de peine, mais qui étoit bon parce qu'il étoit l'unique.

Les extrêmes sont toujours fâcheux; mais ils sont sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolatif, est qu'ils ne sont jamais médiocres et qu'ils sont décisifs quand ils sont bons. La fortune favorisa mon projet. La Reine fit arrêter Chavigny [1] et elle l'envoya au Havre-de-Grace. Je me servis de cet instant pour animer Viole, son ami intime, par sa propre timidité qui étoit grande. Je lui fis voir qu'il étoit perdu lui-même, que Chavigny ne l'étoit que parce que l'on s'étoit imaginé qu'il avoit poussé Viole à ce qu'il avoit fait; qu'il étoit visible que le Roi n'étoit sorti de Paris que pour l'attaquer; qu'il voyoit comme moi l'abattement des esprits; que si on les laissoit tout à fait tomber, ils ne se relèveroient plus; qu'il les falloit soutenir; que j'agissois avec succès dans le peuple; que je m'adressois à lui comme à celui en qui j'avois le plus de confiance et que j'estimois le plus, afin qu'il agît de concert dans le Parlement; que mon sentiment étoit que la compagnie ne devoit point mollir dans ce moment, mais que comme il la con-

1. Mazarin avait sauvé Chavigny d'une disgrâce lors des premiers jours de la Régence, et il le soutint le plus longtemps qu'il put. Dans les Carnets de Mazarin, publiés par M. Cousin, on lit: « M. Chavigny a toujours bien servi; en outre, il possède tous les secrets de la France; aussi, par reconnoissance et par politique, Sa Majesté doit toujours le protéger. »

noissoit, il savoit qu'elle avoit besoin d'être éveillée dans une conjoncture où il sembloit que la sortie du Roi eût un peu trop frappé et endormi ses sens; qu'une parole portée à propos feroit infailliblement ce bon effet.

Ces raisons, jointes aux instances de Longueil, qui s'étoit joint à moi, emportèrent, après de grandes contestations, le président Viole et l'obligèrent à faire, par le seul principe de la peur qui lui étoit très-naturelle, une de plus hardies actions dont l'on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le temps où le président de Mesmes présenta au Parlement sa commission pour la Chambre de Justice, pour dire ce dont nous étions convenus, qui étoit qu'il y avoit des affaires sans comparaison plus pressantes que celle de la Chambre de Justice; que le bruit couroit que l'on vouloit assiéger Paris; que l'on faisoit marcher des troupes; que l'on mettoit en prison les meilleurs serviteurs du feu Roi que l'on jugeoit devoir être contraires à ce pernicieux dessein; qu'il ne pouvoit s'empêcher de représenter à la compagnie la nécessité qu'il croyoit qu'il y avoit à supplier très-humblement la Reine de ramener le Roi à Paris; et d'autant que l'on ne pouvoit ignorer qui étoit l'auteur de tous ces maux, de prier M. le duc d'Orléans et les officiers de la couronne de se trouver au Parlement, pour y délibérer sur l'arrêt donné en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, par lequel il étoit défendu aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Cette corde nous avoit paru à nous-mêmes bien grosse à toucher; mais il ne la falloit pas moindre pour éveiller, ou plutôt pour tenir éveillés des gens que la peur eût très-facilement jetés dans l'assoupissement. Cette passion ne fait pas, pour l'ordinaire, cet effet sur les particuliers; j'ai observé

qu'elle le fait sur les compagnies très-souvent. Il y a même raison pour cela; mais il ne seroit pas juste d'interrompre, pour la déduire, le fil de l'histoire.

Le mouvement que la proposition de Viole fit dans les esprits est inconcevable. Elle fit peur d'abord, elle réjouit ensuite, elle anima après. L'on n'envisagea plus le Roi hors de Paris que pour l'y ramener; l'on ne regarda plus les troupes que pour les prévenir. Blancménil, qui m'avoit paru le matin comme un homme mort, nomma en propres termes le Cardinal, qui n'avoit été jusque-là désigné que sous le titre de ministre. Le président de Novion éclata contre lui avec des injures atroces; et le Parlement donna, même avec gaieté, arrêt par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine pour la supplier de ramener le Roi à Paris et de faire retirer les gens de guerre du voisinage; que l'on prieroit les princes et ducs et pairs d'entrer au Parlement pour y délibérer sur les affaires nécessaires au bien de l'État, et que le prévôt des marchands et échevins seroient mandés pour recevoir les ordres touchant la sûreté de la ville.

Le Premier Président, qui parloit presque toujours avec vigueur pour les intérêts de sa compagnie, mais qui étoit dans le fond dans ceux de la cour, me dit un moment après qu'il fut sorti du Palais : « N'admirez-« vous pas ces gens-ci? Ils viennent de donner un arrêt « qui peut très-bien produire la guerre civile; et parce « qu'il n'y ont pas nommé le Cardinal comme Novion, « Viole et Blancménil le vouloient, ils croient que la « Reine leur en doit de reste. » Je vous rends compte de ces minuties, parce qu'elles vous font mieux connoître l'état et le génie de cette compagnie, que des circonstances plus importantes.

Le président le Coigneux, que je trouvai chez le Premier Président, me dit tout bas : « Je n'ai espé-« rance qu'en vous ; nous serons tous pendus, si vous « n'agissez sous terre. » J'agissois effectivement, car j'avois travaillé toute la nuit avec Saint-Hibal à une instruction avec laquelle je faisois état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensaldagne, et pour l'obliger à marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. Je ne le pouvois pas assurer du Parlement ; mais je m'engageois, en cas que Paris fût attaqué et que le Parlement pliât, de me déclarer et de faire déclarer le peuple. Le premier coup étoit sûr, mais il eût été très-difficile à soutenir sans le Parlement. Je le voyois bien, mais je voyois encore mieux qu'il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents.

Saint-Hibal étoit botté pour partir, quand M. de Châtillon [Gaspard de Coligny] arriva chez moi, qui me dit en entrant que M. le Prince, qu'il venoit de quitter, devoit être à Ruel le lendemain. Il ne me fut pas difficile de le faire parler, parce qu'il étoit mon parent et mon ami ; il haïssoit de plus extrêmement le Cardinal. Il me dit que M. le Prince étoit enragé contre lui ; qu'il étoit persuadé qu'il perdroit l'État si on le laissoit faire ; qu'il avoit en son particulier de très-grands sujets de se plaindre de lui ; qu'il avoit découvert à l'armée que le Cardinal lui avoit débauché le marquis de Noirmoutiers [Louis de la Trémoille], avec lequel il avoit un commerce de chiffres pour être averti de tout à son préjudice. Enfin, je connus par tout ce que me dit Châtillon que M. le Prince n'avoit nulles mesures particulières avec la cour. Je ne balançai pas, comme vous pouvez imaginer ; je fis débotter Saint-Hibal, qui

faillit à enrager, et quoique j'eusse résolu de contrefaire le malade pour n'être point obligé d'aller à Ruel, où je ne croyois pas de sûreté pour moi, je pris le parti de m'y rendre un moment après que M. le Prince y seroit arrivé. Je n'appréhendois plus d'y être arrêté, et parce que Châtillon m'avoit assuré qu'il étoit fort éloigné de toutes les pensées d'extrémité, et parce que j'avois tout sujet de prendre confiance en l'honneur de son amitié. Il m'avoit sensiblement obligé, comme vous avez vu, à propos du drap de pied de Notre-Dame, et je l'avois servi auparavant, avec chaleur, dans le démêlé qu'il eut avec Monsieur, touchant le chapeau de cardinal prétendu par M. son frère. La Rivière eut l'insolence de s'en plaindre, et le Cardinal eut la foiblesse d'y balancer. J'offris à M. le Prince l'intervention en corps de l'Église de Paris. Je vous marque cette circonstance que j'avois oubliée dans ce récit, et qui me donne la satisfaction à moi-même de penser qu'il n'y aura pas eu un point dans ma vie dont je n'aie eu celle de vous rendre compte; c'est pour vous faire voir que je pouvois judicieusement aller à la cour.

La Reine m'y traita admirablement bien; elle faisoit collation auprès de la grotte. Elle affecta de ne donner qu'à Madame la princesse [de Condé] la mère, à M. le Prince et à moi des poncires [gros citrons] d'Espagne qu'on lui avoit apportés. Le Cardinal me fit des honnêtetés extraordinaires; mais je remarquai qu'il observoit avec application la manière dont M. le Prince me traiteroit. Il ne fit que m'embrasser en passant dans le jardin, et, à un autre tour d'allée, il me dit fort bas : « Je serai demain à sept heures chez vous, il y aura « trop de monde à l'hôtel de Condé. »

Il n'y manqua pas; et aussitôt qu'il fut dans le jardin

de l'Archevêché, il m'ordonna de lui exposer au vrai l'état des choses et toutes mes pensées. Je vous puis et dois dire pour la vérité que j'aurois lieu de souhaiter que le discours que je lui fis, et que je lui fis beaucoup plus du cœur que de la bouche, fût imprimé et soumis au jugement des Trois États assemblés; l'on trouveroit beaucoup de défauts dans mes expressions, mais j'ose vous assurer que l'on n'en condamneroit pas les sentiments. Nous convînmes que je continuerois à faire pousser le Cardinal par le Parlement, que je mènerois la nuit, dans un carrosse inconnu, M. le Prince chez Longueil et chez Broussel pour les assurer qu'ils ne seroient pas abandonnés au besoin; que M. le Prince donneroit à la Reine toutes les marques de complaisance et d'attachement, et qu'il répareroit, même avec soin, celles qu'il avoit laissé paroître de son mécontentement du Cardinal, afin de s'insinuer dans l'esprit de la Reine et de la disposer insensiblement à recevoir et à suivre ses conseils; qu'il feindroit, au commencement, de donner en tout dans son sens, et que, peu à peu, il essaieroit de l'accoutumer à écouter les vérités auxquelles elle avoit toujours fermé l'oreille; que l'animosité des peuples augmentant et les délibérations du Parlement continuant, il feroit semblant de s'affoiblir contre sa propre inclination et par la pure nécessité; et qu'en laissant ainsi couler le Cardinal plutôt que tomber, il se trouveroit maître du cabinet par l'esprit de la Reine, et arbitre du public et par l'état des choses et par le canal des serviteurs qu'il y avoit.

Il est constant que, dans l'agitation où l'on étoit, il n'y avoit que ce remède pour rétablir les affaires, et il ne l'est pas moins qu'il n'étoit pas moins facile que nécessaire. Il ne plut pas à la Providence de Dieu de le

bénir, quoiqu'elle lui eût donné la plus belle ouverture qu'ait jamais pu avoir aucun projet. Vous en verrez la suite après que je vous aurai dit un mot de ce qui se passa immédiatement auparavant[1].

Comme la Reine n'étoit sortie de Paris que pour se donner lieu d'attendre, avec plus de liberté, le retour des troupes avec lesquelles elle avoit dessein d'insulter ou d'affamer la ville (il est certain qu'elle pensa à l'un et à l'autre); comme, dis-je, la Reine n'étoit sortie qu'avec cette pensée, elle ne ménagea pas beaucoup le Parlement à l'égard du dernier arrêt dont je vous ai parlé ci-dessus, et par lequel elle étoit suppliée de ramener le Roi à Paris. Elle répondit aux députés qui étoient allés faire les remontrances, qu'elle en étoit fort surprise et fort étonnée, que le Roi avoit accoutumé, tous les ans, de prendre l'air en cette saison, et que sa santé lui étoit plus chère qu'une vaine frayeur du peuple. M. le Prince, qui arriva justement dans ce moment et qui ne donna pas dans la pensée que l'on avoit à la cour d'attaquer Paris, crut qu'il la falloit au moins satisfaire par les autres marques qu'il pouvoit donner à la Reine de son attachement à ses volontés. Il dit aux deux présidents et aux conseillers, qui l'invitoient à venir prendre sa place, selon la teneur de l'arrêt, qu'il ne s'y trouveroit pas et qu'il obéiroit à la Reine, en dût-il périr. L'impétuosité de son humeur l'emporta dans la chaleur du discours plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme vous le jugez aisément par ce que je vous viens de dire de la disposition où il étoit, même devant que je lui eusse parlé. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'iroit point, et que l'on avoit fait dans la compagnie des propositions trop hardies

1. Retz avait ajouté : « Dans l'âme de M. le Prince; » mais ces mots ont ensuite été effacés par lui.

et insoutenables. M. le prince de Conti parla au même sens.

Le lendemain, les gens du Roi apportèrent au Parlement un arrêt du Conseil qui portoit cassation de celui du Parlement et défense de délibérer sur la proposition de 1617 contre le ministère des étrangers. La compagnie opina avec une chaleur inconcevable; ordonna des remontrances par écrit; manda le prévôt des marchands pour pourvoir à la sûreté de la ville; commanda à tous les gouverneurs de laisser les passages libres; et que, dès le lendemain, toutes affaires cessantes, l'on délibéreroit sur la proposition de 1617. Je fis l'impossible toute la nuit pour rompre ce coup, parce que j'avois lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager M. le Prince, malgré lui-même, dans les intérêts de la cour. Longueil courut de son côté pour le même effet. Broussel lui promit d'ouvrir l'avis modéré; les autres ou m'en assurèrent ou me le firent espérer. Ce ne fut plus cela le lendemain au matin.

Ils s'échauffèrent les uns les autres devant que de s'asseoir. Ce maudit esprit de classe, dont je vous ai déjà parlé, les saisit : et ces mêmes gens qui deux jours devant trembloient de frayeur et que j'avois eu tant de peine à rassurer, passèrent, tout d'un coup, et sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à l'aveugle fureur; et telle qu'ils ne firent pas seulement de réflexion que le général de cette même armée, dont le nom seul leur avoit fait peur et qu'ils devoient plus appréhender que son armée, parce qu'ils avoient sujet de le croire mal intentionné pour eux, comme ayant toujours été très-attaché à la cour; ils ne firent pas, dis-je, seulement réflexion que ce général venoit d'y arriver; et ils donnèrent cet arrêt que je vous ai mar-

qué ci-dessus, et qui obligea la Reine de faire sortir de Paris M. d'Anjou, tout rouge encore de la petite vérole, et Madame la duchesse d'Orléans même malade; et qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si M. le Prince, avec lequel j'eus sur ce sujet une seconde conférence de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus sain et le plus sage, quoiqu'il fût très-mal persuadé du Cardinal, et à l'égard du public et au sien particulier, et quoiqu'il ne fût guère plus satisfait de la conduite du Parlement, avec lequel l'on ne pouvoit prendre aucune mesure en corps, ni de bien sûres avec les particuliers. Il ne balança pas un moment à prendre la résolution qu'il crut la plus utile au bien de l'État. Il marcha sans hésiter, d'un pas égal entre le cabinet et le public, entre la faction et la cour, et il me dit ces propres paroles, qui me sont toujours demeurées dans l'esprit, même dans la plus grande chaleur de nos démêlés : — « Le Mazarin ne sait « ce qu'il fait, il perdroit l'État si l'on n'y prenoit « garde. Le Parlement va trop vite, vous me l'aviez « bien dit et je le vois. S'il se ménageoit comme nous « l'avions concerté, nous ferions nos affaires ensemble « et celles du public. Il se précipite; et si je me pré- « cipitois avec lui, je ferois peut-être mes affaires « mieux que lui : mais je m'appelle Louis de Bourbon, « et je ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables « de bonnets carrés sont-ils enragés de m'engager ou « à faire demain la guerre civile, ou à les étrangler « eux-mêmes, et à mettre sur leur tête et sur la mienne « un gredin de Sicile qui nous perdra tous à la fin. »

M. le Prince avoit raison dans la vérité d'être embarrassé et fâché; car vous remarquerez que ce même Broussel, avec lequel il avoit pris lui-même des mesures, et qui m'avoit particulièrement promis d'être

modéré dans cette délibération, fut celui qui ouvrit l'avis de l'arrêt, et qui ne m'en donna d'autre excuse que l'emportement général qu'il avoit vu dans tous les esprits. Enfin, la conclusion de notre conférence, fut qu'il partiroit au même moment pour Ruel; qu'il s'opposeroit, comme il avoit déjà commencé, aux projets déjà concertés et résolus d'attaquer Paris, et qu'il proposeroit à la Reine que M. le duc d'Orléans et lui écrivissent au Parlement, et le priassent d'envoyer des députés pour conférer et pour essayer de remédier aux nécessités de l'État.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que ce fut lui qui me proposa cet expédient, qui ne m'étoit point venu dans l'esprit. Il est vrai qu'il me charma et qu'il me toucha au point que M. le Prince s'aperçut de mon transport et qu'il me dit avec tendresse : « Que vous « êtes éloigné des pensées que l'on vous croit à la cour ! « Plût à Dieu que tous ces coquins de ministres eus« sent d'aussi bonnes intentions que vous ! »

J'avois fort assuré M. le Prince que le Parlement ne pouvoit qu'agréer extrêmement l'honneur que M. d'Orléans et lui lui feroient de lui écrire : mais j'avois ajouté, que je doutois que, vu l'aigreur des esprits, il voulût conférer avec le Cardinal; que j'étois persuadé que si lui M. le Prince pouvoit faire en sorte d'obliger la cour à ne point se faire une affaire, ni une condition de la présence de ce ministre, il se donneroit à lui-même un avantage très-considérable, et en ce que tout l'honneur de l'accommodement, où Monsieur à son ordinaire ne serviroit que de figure, lui reviendroit, et en ce que l'exclusion du Cardinal décréditeroit au dernier point son ministère et seroit un préalable utile aux coups que M. le Prince faisoit état de lui donner dans le cabinet. Il comprit très-bien son intérêt; et le Parlement

ayant répondu à Choisy, chancelier de Monsieur, et au chevalier de Rivière, gentilhomme de la chambre de M. le Prince, qui y avoient porté les lettres de leurs maîtres, que le lendemain les députés iroient à Saint-Germain, pour conférer avec MM. les princes seulement, M. le Prince se servit très-habilement de cette parole pour faire croire au Cardinal qu'il ne se devoit pas commettre, et qu'il étoit de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Cette atteinte fut cruelle à la personne d'un Cardinal, reconnu depuis la mort du feu Roi pour premier ministre; et la suite ne lui en fut pas moins honteuse. Le président Viole, qui avoit ouvert l'avis au Parlement de renouveler l'arrêt de 1617 contre les étrangers, vint à Saint-Germain, où le Roi étoit allé de Ruel, sous la parole de M. le Prince, et il fut admis sans contestation à la conférence qui fut tenue chez M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince, de M. le prince de Conti et de M. de Longueville[1].

L'on y traita presque tous les articles qui avoient été proposés à la chambre de Saint-Louis, et MM. les Princes en avoient accordé beaucoup avec facilité. Le Premier Président s'étant plaint de l'emprisonnement de M. de Chavigny, donna lieu à une contestation considérable; parce que sur la réponse qu'on lui fit que Chavigny n'étant pas du corps du Parlement, cette action ne regardoit en rien la compagnie, il répondit que les ordonnances obligeoient à ne laisser personne plus de vingt-quatre heures en prison sans l'interroger. Monsieur s'éleva avec chaleur à ce mot, qu'il prétendit donner des bornes trop étroites à l'autorité royale. Viole le soutint avec vigueur; les députés tout d'une

1. Retz avait ajouté les mots suivants, qu'il a ensuite effacés : « A l'exclusion de tous les ministres. »

voix y demeurèrent fermes, et en ayant fait, le lendemain, leur rapport au Parlement, ils en furent loués; et la chose fut poussée avec tant de force et soutenue avec tant de fermeté, que la Reine fut obligée de consentir que la déclaration portât que l'on ne pourroit plus tenir aucun même particulier du royaume, en prison plus de trois jours sans l'interroger. Cette clause obligea la cour de donner aussitôt après la liberté à Chavigny, qu'il n'y avoit pas lieu d'interroger en forme.

Cette question, que l'on appeloit celle de la sûreté publique [1], fut presque la seule qui reçût beaucoup de contradiction, le ministère ne se pouvant résoudre à s'astreindre à une condition aussi contraire à la pratique, et le Parlement n'ayant pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne ordonnance accordée par nos rois, à la réquisition des États. Les vingt-trois autres propositions de la chambre de Saint-Louis passèrent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestations pour leur substance. Il y eut cinq conférences à Saint-Germain. Il n'entra dans la première que MM. les princes. Le Chancelier et le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été fait surintendant en la place d'Émery, furent admis dans les quatre autres. Ce premier y eut de grandes prises avec le Premier Président, qui avoit un mépris pour lui qui alloit jusqu'à la brutalité. Le lendemain de chaque conférence, l'on opinoit, sur le rapport des députés, au Parlement. Il seroit infini et ennuyeux de vous rendre compte de toutes les

1. Cette concession fut regardée comme une des plus grandes qu'il fût possible au Roi de faire au Parlement; aussi les ministres et les princes signèrent-ils un engagement de détruire le Parlement, s'il demandait quelque nouvelle concession. Voy. l'édition que nous avons donnée des *Mémoires de Molé*, t. IV, p. 325.

scènes qui y furent données au public, et je me contenterai de vous dire, en général, que le Parlement, ayant obtenu ou plutôt emporté sans exception tout ce qu'il demandoit, c'est-à-dire le rétablissement des anciennes ordonnances par une déclaration conçue sous le nom du Roi, mais dressée et dictée par la compagnie, crut encore qu'il se relâcheroit beaucoup en promettant qu'il ne continueroit pas ses assemblées. Vous verrez cette déclaration tout d'une vue, s'il vous plaît de vous ressouvenir des propositions que je vous ai marqué, de temps en temps dans la suite de cette histoire, avoir été faites dans le Parlement et dans la chambre de Saint-Louis.

Le lendemain qu'elle fut publiée et enregistrée, qui fut le 24 octobre 1648 [1], le Parlement prit les Vacations, et la Reine revint avec le Roi à Paris bientôt après. J'en rapporterai les suites, après que je vous aurai rendu compte de deux ou trois incidents qui survinrent dans le temps de ces conférences.

Madame de Vendôme présenta requête au Parlement, pour lui demander la justification de M. son fils, qui s'étoit sauvé le jour de la Pentecôte précédente de la prison du bois de Vincennes, avec résolution et bonheur. Je n'oubliai rien pour la servir en cette occasion;

1. La *Gazette* de Renaudot nous donne (p. 1444) les nouvelles suivantes du Coadjuteur et de ses occupations à cette même époque :
« Le 20 du mois d'octobre, veille de sainte Ursule, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, officia solennellement aux vêpres, qui furent chantées par la musique du Roi dans la nouvelle église de Sorbonne, bâtie aux dépens du défunt cardinal duc de Richelieu, qui y est enterré, et le lendemain y célébra la grand'-messe et dit les vêpres aussi chantées par la même musique; une docte prédication ayant été faite par l'archevèque d'Utique, coadjuteur de Montauban, au milieu de deux élégantes oraisons latines, l'une du sieur Aimery, ancien docteur de cette maison, et l'autre du sieur Halé, qui en est bachelier. »

et Madame de Nemours [Élisabeth de Vendôme[1]], sa fille, avoua que je n'étois pas méconnoissant.

Je ne me conduisis pas si raisonnablement dans une autre rencontre qui m'arriva. Le Cardinal, qui eût souhaité avec passion de me perdre dans le public, avoit engagé le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances et mon ami, à m'apporter chez moi quarante mille écus que la Reine m'envoyoit pour le payement de mes dettes, en reconnoissance, disoit-il, des services que j'avois essayé de lui rendre le jour des barricades. Observez, je vous supplie, que lui qui m'avoit donné les avis les plus particuliers des sentiments de la cour sur ce sujet, les croyoit de la meilleure foi du monde changés pour moi, parce que le Cardinal lui avoit témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avoit faite et qu'il avoit reconnue clairement depuis. Je ne vous marque cette circonstance que parce qu'elle sert à faire connoître que les gens qui sont naturellement foibles à la cour, ne peuvent jamais s'empêcher de croire tout ce qu'elle prend la peine de leur vouloir faire croire. Je l'ai observé mille et mille fois, et que quand ils ne sont pas dupes, ce n'est que la faute du ministre. Comme la foiblesse à la cour n'étoit pas mon défaut, je ne me laissai pas persuader par le maréchal de la Meilleraye, comme le maréchal de la Meilleraye s'étoit laissé persuader par le Mazarin, et je refusai les offres de la Reine avec toutes les paroles requises en cette occasion, moins sincères à proportion de la sincérité avec laquelle elles m'étoient faites.

Mais voici le point où je donnai dans le panneau. Le

1. Le Coadjuteur nous a déjà parlé ci-dessus, p. 73 et 74, de ses relations personnelles avec Mademoiselle de Vendôme, qui cessèrent au moment du mariage qu'elle contracta avec le duc de Nemours.

maréchal d'Estrées traitoit du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon [Hercule de Rohan]. Le Cardinal l'obligea à faire semblant d'en avoir perdu la pensée, et à essayer de me l'inspirer comme une chose qui me convenoit fort, et dans laquelle je donnerois d'autant plus facilement, que le prince de Guémené à qui cet emploi n'étoit pas propre, en ayant la survivance et devant par conséquent toucher une partie du prix, les intérêts de la princesse, que l'on savoit ne m'être pas indifférents, s'y trouveroient. Si j'eusse eu bien du bon sens, je n'aurois pas seulement écouté une proposition de cette nature, laquelle m'eût jeté, si elle eût réussi, dans la nécessité ou de me servir de la qualité de gouverneur de Paris contre les intérêts de la cour, ce qui n'eût pas été assurément de la bienséance, ou de préférer les devoirs d'un gouverneur à ceux d'un archevêque, ce qui étoit cruellement et contre mon intérêt et contre ma réputation. Voilà ce que j'eusse prévu si j'eusse eu bien du bon sens : mais si j'en eusse eu un grain en cette occasion, je n'eusse pas au moins fait voir que j'eusse pente à en recevoir l'ouverture, que je n'y eusse vu moi-même plus de jour. Je m'éblouis d'abord à la vue du bâton, qui me parut devoir être d'une figure plus agréable, quand il seroit croisé avec la crosse; et le Cardinal ayant fait son effet, qui étoit de m'entamer dans le public sur l'intérêt particulier, sur lequel il n'avoit pu jusque-là prendre sur moi le moindre avantage, rompit l'affaire par le moyen des difficultés que le maréchal d'Estrées, de concert avec lui, y fit naître.

Je fis, à ce moment, une seconde faute presque aussi grande que la première : car au lieu d'en profiter comme je le pouvois, en deux ou trois manières, je m'emportai, et je dis tout ce que la rage fait dire à

l'honneur du ministre, à Brancas, neveu du Maréchal, et dont le défaut n'étoit pas dès ce temps-là de ne pas redire aux plus forts ce que les plus foibles disoient d'eux. Je ne pourrois pas vous dire encore à l'heure qu'il est les raisons, ou plutôt les déraisons, qui me purent obliger à une aussi méchante conduite. Je cherche dans les replis de mon cœur le principe qui fait que je trouve une satisfaction plus sensible à vous faire une confession de mes fautes, que je n'en trouverois assurément dans le plus juste panégyrique. Je reviens aux affaires publiques.

La déclaration, à la publication de laquelle j'étois demeuré étranger, et le retour du Roi à Paris, joint à l'inaction du Parlement qui étoit en vacations, apaisèrent pour un moment le peuple qui étoit si échauffé, que deux ou trois jours devant que l'on eût enregistré la déclaration, il avoit été sur le point de massacrer le Premier Président et le président de Nesmond, parce que la compagnie ne délibéroit pas aussi vite que les marchands le prétendoient, sur un impôt établi à l'entrée du vin. Cette chaleur revint avec la Saint-Martin [1]. Il semble que tous les esprits étoient surpris et enivrés de la fumée des vendanges; et vous allez voir des scènes, au prix desquelles les passées n'ont été que des verdures et des pastourelles [2].

1. Nous trouvons dans la *Gazette* de Renaudot (p. 1628) les nouvelles suivantes du Coadjuteur :

« Le 21 novembre, Sa Majesté fit ses dévotions en l'église Notre-Dame, où elle reçut la communion par les mains du sieur Seguin, l'un de ses aumôniers et doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois; et après avoir dîné au Val-de-Grâce, alla entendre les vêpres aux Filles de Sainte-Marie, où l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha très-doctement, selon sa coutume.

2. Les mots suivants sont effacés dans le manuscrit, p. 623 : « Je vous déclare que je vais vous faire mon éloge. »

CHAPITRE VI

LE ROI ABANDONNE PARIS.

Novembre 1648, Janvier 1649. — État des partis. — Le Parlement. — Les Princes. — Le peuple. — Mazarin. — Les troupes s'approchent de Paris. — Le duc d'Orléans et M. le Prince au Parlement. — Mazarin ignore les usages administratifs de France. — La Chambre des Comptes et la Cour des Aides. — Les tailles ne peuvent être mises en partie. — Les ministres contreviennent à la déclaration. — Le Premier Président Molé. — Nouvelles assemblées du Parlement le 2 janvier 1649. — La Reine fait sortir Louis XIV et toute la cour de Paris. — Le duc d'Orléans et M. le Prince suivent le Roi. — M. le Prince, mécontent du Parlement, offre ses services à la Reine. — Regrets du Coadjuteur. — Conversation de ce prélat avec M. le Prince sur l'état des affaires. — *Le défaut de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans un des plus beaux esprits du monde.* — M. le Prince abandonne une carrière ouverte plus belle et plus vaste que celle des Guises. — La cour affamera Paris. — Le Coadjuteur et M. le Prince se séparent. — Montrésor, Saint-Ibal et l'Espagne. — La duchesse de Longueville entre dans le parti de la Fronde. — Affection de la duchesse pour M. le Prince. — Le prince de Conti gouverné par Madame de Longueville. — *Commentaires fâcheux.* — Coligny et la Duchesse — Le duc de Longueville. — Le duc de Bouillon. — Le maréchal de la Mothe. — Varicarville. — Le Coadjuteur et Madame de Longueville. — La duchesse de Bouillon. — Viole, le Coigneux et le Parlement. — Marigny et ses libelles. — Les prêts interdits. — Mazarin passe pour un juif usurier. — Blancménil. — Le Coadjuteur reçoit ordre de la Reine de se rendre à Saint-Germain.

Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connoître et de prendre ce moment. Si on le manque dans la révolution des États, l'on court fortune ou de ne le pas retrouver, ou de ne le pas apercevoir. Il y en a mille et mille exemples. Les six ou sept semaines qui coulèrent depuis la publication de la déclaration jusqu'à la Saint-Martin de l'année 1648, nous en présentent un qui ne nous a été que trop sensible. Chacun trouvoit son compte dans la déclaration, c'est-à-dire

chacun l'y eût trouvé si chacun l'eût bien entendu. Le Parlement avoit l'honneur du rétablissement de l'ordre. Les princes le partageoient et en avoient le principal fruit, qui étoit la considération et la sûreté. Le peuple, déchargé de plus de soixante millions, y trouvoit un soulagement considérable; et si le cardinal Mazarin eût été de génie propre à se faire honneur de la nécessité, qui est une des qualités des plus nécessaires à un ministre, il se fût, par un avantage qui est toujours inséparable de la faveur, il se fût, dis-je, approprié dans la suite la plus grande partie du mérite des choses même auxquelles il s'étoit le plus opposé.

Voilà des avantages signalés pour tout le monde; et tout le monde manqua ces avantages signalés par des considérations si légères, qu'elles n'eussent pas dû, dans les véritables règles du bon sens, en faire même perdre de médiocres. Le peuple, qui s'étoit animé par les assemblées du Parlement, s'effaroucha dès qu'il les vit cesser sur l'approche de quelques troupes, desquelles, dans la vérité, il étoit ridicule de prendre ombrage, et par la considération de leur petit nombre et par beaucoup d'autres circonstances. Le Parlement prit à son retour toutes les bagatelles qui sentoient le moins du monde l'inexécution de la déclaration, avec la même rigueur et avec les mêmes formalités qu'il auroit traité ou un défaut ou une forclusion. M. le duc d'Orléans vit tout le bien qu'il pouvoit faire et une partie du mal qu'il pouvoit empêcher; mais comme l'endroit par lequel il fut touché de l'un et de l'autre ne fut pas celui de la peur, qui est sa passion dominante, il ne sentit pas assez le coup pour en être ému.

M. le Prince connut le mal dans toute son étendue; mais comme son courage étoit sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez; il voulut le bien, mais

il ne le voulut qu'à sa mode : son âge, son humeur et ses victoires ne lui permirent pas de joindre la patience à l'activité ; et il ne conçut pas d'assez bonne heure cette maxime si nécessaire aux princes, de ne considérer les petits incidents que comme des victimes que l'on doit toujours sacrifier aux grandes affaires. Le Cardinal, qui ne connoissoit en façon du monde nos manières, confondoit journellement les plus importantes avec les plus légères ; et, dès le lendemain que la déclaration fut publiée, cette déclaration qui passoit dans cette chaleur des esprits pour une loi fondamentale de l'État, dès le lendemain, dis-je, qu'elle fut publiée, elle fut entamée et altérée sur des articles de rien, que le Cardinal devoit même observer avec ostentation, pour colorer les contraventions qu'il pouvoit être obligé de faire aux plus considérables : et ce qui lui arriva de cette conduite, fut et que le Parlement, aussitôt après son ouverture, recommença à s'assembler et que la Chambre des Comptes et la Cour des Aides même, auxquelles on porta dans ce même mois de novembre la déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajouter encore plus de modifications et de clauses que le Parlement.

La Cour des Aides, entre autres, fit défense, sur peine de la vie, de mettre les tailles en parti. Comme elle eût été mandée pour ce sujet au Palais-Royal et qu'elle se fût relâchée, en quelque façon, de ce premier arrêt en permettant de faire des prêts sur les tailles pour six mois, le Parlement le trouva très-mauvais et s'assembla le 30 de décembre, tant sur ce fait que sur ce que l'on savoit qu'il y avoit une autre déclaration à la Chambre des Comptes, qui autorisoit pour toujours les mêmes prêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que, dès le 16 du même mois de décembre,

M. le duc d'Orléans et M. le Prince avoient été au Parlement pour empêcher les assemblées et pour obliger la compagnie à travailler, seulement par députés, à la recherche des articles de la déclaration, auxquels on prétendoit que le ministère avoit contrevenu; ce qui lui fut accordé, mais après une contestation fort aigre. M. le Prince parla avec beaucoup de chaleur, et l'on prétendit même qu'il avoit fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer. Il m'a dit souvent depuis qu'il n'en avoit pas eu la pensée. Ce qui est constant, est que la plupart des conseillers le crurent, que le murmure s'éleva, et que si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigries.

Elles parurent le lendemain [31 décembre] plus douces, parce que la compagnie se relâcha, comme je vous ai dit ci-dessus, à examiner les contraventions faites à la déclaration, par députés seulement et chez M. le Premier Président; mais cette apparence de calme ne dura pas longtemps.

[1649.] Le Parlement résolut, le 2 de janvier, de s'assembler pour pourvoir à l'exécution de la déclaration, que l'on prétendoit avoir été blessée, particulièrement dans les huit ou dix derniers jours, en tous ses articles; et la Reine prit le parti de faire sortir le Roi de Paris, à quatre heures du matin, le jour des Rois, avec toute la cour. Les ressorts particuliers de ce grand mouvement sont assez curieux, quoiqu'ils soient fort simples[1].

Vous jugez suffisamment, par ce que je vous ai déjà dit, de ceux qui faisoient agir la Reine, conduite par

1. Le cardinal de Retz nous fait connaître les *ressorts particuliers* des grands mouvements qui eurent lieu pendant l'année 1649; mais les *Mémoires de Molé* nous donnent la relation officielle de toutes les délibérations du Parlement. Les réflexions dont il les accompagne rendent ses *Mémoires* des plus utiles à consulter pour cette époque.

le Cardinal, et M. d'Orléans, gouverné par la Rivière, qui étoit l'esprit le plus bas et le plus intéressé de son siècle. Voici ce qui m'a paru des motifs de M. le Prince.

Les contre-temps du Parlement, desquels je vous ai déjà parlé, commencèrent à le dégoûter presque aussitôt après qu'il eut pris des mesures avec Broussel et avec Longueil ; et ce dégoût, joint aux caresses que la Reine lui fit à son retour, aux soumissions apparentes du Cardinal, à la pente naturelle qu'il tenoit de père et de mère de n'aimer pas à se brouiller avec la cour, affoiblirent avec assez de facilité, dans son esprit, les raisons que son grand cœur y avoit fait naître. Je m'aperçus d'abord du changement ; je m'en affligeai pour moi, je m'en affligeai pour le public ; mais je m'en affligeai, en vérité, beaucoup plus pour lui-même. Je l'aimois autant que je l'honorois, et je vis d'un coup d'œil le précipice. Je vous ennuierois si je vous rendois compte de toutes les conversations que j'eus avec lui sur cette matière. Vous jugerez, s'il vous plaît, des autres par celle dont je vous vais rapporter le détail. Elle se passa justement l'après-dînée du jour où l'on prétendit qu'il avoit menacé le Parlement.

Je trouvai, dans ce moment, que le dégoût que j'avois remarqué déjà dans son esprit étoit changé en colère et même en indignation. Il me dit, en jurant, qu'il n'y avoit plus de moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois, qui en vouloient à l'autorité royale ; que tant qu'il avoit cru qu'ils n'eussent en butte que le Mazarin, il avoit été pour eux ; que je lui avois moi-même confessé, plus de trente fois, qu'il n'y avoit aucune mesure bien sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, parce qu'ils ne

peuvent jamais se répondre un instant de leur compagnie; qu'il ne se pouvoit résoudre à devenir le général d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohue de cette nature; qu'il étoit prince du sang; qu'il ne vouloit pas ébranler l'État; que si le Parlement eût pris la conduite dont on étoit demeuré d'accord, on l'eût redressé. Mais qu'agissant comme il le faisoit, il prenoit le chemin de le renverser. M. le Prince ajouta à cela tout ce que vous vous pouvez figurer de réflexions publiques et particulières. Voici en propres paroles ce que je lui répondis :

« Je conviens, Monsieur, de toutes les maximes générales; permettez-moi, s'il vous plaît, de les appliquer au fait particulier. Si le Parlement travaille à la ruine de l'État, ce n'est pas qu'il ait l'intention de le ruiner; nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité royale que les officiers, et tout le monde en convient. Il faut donc reconnoître de bonne foi que lorsque les compagnies souveraines font du mal, ce n'est que parce qu'elles ne savent pas bien faire le bien même qu'elles veulent. La capacité d'un ministre qui sait ménager les particuliers et les corps, les tient dans l'équilibre où elles doivent être naturellement et dans lequel elles réussissent, par un mouvement qui balance ce qui est de l'autorité des princes et de l'obéissance des peuples. L'ignorance de celui qui gouverne aujourd'hui ne lui laisse ni assez de vue ni assez de force pour régler les poids de cette horloge. Les ressorts s'en sont mêlés. Ce qui n'étoit que pour modérer le mouvement veut le faire, et je conviens qu'il le fait mal, parce qu'il n'est pas lui-même fait pour cela : voilà où gît le défaut de notre machine. Votre Altesse la veut re-

« dresser, et avec d'autant plus de raison, qu'il n'y a « qu'elle qui en soit capable; mais pour la redresser, « faut-il se joindre à ceux qui la veulent rompre? Vous « convenez des disparates du Cardinal; vous convenez « qu'il ne pense qu'à établir, en France, l'autorité « qu'il n'a jamais connue qu'en Italie. S'il y pouvoit « réussir, seroit-ce le compte de l'État, selon ses bonnes « et véritables maximes? Seroit-ce celui des princes « du sang en tous sens? Mais, de plus, est-il en état « d'y réussir? N'est-il pas accablé de la haine publique « et du mépris public? Le Parlement n'est-il pas « l'idole des peuples? Je sais que vous les comptez « pour rien, parce que la cour est armée; mais je vous « supplie de me permettre de vous dire qu'on les doit « compter pour beaucoup, toutes les fois qu'ils se « comptent eux-mêmes pour tout. Ils en sont là; ils « commencent eux-mêmes à compter vos armées pour « rien, et le malheur est que leurs forces consistent « dans leur imagination; et l'on peut dire avec vérité « que, à la différence de toutes les autres sortes de « puissances, ils peuvent, quand ils sont arrivés à un « certain point, tout ce qu'ils croient pouvoir.

« Votre Altesse me disoit dernièrement, Monsieur, « que cette disposition du peuple n'étoit qu'une fumée; « mais cette fumée si noire et si épaisse est entre- « tenue par un feu qui est bien vif et bien allumé. Le « Parlement le souffle, et ce Parlement, avec les meil- « leures et même les plus simples intentions du monde, « est très-capable de l'enflammer à un point qui l'em- « brasera et qui le consumera lui-même; mais qui « hasardera, dans les intervalles, plus d'une fois l'État. « Les corps poussent toujours avec trop de vitesse les « fautes des ministres quand ils ont tant fait que de « s'y acharner, et ils ne ménagent presque jamais

« leurs imprudences, ce qui est, en de certaines occa-
« sions, capable de perdre un royaume. Si le Parle-
« ment eût répondu, quelque temps devant que vous
« revinssiez de l'armée, à la ridicule et pernicieuse
« proposition que le Cardinal lui fit de déclarer s'il
« prétendoit mettre des bornes à l'autorité royale; si,
« dis-je, les plus sages du corps n'eussent éludé la
« réponse, la France, à mon opinion, couroit fortune;
« parce que la compagnie se déclarant pour l'affirma-
« tive, comme elle en fut sur le point, elle déchiroit
« le voile qui couvre le mystère de l'État. Chaque
« monarchie a le sien. Celui de la France consiste
« dans cette espèce de silence religieux et sacré dans
« lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours
« aveuglément aux rois, le droit que l'on ne veut
« croire avoir de s'en dispenser que dans les occa-
« sions où il ne seroit pas même de leur service de
« leur plaire. Ce fut un miracle que le Parlement ne
« levât pas, dernièrement, ce voile et ne le levât pas
« en forme et par arrêt, ce qui seroit bien d'une con-
« séquence plus dangereuse et plus funeste que la
« liberté que les peuples ont prise, depuis quelque
« temps, de voir à travers. Si cette liberté, qui est
« déjà dans la salle du Palais, étoit passée jusque dans
« la Grand'Chambre, elle feroit des lois révérées de ce
« qui n'est encore que question problématique, et de
« ce qui n'étoit naguère qu'un secret, ou inconnu, ou
« du moins respecté.

« Votre Altesse n'empêchera pas, par la force des
« armes, les suites du malheureux état que je vous
« marque et dont nous ne sommes peut-être que trop
« proches. Elle voit que le Parlement même a peine
« à retenir les peuples qu'il a éveillés; elle voit que la
« contagion se glisse dans les provinces; et la Guienne

« et la Provence donnent déjà très-dangereusement « l'exemple qu'elles ont reçu de Paris. Tout branle, « et Votre Altesse seule est capable de fixer ce mou- « vement par l'éclat de sa naissance, par celui de sa « réputation et par la persuasion générale où l'on est « qu'il n'y a qu'elle qui y puisse remédier. L'on peut « dire que la Reine partage la haine que l'on a pour « le Cardinal, et que Monsieur partage le mépris qu'on « a pour la Rivière. Si vous entrez, par complaisance, « dans leurs pensées, vous entrez en part dans la haine « publique. Vous êtes au-dessus du mépris; mais la « crainte que l'on aura de vous prendra sa place, et « cette crainte empoisonnera si cruellement et la haine « que l'on aura pour vous et le mépris que l'on a « déjà pour les autres, que ce qui n'est présentement « qu'une plaie dangereuse à l'État, lui deviendra peut- « être mortelle et pourra mêler, dans la suite de la « révolution, le désespoir du retour, qui est toujours, « en ces matières, le dernier et le plus dangereux « symptôme de la maladie.

« Je n'ignore pas les justes raisons qu'a Votre Al- « tesse d'appréhender les manières d'un corps com- « posé de plus de deux cents têtes, et qui n'est capable « ni de gouverner ni d'être gouverné. Cet embarras « est grand; mais j'ose soutenir qu'il n'est pas insur- « montable et qu'il n'est pas même difficile à démê- « ler, dans la conjoncture présente, par des circon- « stances particulières. Quand le parti sera formé, « quand vous serez à la tête de l'armée, quand les ma- « nifestes auroient été publiés, quand enfin vous serez « général déclaré d'un parti dans lequel le Parlement « seroit entré, aurez-vous, Monsieur, plus de peine à « soutenir ce poids que Messieurs votre aïeul et bi- « saïeul n'en ont eu à s'accommoder aux caprices des

« ministres de la Rochelle et des maires de Nîmes et « de Montauban? Et Votre Altesse trouveroit-elle plus « de difficulté à ménager le Parlement de Paris que « M. du Maine n'en a trouvé dans le temps de la Ligue, « c'est-à-dire dans le temps de la faction du monde « la plus opposée à toutes les maximes du Parlement ! « Votre naissance et votre mérite vous élèvent autant « au-dessus de ce dernier exemple que la cause dont « il s'agit est au-dessus de celle de la Ligue; et les « manières n'en sont pas moins différentes. La Ligue « fit une guerre où le chef du parti commença sa décla- « ration par une jonction ouverte et publique avec « l'Espagne, contre la couronne et la personne d'un « des plus braves et des meilleurs rois que la France « ait jamais eu; et ce chef de parti, sorti d'une maison « étrangère et suspecte, ne laissa pas de maintenir « très-longtemps dans ses intérêts ce même Parle- « ment, dont la seule idée vous fait peine, dans une « occasion où vous êtes si éloigné de le vouloir porter « à la guerre, que vous n'y entrez que pour lui pro- « curer la sûreté et la paix.

« Vous ne vous êtes ouvert qu'à deux hommes de « tout le Parlement, et encore vous ne vous y êtes « ouvert que sous la parole qu'ils vous ont donnée, « l'un et l'autre, de ne laisser pénétrer à personne du « monde, sans exception, vos intentions. Comme est-il « possible que Votre Altesse puisse prétendre que ces « deux hommes puissent, par le moyen de cette con- « noissance intérieure et cachée, régler les mouve- « ments de leur corps? J'ose, Monsieur, vous répondre « que si vous voulez vous déclarer publiquement « comme protecteur du public et des compagnies sou- « veraines, vous en disposerez, au moins pour très- « longtemps, absolument et presque souverainement.

« Ce n'est pas votre vue, vous ne vous voulez pas « brouiller à la cour; vous aimez mieux le cabinet « que la faction. Ne trouvez pas mauvais que des gens « qui ne vous voient que dans ce jour, ne mesurent pas « toutes leurs démarches selon ce qu'il vous convien- « droit. C'est à vous à mesurer les vôtres avec les leurs, « parce qu'elles sont publiques; et vous le pouvez, « parce que le Cardinal, accablé par la haine publique, « est trop foible pour vous obliger malgré vous aux « éclats et aux ruptures prématurées. La Rivière, qui « gouverne Monsieur, est l'homme du monde le plus « timide : continuez à témoigner que vous cherchez à « adoucir les choses et laissez-les aigrir selon votre « premier plan; un peu plus, un peu moins de chaleur « dans le Parlement doit-il être capable de vous le « faire changer? De quoi y va-t-il, enfin, en ce plus et « en ce moins? Le pis du pis est que la Reine croie « que vous n'embrassez pas avec assez d'ardeur ses « intérêts. N'y a-t-il pas des moyens pour suppléer à « cet inconvénient? N'y a-t-il pas des apparences à « donner? N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin, « Monsieur, je supplie très-humblement Votre Altesse « de me permettre de lui dire que jamais projet n'a « été si beau, si innocent, si saint, ni si nécessaire que « celui qu'elle a fait, et que jamais raisons n'ont été, « au moins à mon opinion, si foibles que celles qui « l'empêchent de l'exécuter. La moins forte de celles « qui vous y portent, ou plutôt qui vous y devroient « porter, est que si le cardinal Mazarin ne réussit pas « dans les siens, il vous peut entraîner dans sa ruine, « et que s'il y réussit, il se servira, pour vous perdre, « de tout ce que vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez, par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le

dictai à Laigues en revenant chez moi de chez M. le Prince ; et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris[1]. Il ne persuada point M. le Prince qui étoit déjà préoccupé ; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales, ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts ; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avoit voulu dans les commencements aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour et dans la vue de faire pour le Cardinal ce qu'il y fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la vérité, qu'ils prétendent faire d'honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est-à-dire les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément, mais elle ne l'eût pas emporté sur les autres considérations ; et le véritable principe fut qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée, celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très-bien les inconvénients et les avantages des deux partis sur lesquels ils balancent à prendre leurs résolutions, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble. Ainsi ce qui leur paroît aujourd'hui plus léger, leur paroît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser que ce qui n'a pas

1. Le Cardinal veut parler du voyage qu'il fit à Paris avant l'année 1671, peut-être pendant l'année 1669, lorsqu'il revint du conclave.

honoré sa vûe, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que s'il eût conduit aussi prudemment qu'il l'eût pu la bonne intention qu'il avoit, certainement il eût redressé l'État peut-être pour des siècles; mais l'on doit convenir que s'il l'eût eue mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du Roi, l'opiniâtreté de la Reine, la foiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur des Parlements, ouvroient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers, une carrière plus belle et plus vaste[1] que celle que Messieurs de Guise avoient courue.

Dans la conversation que j'eus avec M. le Prince, il me dit deux ou trois fois, avec colère, qu'il feroit bien voir au Parlement, s'il continuoit à agir comme il avoit accoutumé, qu'il n'en étoit pas où il pensoit et que ce ne seroit pas une affaire que de le mettre à la raison. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrois des pensées de la cour; il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris assez pour me confirmer dans celle que j'avois, qu'elle commençoit à reprendre

1. Dans son histoire de la Conjuration de Fiesque, le Coadjuteur complète sa pensée en faisant dire à un ami de Fiesque : « Je sais qu'une âme aussi délicate que la vôtre et aussi jalouse de la gloire, aura peine à souffrir de se voir ternie par ces noms terribles de rebelle, de factieux et de traître. Cependant ces fantômes d'infamie que l'opinion publique a formés pour épouvanter les âmes du vulgaire, ne causent jamais de honte à ceux qui les portent pour des actions éclatantes, quand le succès en est heureux Les scrupules et la grandeur ont été de tous temps incompatibles, et ces foibles préceptes d'une prudence ordinaire, sont plus propres à débiter à l école du peuple qu'à celle des grands seigneurs. Le crime d'usurper une couronne est si illustre, qu'il peut passer pour une vertu. Chaque condition des hommes a sa réputation particulière : l'on doit estimer les petits par la modération, et les grands par l'ambition et par le courage.

ses premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en éclaircir encore davantage, je dis à M. le Prince que le Cardinal se pouvoit fort facilement tromper dans ses mesures, et que Paris seroit un morceau de dure digestion; à quoi il me répondit de colère : — « On ne « le prendra pas comme Dunkerque, par des mines et « par des attaques; mais si le pain de Gonesse leur « manquoit pendant huit jours... » Je me le tins pour dit, et je lui répartis, beaucoup moins pour en savoir davantage que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourroit recevoir des difficultés. — « Quelles? « reprit-il brusquement; les bourgeois sortiront-ils « pour donner bataille? » — « Elle ne seroit pas rude, « Monsieur, s'il n'y avoit qu'eux, » lui répondis-je. — « Qui sera avec eux? reprit-il; y serez-vous, vous qui « parlez? » — « Ce seroit mauvais signe, lui dis-je, cela « sentiroit fort la procession de la Ligue. » Il pensa un peu, et puis il me dit : « Ne raillons point; seriez-vous « assez fou pour vous embarquer avec ces gens! » — « Je ne le suis que trop, lui répondis-je; vous le savez, « Monsieur, et que je suis de plus coadjuteur de Paris, « et par conséquent engagé et par honneur et par in- « térêts à sa conservation. Je servirai toute ma vie « Votre Altesse en tout ce qui ne regardera pas ce « point. » Je vis bien que M. le Prince s'émut à cette déclaration, mais il se contint et il me dit ces propres mots : — « Quand vous vous engagerez dans une mau- « vaise affaire, je vous plaindrai; mais je n'aurai pas « sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas « aussi de moi, et rendez-moi le témoignage que vous « me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil « et à Broussel dont le Parlement ne m'ait dispensé « par sa conduite. » Il me fit ensuite beaucoup d'hon-

nêtetés personnelles. Il m'offrit de me raccommoder avec la cour. Je l'assurai de mes obéissances et de mon zèle en tout ce qui ne seroit pas contraire aux engagements qu'il savoit que j'avois pris. Je le fis souvenir de l'impossibilité d'en sortir, et je sortis de l'hôtel de Condé, avec l'agitation d'esprit que vous vous pouvez imaginer.

Montrésor et Saint-Hibal arrivèrent chez moi justement dans le temps que j'achevai de dicter à Laigues la conversation que j'avois eue avec M. le Prince, et ils n'oublièrent rien pour m'obliger à envoyer, dès ce moment, à Bruxelles. Quoique je sentisse dans moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne, je m'y résolus par la nécessité, et je commençai à en dresser l'instruction, qui devoit contenir plusieurs chefs, et dont la conclusion fut remise, par cette raison, au lendemain matin.

La fortune me présenta, l'après-dînée, un moyen plus agréable et plus innocent. J'allai, par un pur hasard, chez Madame de Longueville, que je voyois fort peu parce que j'étois extrêmement ami de M. son mari, qui n'étoit pas l'homme du monde de la cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule; elle tomba, dans la conversation, sur les affaires publiques qui étoient à la mode. Elle me parut enragée contre la cour. Je savois, par le bruit public, qu'elle l'étoit au dernier point contre M. le Prince. Je joignis ce que l'on en disoit dans le monde, à ce que j'en tirois de certains mots qu'elle laissoit échapper. Je n'ignorois pas que M. le prince de Conti étoit absolument en ses mains. Toutes ces idées me frappèrent tout d'un coup l'imagination, et y firent naître celles dont je vous rendrai compte, après que je vous aurai un peu éclairci le détail que je vous viens de toucher.

Mademoiselle de Bourbon avoit eu l'amitié du monde la plus tendre pour M. son frère aîné; et Madame de Longueville, quelque temps après son mariage, prit une rage et une fureur contre lui, qui passa jusques à un excès incroyable. Vous croyez aisément qu'il n'en falloit pas davantage dans le monde pour faire faire des commentaires fâcheux sur une histoire de laquelle l'on ne voyoit pas les motifs. Je ne les ai jamais pu pénétrer : mais j'ai toujours été persuadé que ce qui s'en disoit dans la cour n'étoit pas véritable; parce que s'il eût été vrai qu'il y eût eu de la passion dans leur amitié, M. le Prince n'auroit pas conservé pour elle la tendresse qu'il y conserva toujours dans la chaleur même de l'affaire de Coligny. J'ai observé qu'ils ne se brouillèrent qu'après sa mort. Et je sais, de source certaine, que M. le Prince savoit que Madame sa sœur aimoit véritablement Coligny. L'amour passionné du prince de Conti pour elle donna à cette maison un certain air d'inceste, quoique très-injustement pour l'effet, que la raison au contraire que je viens de vous alléguer, quoiqu'à mon sens décisive, ne put dissiper.

Je vous ai marqué ci-dessus que la disposition où je trouvois Madame de Longueville me donna lieu de penser à préparer une défense pour Paris plus proche, plus naturelle et moins odieuse que celle d'Espagne. Je connoissois bien la foiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant; mais je savois, en même temps, que cet enfant étoit prince du sang. Je ne voulois qu'un nom pour animer ce qui, sans un nom, ne seroit que fantôme. Je me répondois de M. de Longueville, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le mieux le commencement de toutes affaires. J'étois fort assuré que le maréchal de la Mothe, enragé contre la cour, ne se détacheroit point de M. de Longueville, à qui il

avoit été attaché vingt ans durant, par une pension qu'il avoit voulu même retenir, par reconnoissance, encore après qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyois M. de Bouillon très-mécontent et presque réduit à la nécessité par le mauvais état de ses affaires domestiques et par les injustices que la cour lui faisoit. J'avois considéré tous ces gens-là, mais je ne les avois considérés que dans une perspective éloignée, parce qu'il n'y en avoit aucun qui fût capable d'ouvrir la scène. M. de Longueville n'étoit bon que pour le second acte. Le maréchal de la Mothe, bon soldat, mais de très-petit sens, ne pouvoit jamais jouer le premier personnage. M. de Bouillon l'eût pu soutenir : mais sa probité étoit plus problématique que son talent; et j'étois bien averti, de plus, que Madame sa femme [Léonore-Catherine-Féronie de Berg], qui avoit un pouvoir absolu sur son esprit, n'agissoit en quoi que ce soit que par les mouvements d'Espagne. Vous ne vous étonnez pas, sans doute, de ce que je n'avois pas fixé des vues aussi vagues et aussi brouillées que celles-là, et de ce que je les réunis pour ainsi dire en la personne de M. le prince de Conti, prince du sang, et qui par sa qualité concilioit et approchoit, pour ainsi parler, tout ce qui paroissoit le plus éloigné à l'égard des uns et des autres.

Dès que j'eus ouvert à Madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvoit tenir, en l'état où les affaires alloient tomber, elle y entra avec des emportements de joie que je ne vous puis exprimer. Je ménageois avec soin ces dispositions; j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même et par Varicarville, qui étoit son pensionnaire, et auquel il avoit, avec raison, une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne et d'attendre que les occa-

sions, que je jugeois bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture où celui que nous v prendrions infailliblement parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti, quoique très-fortement contredit par Saint-Hibal et par Montrésor, fut le plus judicieux; et vous verrez par les suites que je jugeai sainement, en jugeant qu'il n'y avoit plus lieu de précipiter ce remède, qui est doublement dangereux quand il est le premier appliqué. Il a toujours besoin de lénitifs qui y préparent.

La sincérité qui m'a obligé à vous faire une confession de ma faute, en ce qui a touché Madame de la Meilleraye, me force à vous faire, en ce lieu, mon éloge sur ce qui regarde Madame de Longueville. La petite vérole lui avoit ôté la première fleur de sa beauté; mais elle lui en avoit laissé presque tout l'éclat; et cet éclat joint à sa qualité, à son esprit et à sa langueur, qui avoit en elle un charme particulier, la rendoit une des plus aimables personnes de France. J'avois le cœur du monde le plus propre pour l'y placer entre Madame de Guémené et Madame de Pommereux. Je ne vous dirai pas qu'elle l'eût agréé; mais je vous dirai bien que ce ne fut pas la vue de l'impossible qui m'en fit rejeter la pensée, qui fut même assez vive dans les commencements. Le bénéfice n'étoit pas vacant; mais il n'étoit pas desservi. M. de la Rochefoucauld étoit en possession, mais il étoit en Poitou. J'écrivois tous les jours trois ou quatre billets, et j'en recevois bien autant. Je me trouvois très-souvent à l'heure du réveil pour parler plus librement d'affaires. Je concevois beaucoup d'avantages, parce que je n'ignorois pas que ce pourroit être l'unique moyen de m'assurer de M. le prince de Conti pour les suites. Je crus, pour ne vous rien céler, y entrevoir de la possibilité. La seule

vue de l'amitié étroite que je professois avec le mari, l'emporta sur le plaisir et sur la politique : et j'ai conçu, à l'heure qu'il est, autant de considérations de le croire, que j'en ai eu toute ma vie de douter du contraire.

Je ne laissai pas de prendre une grande liaison d'affaires avec Madame de Longueville, et par elle un commerce avec M. de la Rochefoucauld, qui revint trois semaines ou un mois après ce premier engagement. Il faisoit croire à M. le prince de Conti qu'il le servoit dans la passion qu'il avoit pour Madame sa sœur; et lui et elle, de concert, l'avoient tellement aveuglé, que plus de quatre ans après il ne se doutoit encore de quoi que ce soit.

Comme M. de la Rochefoucauld n'avoit pas eu trop bon bruit dans l'affaire des Importants, dans laquelle on l'avoit accusé de s'être raccommodé à la cour à leurs dépens (ce que j'ai su toutefois depuis, de science certaine, n'être pas vrai), je n'étois pas trop content de le trouver en cette société. Il fallut pourtant s'en accommoder. Nous prîmes toutes nos mesures. M. le prince de Conti, Madame de Longueville, M. son mari et le maréchal de la Mothe s'engagèrent de demeurer à Paris et de se déclarer si l'on l'attaquoit. Broussel, Longueil et Viole promirent tout au nom du Parlement qui n'en savoit rien. M. de Retz fit les allées et venues entre eux et Madame de Longueville, qui prenoit les eaux à Noisy avec M. le prince de Conti. Il n'y eut que M. de Bouillon qui ne voulut être nommé à personne sans exception; il s'engagea avec moi uniquement. Je le voyois assez souvent la nuit, et Madame de Bouillon y étoit toujours présente : si cette femme eût eu autant de sincérité que d'esprit, de beauté, de douceur et de vertu, elle eût été une merveille accomplie. J'en fus

très-piqué : mais je n'y trouvai pas la moindre ouverture; et comme la piqûre ne me fit pas mal fort longtemps, je crois que j'eusse parlé plus proprement si j'eusse dit que je crus en être très-piqué.

Après que j'eus préparé assez à mon gré la défensive, je pris la pensée de faire [1], s'il étoit possible, en sorte que la cour ne portât pas les affaires à l'extrémité. Vous concevez facilement l'utilité de ce dessein et vous en avouerez la possibilité, quand je vous dirai que l'exécution n'en tint qu'à l'opiniâtreté qu'eut le ministre de ne pas agréer une proposition, qui m'avoit été suggérée par Launai-Gravai, et qui, de l'agrément même du Parlement, eût suppléé, au moins pour beaucoup, aux retranchements faits par cette compagnie. Cette proposition, dont le détail seroit trop long et trop ennuyeux, fut agitée chez Viole, où le Coigneux et beaucoup d'autres gens du Parlement s'y trouvèrent. Elle fut approuvée; et si le ministre eût été assez sage pour la recevoir de bonne foi, je suis persuadé et que l'État eût soutenu la dépense nécessaire et qu'il n'y auroit point eu de guerre civile.

Quand je vis que la cour ne vouloit même son bien qu'à sa mode, qui n'étoit jamais bonne, je ne songeai plus qu'à lui faire du mal, et ce ne fut que dans ce moment où je pris l'entière et pleine résolution d'attaquer personnellement le Mazarin; parce que je crus que ne pouvant l'empêcher de nous attaquer, nous ferions sagement de l'attaquer nous-mêmes, par des préalables qui donneroient dans le public un mauvais air à son attaque.

1. La première rédaction de ce passage portait, p. 670 du mss. : « Je pris tout ensemble les deux pensées du monde qui paroissent les plus contradictoires. » Mais le Coadjuteur a rectifié de sa propre main cette phrase telle qu'on la trouve dans notre édition.

L'on peut dire avec fondement que les ennemis de ce ministre avoient un avantage contre lui très-rare, et que l'on n'a presque jamais contre les gens qui sont dans sa place. Leur pouvoir fait, pour l'ordinaire, qu'ils ne sont pas susceptibles de la teinture du ridicule; elle prenoit sur le Cardinal, parce qu'il disoit des sottises, ce qui n'est pas ordinaire à ceux mêmes qui en font dans ces sortes de postes. Je lui attachai Marigny [Jean Carpentier], qui revenoit tout à propos de Suède, et qui s'étoit comme donné à moi. Le Cardinal avoit demandé à Bouqueval, député du Grand-Conseil, s'il ne croiroit pas être obligé d'obéir au Roi, en cas que le Roi lui commandât de ne point porter de glands à son collet : et il s'étoit servi de cette comparaison assez sottement, comme vous voyez, pour prouver l'obéissance aux députés d'une compagnie souveraine. Marigny paraphrasa ce mot, en prose et en vers, un mois ou cinq semaines devant que le Roi sortit de Paris; et l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule; ce qui fait le plus dangereux et le plus irrémédiable de tous les composés.

Vous avez vu, ci-dessus, que la cour avoit entrepris d'autoriser les prêts[1] par des déclarations, c'est-à-dire, à proprement parler, qu'elle avoit entrepris d'autoriser les usures par une loi vérifiée en Parlement; parce que ces prêts qui se faisoient au Roi, par exemple sur les tailles, n'étoient jamais [faits] qu'avec des usures immenses. Ma dignité m'obligeoit à ne pas souffrir un mal et un scandale aussi général et aussi public. Je remplis très-exactement et très-pleinement mon devoir. Je fis

1. C'est-à-dire des avances de fonds sur les revenus ordinaires de l'État, remboursables après la perception des impositions. Ces prêts avaient lieu à gros intérêt.

une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux; et sans avoir seulement prononcé le nom du Cardinal dans toutes ces conférences, où je faisois au contraire toujours semblant de l'épargner, je le fis passer, en huit jours, pour le juif le plus convaincu qu'il fût en Europe.

Le Roi sortit de Paris justement à ce moment, et je l'appris, à cinq heures du matin, par l'argentier de la Reine, qui me fit éveiller et qui me donna une lettre écrite de sa main, par laquelle elle me commandoit, en des termes fort honnêtes, de me rendre dans le jour à Saint-Germain. L'argentier ajouta de bouche que le Roi venoit de monter en carrosse pour y aller, et que toute l'armée étoit commandée pour s'avancer. Je lui répondis simplement que je ne manquerois pas d'obéir. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que je n'en eus pas la pensée.

Blancménil entra dans ma chambre, pâle comme un mort. Il me dit que le Roi marchoit au Palais avec huit mille chevaux. Je l'assurai qu'il étoit sorti de la ville avec deux cents. Voilà la moindre des impertinences qui me furent dites depuis les cinq heures du matin jusqu'à dix. J'eus toujours une procession de gens effarés, qui se croyoient perdus. Mais j'en prenois bien plus de divertissement que d'inquiétude, parce que j'étois averti, de moment à autre, par les officiers des colonelles qui étoient à moi, que le premier mouvement du peuple, à la première nouvelle, n'avoit été que de fureur, à laquelle la peur ne succède jamais que par degrés; et je croyois avoir de quoi couper, devant qu'il ne fût nuit, ces degrés; car, quoique M. le Prince, qui se défioit de M. son frère, l'eût été prendre dans son lit et l'eût emmené avec lui à Saint-Germain, je ne doutois point, Madame de Longueville étant

demeurée à Paris, que nous le revissions bientôt ; et d'autant plus que je savois que M. le Prince, qui ne le craignoit, ni ne l'estimoit, ne pousseroit pas sa défiance jusqu'à l'arrêter. J'avois, de plus, reçu, la veille, une lettre de M. de Longueville, datée de Rouen, par laquelle il m'assuroit qu'il arriveroit le soir de ce jour-là à Paris.

CHAPITRE VII

LES FRONDEURS MAITRES DE PARIS.

JANVIER 1649. — Les bourgeois de Paris. — Terreur du Parlement. — Lettre du Roi au prévôt des marchands. — Arrêt à ce sujet. — Le peuple empêche au Coadjuteur de quitter la ville. — Il le porte en triomphe à l'archevêché. — Mécontentement de la cour. — Le duc de Longueville se rend de Rouen à Saint-Germain. — Le maréchal de la Mothe. — Le duc de Bouillon. — Le duc de la Rochefoucauld. — Le prince de Conti. — Saint-Ibal propose de traiter avec l'Espagne. — Noirmoutier se rend à Saint-Germain. — Quelques conseillers demandent le renvoi de Mazarin comme étranger. — Cette proposition mal accueillie. — Le Parlement transféré à Montargis. — Refus de recevoir la lettre du Roi adressée au Parlement. — Députation envoyée à Saint-Germain. — La Chambre des Comptes transférée à Orléans et le Grand-Conseil à Mantes. — Vives inquiétudes du Coadjuteur sur l'état des affaires des Frondeurs. — Paris sera affamé. — La Reine refuse de recevoir la députation du Parlement. — Police générale de Paris. — La ville reçoit ordre de faire obéir le Parlement. — Députation pour demander le retour du Roi à Paris. — Union pour la défeuse de la ville. — Noirmoutier, le duc de Longueville, le prince de Conti et la Rochefoucauld. — Le duc d'Elbeuf se déclare pour les Frondeurs. — Il arrive à Paris. — Il va a l'Hôtel de Ville. — Embarras du Coadjuteur. — Il inspire de la méfiance au peuple contre le duc d'Elbeuf par l'intermédiaire des curés des paroisses et des échevins. — Le duc d'Elbeuf chez le Coadjuteur. — Arrivée du duc de Longueville et du prince de Conti. — Défiance du peuple. — Le Coadjuteur chez M. d'Elbeuf. — M. d'Elbeuf au Parlement. — Il est bien accueilli par le premier président Molé. — Il est déclaré général. — Il se rend à l'Hôtel de Ville. — Le prince de Conti offre ses services au Parlement. — Le duc d'Elbeuf réclame son titre de général. — Arrêt contre les troupes du Roi. — *Le Coadjuteur perd tout à Paris.* — Le duc d'Elbeuf dépopularisé. — Triolet de Marigny contre lui. — Bruits répandus par le Coadjuteur. — Conférence des Frondeurs chez le duc de Bouillon. — Le prince de Conti et le duc de Longueville se rendent en grande cérémonie au Parlement. — Ils font offre de service, ainsi que le duc de Bouillon et le maréchal de la Mothe. — Récrimination du duc d'Elbeuf. — Sa faiblesse de caractère. — Le premier président Molé espère affaiblir la faction en brouillant les chefs des Frondeurs. — Pourparler au sujet des princes. — Les duchesses de Longueville et de Bouillon se rendent à l'Hôtel de Ville avec leurs enfants. —.Le prince de Conti, généralissime de l'armée du Roi sous les ordres du Parlement. — Les ducs d'Elbeuf,

de Bouillon et le maréchal de la Mothe, généraux sous les ordres du prince de Conti. — *L'esprit, dans les grandes affaires, n'est rien sans le cœur*[1] !

Aussitôt que le Roi fut sorti [6 janvier], les bourgeois, d'eux-mêmes et sans ordre, se saisirent de la porte Saint-Honoré; et dès que l'argentier de la Reine fut sorti de chez moi, je mandai à Brigalier d'occuper, avec sa compagnie, celle de la Conférence. Le Parlement s'assembla, au même temps, avec un tumulte de consternation; et je ne sais ce qu'ils eussent fait, tant ils étoient effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. Je l'ai observé mille fois : il y a des espèces de frayeurs qui ne se dissipent que par des frayeurs d'un plus haut degré. Je priai Védeau, conseiller, que je fis appeler dans le parquet des huissiers, d'avertir la compagnie qu'il y avoit à l'Hôtel de Ville une lettre du Roi, par laquelle il donnoit part au prévôt des marchands et aux échevins des raisons qui l'avoient obligé à sortir de sa bonne ville de Paris, qui étoient en substance : « Que quelques officiers de son Parlement avoient intelligence avec les ennemis de l'État, et qu'ils avoient même conspiré de se saisir de sa personne. » Cette lettre, jointe à la connoissance que l'on avoit que le président le Féron, prévôt des marchands, étoit tout à fait dépendant de la cour, émut toute la compagnie au point qu'elle se la fit apporter sur l'heure même, et qu'elle donna arrêt par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendroient les armes; que l'on garderoit les portes de la ville; que le prévôt des marchands et le lieutenant

1. Dans ce chapitre, le cardinal de Retz rend compte de tout ce qui se passa à Paris pendant le mois de janvier, et Madame de Motteville, chapitre XXX, p. 307, de l'édition de M. Riaux, nous fait connaître les inquiétudes de la cour, retirée à Saint-Germain, et les négociations qu'elle faisait suivre secrètement. (*Bibliothèque Charpentier.*)

civil pourvoiroient au passage des vivres, et que l'on délibéreroit, le lendemain au matin, sur la lettre du Roi. Vous jugez, par la teneur de cet arrêt bien interlocutoire, que la terreur du Parlement n'étoit pas encore bien dissipée. Je ne fus pas touché de son irrésolution, parce que j'étois persuadé que j'aurois dans peu de quoi le fortifier.

Comme je croyois que la bonne conduite vouloit que le premier pas, au moins public, de désobéissance vînt de ce corps, qui justifieroit celle des particuliers, je jugeai à propos de chercher une couleur au peu de soumission que je témoignois à la Reine en n'allant pas à Saint-Germain. Je fis mettre mes chevaux au carrosse, je reçus les adieux de tout le monde; je rejetai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer; et par un malheur signalé, je trouvai, au bout de la rue Neuve-Notre-Dame, du Buisson, marchand de bois, et qui avoit beaucoup de crédit sur les ports. Il étoit absolument à moi; mais il se mit ce jour-là en mauvaise humeur. Il battit mon postillon et me rossa mon cocher. Le peuple accourant en foule renversa mon carrosse; et les femmes du Marché-Neuf firent d'un étau une machine sur laquelle elles me rapportèrent pleurantes et hurlantes à mon logis. Vous ne doutez pas de la manière dont cet effort de mon obéissance fut reçu à Saint-Germain. J'écrivis à la Reine et à M. le Prince, en leur témoignant la douleur que j'avois d'avoir si mal réussi dans ma tentative. Le première répondit au chevalier de Sévigné, qui lui porta ma lettre, avec une hauteur de mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre moi par des railleries, et le chevalier de Sévigné vit clairement que les uns et les autres étoient

persuadés qu'ils nous auroient dès le lendemain la corde au cou.

Je ne fus pas beaucoup ému de leurs menaces; mais je fus très-touché d'une nouvelle que j'appris le même jour, qui étoit que M. de Longueville, qui, comme je vous ai dit, revenoit de Rouen, où il avoit fait un voyage de dix ou douze jours, ayant appris la sortie du Roi à six lieues de Paris, avoit tourné tout court à Saint-Germain. Madame de Longueville ne douta point que M. le Prince ne l'eût gagné et qu'ainsi M. le prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le maréchal de la Mothe lui déclara, en ma présence, qu'il feroit sans exception tout ce que M. de Longueville voudroit, et contre et pour la cour. M. de Bouillon se prenoit à moi de ce que des agents, dont je l'avois toujours assuré, prenoient une conduite aussi contraire à ce que je lui en avois dit mille fois. Jugez, je vous supplie, de mon embarras, qui étoit d'autant plus grand que Madame de Longueville me protestoit qu'elle n'avoit eu, de tout le jour, aucune nouvelle de M. de la Rochefoucauld, qui étoit toutefois parti, deux heures après le Roi, pour fortifier et pour ramener M. le prince de Conti.

Saint-Hibal revint encore à la charge pour m'obliger à l'envoyer, sans différer, au comte de Fuensaldagne. Je ne fus pas de son opinion, et je pris le parti de faire partir pour Saint-Germain le marquis de Noirmoutiers, qui s'étoit lié avec moi depuis quelque temps, pour savoir, par son moyen, ce que l'on pouvoit attendre de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. Madame de Longueville fut de ce sentiment, et Noirmoutiers partit sur les six heures du soir.

Le lendemain au matin, qui fut le lendemain de la fête des Rois, c'est-à-dire le 7 de janvier, la Sourdière,

lieutenant des gardes-du-corps, entra dans le parquet des gens du Roi et leur donna une lettre de cachet adressée à eux, par laquelle le Roi leur ordonnoit de dire à la compagnie qu'il lui commandoit de se transporter à Montargis et d'y attendre ses ordres. Il y avoit aussi entre les mains de la Sourdière un paquet fermé pour le Parlement et une lettre pour le Premier Président. Comme l'on n'avoit pas lieu de douter du contenu, que l'on devinoit assez par celui de la lettre écrite aux gens du Roi, on crut qu'il seroit plus respectueux de ne point ouvrir un paquet auquel l'on étoit déterminé par avance de ne pas obéir. L'on le rendit tout fermé à la Sourdière et l'on arrêta d'envoyer les gens du Roi à Saint-Germain pour assurer la Reine de l'obéissance du Parlement, et pour la supplier de lui permettre de se justifier de la calomnie que lui avoit attirée la lettre écrite la veille au prévôt des marchands.

Pour soutenir un peu la dignité, l'on ajouta dans l'arrêt : que la Reine seroit très-humblement suppliée de vouloir nommer les calomniateurs, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances. La vérité est que l'on eut bien de la peine à y faire insérer cette clause, que toute la compagnie étoit fort consternée, et au point que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot et cinq autres des noms desquels je ne me souviens pas, qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ne furent suivis de personne et furent même traités d'emportés. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avoit que la vigueur, dans cette conjecture, où l'on peut trouver même apparence de sûreté. Je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de foiblesse. Je courus toute la nuit et je ne gagnai que ce que je vous viens de dire.

La Chambre des Comptes eut, le même jour, une lettre de cachet par laquelle il lui étoit ordonné d'aller à Orléans, et le Grand-Conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La première députa pour faire des remontrances; le second offrit d'obéir, mais la ville lui refusa des passe-ports. Il est aisé de concevoir l'état où je fus tout ce jour-là, qui effectivement me parut le plus affreux de tous ceux que j'eusse passés jusque-là dans ma vie. Je dis jusque-là, car j'en ai eu depuis de plus fâcheux. Je voyois le Parlement sur le point de mollir, et je me voyois, par conséquent, dans la nécessité ou de subir avec lui le joug du monde le plus honteux et même le plus dangereux pour mon particulier, ou de m'ériger purement et simplement en tribun du peuple, et qui est le parti de tous le moins sûr et même le plus bas, toutes les fois qu'il n'est pas revêtu.

La foiblesse de M. le prince de Conti, qui s'étoit laissé emmener comme un enfant par M. son frère; celle de M. de Longueville qui, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il étoit engagé, avoit été offrir à la Reine ses services; la déclaration de MM. de Bouillon et de la Mothe avoient fort dégarni ce tribunat. L'imprudence du Mazarin le releva. Il fit refuser par la Reine audience aux gens du Roi; ils revinrent le soir à Paris, convaincus que la cour vouloit pousser toutes choses à l'extrémité.

Je vis mes amis toute la nuit; je leur montrai les avis que j'avois reçus de Saint-Germain, qui étoient que M. le Prince avoit assuré la Reine qu'il prendroit Paris en quinze jours, et que M. le Tellier, qui avoit été procureur du Roi au Châtelet, et qui par cette raison devoit avoir connoissance de la police, répondoit que la cessation de deux marchés affameroit la ville. Je jetai

par là, dans les esprits, l'opinion de l'impossibilité de l'accommodement qui n'étoit dans la vérité que trop effective.

Les gens du Roi firent, le lendemain au matin [8 janvier], leur rapport du refus de l'audience; le désespoir s'empara de tous les esprits, et l'on donna tout d'une voix, à la réserve de celle de Bernai, plus cuisinier que conseiller, ce fameux arrêt du 8 de janvier 1649, par lequel le cardinal Mazarin fut déclaré ennemi du Roi et de l'État, perturbateur du repos public et enjoint à tous les sujets du Roi de lui courir sus.

L'après-dînée, l'on tint la police générale par les députés du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands et échevins, et les communautés des six corps des marchands. Il fut arrêté que le prévôt des marchands et l'échevin donneroient des commissions pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. Le même jour, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides députèrent vers la Reine, pour la supplier de ramener le Roi à Paris. La ville députa aussi au même effet. Comme la cour étoit encore persuadée que le Parlement foibliroit, parce qu'elle n'avoit pas encore reçu la nouvelle de l'arrêt, elle répondit très-fièrement à ces députations. M. le Prince s'emporta même beaucoup contre le Parlement, devant la Reine, en parlant à Amelot, premier président de la Cour des Aides, et la Reine répondit à tous ces corps qu'elle ne rentreroit jamais à Paris, ni le Roi ni elle, que le Parlement n'en fût dehors.

Le lendemain au matin, qui fut le 9 de janvier, la ville reçut une lettre du Roi, par laquelle il lui étoit commandé de faire obéir le Parlement et de l'obliger

à se rendre à Montargis. M. de Montbazon, assisté de Fournier, premier échevin, d'un autre échevin et de quatre conseillers de ville, apportèrent la lettre au Parlement, et ils lui protestèrent, en même temps, de ne recevoir d'autres ordres que ceux de la compagnie, qui fit même, ce matin-là, le fonds nécessaire pour la levée des troupes.

L'après-dînée, l'on tint la police générale, dans laquelle tous les corps de la ville et tous les colonels et capitaines des quartiers jurèrent une union pour la défense commune. Vous avez sujet de croire que j'en avois moi-même d'être satisfait de l'état des choses, qui ne me permettoit plus de craindre d'être abandonné; et vous en serez encore bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le marquis de Noirmoutiers m'assura, dès le lendemain qu'il fut arrivé à Saint-Germain, que M. le prince de Conti et M. de Longueville étoient très-bien disposés, et qu'ils eussent déjà été à Paris s'ils n'eussent cru assurer mieux leur sortie de la cour en se montrant quelques jours durant. M. de la Rochefoucauld écrivoit au même sens à Madame de Longueville.

Vous croyez sans doute toute cette affaire en bon état : vous allez toutefois avouer que cette même étoile, qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé, me fit trouver dans celui qui paroissoit si glissant et si aplani, un des plus grands obstacles et un des plus grands embarras que j'aie rencontrés dans tout le cours de ma vie.

L'après-dînée du jour que je vous viens de marquer, qui fut le 9 de janvier, M. de Brissac, qui avoit épousé ma cousine, mais avec qui j'avois fort peu d'habitude, entra chez moi et il me dit en riant : « Nous sommes « de même parti, je viens servir le Parlement. » Je

crus que M. de Longueville, de qui il étoit parent proche à cause de sa femme, pouvoit l'avoir engagé, et pour m'en éclaircir j'essayai de le faire parler, sans m'ouvrir toutefois à lui à tout hasard. Je trouvai qu'il ne savoit quoi que ce soit ni de M. de Longueville ni de M. le prince de Conti, qu'étant peu satisfait du Cardinal et moins encore du maréchal de la Meilleraye, son beau-frère, il venoit chercher son aventure dans un parti où il crut que notre alliance pourroit ne lui être pas inutile. Après une conversation d'un demi-quart d'heure, il vit par la fenêtre que l'on mettoit mes chevaux à mon carrosse. « Ah! mon Dieu! dit-il, ne « sortez pas; voilà M. d'Elbeuf qui sera ici dans un « moment. — Et que faire? lui répondis-je; n'est-il « pas à Saint-Germain? — Il y étoit, reprit froidement « M. de Brissac, mais comme il n'y a pas trouvé à « dîner, il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. Il « m'a juré plus de dix fois, depuis le pont de Neuilly, « où je l'ai rencontré, jusqu'à la Croix-du-Tiroir, où « je l'ai laissé, qu'il feroit bien mieux que son cousin « M. du Maine ne fit à la Ligue. »

Jugez, s'il vous plaît, de ma peine! Je n'osois m'ouvrir à qui que ce soit que j'attendois M. le prince de Conti et M. de Longueville, de peur de les faire arrêter à Saint-Germain. Je voyois un prince de la maison de Lorraine, dont le nom est toujours agréable à Paris, prêt à se déclarer et à être déclaré certainement général des troupes qui n'en avoient point, et qui en avoient un besoin pressant par les minutes. Je savois que le maréchal de la Mothe, qui se défioit toujours de l'irrésolution naturelle à M. de Longueville, ne feroit pas un pas qu'il ne le vît; et je ne pouvois douter que M. de Bouillon n'ajoutât encore la présence de M. d'Elbeuf, très-suspect à tous ceux qui le connoissoient,

sur le chapitre de la probité, aux motifs qu'il trouvoit pour ne point agir dans l'absence de M. le prince de Conti. De remède, je n'en voyois point. Le prévôt des marchands étoit, dans le fond du cœur, passionné pour la cour, et je ne le pouvois ignorer. Le Premier Président n'en étoit pas esclave comme l'autre, mais l'intention certainement y étoit; et de plus, quand j'eusse été aussi assuré d'eux que de moi-même, que leur eussé-je pu proposer dans une conjoncture où les peuples enragés ne pouvoient pas ne pas s'attacher au premier objet, et où ils eussent pris pour mensonge et pour trahison tout ce que l'on leur eût dit, au moins publiquement, contre un prince qui n'avoit rien du grand de ses prédécesseurs que les manières, de l'affabilité, ce qui étoit justement ce que j'avois à craindre en ce moment. Sur le tout, je n'osois me promettre tout à fait que M. le prince de Conti et M. de Longueville vinssent si tôt qu'ils me l'assuroient.

J'avois écrit, la veille, au second, comme par un pressentiment, que je le suppliois de considérer que les moindres instants étoient précieux, et que le délai, même fondé, dans le commencement des grandes affaires est toujours dangereux. Mais je connoissois son irrésolution. Supposé même qu'ils arrivassent dans un demi-quart d'heure, ils arrivoient toujours après un homme qui avoit l'esprit du monde le plus artificieux, et qui ne manqueroit pas de donner toutes les couleurs qui pourroient jeter dans l'esprit des peuples la défiance, assez aisée à prendre dans les circonstances d'un frère et d'un beau-frère de M. le Prince. Véritablement, pour me consoler, j'avois pour prendre mon parti sur ces réflexions peut-être deux moments, peut-être un quart d'heure pour le plus. Il n'étoit pas encore passé, quand M. d'Elbeuf entra chez moi, qui

me dit tout ce que la cajolerie de la maison de Guise lui put suggérer. Je vis ses trois enfants derrière lui, qui ne furent pas tout à fait si éloquents, mais qui me parurent avoir été bien sifflés. Je répondis à leurs honnêtetés avec beaucoup de respect et avec toutes les manières qui pouvoient couvrir mon jeu. M. d'Elbeuf me dit qu'il alloit de ce pas à l'Hôtel de Ville lui offrir son service; à quoi lui ayant répondu que je croyois qu'il seroit plus obligeant pour le Parlement qu'il s'adressât, le lendemain, directement aux chambres assemblées, il demeura fixé dans sa première résolution, quoiqu'il me vînt d'assurer qu'il vouloit en tout suivre mes conseils.

Aussitôt qu'il fut monté en carrosse, j'écrivis un mot à Fournier, premier échevin, qui étoit de mes amis, qu'il prît garde que l'Hôtel de Ville renvoyât M. d'Elbeuf au Parlement. Je mandai à ceux des curés qui étoient le plus intimement à moi de jeter la défiance, par leurs ecclésiastiques, dans l'esprit des peuples, de l'union qui avoit paru entre M. d'Elbeuf et l'abbé de la Rivière. Je courus toute la nuit, à pied et déguisé, pour faire connoître à ceux du Parlement, auxquels je n'osois m'ouvrir touchant M. le prince de Conti et M. de Longueville, qu'ils ne se devoient pas abandonner à la conduite d'un homme aussi décrié sur le chapitre de la bonne foi, et qui leur faisoit bien connoître les intentions qu'il avoit pour leur compagnie, puisqu'il s'étoit adressé à l'Hôtel de Ville d'abord, sans doute en vue de le diviser du Parlement. Comme j'avois eu celle de gagner du temps, en lui conseillant d'attendre jusqu'au lendemain pour lui offrir son service devant que de se présenter à la ville, je me résolus, dès que je vis qu'il ne prenoit pas mon conseil, de me servir contre lui-même de celui qu'il

suivoit; et je trouvai effectivement que je faisois effet dans beaucoup d'esprits. Mais comme je ne pouvois voir que peu de gens dans le peu de temps que j'avois, et que, de plus, la nécessité d'un chef qui commandât les troupes ne souffroit presque point de délai, je m'apercevois que mes raisons touchoient beaucoup plus les esprits que les cœurs, et pour vous dire le vrai, j'étois fort embarrassé, et d'autant plus que j'étois bien averti que M. d'Elbeuf ne s'oublioit pas.

Le président le Coigneux, avec qui il avoit été fort brouillé lorsqu'ils étoient tous deux avec Monsieur à Bruxelles, et avec qui il se croyoit raccommodé, me fit voir un billet qu'il lui avoit écrit de la porte Saint-Honoré, en entrant dans la ville, où étoient ces propres mots : « Il faut aller faire hommage au Coadjuteur : « dans trois jours il me rendra ses devoirs. » Le billet étoit signé, « l'ami du cœur. » Je n'avois pas besoin de cette preuve pour savoir qu'il ne m'aimoit pas. J'avois été autrefois brouillé avec lui, et je l'avois prié un peu brusquement de se taire dans un bal chez Madame Pénoche, dans lequel il me sembloit qu'il vouloit faire une raillerie de M. le Comte, qu'il haïssoit fort, parce qu'ils étoient tous deux, en ce temps-là, amoureux de Madame de Montbazon[1].

1. La confirmation de ce récit du Coadjuteur se trouve dans l'historiette suivante, tirée du t. IV, p. 367, de Tallemant des Réaux, édition de M. Paulin Paris :

« M. d'Orléans a aimé Madame de Montbazon, et M. le Comte aussi; il en contoit auparavant à Madame la princesse de Guémené, belle-fille de Madame de Montbazon et la rivale de la Duchesse. C'étoit une des plus belles personnes qu'on pût voir, et ce fut un grand ornement à la cour; elle défaisoit toutes les autres au bal. Après M. le Comte, Bassompierre entreprit Madame de Montbazon; mais il n'en put rien avoir, je ne sais pourquoi. Hocquencourt est un de ceux dont on a le plus parlé. Piccolomini avoit dit que si son armée venoit à Paris, il vouloit Madame de Montbazon pour son

Après avoir couru la ville jusqu'à deux heures, je revins chez moi presque résolu de me déclarer publiquement contre M. d'Elbeuf, de l'accuser d'intelligence avec la cour, de faire prendre les armes et de le prendre lui-même, ou au moins de l'obliger à sortir de Paris. Je me sentois assez de crédit dans le peuple pour le pouvoir entreprendre judicieusement : mais il faut avouer que l'extrémité étoit grande, par une infinité de circonstances, et particulièrement par celle d'un mouvement qui ne pouvoit être médiocre dans une ville investie et investie par son Roi.

[10 janvier]. Comme je roulois toutes ces différentes pensées dans ma tête, qui n'étoit pas, comme vous vous pouvez imaginer, peu agitée, l'on me vint dire que le chevalier de la Chaise, qui étoit à M. de Longueville, étoit à la porte de ma chambre. Il me cria en entrant : « Levez-vous, Monsieur, M. le prince de Conti et M. de « Longueville sont à la porte Saint-Honoré, et le peuple « qui crie et qui dit qu'ils viennent trahir la ville ne « les veut pas laisser entrer. » Je m'habillai en diligence, j'allai prendre le bonhomme Broussel, je fis allumer huit ou dix flambeaux, et nous allâmes, en cet équipage, à la porte Saint-Honoré. Nous trouvâmes déjà tant de monde dans la rue, que nous eûmes peine à percer la foule ; et il étoit grand jour quand nous fîmes ouvrir la porte, parce que nous employâmes beaucoup de temps à rassurer les esprits, qui étoient dans une défiance inimaginable. Nous haranguâmes le peuple, et nous amenâmes à l'hôtel de Longueville M. le prince de Conti et M. son beau-frère.

butin. Rouville, Bonnelle, Bullion y ont été reçus, ainsi que M. de Chevreuse, M. de Beaufort, l'abbé le Bouthilier de Rancé, qui en étoient passionnément amoureux. » — Lenet, dans ses Mémoires sur le Grand Condé, donne aussi une petite chronique scandaleuse de Madame de Montbazon (voy. notre édition, Coll. Michaud).

J'allai en même temps chez M. d'Elbeuf lui faire une manière de compliment, qui ne lui eût pas plu ; car ce fut pour lui proposer de ne pas aller au Palais, ou au moins de n'y aller qu'avec les autres et après avoir conféré ensemble de ce qu'il y avoit à faire pour le bien du parti. La défiance générale que l'on avoit de tout ce qui avoit le moins du monde de rapport à M. le Prince, nous obligeoit à ménager avec bien de la douceur ces premiers moments. Ce qui eût peut-être été facile la veille, eût été impossible et même ruineux le matin du jour suivant; et ce M. d'Elbeuf, que je croyois pouvoir chasser de Paris le 9, m'en eût chassé apparemment le 10, s'il eût su prendre son parti tant le nom de Condé étoit suspect au peuple.

Dès que je vis qu'il avoit manqué le moment dans lequel nous fîmes entrer M. le prince de Conti, je ne doutai point que, comme le fond des cœurs étoit pour moi, je ne les ramenasse, avec un peu de temps, où il me plairoit; mais il falloit ce peu de temps, et c'est pourquoi mon avis fut, et il n'y en avoit point d'autres, de ménager M. d'Elbeuf et de lui faire voir qu'il pouvoit trouver sa place et son compte en s'unissant avec M. le prince de Conti et avec M. de Longueville. Ce qui me fait croire que cette proposition ne lui auroit pas plu, comme je vous le disois à cette heure, est qu'au lieu de m'attendre chez lui, comme je l'en avois envoyé prier, il alla au Palais. Le Premier Président, qui ne vouloit pas que le Parlement allât à Montargis, mais qui ne vouloit point non plus de guerre civile, reçut M. d'Elbeuf à bras ouverts, précipita l'assemblée des chambres; et quoi que pussent dire Broussel, Longueil, Viole, Blancménil, Novion, le Coigneux, il fit déclarer général M. d'Elbeuf, dans la vue, à ce que m'a depuis avoué le président de Mesmes, qui se faisoit

l'auteur de ce conseil, de faire une division dans le parti, qui n'eût pas été, à son compte, capable d'empêcher la cour de s'adoucir, et qui l'eût été toutefois d'affoiblir assez la faction pour la rendre moins dangereuse et moins durable. Cette pensée m'a toujours paru une de ces divisions dont la spéculation est belle et la pratique impossible; la méprise en ces matières est toujours très-périlleuse.

Comme je ne trouvai point M. d'Elbeuf, que ceux a qui j'avois donné l'ordre de l'observer me rapportèrent qu'il avoit pris le chemin du Palais, et que j'eus appris que l'assemblée des chambres avoit été avancée, je me le tins pour dit; je ne doutai point de la vérité, et je revins en diligence à l'hôtel de Longueville, pour obliger M. le prince de Conti et M. de Longueville d'aller, sur l'heure même, au Parlement. Le second n'avoit jamais hâte, et le premier, fatigué de sa mauvaise nuit, s'étoit mis au lit. J'eus toutes les peines du monde à le persuader de se relever. Il se trouvoit mal, et il tarda tant que l'on nous vint dire que le Parlement étoit levé et que M. d'Elbeuf marchoit à l'Hôtel de Ville, pour y prêter le serment et prendre le soin de toutes les commissions qui se délivroient. Vous concevez aisément l'amertume de cette nouvelle. Elle eût été plus grande, si la première occasion que M. d'Elbeuf avoit manquée ne m'eût donné lieu d'espérer qu'il ne se serviroit pas mieux de la seconde. Comme j'appréhendois, toutefois, que le bon succès de cette matinée ne lui élevât le cœur, je crus qu'il ne lui falloit pas laisser trop le temps de se reconnoître, et je proposai à M. le prince de Conti de venir au Parlement l'après-dînée, de s'offrir à la compagnie et d'en demeurer simplement et précisément dans ces termes, qui se pourroient expliquer plus ou moins fortement, selon qu'il trouveroit

l'air du bureau dans la Grand'Chambre; mais encore plus, selon que je le trouverois moi-même dans la salle, où, sous le prétexte que je n'avois pas encore de place au Parlement, je faisois état de demeurer pour avoir l'œil sur le peuple.

M. le prince de Conti se mit dans mon carrosse, sans aucune suite que la mienne de livrée, qui étoit fort grande, et qui me faisoit, par conséquent, reconnoître de fort loin ; ce qui étoit assez à propos en cette occasion, et qui n'empêchoit pourtant pas que M. le prince de Conti ne fît voir aux bourgeois qu'il prenoit confiance en eux, ce qui n'y étoit pas moins nécessaire. Il n'y a rien où il faille plus de précautions qu'en tout ce qui regarde les peuples, parce qu'il n'y a rien de plus déréglé ; il n'y a rien où il les faille plus cacher, parce qu'il n'y a rien de plus défiant. Nous arrivâmes au Palais devant M. d'Elbeuf; l'on cria sur les degrés et dans la salle : « Vive le Coadjuteur ! » mais à la réserve des gens que j'y avois fait trouver, personne ne cria vive Conti ! Et comme Paris fournit un monde plutôt qu'un nombre dans les émotions, quoique j'y eusse beaucoup de gens apostés, il me fut aisé de juger que le gros du peuple n'étoit pas guéri de la défiance ; et je vous confesse que je fus bien aise quand j'eus tiré ce prince de la salle, et que je l'eus mis dans la Grand'-Chambre.

M. d'Elbeuf arriva, un moment après, suivi de tous les gardes de la ville qui l'accompagnoient depuis le matin comme général. Le peuple éclatoit de toutes parts, criant : « Vive Son Altesse ! vive Elbeuf ! » et comme on crioit en même temps vive le Coadjuteur ! je l'abordai avec un visage riant, et je lui dis : — « Voici « un écho, Monsieur, qui m'est glorieux. » — « Vous « êtes trop honnête, » me répondit-il, et en se tournant

aux gardes, il leur dit : — « Demeurez à la porte de la « Grand'Chambre. » Je pris cet ordre pour moi, et j'y demeurai pareillement avec ce que j'avois de gens le plus à moi, qui étoient en bon nombre. Comme le Parlement fut assis, M. le prince de Conti prit la parole et dit : — « Qu'ayant connu à Saint-Germain les per« nicieux conseils que l'on donnoit à la Reine, il avoit « cru qu'il étoit obligé, par sa qualité de prince du sang, « de s'y opposer. » Vous voyez assez la suite de ce discours. M. d'Elbeuf qui, selon le caractère de tous les foibles, étoit rauque et fier, parce qu'il se croyoit le plus fort, dit qu'il savoit le respect qu'il devoit à M. le prince de Conti, mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire que c'étoit lui qui avoit rompu la glace ; qui s'étoit offert le premier à la compagnie et qu'elle lui ayant fait l'honneur de lui confier le bâton de général, il ne le quitteroit jamais qu'avec la vie. La cohue du Parlement qui étoit comme le peuple, en défiance de M. le prince de Conti, applaudit à cette déclaration qui fut ornée de mille périphrases très-naturelles au style de M. d'Elbeuf. Toucheprés, capitaine de ses gardes, homme d'esprit et de cœur, les commenta dans la salle. Le Parlement se leva après avoir donné arrêt, par lequel il enjoignoit, sous peine de crime de lèse-majesté, aux troupes de n'approcher Paris de vingt lieues, et je vis bien que je devois me contenter, pour ce jour-là, de ramener M. le prince de Conti sain et sauf à l'hôtel de Longueville. Comme la foule étoit grande, il fallut que je le prisse presque entre mes bras au sortir de la Grand'Chambre. M. d'Elbeuf, qui croyoit être maître de tout, me dit, d'un ton de raillerie, en entendant les cris du peuple qui, par reprise, nommoient son nom et le mien ensemble : — « Voilà, Monsieur, un écho qui « m'est bien glorieux. » A quoi je lui répondis : « Vous

« êtes trop honnête : » mais d'un ton un peu plus gai qu'il ne me l'avoit dit ; car quoiqu'il crût ses affaires en fort bon état, je jugeai, sans balancer, que les miennes seroient bientôt dans une meilleure condition que les siennes, dès que je vis qu'il avoit encore manqué cette seconde occasion. Le crédit parmi les peuples, cultivé et nourri de longue main, ne manque jamais à étouffer, pour peu qu'il ait de temps pour germer, ces fleurs minces et naissantes de la bienveillance publique, que le pur hasard fait quelquefois pousser[1]. Je ne me trompai pas dans ma pensée, comme vous allez voir.

Je trouvai en arrivant à l'hôtel de Longueville, Quincerot, capitaine de Navarre, et qui avoit été nourri page du marquis de Ragni [Léonor de la Madelaine], père de Madame de Lesdiguière. Elle me l'envoyoit de Saint-Germain, où elle étoit, sous prétexte de répéter quelques prisonniers; mais, dans le vrai, pour m'avertir que M. d'Elbeuf, une heure après avoir appris l'arrivée de M. le prince de Conti et de M. de Longueville à Paris, avoit écrit à la Rivière ces propres mots : « Dites à « la Reine et à Monsieur que ce diable de Coadjuteur « perd tout ici ; que dans deux jours je n'y aurai au« cun pouvoir ; mais que s'ils veulent me faire un bon « parti, je leur témoignerai que je ne suis pas venu à « Paris avec une aussi mauvaise intention qu'ils se le « persuadent. » La Rivière montra ce billet au Cardinal,

1. Dans son *Histoire de la Conjuration de Fiesque*, Retz disait déjà : « Ces fortunes qui s'élèvent sans peine à des degrés éminents tombent presque toujours d'elles-mêmes, parce que ceux qui ont l'ambition et les qualités propres pour y monter n'ont pas d'ordinaire celles qu'il faut avoir pour s'y soutenir; et lorsque quelqu'un de ceux que le bonheur a portés à ces élévations précipitées atteint le comble sans broncher, il faut qu'il ait trouvé, dès le commencement, beaucoup de difficultés qui l'aient formé peu à peu à se soutenir sur un endroit si glissant. »

qui s'en moqua, et qui le fit voir au maréchal de Villeroi. Je me servis très-utilement de cet avis, sachant que tout ce qui a façon de mystère est bien mieux reçu dans les peuples, j'en fis un secret à quatre ou cinq cents personnes. Les curés de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Méry et de Saint-Jean me mandèrent, sur les neuf heures du soir, que la confiance que M. le prince de Conti avoit témoignée au peuple, d'aller tout seul et sans suite dans mon carrosse se mettre entre les mains de ceux mêmes qui crioient contre lui, avoit fait un effet merveilleux.

Les officiers des quartiers, sur les dix heures, me firent tenir cinquante et plus de billets pour m'avertir que leur travail avoit réussi, et que les dispositions étoient sensiblement et visiblement changées. Je mis Marigny en œuvre, entre dix et onze, et il fit ce fameux couplet, l'original de tous les triolets : *M. d'Elbeuf et ses enfants*[1], que vous avez tant ouï chanter à Caumartin. Nous allâmes, entre minuit et une heure, M. de Longueville, le maréchal de la Mothe et moi, chez M. de Bouillon, qui étoit au lit avec la goutte, et qui, dans l'incertitude des choses, faisoit grande difficulté de se déclarer. Nous lui fîmes voir notre plan et la facilité de l'exécution. Il la comprit et y entra. Nous prîmes toutes nos mesures; je donnai moi-même les ordres aux colonels et aux capitaines qui étoient de mes amis.

Vous concevrez mieux notre projet par le récit de

1. Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Ont fait tous quatre des merveilles;
Ils sont pompeux et triomphants,
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants.
On dira jusqu'à deux mille ans,
Comme une chose sans pareille,
Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
Ont fait tous quatre des merveilles, etc.

son exécution, sur laquelle je m'étendrai, après que j'aurai encore fait cette remarque, que le coup le plus dangereux que je portai à M. d'Elbeuf, dans tout ce mouvement, fut l'impression que je donnai, par les habitués des paroisses qui le crioient eux-mêmes, que je donnai, dis-je, au peuple, qu'il avoit intelligence avec les troupes du Roi, qui, le soir du 9, s'étoient saisies du poste de Charenton. Je le trouvai au moment que ce bruit se répandoit sur les degrés de l'Hôtel de Ville, et il me dit : — « Que diriez-vous, qu'il y ait des « gens assez méchants pour dire que j'ai fait prendre « Charenton? » Et je lui répondis : « Que diriez-vous « qu'il y ait des gens assez scélérats pour dire que « M. le prince de Conti est venu ici de concert avec « M. le Prince? » Je reviens à l'exécution du projet que je vous ai déjà touché ci-dessus.

Comme je vis l'esprit des peuples assez disposé et assez revenu de sa méfiance pour ne pas s'intéresser pour M. d'Elbeuf, je crus qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, et que l'ostentation seroit aussi à propos, ce jour là, que la modestie avoit été de saison la veille.

[11 janvier.] M. le prince de Conti et M. de Longueville prirent un grand et magnifique carrosse de Madame de Longueville, suivi d'une très-grande quantité de livrées. Je me mis auprès du premier à la portière, et l'on marcha ainsi au Palais en pompe et au petit pas. M. de Longueville n'y étoit pas venu la veille, et parce que je croyois qu'en cas d'émotion, l'on auroit plus de respect et pour la tendre jeunesse et pour la qualité de prince du sang de M. le prince de Conti que pour la personne de M. de Longueville, qui étoit proprement la bête de M. d'Elbeuf; et parce que M. de Longueville n'étant point pair, n'avoit point de séance

au Parlement, et qu'ainsi il avoit été de nécessité de convenir, au préalable, de sa place, que l'on lui donna au-dessus du doyen, de l'autre côté des ducs et pairs.

Il offrit d'abord à la compagnie ses services, Rouen, Caen, Dieppe et toute la Normandie, et il la supplia de trouver bon que, pour sûreté de son engagement, il fit loger à l'Hôtel de Ville Madame sa femme, M. son fils et Mademoiselle sa fille. Jugez, s'il vous plaît, de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soutenue et fortement et agréablement par M. de Bouillon, qui entra appuyé, à cause de ses gouttes, sur deux gentilshommes. Il prit place au-dessous de M. de Longueville, et il coula, selon que nous l'avions concerté la nuit, dans son discours qu'il serviroit le Parlement, avec beaucoup de joie, sous les ordres d'un aussi grand prince que M. le prince de Conti. M. d'Elbeuf s'échauffa à ce mot, et il répéta ce qu'il avoit dit la veille, qu'il ne quitteroit qu'avec la vie le bâton de général. Le murmure s'éleva sur ce commencement de contestation, dans lequel M. d'Elbeuf fit voir qu'il avoit plus d'esprit que de jugement. Il parla fort bien, mais ne parla pas à propos; il n'étoit plus temps de contester, il falloit plier. Mais j'ai observé que les gens foibles ne plient jamais quand ils le doivent.

Nous lui donnâmes, à cet instant, le troisième relai, qui fut l'apparition du maréchal de la Mothe, qui se mit au-dessous de M. de Bouillon, et qui fit à la compagnie le même compliment que lui. Nous avions concerté de ne faire paroître sur le théâtre ces personnages que l'un après l'autre, parce que nous avions considéré que rien ne touche et n'émeut tant les peuples et même les compagnies, qui tiennent toujours beaucoup du peuple, que la variété des spectacles. Nous ne nous y trompâmes pas, et ces trois apparitions qui suivirent

firent un effet sans comparaison plus prompt et plus grand qu'elles ne l'eussent fait si elles se fussent unies. M. de Bouillon, qui n'avoit pas été de ce sentiment, me l'avoua le lendemain, devant même que de sortir du Palais.

M. le Premier Président, qui étoit tout d'une pièce, demeura dans sa pensée de se servir de cette brouillerie, pour affoiblir la faction, et proposa de laisser la chose indécise jusqu'à l'après-dînée, pour donner temps à ces Messieurs de s'accommoder. Le président de Mesmes, qui étoit pour le moins aussi bien intentionné pour la cour que lui, mais qui avoit plus de vue et plus de jointure, lui répondit à l'oreille, et je l'entendis : « Vous vous moquez, Monsieur, ils s'accom« moderoient peut-être aux dépens de notre autorité, « mais nous en sommes plus loin : ne voyez-vous pas « que M. d'Elbeuf est pris pour dupe et que ces gens « ici sont les maîtres? » Le président le Coigneux, à qui je m'étois ouvert la nuit, éleva sa voix et dit : « Il « faut finir devant que de dîner, dussions-nous dîner à « minuit. Parlons en particulier à ces Messieurs. » Il pria en même temps M. le prince de Conti et M. de Longueville d'entrer dans la quatrième des Enquêtes, dans laquelle on entre de la Grand'Chambre; et M. de Novion et de Bellièvre, qui étoient de notre correspondance, menèrent M. d'Elbeuf, qui se faisoit encore tenir à quatre, dans la seconde.

Comme je vis les affaires en pourparler, et la salle du Palais en état de ne rien appréhender, j'allai, en diligence, prendre Madame de Longueville, Mademoiselle sa belle-fille et Madame de Bouillon, avec leurs enfants, et je les menai avec une espèce de triomphe à l'Hôtel de Ville. La petite vérole avoit laissé à Madame de Longueville, comme je vous l'ai déjà dit en un

autre lieu, tout l'éclat de la beauté[1]; et celle de Madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, étoit toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous supplie, ces deux personnes sur le perron de l'Hôtel de Ville, plus belles, en ce qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfants entre leurs bras, qui étoient beaux comme leurs mères. La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendresse. Je jetai cinq cents pistoles par les fenêtres de l'Hôtel de Ville; et après avoir laissé Noirmoutiers et Miron auprès des dames, je retournai au Palais, et j'arrivai avec une foule innombrable de gens armés et non armés.

Toucheprés, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, dont il me semble vous avoir déjà parlé, et qui m'avoit fait suivre, étoit entré un peu devant que je fusse dans la cour du Palais; étoit entré, dis-je, dans la seconde [chambre] pour avertir son maître, qui y étoit toujours demeuré, qu'il étoit perdu s'il ne s'accommodoit; ce qui fut cause que je le trouvai fort embarrassé et même fort abattu. Il le fut bien davantage quand M. de Bellièvre, qui l'avoit amusé à dessein, me demandant qu'est-ce que c'étoit que des tambours qui battoient, je lui répondis qu'il en alloit bien entendre d'autres, et que les gens de bien étoient las de la division que l'on essayoit de faire dans la ville. Je connus à cet instant que l'esprit dans les grandes affaires n'est rien sans le cœur. M. d'Elbeuf ne garda plus même les apparences. Il expliqua ridiculement tout ce qu'il avoit dit, il se rendit

1. Madame de Longueville avait eu la petite vérole en l'année 1632. Voy. le volume de M. Cousin, intitulé *Madame de Sablé*, p. 19, et plus particulièrement *la Jeunesse de Madame de Longueville*, du même auteur.

à plus que l'on ne voulut; et il n'y eut que l'honnêteté et le bon sens de M. de Bouillon, qui lui conservât la qualité de général et le premier jour, avec Messieurs de Bouillon et de la Mothe, également généraux avec lui, sous l'autorité de M. le prince de Conti, déclaré, dès le même instant, généralissime des armées du Roi, sous les ordres du Parlement.

CHAPITRE VIII

PORTRAITS.

Une scène du roman de l'*Astrée*. — Portrait de la reine Anne d'Autriche. — Du duc d'Orléans. — Du prince de Condé. — Du duc de Longueville. — Du duc de Beaufort. — Du duc d'Elbeuf. — Du duc de Bouillon. — Du vicomte de Turenne. — Du maréchal de la Mothe. — Du prince de Conti. — Du duc de la Rochefoucauld. — De la duchesse de Longueville. — De la duchesse de Chevreuse. — De Mademoiselle de Chevreuse. — De la princesse Palatine. — De la duchesse de Montbazon. — Du premier président Molé.

[11 janvier]. Voilà ce qui se passa le matin du 11 de janvier. L'après-dînée, M. d'Elbeuf, à qui l'on avoit donné cette commission pour le consoler, somma la Bastille, et le soir il y eut une scène à l'Hôtel de Ville, de laquelle il est à propos de vous rendre compte, parce qu'elle eut beaucoup plus de suite qu'elle ne méritoit. Noirmoutiers, qui avoit été fait la veille lieutenant général, sortit avec cinq cents chevaux de Paris pour pousser les escarmoucheurs des troupes que nous appelions du Mazarin, qui venoient faire le coup de pistolet dans les faubourgs. Comme il revint descendre à l'Hôtel de Ville, il entra avec Matha, Laigues et Laboulaye, encore tout cuirassé, dans la chambre de Madame de Longueville, qui étoit toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons, qui étoient dans la salle, de trompettes qui étoient dans la place, donnoit un spectacle qui se voyoit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutiers, qui étoit grand amateur de l'*Astrée*, me dit : « Je m'imagine que nous somme assiégés dans Marcilly. — Vous avez raison, lui répon

dis-je, Madame de Longueville est aussi belle que Galatée; mais Marsillac (M. de la Rochefoucauld le père n'étoit pas encore mort) n'est pas si honnête homme que Lindamor[1]. » Je m'aperçus, en me retournant, que le petit courtin, qui étoit dans une croisée, pouvoit m'avoir entendu : c'est ce que je n'ai jamais su au vrai, mais je n'ai pu aussi jamais deviner d'autres causes de la première haine que M. de la Rochefoucauld a eue pour moi.

Je sais que vous aimez les portraits, et j'ai été fâché, par cette raison, de n'avoir pu vous en faire voir jusqu'ici presque aucun qui n'ait été de profil et qui n'ait été par conséquent fort imparfait. Il me semble que je n'avois pas assez de grand jour dans ce vestibule, dont vous venez de sortir, et où vous n'avez vu que les peintures légères des préalables de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paroîtront dans leur étendue, et où je vous présenterai les tableaux des personnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez par les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la suite, si j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la Reine, par lequel il est juste de commencer :

PORTRAIT DE LA REINE.

La Reine avoit, plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui étoit nécessaire pour ne pas paroître sotte à ceux qui ne la connoissoient pas. Elle avoit plus d'aigreur que de hauteur, plus de

1. Ce passage des *Mémoires* peut être rapproché de ce que dit Tallemant des Réaux du passetemps des habitués de l'hôtel de Gondi (voy. ci-dessus, *Portraits du cardinal de Retz*) et de leur commune admiration pour le roman de l'*Astrée*.

hauteur que de grandeur, plus de manière que de fond, plus d'inapplication à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté et plus d'incapacité que de tout ce que dessus [1].

PORTRAIT DU DUC D'ORLÉANS.

M. le duc d'Orléans avoit, à l'exception du courage, tout ce qui étoit nécessaire à un honnête homme : mais comme il n'avoit rien, sans exception, de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvoit rien dans lui-même qui pût ni suppléer ni même soutenir sa foiblesse. Comme elle régnoit dans son cœur par la frayeur et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avoit pas la force de résister à ceux qui l'y entraînoient pour leur intérêt; il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avoit pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit, dès sa jeunesse, en lui les couleurs même les plus vives et les plus gaies, qui devoient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement aimable, dans une intention très-bonne, dans un désintéressement complet et dans une facilité de mœurs incroyable.

1. M. Cousin dit de la reine Anne : « Il est juste aussi de relever la reine Anne; ce n'était pas une personne ordinaire. » Et il trace de cette Princesse un portrait auquel nous renvoyons le lecteur. Voy. *la Duchesse de Chevreuse*, p. 119.

PORTRAIT DU PRINCE DE CONDÉ.

M. le Prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola. Il a égalé le premier; il a passé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits de son caractère. La nature lui avoit fait l'esprit aussi grand que le cœur. La fortune, en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue. La naissance, ou plutôt l'éducation, dans une maison attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. L'on ne lui a pas inspiré d'assez bonne heure les grandes et générales maximes, qui sont celles qui font et qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu, dès sa jeunesse, par la chute imprévue des grandes affaires et par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exempt, non plus que lui, de foiblesse; qu'avec un esprit merveilleux, il est tombé dans des imprudences; qu'ayant toutes les qualités de François de Guise, il n'a pas servi l'État, en de certaines occasions, aussi bien qu'il le devoit; et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas poussé la faction où il le pouvoit. Il n'a pu remplir son mérite, c'est un défaut : mais il est rare, mais il est beau.

PORTRAIT DU DUC DE LONGUEVILLE.

M. de Longueville avoit, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépense, de la libéralité, de la justice, de la valeur, de la grandeur,

et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité. Avec la grande qualité et les grands desseins, l'on n'est jamais compté pour rien ; quand on ne les soutient pas, l'on n'est pas compté pour beaucoup ; et c'est ce qui fait le médiocre.

PORTRAIT DU DUC DE BEAUFORT.

M. de Beaufort n'en étoit pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avoit que l'intention. Il en avoit ouï parler aux Importants ; il en avoit un peu retenu du jargon. Celui-là, mêlé avec les expressions qu'il avoit tirées très-fidèlement de Madame de Vendôme, formoient une langue qui eût déparé le bon sens de Caton. Le sien étoit court et lourd, et d'autant plus qu'il étoit obscurci par la présomption. Il se croyoit habile, et c'est ce qui le faisoit paroître artificieux, parce que l'on connoissoit d'abord qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour être fin. Il étoit brave de sa personne, et plus qu'il n'appartenoit à un fanfaron. Il l'étoit en tout sans exception ; en rien plus faussement qu'en galanterie : il parloit et il pensoit comme le peuple, dont il fut l'idole quelque temps. Vous en verrez les raisons [1].

PORTRAIT DU DUC D'ELBEUF.

M. d'Elbeuf n'avoit du cœur que parce qu'il est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avoit tout l'esprit qu'un homme qui a

1. Après ce portrait donné par le cardinal de Retz, on lira avec intérêt celui que M. Cousin trace du même personnage, dans *la Duchesse de Chevreuse*, p. 119.

beaucoup plus d'art que de bon sens peut avoir. C'étoit le galimatias du monde le plus fleuri. Il a été le premier prince que la pauvreté ait avili; et peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre dans sa misère. La commodité ne le releva pas; et s'il fût parvenu jusqu'à la richesse, l'on l'eût envié comme un partisan, tant la gueuserie lui paroissoit propre et faite pour lui.

PORTRAIT DU DUC DE BOUILLON.

M. de Bouillon étoit d'une valeur éprouvée et d'un sens profond. Je suis persuadé, par ce que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa probité quand on l'a décriée. Je ne sais si l'on n'a point fait quelque faveur à son mérite, en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites.

PORTRAIT DU VICOMTE DE TURENNE.

M. de Turenne a eu, dès sa jeunesse, toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est pas avisé. Il avoit presque toutes les vertus comme naturelles; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti, et je le crois aussi, parce qu'il n'étoit pas naturellement entreprenant. Mais toutefois qui le sait? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions, mais qui ne s'y sont jamais développées qu'à sa gloire.

PORTRAIT DU MARÉCHAL DE LA MOTHE.

Le maréchal de la Mothe avoit beaucoup de cœur. Il étoit capitaine de la seconde classe; il n'étoit pas homme de beaucoup de sens. Il avoit assez de douceur et de facilité dans la vie civile. Il étoit très-utile dans un parti, parce qu'il y étoit très-commode.

PORTRAIT DU PRINCE DE CONTI.

J'oubliois presque M. le prince de Conti, ce qui est un bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas vous le pouvoir mieux dépeindre qu'en vous disant que ce chef de parti étoit un zéro, qui ne multiplioit que parce qu'il étoit prince du sang. Voilà pour le public. Pour ce qui étoit du particulier, la méchanceté faisoit en lui ce que la foiblesse faisoit en M. le duc d'Orléans. Elle inondoit toutes les autres qualités, qui n'étoient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de foiblesse.

PORTRAIT DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD [1].

Il y a toujours eu du je ne sais quoi en tout M. de la Rochefoucauld. Il a voulu se mêler d'intrigues, dès

1. On peut rapprocher ce portrait de la Rochefoucauld, sorti de la plume du cardinal de Retz, de celui que nous donne M. V. Cousin dans *Madame de Sablé*, p. 103. Le même ouvrage, p. 203, 208, offre aussi une curieuse appréciation de la valeur historique des *Mémoire* de ce même duc de la Rochefoucauld, publiés en 1662 et désavouér par lui, lorsqu'il connut la réprobation dont on frappait les confidences peu délicates par lesquelles il livrait à la malignité publique les faiblesses les plus cachées d'une princesse illustre qui s'était donnée à lui et qui vivait alors retirée à Port-Royal. Des doutes se sont élevés, à l'occasion de ce désaveu, sur la part réelle que le duc de la

son enfance, et dans un temps où il ne sentoit pas les petits intérêts, qui n'ont jamais été son foible; et où il ne connoissoit pas les grands, qui d'un autre sens n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi; car il avoit des qualités qui eussent suppléé, en tout autre, celles qu'il n'avoit pas. Sa vue n'étoit pas étendue, et il ne voyoit pas même tout ensemble ce qui étoit à sa portée; mais son bon sens, et très-bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs, qui est admirable, devoit compenser plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle, mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner à la stérilité de son jugement; car, quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fond de raison. Nous voyons les effets de cette irrésolution, quoique nous n'en connoissions pas la cause. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat. Il n'a jamais été, par lui-même, bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. Cet air de honte et de timidité que vous lui voyez dans la vie civile, s'étoit tourné, dans les affaires, en air d'apologie. Il croyoit toujours en avoir besoin; ce qui joint à ses *Maximes*, qui ne marquent pas assez de foi en la vertu et à sa pratique, qui a toujours été de chercher à sortir des affaires

Rochefoucauld eut à la rédaction de ses propres Mémoires. M. Cousin en fait connaître toute l'authenticité; mais, parmi les manuscrits originaux ou copies qu'il a étudiés, il ne nous semble pas avoir connu un fragment assez considérable de ces Mémoires, conservé dans le carton la Rochefoucauld du cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque impériale. Son origine mérite quelque attention.

avec autant d'impatience qu'il y étoit entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de se connoître et de se réduire à passer, comme il l'eût pu, pour le courtisan le plus poli[1] qui eût paru dans son siècle.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE.

Madame de Longueville a naturellement bien du fond d'esprit, mais elle a encore plus le fin et le tour. Sa capacité, qui n'a pas été aidée par sa paresse, n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le Prince l'a portée, et dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avoit une langueur dans les manières, qui touchoit plus que le brillant de celles mêmes qui étoient plus belles. Elle en avoit une même dans l'esprit, qui avoit ses charmes, parce qu'elle avoit des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea à ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. La grâce a rétabli ce que le monde ne lui pouvoit rendre.

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

Madame de Chevreuse n'avoit plus même de reste de beauté[2] quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle

1. Le cardinal de Retz avait d'abord ajouté : « et pour le plus honnête homme à l'égard de la vie commune ; » mais il a ensuite effacé cette ligne.

2. Le livre satirique de Bussy-Rabutin, intitulé *Carte du pays de Braquerie dressée sous la direction du prince de Conti*, dit de Madame de Chevreuse ce qui suit : « Chevreuse, est une grande place fort ancienne, pour le présent tout délabré, dont les logements sont tous découverts. Elle est néanmoins assez forte du dehors, mais de dedans mal gardée. Elle a été autrefois très-fameuse et fort mar-

en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnoit, même assez souvent, des ouvertures si brillantes, qu'elles paroissoient comme des éclairs; et si sages, qu'elles n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite, toutefois, ne fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine, qui s'y attacha, la jeta dans les affaires. Le duc de Buckingham et le comte de Holland l'y entretinrent; M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna, parce qu'elle s'abandonnoit à tout ce qui plaisoit à celui qu'elle aimoit. Elle aimoit sans choix, et purement parce qu'il falloit qu'elle aimât quelqu'un. Il n'étoit pas même difficile de lui donner, de partie faite, un amant; mais dès qu'elle l'avoit pris, elle l'aimoit uniquement et fidèlement. Elle nous a avoué, à Madame de Rhodes et à moi, que par un caprice, se disoit-elle, de la fortune, elle n'avoit jamais aimé le mieux ce qu'elle avoit estimé le plus, à la réserve toutefois, ajoutoit-elle, du pauvre Buckingham. Son dévouement à sa passion, que l'on pouvoit dire éternelle quoiqu'elle changeât d'objet, n'empêchoit pas qu'une mouche lui donnoit quelquefois des distrac-

chande; elle trafiquoit en plusieurs royaumes, et maintenant la citadelle est toute ruinée par la quantité des siéges qu'on y a faits pour la prendre. Le peuple y est d'une humeur fort changeante et incommode. Elle a eu plusieurs gouverneurs, dont le principal a été celui qui a commandé à Puisieux (le marquis de Châteauneuf, successeur de Sillery et de son fils Puisieux). Elle en est mal pourvue maintenant; car celui qui est en charge (Laigues), n'est plus bon à rien. »

Enfin, pour compléter le portrait de Madame de Chevreuse, nous ne devons pas oublier de mentionner celui qui a été tracé aussi de main de maître par M. Cousin, dans son volume sur *la Duchesse de Chevreuse*. Voy. p. 217 et 224.

tions; mais elle en revenoit toujours avec des emportements qui les faisoient trouver agréables. Jamais personne n'a fait moins d'attention sur les périls, et jamais femme n'a eu plus de mépris pour les scrupules et pour les devoirs : elle ne reconnoissoit que celui de plaire à son amant.

PORTRAIT DE MADEMOISELLE DE CHEVREUSE.

Mademoiselle de Chevreuse, qui avoit plus de beauté que d'agrément, étoit sotte jusqu'au ridicule par son naturel. La passion lui donnoit de l'esprit et même du sérieux et de l'agréable, uniquement pour celui qu'elle aimoit; mais elle le traitoit bientôt comme ses jupes; elle les mettoit dans son lit quand elles lui plaisoient; elle les brûloit, par une pure aversion, deux jours après.

PORTRAIT DE LA PRINCESSE PALATINE.

Madame la Palatine estimoit autant la galanterie qu'elle en aimoit le solide. Je ne crois pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un État. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité[1].

1. Bussy-Rabutin dit de la princesse Palatine, dans sa *Carte du pays de Braquerie, dressée sous la direction du prince de Conti* :

« Palatine est fort connue : comme il y a longtemps qu'on y alloit en dévotion et que chacun y portoit sa chandelle, on dit que les pèlerins en revenoient plus mal qu'ils n'y étoient allés. C'est une place qui change souvent de gouverneur, d'autant qu'il faut être jour et nuit sur les remparts, et l'on ne peut longtemps fournir à cette fatigue. C'est pourquoi l'on n'y demeure guère. On remarque une chose en cette ville, c'est que le peuple y est sujet à une maladie qu'il nomme chaude-crache, contre laquelle il se servoit de gargarisme. »

PORTRAIT DE LA DUCHESSE DE MONTBAZON.

Madame de Montbazon étoit d'une très-grande beauté. La modestie manquoit à son air. Sa morgue et son jargon eussent suppléé, dans un temps calme, à son peu d'esprit. Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimoit rien que son plaisir et, au-dessus de son plaisir, son intérêt. Je n'ai jamais vu personne qui eût conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu.

PORTRAIT DU PREMIER PRÉSIDENT MOLÉ.

Si ce n'étoit pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un, dans notre siècle, plus intrépide que le grand Gustave et M. le Prince, je dirois que ç'a été Molé, premier président. Il s'en est fallu beaucoup que son esprit ait été si grand que son cœur. Il ne laissoit pas d'y avoir quelque rapport, par une ressemblance qui n'y étoit toutefois qu'en laid. Je vous ai déjà dit qu'il n'étoit pas congru dans sa langue, et il est vrai : mais il avoit une sorte d'éloquence qui, en charmant l'oreille, saisissoit l'imagination. Il vouloit le bien de l'État préférablement à toutes choses, même à celui de sa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magistrat : mais il n'eut pas le génie assez élevé pour connoître d'assez bonne heure celui qu'il eût pu faire. Il présuma trop de son pouvoir, et s'imagina qu'il modéreroit la cour et sa compagnie ; il ne réussit ni à l'un ni à l'autre. Il se rendit suspect à tous les deux, et ainsi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup. Elle étoit extrême en tout, et j'ai même observé qu'il jugeoit toujours des actions

par les hommes et presque jamais des hommes par les actions. Comme il avoit été nourri dans les formes du Palais, tout ce qui étoit extraordinaire lui étoit suspect. Il n'y a guère de dispositions plus dangereuses en ceux qui se rencontrent dans les affaires où les règles ordinaires n'ont plus de lieu[1].

1. Dans le *Journal des savants*, p. 760, année 1854, M. Cousin dit de ce portrait du premier président Molé par le cardinal de Retz : « Le portrait que Retz a tracé du premier président Molé est d'une touche à la fois si fine et si forte, qu'il a séduit et subjugué tous les historiens, et qu'il est et restera en possession de représenter Mathieu Molé aux yeux de la postérité. Cependant ce portrait, s'il est permis de le dire, supprime un peu trop les nuances qui composent la physionomie, et il marque seulement les grands traits; il n'est pas faux sans être tout à fait vrai. Retz peint à merveille l'héroïque fermeté de Molé dans les scènes orageuses de la Fronde, devant les émeutes de la rue et devant celles de l'Assemblée Mais, selon nous, il diminue Molé quand il en porte ce jugement général que « le Premier Président était tout d'une pièce. » Retz a pris ici l'apparence pour la réalité. N'ayant vu Molé que dans la Fronde, et presque toujours par un seul côté, lorsqu'il luttait contre la faction, il n'a exprimé que ce côté-là. Il y en avait bien d'autres, et Mathieu Molé n'est pas moins remarquable par l'habileté et la prudence que par l'intrépidité... Il fléchit un peu, nous l'avouons, sous la main de fer de Richelieu (p. 766). Mathieu Molé est un très-grand magistrat, c'est même un grand homme; mais c'est un homme enfin (p. 767), et nous le reverrons dans la Fronde servant en même temps le Parlement et le Roi avec un courage et un tact admirable, rude et même, comme le dit Retz, peu congru dans son langage, mais très-fin dans le fond de sa conduite, et au lieu d'être tout d'une pièce, s'accommodant parfaitement aux circonstances, attaché au bien de l'État, le mettant au-dessus de tous les partis et sachant aussi faire sa route, et de Premier Président devenant garde des sceaux. »

Depuis que M. Cousin a écrit ce portrait de Molé, nous avons publié les *Mémoires* restés inédits du Prémier Président, qui, nous l'espérons, ne feront plus douter M. Cousin de la fermeté habituelle de Molé. Rappelons seulement qu'au temps de Marillac, ce garde des sceaux lui recommandait sans cesse « de négocier et de ne pas heurter les affaires. » Dans une lettre du Roi au premier président de Verdun, on voit que Molé, alors procureur général, avait un jour quitté assez brusquement Fontainebleau, où le Roi et les ministres l'avaient appelé. Le cardinal de Richelieu était alors le tout-puissant mi-

Le peu de part que j'ai eu dans celles dont il s'agit en ce lieu, me pourroit peut-être donner la liberté d'ajouter ici mon portrait ; mais outre que l'on ne se connoit jamais assez bien pour se peindre raisonnablement soi-même, je vous confesse que je trouve une satisfaction si sensible à vous soumettre uniquement et absolument le jugement de tout ce qui me regarde, que je ne puis seulement me résoudre à m'en former, dans le plus intérieur de mon esprit, la moindre idée. Je reprends le fil de l'histoire.

nistre, et il se contenta cependant de faire écrire par le Roi à M. de Verdun, et de charger ce Premier Président de faire des reproches à Molé sur sa conduite.

CHAPITRE IX

BLOCUS DE PARIS.

16 JANVIER — 19 FÉVRIER 1649. — Arrivée du duc de Beaufort à Paris. — Il se concerte avec le Coadjuteur. — Il va chez le prince de Conti. — Les ducs de Luynes et de Vitry. — Les deniers royaux saisis par ordre du Parlement. — L'armée des Frondeurs prend ses quartiers — La reine d'Angleterre au Louvre. — Elle ne peut se lever faute de feu. — Le Coadjuteur lui prête de l'argent. — Le Parlement lui envoie 40,000 livres. — Cartel. — Siége de Paris. — Les vivres y sont abondants. — Les provinces de France s'agitent. — La Normandie. — La Provence. — La Guyenne. — Le Parlement de Toulouse. — Le Mans. — Rennes. — Tours. — Poitiers. — Futilité des délibérations du Parlement pendant le blocus. — *Les compagnies établies pour le repos ne peuvent jamais être propres pour le mouvement.* — Le Coadjuteur conseiller au Parlement. — Remontrances du Parlement. — Arrêt contre Mazarin. — Entreprise des Frondeurs sur Corbeil. — Les meubles de Mazarin saisis. — Combat près de Vincennes. — Mort de Tancrède, prétendu fils du duc de Rohan. — Le duc d'Elbeuf à Brie-Comte-Robert. — Proposition de soumission. — Combats de Charenton et de Villejuif. — Convoi de vivres. — Nouvelle proposition de soumission. Le président Aubry. — Le hérant du Roi. — On lui refuse l'entrée de Paris. — Le chevalier de la Valette. — Libelles contre les Frondeurs. — Députation du Parlement envoyée à la Reine. — Un envoyé de l'Archiduc à Paris. — Le prince de Conti en informe le Parlement. — Négociation de Saint-Ibal à Bruxelles. — Don Joseph de Illescas ou le moine Arnolfini. — Le duc d'Elbeuf et l'envoyé espagnol. — Conférence chez le duc d'Elbeuf. — La duchesse de Bouillon et ses relations avec l'Espagne. — Le Coadjuteur, la Rochefoucauld et les autres Frondeurs — Le duc de Bouillon et le Coadjuteur. — Les Frondeurs proposent au Parlement de recevoir l'envoyé de l'Archiduc. — Opposition. — Exclamation pathétique du président de Mesmes. — Le prince de Conti. — Réplique du Coadjuteur. — Approbation du Parlement. — Entrée d'Arnolfini au Parlement. — Son discours. — Le Coadjuteur, le premier président Molé et le président de Mesmes. — Députation solennelle du Parlement à la Reine.

[16 janvier]. Le commandement des armées ayant été réglé, comme je vous l'ai dit ci-dessus, l'on continua à travailler aux fonds nécessaires pour la levée et pour la subsistance des troupes. Toutes les compa-

gnies et tous les corps se constituèrent, et Paris enfanta, sans douleur, une armée complète en huit jours. La Bastille se rendit, après avoir enduré, pour la forme, cinq ou six coups de canon. Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siége porter leurs chaises dans le jardin de l'Arsenal où étoit la batterie, comme au sermon.

M. de Beaufort, qui, depuis qu'il s'étoit sauvé du bois de Vincennes, s'étoit caché dans le Vendômois, de maison en maison, arriva ce jour-là à Paris et il vint descendre chez Prudhomme. Montrésor, qu'il avoit envoyé quérir dès la porte de la ville, vint me trouver en même temps, pour me faire compliment de sa part et pour me dire qu'il seroit, dans un quart d'heure, à mon logis. Je le prévins, j'allai chez Prudhomme : et je ne trouvai pas que sa prison lui eût donné plus de sens. Il est toutefois vrai qu'elle lui avoit donné plus de réputation. Il l'avoit soutenue avec fermeté et en étoit sorti avec courage[1]; ce lui étoit même un mérite que de n'avoir pas quitté les bords de la Loire, dans un temps où il est vrai qu'il falloit et de l'adresse et de la fermeté pour les tenir.

Il n'est pas difficile de faire valoir, dans le commencement d'une guerre civile, celui de tous ceux qui sont mal à la cour [*sic*]. C'en est un grand que de n'y être pas bien. Comme il y avoit déjà quelque temps qu'il m'avoit fait assurer par Montrésor qu'il seroit très-aise de prendre liaison avec moi, et que je prévoyois bien l'usage auquel je le pourrois mettre, j'avois jeté, par intervalle et sans affectation, dans le peuple, des bruits avantageux pour lui. J'avois orné de mille belles couleurs une entreprise que le Cardinal avoit fait faire sur

1. Le Cardinal avait d'abord écrit : « avec audace et avec courage.

lui par Duhamel[1]. Montrésor, qui l'informoit avec exactitude des obligations qu'il m'avoit, avoit mis toutes les dispositions nécessaires pour une grande union entre nous. Vous croyez aisément qu'elle ne lui étoit pas désavantageuse en l'état où j'étois dans le parti ; et elle m'étoit comme nécessaire, parce que ma profession pouvant m'embarrasser en mille rencontres, j'avois besoin d'un homme que je pusse, dans les conjonctures, mettre devant moi. Le maréchal de la Mothe étoit si dépendant de M. de Longueville, que je n'en pouvois pas répondre. M. de Bouillon n'étoit pas un sujet à être gouverné. Il me falloit un fantôme, mais il ne me falloit qu'un fantôme ; et par bonheur pour moi, il se trouva que ce fantôme fut petit-fils d'Henri le Grand ; qu'il parla comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfants d'Henri le Grand, et qu'il eut de grands cheveux bien longs et bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de cette circonstance ; vous ne pouvez concevoir l'effet qu'ils firent dans le peuple.

Nous sortîmes ensemble de chez Prudhomme, pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes en même portière. Nous nous arrêtâmes dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je nommai, je montrai et je louai M. de Beaufort. Le feu se prit en moins d'un instant. Tous les hommes crièrent : Vive Beaufort ! toutes les femmes le baisèrent : et nous eûmes, sans exagération, à cause de la foule, peine de passer jusqu'à l'Hôtel de Ville. Il présenta, le lendemain, requête au Parlement, par laquelle il demandoit à être

1. D'après une notice de MM. Michaud et Poujoulat, ce du Hamel, assassin à gages du cardinal Mazarin, était fils et neveu des auteurs des deux branches de la maison du Hamel, existant aujourd'hui en Champagne et en Guyenne.

reçu à se justifier de l'accusation intentée contre lui, d'avoir entrepris contre la personne du Cardinal ; ce qui fut accordé et exécuté le jour d'après.

Messieurs de Luynes et de Vitry arrivèrent dans le même temps à Paris, pour entrer dans le parti ; et le Parlement donna ce fameux arrêt, par lequel il ordonna que tous les deniers royaux, étant dans toutes les recettes générales et particulières du royaume, seroient saisis et employés à la défense commune.

M. le Prince établit de sa part ses quartiers. Il posta le maréchal du Plessis à Saint-Denis ; le maréchal de Gramont à Saint-Cloud, et Palluau, qui a été depuis le maréchal de Clairembault, à Sèvres[1]. L'activité naturelle à M. le Prince fut encore merveilleusement allumée par la colère qu'il eut de la déclaration de M. le prince de Conti et de M. de Longueville, qui avoit jeté la cour dans une défiance si grande de ses intentions, que le Cardinal, ne doutant point d'abord qu'il ne fût de concert avec eux, fut sur le point de quitter la cour et ne se rassura point qu'il ne l'eût vu de retour à Saint-Germain, du quartier où il étoit allé donner les ordres. Il éclata, en y arrivant, avec fureur contre Madame de Longueville particulièrement, à qui Madame la Princesse la mère, qui étoit aussi à Saint-Germain, en écrivit le lendemain tout le détail. Je lus ces mots qui étoient dans la même lettre : « L'on est ici si déchaîné « contre le Coadjuteur, qu'il faut que j'en parle comme « les autres. Je ne puis, toutefois, m'empêcher de le « remercier de ce qu'il a fait pour la pauvre reine « d'Angleterre. »

Cette circonstance est curieuse par la rareté du fait.

1. Le cardinal de Retz écrit toujours *Sèves*, sans doute comme on prononçait alors ce nom de village. Il dit également *cheux* pour chez.

Cinq ou six jours devant que le Roi sortit de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre, que je trouvai dans la chambre de Madame sa fille, qui a été depuis Madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je « viens tenir compagnie à Henriette. La pauvre enfant « n'a pu se lever aujourd'hui faute de feu. » Le vrai étoit qu'il y avoit six mois que le Cardinal n'avoit fait payer la Reine de sa pension ; que les marchands ne vouloient plus fournir, et qu'il n'y avoit pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que Madame d'Angleterre ne demeura pas, le lendemain, au lit, faute d'un fagot : mais vous croyez bien aussi que ce n'étoit pas ce que Madame la Princesse vouloit dire dans son billet. Je m'en ressouvins au bout de quelques jours. J'exagérai la honte de cet abandonnement et le Parlement envoya quarante mille livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une fille d'Angleterre, et petite-fille de Henri le Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever au mois de janvier dans le Louvre. Nous avons horreur, en lisant les histoires, de lâchetés moins monstrueuses que celle-là ; et le peu de sentiment que je trouvai dans la plupart des esprits sur ce fait, m'a obligé de faire, je crois, plus de mille fois cette réflexion, que les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle. Nous nous accoutumons à tout ce que nous voyons ; et je vous ai dit quelquefois que je ne sais si le consulat du cheval de Caligula nous auroit autant surpris que nous nous l'imaginons[1].

Le parti ayant pris sa forme, il n'y manquoit plus que l'établissement du cartel, qui se fit sans négocia-

1. Le premier volume du manuscrit autographe des *Mémoires* finit à ce paragraphe.

tion. Un cornette de mon régiment ayant été pris par un parti du régiment de la Villette, fut mené à Saint-Germain, et la Reine commanda sur l'heure que l'on lui tranchât la tête. Le grand prévôt, qui ne doutoit point de la conséquence et qui étoit assez de mes amis, m'en avertit, et j'envoyai, en même temps, un trompette à Palluau, qui commandoit dans le quartier de Sèvres, avec une lettre très-ecclésiastique, mais qui faisoit entendre les inconvénients de la suite, d'autant plus proches que nous avions aussi des prisonniers, et entre autres M. [Louis de la Trémoille, comte] d'Olonne, qui avoit été arrêté comme il se vouloit sauver habillé en laquais.

Palluau alla sur l'heure à Saint-Germain, où il représenta les conséquences de cette exécution. L'on obtint de la Reine, à toute peine, qu'elle fût différée jusqu'au lendemain; l'on lui fit comprendre, après, l'importance de la chose; l'on échangea mon cornette et ainsi le quartel [1] s'établit insensiblement.

Je ne m'arrêterai pas à vous rendre compte du détail de ce qui se passa dans le siége de Paris, qui commença le 9 de janvier 1649 et qui fut levé le 1er d'avril de la même année, et je me contenterai de vous en dater seulement les journées les plus considérables. Mais devant que de descendre à ce particulier, je crois qu'il est à propos de faire deux ou trois remarques qui méritent de la réflexion.

La première est qu'il n'y eut jamais ombre de mouvement dans la ville, quoique tous les passages des rivières fussent occupés par les ennemis, et que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. L'on peut dire même que l'on ne reçut presque au

1. Le manuscrit porte : le *quartier*.

cune incommodité; et l'on doit ajouter qu'il ne parut pas que l'on en eût seulement peur, que le 23 de janvier et les 9 et 10 de mars, où l'on vit dans les marchés une petite étincelle d'émotion, plutôt causée par la malice et par l'intérêt des boulangers que par le manquement de pain.

La seconde est qu'aussitôt que Paris se fut déclaré, tout le royaume branla; le parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais [Louis de Valois], gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où M. de Longueville étoit allé dès le 20 de janvier, fit la même chose. Celui de Toulouse fut sur le penchant et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel, dont je vous parlerai dans la suite. Le prince d'Harcourt, qui est M. le duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, se jeta dans Montreuil, dont il étoit gouverneur, et prit le parti du Parlement. Reims, Tours et Poitiers prirent les armes en sa faveur. Le duc de la Trémouille fit publiquement des levées pour lui; le duc de Retz lui offrit ses services et Belle-Isle. Le Mans chassa son évêque [Philippe-Emmanuel de Lavardin] et toute la maison de Lavardin, qui étoit attachée à la cour; et Bordeaux n'attendoit pour se déclarer que les lettres que le Parlement de Paris avoit écrites à toutes les compagnies souveraines et à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Bordeaux.

La troisième remarque est que dans le cours de ces trois mois de blocus, pendant lesquels le Parlement s'assembla réglément tous les matins et quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matières si légères et si frivoles, qu'elles eussent pu être terminées, par deux commissaires en un quart d'heure, à chaque matin. Les plus

ordinaires étoient les avis que l'on recevoit, à tous les instants, des meubles ou de l'argent que l'on prétendoit être cachés chez les partisans et chez les gens de la cour. De mille, il ne s'en trouva pas dix de fondés; et cet entêtement pour des bagatelles, joint à l'acharnement que l'on avoit à ne se point départir des formes, en des affaires qui y étoient directement opposées, me fit connoître de très-bonne heure que les compagnies qui sont établies pour le repos ne peuvent jamais être propres au mouvement. Je reviens au détail.

Le 18 de janvier, je fus reçu conseiller au Parlement pour y avoir place et voix délibérative en l'absence de mon oncle; et l'après-dînée, nous signâmes, chez M. de Bouillon, un engagement [1] que les principales personnes du parti prirent ensemble. En voici les noms : MM. de Beaufort, de Bouillon, de la Mothe, de Noirmoutiers, de Vitry, de Brissac, de Maure [2], de

1. Le Cardinal avait d'abord écrit : « une espèce d'union; » mais il a ensuite rectifié son texte.

2. Le comte de Maure, dit Tallemant, fait tout le contraire des autres : il voyage aux flambeaux; il part régulièrement à la Saint-Martin, pour aller à la campagne, et en revient au mois d'avril. Sa femme est toute faite comme lui. Elle passoit, quand elle étoit fille, pour la plus déréglée personne du monde en fait de repas et de visites (III, p. 158). Le désordre des affaires du comte de Maure, autant que le bien public, l'engagea dans le parti de Paris. Il fut le seul, durant le blocus, qui, avec le Coadjuteur, fut d'avis de donner bataille le jour où M. le Prince prit Charenton.

Bachaumont a fait le triolet suivant sur le comte de Maure :

Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure;
Il n'est plus saison de railler,
Je suis d'avis de batailler.
Il les faut tailler en pièce
Et les traiter de Turc à Maure.
Je suis d'avis de batailler,
Dit le brave comte de Maure.

Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure

Matha, de Cugnac, de Barierre, de Sillery, de la Rochefoucauld, de Laigues, de Béthune, de Luynes, de Chaumont, de Saint-Germain-d'Achon et de Fiesque [1].

Le 21 du même mois [janvier], on lut, l'on examina et l'on publia ensuite les remontrances par écrit que le Parlement avoit ordonné, en donnant l'arrêt contre le cardinal Mazarin, devoir être faites au Roi. Elles étoient sanglantes contre le ministre, et elles ne servirent proprement que de manifeste, parce que l'on ne les voulut pas recevoir à la cour, où l'on prétendoit que le Parlement que l'on y avoit supprimé, par une déclaration, comme rebelle, ne pouvoit plus parler en corps.

Le 24, MM. de Beaufort et de la Mothe sortirent pour une entreprise qu'ils avoient formée sur Corbeil. Elle fut prévenue par M. le Prince, qui y jeta des troupes.

Le 25, l'on saisit tout ce qui se trouva dans la maison du Cardinal [2].

Le 29, M. de Vitry étant sorti avec un parti de cavalerie pour amener Madame sa femme, qui venoit de

Sur ce guerrier qu'il fait beau voir
Buffle à manches de velours noir.
Condé, rentre dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir,
Porte le grand comte de Maure.

1. Les noms suivants ont été effacés par le Cardinal : « d'Elbeuf, de Soubise, de Rieux, d'Estissac. »

2. La *Gazette* de Renaudot (p. 83) nous donne les nouvelles suivantes du Coadjuteur, sous cette même date : « Le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha dans l'église de ce saint, où, après avoir parlé de sa conversion miraculeuse et de la nécessité de la pénitence en ces temps-ci, qu'il ne persuada pas moins par la force de son éloquence que par la probité de ses mœurs, il s'étendit, avec beaucoup de zèle, sur la défense à laquelle nous sommes obligés des lois fondamentales du royaume et de ceux qui les maintiennent si dignement. »

Coubert à Paris, trouva dans la vallée de Fécan des Allemands du bois de Vincennes, qu'il poussa jusque dans les barrières du château. Tancrède, le prétendu fils de M. de Rohan, qui s'étoit déclaré pour nous la veille, fut tué malheureusement en cette petite occasion [1].

1. Nous devons faire précéder les éclaircissements sur Tancrède de l'extrait suivant de Tallemant des Réaux, relatifs à Madame de Rohan : « Madame de Rohan étoit fort jolie et avoit quelque chose de fort mignon; d'ailleurs née à l'amour plus que personne du monde, et qui disoit les choses fort plaisamment. Le maréchal de Saint-Luc est apparemment celui qui l'a mise à mal... Quand M. de Candale vint à la cour, elle lui fit toutes les avances imaginables. Lorsqu'il fut marié, elle le brouilla avec sa femme... M. de Candale disoit à Madame Pilou qu'elle lui avoit fait mille infidélités... Guitaut coucha avec elle (Rohan), et puis la battit bien serré dans un démêlé qu'ils eurent ensemble. M. d'Aumont, cadet du maréchal, Miossens, Arnauld du Fort, furent ses galants (Tallemant, III, p. 413). Madame de Rohan a toujours eu la vision de se faire battre par ses galants (p. 417). Candale et Miossens l'ont battue plus d'une fois. M. de Candale et Madame de Rohan étoient à Venise quand elle se sentit grosse; elle fit si bien, qu'elle eut permission de venir à Paris, car elle cacha cette grossesse. Madame de Rohan étant accouchée, l'enfant fut porté chez une Madame Millet, sage-femme. » Ce fut Tancrède, dont elle demanda la légitimation au Parlement. (Voy. p. 420, 421.) Pendant la durée du procès eut lieu le combat près de Vincennes, dans lequel Tancrède fut tué .(Voy. aussi ci-dessus les notes relatives à Mademoiselle de Rohan et à Chabot.) Le Courrier burlesque raconte, ainsi qu'il suit, la mort de Tancrède

Le dimanche, Monsieur Tancrède
Fut blessé d'un coup sans remède,
Blessé, dis-je, d'un coup mortel,
L'issu du côté paternel
Du feu duc de Rohan son père,
Si l'on en croit sa chaste mère.
Au reste un enfant très-bien né,
Aussi vaillant qu'infortuné.
Il donnoit beaucoup d'espérance,
Mais le mauvais destin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme si bien fait,
Qui portoit toupet sur sa tête,
Comme l'on voit dans sa requête.
Voyons donc comme il a péri.
Il revenoit avec Vitri,

Le 1er de février, M. d'Elbeuf mit garnison dans Brie-Comte-Robert, pour favoriser le passage des vivres qui venoient de la Brie.

Le 8 du même mois, Talon, l'un des avocats généraux, proposa au Parlement de faire quelques pas de respect et de soumission vers la Reine, et sa proposition fut appuyée par M. le Premier Président et par M. le président de Mesmes. Elle fut rejetée de toute la

Noirmoutiers et d'autre noblesse,
Quand pour sa première prouesse
Et pour achever son roman,
Il rencontra quelques Allemands
De la garnison de Vincennes,
Qu'il suivit à perte d'haleine;
Mais il s'engagea trop avant,
Les ennemis étoient devant,
Qui, sans considérer son âge,
Le traitèrent avecque rage,
Parce qu'il avoit presque occis
De leurs cavaliers cinq ou six.
Ils le chargèrent, le blessèrent,
Et dans Vincennes le traînèrent;
Où le lendemain son décès
Finit sa vie et son procès.
Lors on eut avis véritable
Qu'à Saint-Germain (chose effroyable),
Monseigneur, vous aviez nuds mis
Tous les gens que vous aviez pris;
Et que sans ball' et sans raquette,
Ils étoient, en grande disette,
Enfermés au tripot du lieu,
N'ayant reconfort que de Dieu.
Le lundi première journée
Du second mois de cette année,
Vous fîtes le déterminé :
Dont il prit mal à Fontenai,
A Sceau, Palaiseau belle terre,
Où vos barbares gens de guerre
Firent, ès maisons et clochers,
Pis que n'auroient fait des archers,
Où les voleurs de Saint-Sulpice
(Car ils prirent jusqu'au calice),
Pissèrent dans le bennestier,
Assommèrent un marguillier,
Des surplis firent chemisettes, etc. *

* Les *Mémoires de Madame de Motteville* (II, p. 223, édition de M. Riaux) complètent l'histoire de Tancrède de Rohan. Voy aussi *Histoire de Tancrède de Rohan, avec quelques pièces.* [illegible] 1767 in-12.

compagnie, même avec un fort grand bruit, parce qu'on la crut avoir été faite de concert avec la cour. Je ne le crois pas; mais j'avoue que le temps de la faire n'étoit pas pris dans les règles de la bienséance. Aucun des généraux n'y étoit présent et je m'y opposai fortement par cette raison.

Le soir du même jour, Clanleu, que nous avions mis dans Charenton avec trois mille hommes, eut avis que M. d'Orléans et M. le Prince marchoient à lui avec sept mille hommes de pied, et quatre mille chevaux et du canon. Je reçus en même temps un billet de Saint-Germain, qui portoit la même nouvelle.

M. de Bouillon, qui étoit au lit de la goutte, ne croyant pas la place tenable, fut d'avis d'en retirer les troupes et de garder seulement le milieu du pont. M. d'Elbeuf, qui aimoit Clanleu et qui croyoit qu'il lui feroit acquérir de l'honneur à bon marché, parce qu'il ne se persuadoit pas que l'avis fût véritable, ne fut pas du même sentiment : M. de Beaufort se piqua de brave. Le maréchal de la Mothe crut, à ce qu'il m'a avoué depuis, que M. le Prince ne hasarderoit pas cette attaque à la vue de nos troupes, qui se pouvoient poster trop avantageusement. M. le prince de Conti se laissa aller au plus grand bruit, comme tous les hommes foibles ont accoutumé de faire. L'on manda à Clanleu de tenir, et l'on lui promit d'être à lui à la pointe du jour; mais on ne lui tint pas parole. Il faut un temps infini pour faire sortir des troupes par les portes de Paris. L'on ne fut en bataille sur la hauteur de Fécan qu'à sept heures du matin, quoique l'on eût commencé à défiler dès les onze heures du soir. M. le Prince attaqua Charenton à la pointe du jour, il l'emporta après y avoir perdu M. de Châtillon, qui étoit lieutenant général dans son armée. Clanleu se fit tuer

ayant refusé quartier. Nous y perdîmes quatre-vingts officiers; il n'y en eut que douze ou quinze de tués de l'armée de M. le Prince. Comme notre armée commençoit à marcher, elle vit la sienne, sur deux lignes, sur l'autre côté de la hauteur. Aucun des partis ne se pouvoit attaquer, parce qu'aucun ne se vouloit exposer à l'autre à la descente du vallon. L'on se regarda et l'on s'escarmoucha tout le jour, et Noirmoutiers, à la faveur de ces escarmouches, fit un détachement de mille chevaux, sans que M. le Prince s'en aperçût, et alla du côté d'Étampes pour quérir et escorter un fort grand convoi de toute sorte de bétail qui s'y étoit assemblé. Il est à remarquer que toutes les provinces accouroient à Paris, et parce que l'argent y étoit en abondance et parce que tous les peuples étoient presque également passionnés pour sa défense.

Le 10 [février], M. de Beaufort et M. de la Mothe sortirent pour favoriser le retour de Noirmoutiers, et ils trouvèrent le maréchal de Gramont dans la plaine de Ville-Juif, qui avoit deux mille hommes de pied des gardes suisses et françoises et deux mille chevaux. Nerlieu, cadet de Beauveau, bon officier, qui commandoit la cavalerie des Mazarins, étant venu avec beaucoup de vigueur à la charge, fut tué par les gardes de M. de Beaufort dans la porte de Vitry. Briolle, père de celui que vous connoissez, arracha l'épée à M. de Beaufort. Les ennemis plièrent, leur infanterie même s'étonna, et il est constant que les piques des bataillons des gardes commençoient à se toucher et à faire un cliquetis, qui est toujours marque de confusion, quand le maréchal de la Mothe fit faire halte et ne voulut pas exposer le convoi, qui commençoit à paroître, à l'incertitude d'un combat. Le maréchal de Gramont fut tout heureux de se retirer, et le convoi rentra dans

Paris, accompagné, je crois, de plus de cent mille hommes, qui étoient sortis en armes au premier bruit qui avoit couru que M. de Beaufort étoit engagé.

Le 11 [février], Brillac, conseiller des Enquêtes et homme de réputation dans le Parlement, dit, en pleine assemblée des chambres, qu'il falloit penser à la paix; que le bourgeois se lassoit de fournir à la subsistance des troupes, et que tout retomberoit à la fin sur la compagnie; qu'il savoit de science certaine que la proposition seroit très-agréée par la cour. Le président Aubry, de la Chambre des Comptes, avoit parlé la veille au même sens dans le conseil de l'Hôtel de Ville; et vous allez voir que l'on se servoit, à Saint-Germain, de la crédulité de ces deux hommes, dont le premier n'avoit de capacité que pour le Palais et le second n'en avoit pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en servoit à Saint-Germain pour couvrir une entreprise que l'on y avoit formée sur Paris. Le Parlement s'échauffa beaucoup touchant la proposition. L'on contesta de part et d'autre assez longtemps; et il fut enfin résolu que l'on en délibéreroit le lendemain au matin.

Le lendemain, qui fut le 12 de février, Michel, qui commandoit la garde de la porte Saint-Honoré, vint avertir le Parlement qu'il s'y étoit présenté un héraut revêtu de sa cotte d'armes et accompagné de deux trompettes, qui demandoit de parler à la compagnie et qui avoit trois paquets : l'un pour elle, l'autre pour M. le prince de Conti et l'autre pour l'Hôtel de Ville. Cette nouvelle arriva justement dans le moment que l'on étoit encore dans le feu de la Grand'Chambre, et que l'on étoit sur le point de s'asseoir; tout le monde s'y entretenoit de ce qui étoit arrivé, la veille à onze heures du soir, dans les halles, où le chevalier de la

Valette avoit été pris, semant des billets très-injurieux pour le Parlement et encore plus pour moi. Il fut amené à l'Hôtel de Ville et je le trouvai sur les degrés comme je descendois de la chambre de Madame de Longueville. Comme je le connoissois extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple qui le maltraitoit. Mais je fus bien surpris quand je vis qu'au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : « Je ne crains rien ; je sers « mon Roi. » Je fus moins étonné de sa manière d'agir quand l'on me fit voir ses placards, qui ne se fussent pas en effet accordés avec des compliments [1]. Les bourgeois m'en mirent entre les mains cinq ou six cents copies, qui avoient été trouvées dans son carrosse. Il ne les désavoua point. Il continua à me parler hautement. Je ne changeai pas pour cela de ton avec lui. Je lui témoignai la douleur que j'avois de le voir dans ce malheur, et le prévôt des marchands l'envoya prisonnier à la Conciergerie.

Cette aventure qui n'avoit pas déjà beaucoup de rapport avec ces bonnes dispositions de la cour à la paix, dont Brillac et le président Aubry s'étoient vantés d'être si bien et si particulièrement informés; cette aventure, dis-je, jointe à l'apparition d'un héraut qui paroissoit comme sorti d'une machine à point nommé, ne marquoit que trop visiblement un dessein formé. Tout le Parlement le voyoit comme tout le reste du monde; mais tout le Parlement étoit tout propre à s'aveugler dans la pratique, parce qu'il est si accou-

1. Ces placards avaient pour titre : *A qui aime la vérité; lis et fais.* Le dernier est assez rare. De nombreuses réponses furent faites à ces deux pamphlets. Voy. la *Bibliographie des Mazarinades*, par M. C. Moreau, nos 8, 87, 89, 759, 760, 2210, 2304 et 2500. Collection de la Société de l'Histoire de France.

tumé, par les règles de la justice ordinaire, à s'attacher aux formalités, que dans les extraordinaires il ne les peut jamais démêler de la substance. Il faut prendre garde à ce héraut, il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonstances ensemble; l'on amuse par des propositions, l'on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple; un héraut paroît le lendemain; il y a du mystère! Voilà ce que toute la compagnie disoit, et toute cette même compagnie ajoutoit : mais que faire? Un parlement refuser d'entendre un héraut de son Roi! un héraut que l'on ne refuse même jamais de la part d'un ennemi. Tous parloient sur ce ton, et il n'y avoit de différence que le plus haut et le plus bas. Ceux qui étoient dévoués à la cour éclatoient, ceux qui étoient bien intentionnés pour le parti ne prononçoient pas si fermement les dernières syllabes. L'on envoya prier M. le prince de Conti et Messieurs les généraux de venir prendre leurs places, et cependant que l'on attendoit les uns dans la Grand'Chambre, les autres dans la seconde, les autres dans la quatrième, je pris le bonhomme Broussel à part, et je lui ouvris un expédient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart d'heure devant que l'on eût pris séance.

Ma première vue, quand je connus que le Parlement se disposoit à donner entrée au héraut, fut de faire prendre les armes à toutes les troupes [1], de le faire passer dans les files en grande cérémonie, et de l'environner tellement, sous prétexte d'honneur, qu'il ne fût presque point vu et nullement entendu du peuple. La seconde fut meilleure et remédia beaucoup mieux à tout. Je proposai à Broussel, qui, comme des plus anciens de la Grand'Chambre, opinoit des pre-

1. Mots effacés : « et au peuple. »

miers, de dire qu'il ne concevoit pas l'embarras où l'on témoignoit être dans ce rencontre; qu'il n'y avoit qu'un parti, qui étoit de refuser toute audience et même toute entrée au héraut, sur ce que ces sortes de gens n'étoient jamais envoyés qu'à des ennemis ou à des égaux; que cet envoi n'étoit qu'un artifice très-grossier du cardinal Mazarin, qui s'imaginoit qu'il aveugleroit assez et le Parlement et la ville pour les obliger à faire le pas du monde le plus irrespectueux et le plus criminel, sous prétexte d'obéissance. Le bonhomme Broussel, qui demeura persuadé de la force de ce raisonnement, quoiqu'il n'eût assurément qu'une apparence très-légère, le poussa jusqu'aux larmes. Toute la compagnie s'émut. L'on comprit tout d'un coup que cette réponse étoit la naturelle. Le président de Mesmes, qui voulut alléguer des exemples de vingt-cinq ou trente hérauts envoyés par des rois à leurs sujets, fut repoussé et sifflé comme s'il eût dit la chose du monde la plus extravagante; l'on ne voulut presque pas écouter ceux qui opinèrent au contraire, et il passa à refuser l'entrée de la ville au héraut, et de charger Messieurs les gens du Roi d'aller à Saint-Germain rendre raison à la Reine de ce refus[1].

M. le prince de Conti et l'Hôtel de Ville se servirent du même prétexte pour ne pas entendre le héraut et pour ne pas recevoir les paquets, qu'il laissa, le lendemain, sur la barrière de la porte Saint-Honoré. Cet incident, joint à la prise du chevalier de la Valette, fit que l'on ne se ressouvint pas seulement de la résolution que l'on avoit faite, la veille, de délibérer sur la proposition de Brillac. L'on n'eut que de l'horreur et de la défiance pour ces fausses lueurs d'accommo-

1. Mathieu Molé rend compte de cet incident et du voyage des gens du Roi dans ses *Mémoires*, t. III, p. 312.

dement, et l'on s'aigrit bien davantage, quelques jours après, dans lesquels on apprit le détail de l'entreprise. Le chevalier de la Valette, esprit noir mais déterminé, et d'une valeur propre et portée à entreprendre, ce qui n'a pas été ordinaire à celle de notre siècle, avoit formé le dessein de nous tuer M. de Beaufort et moi, sur les degrés du Palais, et de se servir pour cet effet du trouble et de la confusion qu'il espéroit qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui de ce héraut jetteroit dans la ville. La cour a toujours nié ce complot à l'égard de notre assassinat, car elle avoua et répéta même le chevalier de la Valette à l'égard des placards. Ce que je sais, de science certaine, est que Cohon, évêque de Dol, dit l'avant-veille à l'évêque d'Aire que M. de Beaufort et moi ne serions pas en vie dans trois jours [1].

Le 19, M. le prince de Conti dit au Parlement qu'il y avoit au parquet des huissiers un gentilhomme envoyé de M. l'archiduc Léopold, qui étoit gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et que ce gentilhomme demandoit audience à la compagnie. Les gens du Roi entrèrent au dernier mot du discours de M. le prince de Conti, pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait à Saint-Germain, où ils avoient été reçus admirablement. La Reine avoit extrêmement agréé les raisons pour lesquelles la compagnie avoit refusé l'entrée au héraut; elle avoit assuré les gens du Roi que bien qu'en l'état où étoient les choses, elle ne pût pas

1. Les anciennes éditions donnent de plus les lignes suivantes, qui ne sont pas dans le manuscrit autographe :

« Et ce qui est à remarquer, est qu'il lui parla dans la même conversation de M. le Prince comme d'un homme qui n'étoit pas assez décisif, et auquel on ne pouvoit pas dire toutes choses. Cela m'a fait juger que M. le Prince ne savoit pas le fond du dessein du chevalier de la Valette. J'ai toujours oublié de lui en parler. »

reconnoître les délibérations du Parlement pour les arrêts d'une compagnie souveraine, elle ne laissoit pas de recevoir avec joie les assurances qu'elle lui donnoit de son respect et de sa soumission; et que pour peu que le Parlement donnât d'effet à ses assurances, elle lui donneroit toutes les marques de sa bonté et même de sa bienveillance, et en général et en particulier. Talon, avocat général, et qui parloit toujours avec dignité et avec force, fit ce rapport avec tous les ornements qu'il lui put donner, et il conclut par une assurance qu'il donna lui-même, en termes fort pathétiques, à la compagnie, que si elle vouloit faire une députation à Saint-Germain, elle y seroit très-bien reçue et pourroit être d'un grand acheminement à la paix. Le Premier Président lui ayant dit ensuite qu'il y avoit à la porte de la Grand'Chambre un envoyé de l'Archiduc, Talon, qui étoit habile, en prit encore plus de sujet de fortifier son opinion. Il marqua que la providence de Dieu faisoit naître, ce lui sembloit, cette occasion pour avoir plus de lieu de témoigner encore davantage au Roi la fidélité du Parlement en ne donnant point d'audience à l'envoyé, et en rendant simplement compte à la Reine du respect que l'on conservoit pour elle en la refusant. Comme cette apparition d'un député d'Espagne dans le parlement de Paris fait une scène qui n'est pas fort ordinaire dans notre histoire, je crois qu'il est à propos de la reprendre un peu de plus loin.

Vous avez déjà vu que Saint-Hibal, qui entretenoit toujours beaucoup de correspondance avec le comte de Fuensaldague [Alphonse Pérès de Vivero], m'avoit pressé, de temps en temps, de lier un commerce avec lui, et je vous ai aussi rendu compte des raisons qui m'en avoient empêché. Comme je vis que nous étions

assiégés, que le Cardinal envoyoit Vautorte en Flandre pour commencer quelques négociations avec les Espagnols, et que je connus que notre parti étoit assez formé pour n'être pas chargé en mon particulier de l'union avec les ennemis de l'État, je ne fus plus si scrupuleux ni si délicat, et je fis écrire par Montrésor à Saint-Hibal, qui n'étoit plus en France, et qui étoit tantôt à la Haye et tantôt à Bruxelles, qu'en l'état où étoient les affaires, je croyois pouvoir écouter avec honneur les propositions que l'on me pourroit faire pour le secours de Paris; que je le priois toutefois de faire en sorte que l'on ne s'adressât pas à moi directement et que je ne parusse en rien de ce qui seroit public. Ce qui m'obligea d'écrire en ce sens, à Saint-Hibal, ou plutôt de lui faire écrire, fut qu'il m'avoit fait dire lui-même par Montrésor que les Espagnols, qui savoient qu'il n'y avoit que moi à Paris qui fût proprement maître du peuple, et qui voyoient que je ne leur faisois point parler, commençoient à s'imaginer que je pouvois avoir quelques mesures à la cour qui m'en empêchoient, et qu'ainsi ne comptant rien, à l'égard de Paris, sur les autres généraux, ils pourroient bien donner dans les offres immenses que le Cardinal leur faisoit faire tous les jours. Je connus par un mot que Madame de Bouillon laissa échapper, qu'elle en savoit autant que Saint-Hibal, et de concert avec M. son mari et avec elle, je fis le pas dont je viens de vous rendre compte. J'insinuai, de même concert, que l'on nous feroit plaisir de faire ouvrir la scène par M. d'Elbeuf. Comme il avoit été, dans le temps du cardinal de Richelieu, douze à quinze ans en Flandre, à la pension d'Espagne, la voie paroissoit toute naturelle. Elle fut prise aussitôt qu'elle fut proposée. Le comte de Fuensaldague fit partir, dès le lendemain, Arnolfini, moine bernardin, qu'il fit ha-

biller en cavalier, sous le nom de dom Joseph de Illescas. Il arriva chez M. d'Elbeuf, à deux heures après minuit, et il lui donna un petit billet de créance ; il la lui expliqua telle que vous vous le pouvez imaginer.

M. d'Elbeuf se crut le plus considérable homme du parti, et, le lendemain matin, au sortir du Palais, il nous mena tous dîner chez lui, c'est-à-dire tous ceux qui étoient les plus considérables du parti, en nous disant qu'il avoit une affaire importante à nous communiquer. M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et de la Mothe, et les présidents le Coigneux, de Bellièvre, de Nesmond, de Novion et Viole s'y trouvèrent. M. d'Elbeuf, qui étoit grand saltimbanque de son naturel, commença la comédie par la tendresse qu'il avoit pour le nom françois, qui ne lui avoit pas permis d'ouvrir seulement un petit billet qu'il avoit reçu d'un lieu suspect. Ce lieu ne fut nommé qu'après deux ou trois circonlocutions toutes pleines de scrupules et de mystères, et le président de Nesmond, qui, avec tout le feu d'un esprit gascon, étoit l'homme du monde le plus simple, remplit la seconde scène d'aussi bonne foi qu'il y avoit eu d'art à la première. Il regarda ce billet que M. d'Elbeuf avoit jeté sur la table, très-proprement recacheté, comme l'holocauste du sabbat. Il dit que M. d'Elbeuf avoit eu grand tort d'appeler les membres du Parlement à une action de cette nature. Enfin, le président le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiseries, prit le billet qui avoit effectivement bien plus d'air d'un poulet que d'une lettre de négociation ; il l'ouvrit, et après avoir lu ce qu'il contenoit, qui n'étoit qu'une simple créance, et avoir entendu de la bouche de M. d'Elbeuf ce que le porteur de la créance lui avoit dit, nous fit une pantalonnade digne des premières scènes de la pièce. Il tourna en ridicule toutes

les façons qui venoient d'être faites, il alla au-devant de celles qui s'alloient faire, et l'on conclut, d'une commune voix, à ne pas rejeter le secours d'Espagne. La difficulté fut en la manière de le recevoir. Elle n'étoit pas dans la vérité médiocre, par beaucoup de circonstances particulières.

Madame de Bouillon, qui s'étoit ouverte avec moi, la veille, du commerce qu'elle avoit avec Espagne, m'avoit expliqué les intentions de Fuensaldagne, qui étoient de s'engager avec nous, pourvu qu'il fût assuré, de son côté, que nous nous engageassions avec lui. Cet engagement ne se pouvoit prendre de notre part que par le Parlement ou par moi. Il doutoit fort du Parlement, dont il voyoit les deux principaux chefs, le Premier Président et le président de Mesmes, incapables d'aucune proposition. Le peu d'ouverture que je lui avois donnée jusque-là à négocier avec moi, faisoit qu'il ne fondoit guère davantage sur ma conduite que sur celle du Parlement. Il n'ignoroit pas ni le peu de pouvoir ni le peu de sûreté de M. d'Elbeuf; il savoit que M. de Beaufort étoit dans mes mains, et de plus que son crédit, à cause de son incapacité, n'étoit qu'une fumée. Les incertitudes perpétuelles de M. de Longueville et le peu de sens du maréchal de la Mothe ne l'accommodoient pas. Il se fût fié en M. de Bouillon, mais M. de Bouillon ne lui pouvoit pas répondre de Paris, il n'y avoit aucun pouvoir; et même les gouttes, qui le tenoient dans le lit et qui l'empêchoient d'agir, avoient donné lieu aux gens de la cour à jeter des soupçons contre lui dans les esprits des peuples. Toutes ces considérations, qui embarrassoient Fuensaldagne, et qui le pouvoient fort naturellement obliger à chercher ses avantages du côté de Saint-Germain, où l'on appréhendoit avec raison sa jonction avec nous;

toutes ces considérations, dis-je, ne se pouvoient rectifier pour le bien du parti que par un traité du Parlement avec Espagne, qui étoit de toutes les choses du monde la plus impossible, ou par un engagement que je prisse moi-même tout à fait positif.

Saint-Hibal, qui se ressouvenoit qu'il avoit autrefois écrit sous moi une instruction par laquelle je proposois cet engagement positif, ne doutoit pas que je ne fusse encore dans la même disposition, puisque je m'étois résolu à écouter ; et quoique Fuensaldagne ne fût pas de son avis, par la raison que je vous ai tantôt marquée, il ne laissa pas de charger l'envoyé de le tenter et de me témoigner même qu'il ne feroit aucun pas pour nous sans ce préalable. Cet envoyé qui, devant que de voir M. d'Elbeuf, avoit eu jour des conférences avec M. et Madame de Bouillon, s'en étoit clairement expliqué avec eux, et c'est ce qui avoit obligé la dernière à s'ouvrir encore davantage avec moi, sur ce détail, qu'elle n'avoit fait jusque là. Ce que la nécessité d'un secours prompt et pressant m'avoit fait résoudre autrefois de proposer, par l'instruction dont je viens de vous parler, n'étoit plus mon compte. Il ne pouvoit plus y avoir de secret dans le traité qui, de nécessité, devoit être en commun avec des généraux dont les uns m'étoient suspects et les autres m'étoient redoutables. J'avois commencé à m'apercevoir que M. de la Rochefoucauld avoit fort altéré les bons sentiments de Madame de Longueville pour moi, et que par conséquent je ne pouvois pas compter sur M. le Prince de Conti.

Je vous ai déjà expliqué le naturel de M. de Longueville et la force du maréchal de la Mothe. Je n'ai rien à vous dire de M. d'Elbeuf. Je considérois M. de Bouillon soutenu par l'Espagne, avec laquelle il avoit, par la considération de Sedan, les intérêts du monde les plus

naturels, comme un nouveau duc du Maine qui en auroit mille autres au premier jour, tout à fait séparés de ceux de Paris, et qui pouvoit bien avec le temps, assisté de l'intrigue et de l'argent de Castille, chasser le Coadjuteur de Paris, comme le vieux M. du Maine en avoit chassé à la Ligue le cardinal de Gondi, son grand oncle. Dans la conférence que j'eus avec M. et Madame de Bouillon touchant l'envoyé, je ne leur cachai rien de mes raisons, sans en excepter même la dernière, que j'assaisonnai, comme vous pouvez juger, de toute la raillerie la plus douce et la plus honnête qui me fut possible. Madame de Bouillon, qui ne faisoit, ou plutôt qui ne disoit jamais de galanterie que de concert avec son mari, n'oublia rien de toutes celles qui l'eût rendue l'une des plus aimables personnes du monde, quand même elle eût été laide[1], pour me persuader que je ne devois point balancer à traiter; et que M. son mari et moi, joints ensemble par une liaison particulière, emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne nous pourroient faire aucune peine.

M. de Bouillon, qui étoit fort habile, et qui connoissoit très-bien que je pensois et que je parlois selon mes véritables intérêts, revint tout d'un coup à mon avis, par une maxime qui devroit être très-commune et qui est pourtant très-rare. Je n'ai jamais vu que lui qui ne contestât jamais ce qu'il ne croyoit pas pouvoir obtenir. Il entra même obligeamment dans mes sentiments. Il dit à Madame de Bouillon que je jouois le droit du jeu, au poste où j'étois; que la guerre civile pourroit s'éteindre le lendemain; que j'étois archevêque de Paris pour toute ma vie; que j'avois plus d'intérêt que personne à sauver la ville; mais que

1. Les anciennes éditions portent : « quand même elle eût été aussi laide qu'elle étoit belle. »

je n'en avois pas un moindre à ne me point laisser de taches pour les suites; et qu'il convenoit, après ce que je venois de lui dire, que tout se pouvoit concilier. Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'étoit point venue dans l'esprit, que je n'approuvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable, et à laquelle je me rendis à mon tour après l'avoir examinée. Ce fut d'obliger le Parlement à entendre l'envoyé, ce qui feroit presque tous les effets que nous pouvions souhaiter. Les Espagnols, qui ne s'y attendoient point, seroient surpris fort agréablement; le Parlement s'engageroit sans le croire, même les généraux auroient lieu de traiter après ce pas, qui pourroit être interprété, dans les suites, pour une approbation tacite que le corps auroit donnée aux démarches des particuliers. M. de Bouillon n'auroit pas de peine à faire concevoir à l'envoyé l'avantage que ce lui seroit en particulier, de pouvoir mander par son premier courrier à M. l'Archiduc que le Parlement des pairs de France auroit reçu une lettre et un député d'un général du roi d'Espagne dans les Pays-Bas. Il espéroit que par une fort ample dépêche en chiffres, il feroit comprendre au comte de Fuensaldagne qu'il étoit de la bonne conduite de laisser quelqu'un dans le parti, qui de concert même avec lui parût n'entrer en rien avec l'Espagne, et qui, par cette conduite, pût parer à tout événement aux inconvénients qu'une liaison avec les ennemis de l'État emportoit nécessairement avec soi, dans un parti où la considération du Parlement faisoit qu'il falloit garder des mesures sans comparaison plus justes sur ce point que sur tout autre; que ce personnage me convenoit préférablement, et par ma dignité et par ma profession, et qu'il se trouvoit par bonheur autant de l'intérêt commun que du mien propre. La

difficulté étoit de persuader au Parlement de donner audience au député de l'Archiduc, et cette audience étoit toutefois la seule circonstance qui pouvoit suppléer, dans l'esprit de ce député, le défaut de ma signature sans laquelle il protestoit qu'il avoit ordre de ne rien faire. Nous nous abandonnâmes en cette occasion, M. de Bouillon et moi, à la fortune; et l'exemple que nous avions tout récent du héraut exclu, sous le prétexte du monde le plus frivole, nous fit espérer que l'on ne refuseroit pas à l'envoyé l'entrée pour laquelle l'on ne manqueroit pas de raisons très-solides.

Notre Bernardin, qui trouvoit beaucoup son compte à cette entrée, que l'on n'avoit pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de notre proposition. Il fit sa dépêche à l'Archiduc telle que nous la pouvions souhaiter; et il nous promit de faire, par avance et sans en attendre la réponse, tout ce que nous lui ordonnerions. Il usa de ces termes, et il avoit raison; car j'ai su depuis que son ordre portoit de suivre en tout et pour tout, sans exception, les sentiments de M. et de Madame de Bouillon.

Voilà où nous en étions quand M. d'Elbeuf nous montra, comme une grande nouveauté, le billet que le comte de Fuensaldagne lui avoit écrit; et vous jugez facilement que je ne balançai pas à opiner qu'il falloit que l'envoyé présentât la lettre de M. l'Archiduc au Parlement. La proposition en fut reçue d'abord comme une hérésie; et sans exagération, elle fut peu moins que sifflée par toute la compagnie. Je persistai dans mon avis, j'en alléguai les raisons qui ne persuadèrent personne. Le vieux président le Coigneux, qui avoit l'esprit plus vif et qui prit garde que je parlois de temps en temps d'une lettre de l'Archiduc, de laquelle

il ne s'étoit rien dit, revint tout d'un coup à mon avis, sans m'en dire toutefois la véritable raison, qui étoit qu'il ne douta point que je n'eusse vu le dessous de quelque carte, qui m'eût obligé à le prendre. Et comme la conversation se passoit avec assez de confusion, et que l'on alloit en disputant tout debout des uns aux autres, il me dit : — « Que ne parlez-vous à « vos amis en particulier, l'on feroit ce que vous vou« driez; je vois bien que vous savez plus de nouvelles « que celui qui croit nous les avoir apprises. » Je fus, pour vous dire le vrai, terriblement honteux de ma bêtise ; car je vis bien qu'il ne me pouvoit parler ainsi que sur ce que j'avois dit de la lettre de l'Archiduc au Parlement, qui, dans le vrai, n'étoit qu'un blanc-signé, que nous avions rempli chez M. de Bouillon. Je serrai la main au président le Coigneux; je fis signe à MM. de Beaufort et de la Mothe; les présidents de Novion et de Bellièvre se rendirent à mon sentiment, qui étoit fondé uniquement sur ce que le secours d'Espagne, que nous étions obligé de recevoir comme un remède à nos maux, mais comme un remède que nous convenions être dangereux et empirique, seroit infailliblement mortel à tous les particuliers, s'il n'étoit au moins un peu passé par l'alambic du Parlement. Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au Bernardin de conférer avec nous sur la forme seulement dont il auroit à se conduire. Nous le vîmes la même nuit chez lui, le Coigneux et moi. Nous lui dîmes, en présence de M. d'Elbeuf, en grand secret, tout ce que nous voulions bien qui fût su; et nous avions concerté dès la veille, chez M. de Bouillon, tout ce qu'il devoit dire au Parlement. Il s'en acquitta très-bien et en homme d'entendement. Je vous ferai un précis du discours qu'il y fit, après que je vous aurai rendu

compte de ce qui se passa lorsqu'il demanda audience, ou plutôt lorsque M. le prince de Conti la demanda pour lui.

Le président de Mesmes, homme de très-grande capacité dans sa profession, et oncle de celui que vous voyez aujourd'hui, mais attaché jusqu'à la servitude à la cour, et par l'ambition qui le dévoroit et par sa timidité qui étoit excessive; le président de Mesmes, dis-je, fit une exclamation au seul nom de l'envoyé de l'Archiduc, éloquente et pathétique au-dessus de tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité; et en se tournant, avec les yeux noyés dans les larmes, vers M. le prince de Conti : — « Est-il possible, Monsieur, « s'écria-t-il, qu'un prince du sang de France propose « de donner séance sur les fleurs de lis à un député « du plus cruel ennemi des fleurs de lis! »

Comme nous avions bien prévu cette tempête, il n'avoit pas tenu à nous d'exposer M. d'Elbeuf à ces premiers coups; mais il s'en étoit tiré assez adroitement, en disant que la même raison qui l'avoit obligé à rendre compte à son général de la lettre qu'il avoit reçue, ne lui permettoit pas d'en porter la parole en sa présence. Il falloit pourtant, de nécessité, quelqu'un qui préparât les voies et qui jetât dans une compagnie, où les premières impressions ont un merveilleux pouvoir, les premières idées de la paix particulière et générale que cet envoyé venoit annoncer. La manière dont son nom frapperoit d'abord l'imagination des Enquêtes, décidoit du refus ou de l'acceptation de son audience; et tout bien pesé et considéré de part et d'autre, l'on jugea qu'il y avoit moins d'inconvénient, sans comparaison, à laisser croire un peu de concert, qu'à ne pas préparer, par un canal ordinaire, non odieux et favorable, les drogues que l'envoyé d'Es-

pagne nous alloit débiter. Ce n'est pas que la moindre ombre de concert dans ces compagnies que l'on appelle réglées, ne soit très-capable d'y empoisonner les choses même et les plus justes et les plus nécessaires, je vous l'ai déjà dit quelquefois; et cet inconvénient étoit plus à craindre en cette occasion qu'en toute autre. J'y admirai M. de Bouillon, chez qui la résolution se prit de faire faire l'ouverture par M. le prince de Conti. Il n'y balança pas un moment; et rien ne marque tant le jugement solide d'un homme, que de savoir choisir entre les grands inconvénients. Je reviens au président de Mesmes qui s'attacha à M. le prince de Conti et qui se tourna ensuite vers moi, en me disant ces propres paroles : — « Quoi, Monsieur, vous refusez « l'entrée au héraut de votre Roi, sous le prétexte du « monde le plus frivole..... » Comme je ne doutois point de la seconde partie de l'apostrophe, je la voulus prévenir, et je lui répondis : — « Vous me permettrez, « Monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs « qui ont été consacrés par un arrêt. »

La cohue du Parlement s'éleva à ce mot qui releva celui du président de Mesmes, qui étoit effectivement très-imprudent, et il est constant qu'il servit fort contre son intention, comme vous pouvez croire, à faciliter l'audience à l'envoyé. Comme je vis que la compagnie s'échauffoit et s'ameutoit contre le président de Mesmes, je sortis sous je ne sais quel prétexte, et je dis à Quatresous, conseiller des Enquêtes et le plus impétueux esprit qui fût dans le corps, d'entretenir l'escarmouche[1], parce que j'avois éprouvé plusieurs fois que le moyen le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, est d'échauffer la

1. Mots effacés : « et même de l'échauffer. »

jeunesse contre les vieux. Quatresous s'acquitta dignement de cette commission; il s'atêta au président de Mesmes et au Premier Président sur le sujet d'un certain la Raillière [1], partisan fameux qu'il faisoit entrer dans tous ses avis, sur quelque matière où il pût opiner. Les Enquêtes s'échauffèrent pour la défense de Quatresous, que les présidents, qui à la fin s'impatientèrent de ces impertinences, voulurent piller. Il fallut délibérer sur le sujet de l'envoyé; et malgré les conclusions des gens du Roi et les exclamations des deux présidents et de beaucoup d'autres, il passa à l'entendre.

L'on le fit entrer sur l'heure même; on lui donna place au bout du bureau; on le fit asseoir et couvrir. Il présenta la lettre de l'Archiduc au Parlement, qui n'étoit que de créance, et il l'expliqua en disant : — « Que Son Altesse Impériale, son maître, lui avoit « donné charge de faire part à la compagnie d'une « négociation que le cardinal Mazarin avoit essayé de « lier avec lui depuis le blocus de Paris; que le roi « Catholique n'avoit pas estimé qu'il fût sûr, ni hon- « nête, d'accepter ses offres dans une saison où, d'un « côté, l'on voyoit bien qu'il ne les faisoit que pour « pouvoir plus aisément opprimer le Parlement, qui « étoit en vénération à toutes les nations du monde; « et où, de l'autre, tous les traités que l'on pouvoit « faire avec un ministre condamné seroient nuls de « droit, d'autant plus qu'ils seroient faits sans le con- « cours du Parlement, à qui seul il appartient de « registrer et de vérifier les traités de paix pour les « rendre sûrs et authentiques; que le roi Catholique « qui ne vouloit tirer aucun avantage des occasions

1. Il est souvent question de ce personnage dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Voy. aussi le *Catalogue des Partisans*.

« présentes, avoit commandé à M. l'Archiduc d'as-
« surer Messieurs du Parlement qu'il savoit être
« attachés aux véritables intérêts de Sa Majesté Très-
« Chrétienne, qu'il les reconnoissoit de très-bon cœur
« et avec joie pour arbitres de la paix; qu'il se sou-
« mettroit à leur jugement, et que s'ils acceptoient
« d'en être les juges, il laissoit à leur choix de députer
« de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, sans en
« excepter même Paris; et que le roi Catholique y
« enverroit incessamment ses députés seulement pour
« y représenter ses raisons; qu'il avoit fait avancer, en
« attendant leur réponse, dix-huit mille hommes sur
« la frontière, pour les secourir en cas qu'ils en eussent
« besoin, avec ordre toutefois de ne rien entreprendre
« sur les places du roi Très-Chrétien, quoiqu'elles
« fussent la plupart comme abandonnées; qu'il n'y
« avoit pas six cents hommes dans Péronne, dans
« Saint-Quentin et dans le Catelet; mais qu'il vouloit
« témoigner, en ce rencontre, la sincérité de ses in-
« tentions pour le bien de la paix, et qu'il donnoit sa
« parole que, dans le temps qu'elle se traiteroit, il ne
« donneroit aucun mouvement à ses armées; que si
« elles pouvoient être, en attendant, de quelque utilité
« au Parlement. il n'avoit qu'à en disposer, qu'à les
« faire même commander par des officiers françois,
« s'il le jugeoit à propos, et qu'à prendre toutes les
« précautions qu'il croiroit nécessaires pour lever les
« ombrages que l'on peut toujours prendre, avec rai-
« son, de la conduite des étrangers. »

Devant que l'envoyé fût entré, ou plutôt devant que l'on eût délibéré sur son entrée, il y avoit eu beaucoup de contestations tumultuaires dans la compagnie; et le président de Mesmes n'avoit rien oublié pour jeter sur moi toute l'envie de la collusion avec les ennemis

de l'État, qu'il relevoit de toutes les couleurs qu'il trouvoit assez vives et assez apparentes, dans l'opposition du héraut et du député. Il est vrai que la conjoncture étoit très-fâcheuse; et quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de remède qu'à planer dans les moments où ce que l'on vous objecte peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez répondre, et à se relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impression que ce que l'on vous objecte. Je suivis fort justement cette règle en ce rencontre, qui étoit délicat pour moi : car quoique le président de Mesmes me désignât avec application et avec adresse, je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus pour lui faire tête que ce que M. le prince de Conti avoit dit en général de la paix générale, dont il avoit été résolu qu'il parleroit en demandant audience pour le député, comme vous avez vu ci-dessus; mais qu'il parleroit peu pour ne pas trop marquer de concert avec Espagne.

Quand l'envoyé s'en fut expliqué lui-même aussi amplement et aussi obligeamment pour le Parlement qu'il le fit, et quand je vis que la compagnie étoit chatouillée du discours qu'il venoit de lui tenir, je pris mon temps pour rembarrer le président de Mesmes, et je lui dis : — « Que le respect que j'avois pour la com-
« pagnie m'avoit obligé à dissimuler et à souffrir toutes
« ses picoteries : que je les avois fort bien entendues,
« mais que je ne les avois pas voulu entendre; et que
« je demeurerois encore dans la même disposition, si
« l'arrêt qu'il n'est jamais permis de prévenir, mais
« qu'il est toujours ordonné de suivre, ne m'ouvroit la
« bouche : que cet arrêt avoit réglé contre son senti-
« ment l'entrée de l'envoyé d'Espagne, aussi bien que
« le précédent, qui n'avoit pas été non plus selon son

« avis, avoit porté l'exclusion du héraut ; que je ne « me pouvois imaginer qu'il voulût assujettir la com- « pagnie à ne suivre jamais que ses sentiments ; que « nul ne les honoroit et ne les estimoit plus que moi, « mais que la liberté ne laissoit pas de se conserver « dans l'estime même et dans le respect : que je sup- « pliois Messieurs de me permettre de lui donner une « marque de celui que j'avois pour lui, en lui rendant « un compte, qui peut-être le surprendroit, de mes « pensées sur les deux arrêts du héraut et de l'envoyé, « sur lesquels il m'avoit donné tant d'attaques : Que « pour le premier, je confessois que j'avois été assez « innocent pour avoir failli à donner dans le panneau ; « et que si M. de Broussel n'eût ouvert l'avis auquel « il avoit passé, je tombois, par un excès de bonne « intention, dans une imprudence qui eût peut-être « causé la perte de la ville, et dans un crime assez « convaincu par l'approbation si solennelle que la « Reine venoit de donner à la conduite contraire : que « pour ce qui étoit de l'envoyé, j'avouai que je n'avois « été d'avis de lui donner audience que parce que « j'avois bien connu, à l'air du bureau, que le plus de « voix de la compagnie alloit à [la] lui donner ; et que « quoique ce ne fût pas mon sentiment particulier, « j'avois cru que je ferois mieux de me conformer par « avance à celui des autres et de faire paroître, au « moins dans les choses où l'on voyoit bien que la « contestation seroit inutile, de l'union et de l'unifor- « mité dans le corps. »

Cette manière humble et modeste de répondre à cent mots aigres et piquants que j'avois essuyés depuis douze ou quinze jours et ce matin-là encore, et du Premier Président et du président de Mesmes, fit un effet que je ne vous puis exprimer, et elle effaça pour

assez longtemps l'impression que l'un et l'autre avoient commencé de jeter dans la compagnie, que je prétendois de la gouverner par mes cabales. Rien n'est si dangereux en toutes sortes de communautés; et si la passion du président de Mesmes ne m'eût donné lieu de déguiser un peu le manége qui s'étoit fait dans ces deux scènes assez extraordinaires du héraut et de l'envoyé, je ne sais si la plupart de ceux qui avoient donné à la réception de l'un et à l'exclusion de l'autre, ne se fussent pas repentis d'avoir été d'un sentiment qu'ils eussent cru leur avoir été inspiré par un autre. Le président de Mesmes voulut repartir à ce que j'avois dit, mais il fut presque étouffé par la clameur qui s'éleva dans les Enquêtes. Cinq heures sonnèrent; personne n'avoit dîné, beaucoup n'avoient pas déjeuné, et MM. les présidents eurent le dernier; ce qui n'est pas avantageux en cette matière.

[19 février]. L'arrêt qui avoit donné l'entrée au député de l'Espagne, portoit que l'on lui demanderoit copie signée de lui de ce qu'il auroit dit au Parlement, qu'on la mettroit dans le registre et que l'on l'enverroit par une députation solennelle à la Reine, en l'assurant de la fidélité du Parlement et en la suppliant de donner la paix à ses peuples et de retirer les troupes du Roi des environs de Paris. Le Premier Président fit tous les efforts imaginables pour faire insérer dans l'arrêt que la feuille même, c'est-à-dire l'original du registre du Parlement, seroit envoyée à la Reine. Comme il étoit fort tard et que l'on avoit bon appétit, ce qui influe plus que l'on ne se peut imaginer dans les délibérations, l'on fut sur le point de laisser mettre cette clause sans y prendre garde. Le président le Coigneux, qui étoit naturellement vif et pénétrant, s'aperçut le premier de la conséquence, et il dit en se

tournant vers un assez grand nombre de conseillers, qui commençoient à se lever :

— « J'ai, Messieurs, à parler à la compagnie ; je vous « supplie de reprendre vos places ; il y va du tout pour « toute l'Europe. » Tout le monde s'étant remis, il prononça d'un air froid et majestueux, qui n'étoit pas ordinaire à maître Gonin (l'on lui avoit donné ce sobriquet), ces paroles pleines de bon sens : — « Le roi « d'Espagne nous prend pour arbitres de la paix géné- « rale : peut-être qu'il se moque de nous ; mais il nous « fait toujours honneur de nous le dire. Il nous offre « ses troupes pour les faire marcher à notre secours, « et il est sûr que sur cet article il ne se moque pas « de nous et qu'il nous fait beaucoup de plaisir. Nous « avons entendu son envoyé ; et vu la nécessité où « nous sommes, nous n'avons pas eu tort. Nous avons « résolu d'en rendre compte au Roi, et nous avons eu « raison. L'on se veut imaginer que pour rendre ce « compte il faut que nous envoyions la feuille de l'ar- « rêt. Voilà le piége. Je vous déclare, Monsieur, dit-il « en se tournant vers le Premier Président, que la « compagnie ne l'a pas entendu ainsi, et que ce qu'elle « a arrêté est purement que l'on porte la copie et que « l'original demeure au greffe. J'aurois souhaité que « l'on n'eût pas obligé les gens à s'expliquer, parce « qu'il y a des matières sur lesquelles il est sage de ne « parler qu'à demi : mais puisque l'on m'y force, je « dirai, sans balancer, que si nous portons la feuille, « les Espagnols croiront que nous soumettons au ca- « price du Mazarin les propositions qu'ils nous font « pour la paix générale, et même pour ce qui regarde « notre secours : au lieu qu'en ne portant que la copie « et en ajoutant, en même temps, comme la compa- « gnie l'a très-sagement ordonné, de très-humbles

« remontrances pour faire lever le siége, toute l'Eu-
« rope connoîtra que nous nous tenons en état de faire
« ce que le véritable service du Roi et le bien solide
« de l'État demandera de notre ministère, si le Car-
« dinal est assez aveugle pour ne se pas servir de cette
« conjoncture, comme il le doit. »

Ce discours fut reçu avec une approbation générale; l'on cria de toutes parts que c'étoit ainsi que la compagnie l'entendoit. Messieurs des Enquêtes donnèrent à leur ordinaire maintes bourrades à MM. les présidents. Martineaux, conseiller des Requêtes, dit publiquement que le *retentum* de l'arrêt étoit que l'on feroit fort bonne chère à l'envoyé d'Espagne, en attendant la réponse de Saint-Germain, qui ne pouvoit être que quelque méchante ruse du Mazarin. Charton pria tout haut M. le prince de Conti de suppléer à ce que les formalités du Parlement ne permettoient pas à la compagnie de faire. Pontcarré dit qu'un Espagnol ne lui faisoit pas tant de peur qu'un Mazarin. Enfin il est certain que les généraux en virent [1] assez pour ne pas appréhender que le Parlement se fâchât des démarches qu'ils pourroient faire vers Espagne; et que M. de Bouillon et moi n'en eûmes que trop pour satisfaire pleinement l'envoyé de l'Archiduc, à qui nous fîmes valoir jusqu'aux moindres circonstances. Il en fut content au delà de ses espérances, et il dépêcha, dès la nuit, un second courrier à Bruxelles, que nous fîmes escorter jusqu'à dix lieues de Paris par cinq cents chevaux. Ce courrier portoit la relation de tout ce qui s'étoit passé au Parlement; les conditions que M. le prince de Conti et les autres généraux demandoient pour faire un traité avec le roi d'Espagne, et ce que je

1. Mots effacés : « et en eurent. »

pouvois donner en mon particulier d'engagement. Je vous rendrai compte de ce détail et de sa suite après que je vous aurai raconté ce qui se passa le même jour, qui fut le 19 de février.

CHAPITRE X

LA POLITIQUE DES FRONDEURS.

Un nouveau convoi de vivres entre à Paris. — Le comte de Grancey. — La Rochefoucauld blessé à Brie-Comte-Robert. — Le comte de Rosan. — Le marquis de Sillery. — Rachecourt, capitaine du régiment du Coadjuteur. — Noirmoutiers. — Un souper chez la duchesse de Bouillon. — Situation des Frondeurs à Paris. — Discussion politique. — Le Coadjuteur. — La duchesse de Bouillon. — Le duc de Bouillon. — Propositions diverses. — Longueil, esprit décisif et violent. — L'autorité du Parlement doit-elle être ruinée? — Lassitude du peuple. — L'armée doit-elle sortir de Paris? — Turenne promet de se déclarer pour la Fronde. — Il amènera son armée au secours de Paris. — Les projets des Frondeurs dépendent du succès de cette promesse.

Cependant que toute cette pièce de l'envoyé d'Espagne se jouoit au Palais, Noirmoutiers sortit avec deux mille chevaux pour amener à Paris un convoi de cinq cents charrettes de farines, qui étoit à Brie-Comte-Robert, où nous avions garnison. Comme il eut avis que le comte, depuis maréchal de Grancey [Jacques-Rouxel], venoit du côté de Lagny pour s'y opposer, il détacha M. de la Rochefoucauld, avec sept escadrons, pour occuper un défilé par où les ennemis étoient obligés de passer. M. de la Rochefoucauld, qui avoit plus de cœur que d'expérience, s'emporta de chaleur; il n'en demeura pas à son ordre, il sortit de son poste qui lui étoit très-avantageux, et il chargea les ennemis avec beaucoup de vigueur. Comme il avoit affaire à de vieilles troupes et qu'il n'en avoit que de nouvelles, il fut bientôt renversé; il y fut blessé d'un fort grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit [Frédéric-Maurice de Durfort, comte de] Rosan, frère de [Jacques-Henri, duc de] Duras; le marquis de Sillery,

son beau-frère, y fut pris prisonnier; Rachecourt, premier capitaine de mon régiment de cavalerie, y fut fort blessé, et le convoi étoit infailliblement perdu, si Noirmoutiers ne fût arrivé avec le reste des troupes. Il fit filer les charrettes du côté de Villeneuve-Saint-George, il marcha avec ses troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-Bois, à la vue de Grancey, qui ne crut pas devoir hasarder de passer le pont Iblon devant lui. Il rejoignit son convoi dans la plaine de Creteil, et il l'amena, sans avoir perdu une charrette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir. Vous avez déjà vu deux actes de ce même 19 de février; en voici un troisième de la nuit qui le suivit, qui ne fut pas si public, mais duquel il est nécessaire que vous soyez informée en ce lieu, parce qu'il a trait à beaucoup de faits particuliers, que vous êtes sur le point de voir.

Je vous ai déjà dit, ci-dessus, que M. de Bouillon et moi, de concert avec les autres généraux, fîmes dépêcher, par l'envoyé de l'Archiduc, un courrier à Bruxelles, qui partit sur le minuit. Nous nous mîmes à table pour souper chez M. de Bouillon un moment après, lui, Madame sa femme et moi. Comme elle étoit fort gaie dans le particulier, et que de plus le succès de cette journée lui avoit encore donné de la joie, elle nous dit qu'elle vouloit faire débauche. Elle fit retirer tous ceux qui servoient, et elle ne retint que Riquemont, capitaine des gardes de M. son mari, à qui l'un et l'autre avoient confiance. La vérité est qu'elle vouloit parler en liberté de l'état des choses, qu'elle croyoit admirablement bon. Je ne la détrompai pas tant que l'on fut à table, pour ne point interrompre son souper ni celui de M. de Bouillon, qui étoit assez mal de la goutte. Comme l'on fut sorti de table, je changeai de ton, je leur représentai qu'il n'y avoit rien de plus dé-

licat que le poste où nous nous trouvions, que si nous étions dans un parti ordinaire, qui eût la disposition de tous les peuples du royaume aussi favorable que nous l'avions, nous serions incontestablement maîtres des affaires; mais que le Parlement, qui faisoit d'un sens notre principale force, faisoit, en deux ou trois manières, notre principale foiblesse; que bien qu'il parût de la chaleur et même qu'il y eût de l'emportement très-souvent dans cette compagnie, il y avoit toujours un fonds d'esprit de retour, qui revenoit à toute occasion; que, dans la délibération même du jour où nous parlions, nous avions eu besoin de tout notre savoir-faire pour faire que le Parlement ne se mît pas à lui-même la corde au cou; que je convenois que ce que nous en avions tiré étoit utile pour faire croire aux Espagnols qu'il n'étoit pas si inabordable pour eux qu'ils se l'étoient figuré; mais qu'il falloit convenir, en même temps, que si la cour se conduisoit bien, elle en tireroit elle-même un fort grand avantage, parce qu'elle se serviroit de la déférence, au moins apparente, de la compagnie, qui lui rendoit compte de l'envoi du député, comme d'un motif capable de la porter à revenir avec bienséance de sa première hauteur; et de la députation solennelle que le Parlement avoit résolu de lui faire, comme d'un moyen très-naturel pour entrer en quelque négociation.

Je ne doutois point que le mauvais effet que le refus d'audience aux gens du Roi envoyés à Saint-Germain, le lendemain de la sortie du Roi, avoit produit contre les intérêts de la cour, ne fût un exemple assez instructif pour elle, pour l'obliger à ne pas manquer l'occasion qui se présentoit; quand je n'en serois pas persuadé par celui que nous avions de la manière si bonne et si douce dont elle avoit reçu les excuses que

nous lui avions faites de l'exclusion du héraut, qu'elle ne pouvoit pas ignorer, toutefois, n'avoir pour fondement que le prétexte du monde le plus minime et le plus convaincu de frivole par tous les usages; que le Premier Président et le président de Mesmes, qui seroient assurément chefs de la députation, n'oublieroient rien pour faire connoître au Mazarin ses intérêts véritables dans cette conjoncture; que ces deux hommes n'avoient dans la tête que ceux du Parlement; que, pourvu qu'ils se tirassent d'affaire, ils auroient même de la joie à nous y laisser, en faisant un accommodement qui stipuleroit notre sûreté sans nous la donner, et qui, en terminant la guerre civile, rétabliroit la servitude.

Madame de Bouillon, qui joignoit à une douceur admirable une vivacité perçante, m'interrompit à ce mot, et elle me dit : « Voilà des inconvénients qu'il falloit « prévoir, ce me semble, devant l'audience de l'envoyé « d'Espagne, puisque c'est elle qui les fait naître. » M. son mari lui répondit brusquement : « Avez-vous « perdu la mémoire de ce que nous dîmes dernière- « ment sur cela, en cette même place, et ne prévîmes- « nous pas, en général, ces inconvénients? Mais après « les avoir balancés avec la nécessité que nous trou- « vâmes à mêler, de quelque façon que ce pût être, « l'envoyé et le Parlement, nous prîmes celui qui « nous parut le moindre, et je vois bien que M. le « Coadjuteur pense à l'heure qu'il est à remédier « même à ce moindre. — Il est vrai, Monsieur, lui « répondis-je, et je vous proposerai le remède que je « m'imagine, quand j'aurai achevé de vous expliquer « tous les inconvénients que je vois. Vous avez remar- « qué ces jours passés que Brillac, dans le Parlement, « et le président Aubry dans le conseil de l'Hôtel de

« Ville, firent des propositions de paix auxquelles le « Parlement faillit à donner presque à l'aveugle, et il « crut beaucoup faire, que de se résoudre à ne point « délibérer sans les généraux. Vous voyez qu'il y a « beaucoup de gens dans les compagnies qui com- « mencent à ne plus payer leurs taxes, et beaucoup « d'autres qui affectent de laisser couler du désordre « dans la police. Le gros du peuple, qui est ferme, « fait que l'on ne s'aperçoit pas encore de ce déman- « chement des parties, qui s'affoibliroient et se désuni- « roient en fort peu de temps si l'on ne travailloit avec « application à les lier et à les consolider ensemble. « La chaleur des esprits suffit pour faire cet effet au « commencement. Quand elle s'allentit, il faut que la « force y supplée; quand je parle de la force, je n'en- « tends pas la violence, qui n'est presque jamais qu'un « remède empirique, j'entends celle que l'on tire de « la considération où l'on demeure auprès de ceux de « la part desquels vous peut venir le mal auquel vous « cherchez le remède.

« Ce que vous faites présentement avec Espagne « commence à faire entrevoir au Parlement qu'il ne se « doit pas compter pour tout; ce que nous pouvons, « M. de Beaufort et moi, dans le peuple, lui doit faire « connoître qu'il nous peut compter pour quelque « chose. Mais ces deux vues ont leurs inconvénients « comme leur utilité. L'union des généraux avec Es- « pagne n'est pas assez publique, pour jeter dans les « esprits toute l'impression qui y seroit, d'un sens, « nécessaire, et qui, de l'autre, si elle étoit plus décla- « rée seroit pernicieuse. Cette même union n'est pas « assez secrète pour ne pas donner lieu à cette même « compagnie d'en prendre avantage contre vous « dans les occasions qu'elle prendroit toutefois, en-

« core plus fort, si elle vous croyoit sans protection.

« Pour ce qui est du crédit que M. de Beaufort et « moi avons dans le peuple, il est plus propre à faire « du mal au Parlement qu'à l'empêcher de nous en « faire. Si nous étions de la lie du peuple, nous pour- « rions peut-être avoir la pensée de faire ce que Bussy le « Clerc fit au temps de la Ligue, c'est-à-dire d'empri- « sonner, de saccager le Parlement. Nous pourrions « avoir en vue de faire ce que firent les Seize quand « ils pendirent le président Brisson, si nous voulions « être aussi dépendants d'Espagne que les Seize l'é- « toient. M. de Beaufort est petit-fils d'Henri le Grand « et je suis coadjuteur de Paris. Ce n'est ni notre hon- « neur ni notre compte, et cependant il nous seroit « plus aisé d'exécuter et ce que fit Bussy le Clerc et ce « que firent les Seize, que de faire que le Parlement « connoisse assez distinctement ce que nous pourrions « faire contre lui, pour l'empêcher de faire contre « nous ce qu'il croit toujours facile, jusqu'à ce que « nous l'en ayons empêché; et voilà le destin et le « malheur des pouvoirs populaires. Ils ne se font croire « que quand ils se font sentir, et il est très-souvent de « l'intérêt et même de l'honneur de ceux entre les « mains de qui ils sont, de les faire moins sentir que « croire. Nous sommes en cet état. Le Parlement « penche ou plutôt tombe vers une paix et très-peu « sûre et très-honteuse. Nous soulèverions demain le « peuple si nous voulions; le devons-nous vouloir? Et « si nous le soulevons, et si nous ôtons l'autorité au « Parlement, en quel abîme jetons-nous Paris dans les « suites? Tournons le feuillet. Si nous ne le soulevons « pas, le Parlement croira-t-il que nous le puissions « soulever, et ce même Parlement s'empêchera-t-il de « faire des pas vers la cour qui le perdront peut-être,

« mais qui nous perdront infailliblement devant lui?
« Vous direz bien, Madame, encore avec plus de « fondement à cette heure que tantôt, que je marque « beaucoup d'inconvénients, mais que je marque peu « de remèdes; à quoi je vous supplie de me permettre « de vous répondre : que je n'ai pas laissé de vous « parler de ceux qui se trouvent déjà naturellement « dans le traité que vous projetez avec Espagne, et « dans l'application que nous avons, M. de Beaufort et « moi, à nous maintenir dans l'esprit des peuples; « mais que comme je reconnois dans tous les deux de « certaines qualités qui en affoiblissent la force et la « vertu, j'ai cru être obligé, Monsieur, de rechercher « dans votre capacité et dans votre expérience ce qui « y pourroit suppléer; et c'est ce qui m'a fait prendre « la liberté de vous rendre compte, Monsieur, d'un « détail que vous auriez vu d'un coup d'œil bien plus « clairement et plus distinctement que moi, si votre « mal vous avoit permis d'assister seulement une fois « ou à une assemblée du Parlement ou à un conseil « de l'Hôtel de Ville. »

M. de Bouillon, qui ne croyoit nullement les affaires en cet état, me pria, un peu après l'interruption que je vous ai marqué que me fit Madame de Bouillon, de lui mettre par écrit tout ce que j'avois commencé et tout ce que j'avois encore à lui dire. Je le fis sur l'heure même et il m'en rendit, le lendemain, une copie que j'ai encore, écrite de la main de son secrétaire, et sur laquelle je viens de copier ce que vous en voyez ici. L'on ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. et Madame de Bouillon de ce que je venois de leur marquer de la disposition où étoient les affaires, et je n'avois pas été moins surpris qu'eux. Il ne s'est jamais rien vu de si subit. La ré-

ponse douce et honnête que la Reine fit aux gens du Roi touchant le héraut, la protestation de pardonner sincèrement à tout le monde, les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponse, tournèrent en un instant presque tous les esprits. Il y eut des moments, comme je vous l'ai déjà dit, où ils revinrent à leurs emportements, ou par les accidents qui survinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenèrent; mais le fond, pour le retour, y demeura toujours. Je le remarquai en tout et je fus bien aise de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui étoit le seul homme de tête de sa profession qui fût dans ce parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonstances presque avec autant de soin qu'à l'envoyé de l'Archiduc. Le président de Mesmes, qui, à travers toutes les bourrades qu'il venoit de recevoir dans les deux dernières délibérations, avoit connu que le feu qui s'y étoit allumé n'étoit que de paille, dit au président de Bellièvre que, pour ce coup, j'étois la dupe et que j'avois pris le frivole pour la substance. Le président de Bellièvre, à qui je m'étois ouvert, m'eût pu justifier s'il l'eût jugé à propos; mais il fit lui-même la dupe et il railla le président de Mesmes, comme un homme qui prenoit plaisir à se flatter soi-même.

M. de Bouillon ayant examiné, tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avois laissé à deux, et dont vous venez de voir la copie, m'écrivit, le lendemain, un billet par lequel il me prioit de me trouver chez lui à trois heures après midi. Je ne manquai pas de m'y rendre et j'y trouvai Madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avoit assurée et que ce que je mar-

quois dans mon écrit n'étoit que trop bien fondé, supposé les faits dont il ne pouvoit pas croire que je ne fusse très-bien informé, et qu'il n'y avoit à tout cela qu'un remède, que non pas seulement je ne prendrois pas, mais auquel je m'opposerois. Ce remède étoit de laisser agir le Parlement pleinement à sa mode, de contribuer même, sous main et sans que l'on pût s'en douter, à lui faire faire des pas odieux au peuple, de commencer, dès cet instant, à le discréditer dans l'esprit du peuple, de jouer le même personnage à l'égard de l'Hôtel de Ville dont le chef, qui étoit le président le Féron, prévôt des marchands, étoit déjà très-suspect, et de se servir ensuite de la première occasion que l'on jugeroit la plus spécieuse et la plus favorable pour s'assurer, ou par l'exil ou par la prison, des personnes de ceux dont nous ne nous pourrions pas répondre à nous-même.

Voilà ce que M. de Bouillon me proposa sans balancer, en ajoutant que Longueil, qui connoissoit mieux le Parlement qu'homme du royaume et qu'il avoit été voir sur le midi, lui avoit confirmé tout ce que je lui avois dit la veille de la pente que ce corps prenoit, sans s'en apercevoir soi-même, et que le même Longueil étoit convenu avec lui que l'unique remède efficace et non palliatif étoit de penser de bonne heure à le purger. Ce fut son mot, et je l'eusse reconnu à ce mot. Il n'y a jamais eu d'esprit si décisif ni si violent; mais il n'y en a jamais eu un qui ait pallié ses décisions et ses violences par des termes plus doux. Quoique le même expédient que M. de Bouillon me proposoit me fût déjà venu dans l'esprit, et peut-être avec plus de raison qu'à lui, parce que j'en connoissois la possibilité plus que lui, je ne lui laissai aucun lieu de croire que j'y eusse seulement fait la moindre réflexion,

parce que je savois qu'il avoit le foible d'aimer à avoir imaginé le premier; et c'est l'unique défaut que je lui aie connu dans la négociation. Après qu'il m'eut bien expliqué sa pensée, je le suppliai d'agréer que je lui misse la mienne par écrit, ce que je fis sur-le-champ en ces termes :

« Je conviens de la possibilité de l'exécution; mais « je la tiens pernicieuse dans les suites, et pour le « public et pour les particuliers[1]; parce que ce même « peuple dont vous vous serez servi pour abattre l'au- « torité des magistrats, ne reconnoîtra plus la vôtre « dès que vous serez obligé de leur demander ce que « les magistrats en exigent. Ce peuple a adoré le Par- « lement jusqu'à la guerre; il veut encore la guerre « et il commence à n'avoir plus tant d'amitié pour le « Parlement. Il s'imagine lui-même que cette diminu- « tion ne regarde que quelques membres de ce corps « qui sont Mazarin; il se trompe, elle va à toute la « compagnie; mais elle y va comme insensiblement « et par degrés. Les peuples sont las quelque temps « devant que de s'apercevoir qu'ils le sont. La haine « contre le Mazarin soutient et couvre cette lassitude. « Nous égayons les esprits par nos satires, par nos « vers, par nos chansons; le bruit des trompettes, des « tambours et des timbales, la vue des étendards et « des drapeaux réjouit les boutiques; mais au fond « paye-t-on les taxes avec la ponctualité avec laquelle « on les a payées les premières semaines? Y a-t-il « beaucoup de gens qui nous ont imité, vous, M. de « Beaufort et moi, quand nous avons envoyé notre « vaisselle à la monnoie? N'observez-vous pas que « quelques-uns de ceux qui se croient encore très-bien

1. Mots effacés : « elle l'est, au moins à mon avis, pour le public. »

« intentionnés pour la cause commune commencent à « excuser, dans les faits particuliers, ceux qui le sont « le moins? Voilà les marques infaillibles d'une las- « situde qui est d'autant plus considérable, qu'il n'y « a pas encore six semaines que l'on a commencé à « courir. Jugez de celle qui sera causée par de plus « longs voyages! Le peuple ne sent presque pas encore « la sienne; il est au moins très-certain qu'il ne la « connoît pas. Ceux qui sont fatigués s'imaginent « qu'ils ne sont qu'en colère, et cette colère est contre « le Parlement, c'est-à-dire contre un corps qui étoit, « il n'y a qu'un mois, l'idole du public, et pour la « défense duquel il a pris les armes.

« Quand nous nous serons mis en la place de ce « Parlement, quand nous aurons ruiné son autorité « dans les esprits de la populace, quand nous aurons « établi la nôtre, nous tomberons infailliblement dans « les mêmes inconvénients, parce que nous serons « obligés de faire les mêmes choses que fait aujour- « d'hui le Parlement. Nous ordonnerons des taxes, « nous lèverons de l'argent et il n'y aura qu'une dif- « férence qui sera que la haine et l'envie que nous « contracterons dans le tiers de Paris, c'est-à-dire dans « le plus gros bourgeois, attaché, en je ne sais com- « bien de manières différentes, à cette compagnie, dès « que nous l'aurons attaquée, diminuée ou abattue; « que cette haine, dis-je, et cette envie produiront et « achèveront contre nous, dans les deux autres tiers, « en huit jours, ce que six semaines n'ont encore que « commencé contre le Parlement. Nous avons dans la « Ligue un exemple fameux de ce que je vous viens « de dire. M. du Maine trouvant dans le Parlement cet « esprit que vous lui voyez, qui va toujours à unir les « contradictoires et à faire la guerre civile selon les

« conclusions des gens du Roi, se lassa bientôt de ce « pédantisme. Il se servit, quoique couvertement, des « Seize, qui étoient les quarteniers de la ville, pour « abattre cette compagnie. Il fut obligé, dans la suite, « de faire pendre quatre de ces Seize, qui étoient trop « attachés à l'Espagne. Ce qu'il fit en cette occasion « pour se rendre moins dépendant de cette couronne, « fit qu'il en eut plus de besoin pour se soutenir « contre le Parlement, dont les restes commençoient « à se relever. Qu'arriva-t-il de tous ces mouvements? « M. du Maine, l'un des plus grands hommes de son « siècle, fut obligé de faire un traité qui a fait dire à « toute la postérité qu'il n'avoit su faire ni la paix ni « la guerre. Voilà le sort de M. du Maine, chef d'un « parti formé pour la défense de la religion, cimenté « par le sang de MM. de Guise, tenus universellement « pour les Machabées de leur temps; d'un parti qui « s'étoit déjà répandu dans toutes les provinces, et qui « avoit déjà embrasé tout le royaume. En sommes-« nous là? La cour ne nous peut-elle pas ôter demain « le prétexte de la guerre civile, et par la levée du « siége de Paris et par l'expulsion, si vous le voulez, « du Mazarin? Les provinces commencent à branler, « mais enfin le feu n'y est pas encore assez allumé « pour ne pas continuer avec plus d'application que « jamais à faire de Paris notre capitale. Et ces fonde-« ments supposés, est-il sage de songer à faire dans « notre parti une division qui a miné celui de la Ligue, « sans comparaison plus formé, plus établi et plus « considérable que le nôtre? Madame de Bouillon dira « encore que je prône toujours les inconvénients sans « en marquer les remèdes; les voici :

« Je ne parlerai point du traité que vous projetez « avec Espagne, ni du ménagement du peuple; j'en

« suppose la nécessité. Il y en a un qui m'est venu
« dans l'esprit, qui est très-capable, à mon opinion,
« de nous donner dans le Parlement toute la considé-
« ration qui nous est nécessaire. Nous avons une armée
« dans Paris, qui, tant qu'elle sera dans l'enclos des
« murailles, ne sera considérée que comme peuple.
« Je me suis aperçu de ce que je vous ai dit peut-être
« plus de vingt fois depuis huit jours. Il n'y a pas un
« conseiller dans les Enquêtes qui ne s'en croie le
« maître pour le moins autant que les généraux. Je
« vous disois, ce me semble, hier au soir, que le pou-
« voir que les particuliers prennent quelquefois dans
« les peuples, n'y est jamais cru que par les effets;
« parce que ceux qui le doivent avoir naturellement
« par leur caractère, en conservent toujours le plus
« longtemps qu'ils peuvent l'imagination, après qu'ils
« en ont perdu l'effectif. Faites réflexion, je vous sup-
« plie, sur ce que vous avez vu dans la cour sur ce
« sujet. Y a-t-il un ministre ni un courtisan qui jus-
« qu'au jour des barricades n'ait tourné en ridicule
« tout ce qu'on lui disoit de la disposition des peu-
« ples pour le Parlement? Et il est pourtant vrai qu'il
« n'y avoit pas un seul courtisan, ni un seul ministre,
« qui n'eût déjà vu des signes infaillibles de la révo-
« lution. Il faut avouer que les barricades les devoient
« convaincre : l'ont-elles fait? Les ont-elles empêché
« d'assiéger Paris, sur le fondement que le caprice du
« peuple, qui l'avoit porté à l'émotion, ne le pourroit
« pas pousser jusqu'à la guerre? Ce que nous faisons
« aujourd'hui, ce que nous faisons tous les jours, les
« pourroit, ce me semble, détromper de cette illu-
« sion : en sont-ils guéris? Ne dit-on pas tous les jours
« à la Reine que le gros bourgeois est à elle, et qu'il
« n'y a dans Paris que la canaille achetée à prix d'ar-

« gent qui soit au Parlement? Je vous viens de marquer
« la raison pour laquelle les hommes ne manquent
« jamais de se flatter et de se tromper eux-mêmes
« en ces matières. Ce qui est arrivé à la cour arrive
« présentement au Parlement. Il a dans ce mouve-
« ment tout le caractère de l'autorité; il en perdra
« bientôt la substance. Il le devroit prévoir, et par les
« murmures qui commencent à s'élever contre lui et
« par le redoublement de la manie du peuple pour
« M. de Beaufort et pour moi. Nullement; il ne le
« connoîtra jamais que par une violence actuelle et
« positive que l'on lui fera, que par un coup qui l'abat-
« tra ou qui l'abaissera. Tout ce qu'il verra de moins
« lui paroîtra une tentative que nous aurons faite
« contre lui, et dans laquelle nous n'aurons pu réus-
« sir. Il en prendra du courage, il nous poussera effec-
« tivement si nous plions, et il nous obligera par là
« à le perdre. Ce n'est pas notre compte, pour les
« raisons que je vous ai déduites ci-dessus; et au con-
« traire notre intérêt est de ne lui point faire de mal,
« pour ne point mettre de division dans notre parti,
« et d'agir toutefois d'une manière qui lui fasse voir
« qu'il ne peut faire son bien qu'avec nous.

« Il n'y a point de moyen plus efficace, à mon avis,
« pour cela, que de tirer notre armée de Paris, de la
« porter en quelque lieu où elle puisse être hors de
« l'insulte des ennemis, et d'où elle puisse toutefois
« favoriser nos convois; et de se faire demander cette
« sortie par le Parlement même, afin qu'il n'en prenne
« point d'ombrage, ou, au moins, afin qu'il n'en
« prenne que quand il sera bon pour nous qu'il en
« ait, pour l'obliger à y garder plus d'égards. Cette
« précaution, jointe aux autres que vous avez déjà ré-
« solues, fera que cette compagnie se trouvera, pres-

« que sans s'en être aperçue, dans la nécessité d'agir « de concert avec nous ; et la faveur des peuples, par « laquelle seule nous la pouvons véritablement rete- « nir, ne lui paroîtra plus une fumée, dès qu'elle la « verra arrivée et comme épaissie par une armée « qu'elle ne croira plus entre ses mains. »

Voilà ce que j'écrivis, avec précipitation, sur la table du cabinet de Madame de Bouillon. Je [le] leur lus aussitôt, et je remarquai qu'à l'endroit où je proposois de faire sortir l'armée de Paris, elle fit un signe à M. son mari, qui, à l'instant que j'eus achevé ma lecture, la tira à part. Il lui parla près d'un demi-quart d'heure, après quoi elle me dit : « Vous avez une si « grande connoissance de l'état de Paris et j'en ai si « peu, que vous me devez excuser si je ne parle pas « juste sur cette matière. L'on ne peut répondre à vos « raisons, mais je les vais fortifier par un secret que « nous vous allons dire, pourvu que vous nous pro- « mettiez, sur votre salut, de nous le garder pour tout « le monde sans exception, mais particulièrement à « l'égard de Mademoiselle de Bouillon. » Il continua en ces termes : « M. de Turenne nous écrit qu'il est « sur le point de se déclarer pour le parti ; qu'il n'y « a plus que deux colonels dans son armée qui lui « fassent peine ; qu'il s'en assurera d'une façon ou « d'une autre, devant qu'il soit huit jours, et qu'à « l'instant il marchera à nous. Il nous a demandé le « secret pour tout le monde sans exception, hors pour « vous. — Mais sa gouvernante (ajouta avec colère « Madame de Bouillon) nous l'a commandé pour vous « comme pour les autres. » La gouvernante dont elle vouloit parler étoit la vieille Mademoiselle de Bouillon, sa sœur, en qui il avoit une confiance abandonnée, et que Madame de Bouillon haïssoit de tout son cœur.

M. de Bouillon reprit la parole et il me dit : « Qu'en « dites-vous, ne sommes-nous pas les maîtres et de « la cour et du Parlement? — Je ne serai pas ingrat, « répondis-je à M. de Bouillon, je payerai votre secret « d'un autre qui n'est pas si important, mais qui n'est « pas peu considérable. Je viens de voir un billet « d'Hocquincourt à Madame de Montbazon, où il n'y « a que ces deux mots : « Péronne est à la belle des « belles ; » et j'en ai reçu un ce matin de Bussi-Lamet « qui m'assure de Mézières. »

Madame de Bouillon, qui étoit fort gaie dans le particulier, se jeta à mon cou, elle m'embrassa bien tendrement. Nous ne doutâmes plus de rien et nous conclûmes, en un quart d'heure, le détail de toutes ces précautions dont vous avez vu les propositions ci-dessus. Je ne puis omettre, à ce propos, une parole de M. de Bouillon. Comme nous examinions les moyens de tirer l'armée hors des murailles, sans donner de la défiance au Parlement, Madame de Bouillon, qui étoit transportée de joie de tant de bonnes nouvelles, ne faisoit plus aucune réflexion sur ce que nous disions. M. son mari se tourna vers moi et il me dit presqu'en colère, parce qu'il prit garde que ce qu'il me venoit d'apprendre de M. de Turenne m'avoit touché et distrait : « Je le pardonne à ma femme, mais je ne vous « le pardonne pas. Le vieux prince d'Orange disoit « que le moment où l'on recevoit les plus grandes et « les plus heureuses nouvelles étoit celui où il falloit « redoubler son attention pour les petites. »

CHAPITRE XI

LES PRÉLIMINAIRES DE LA PAIX.

24 Février, — 4 Mars 1649. — Députation du Parlement vers la Reine. — Paroles de Sa Majesté. — Le prince de Condé et le duc d'Orléans. — Les farines de Gonesse. — Le marquis de Flamarins et le duc de la Rochefoucauld. — Madame de Pommereux. — Siége et prise de Brie-Comte-Robert. — Les Frondeurs proposent au Parlement de faire sortir leur armée de Paris. — Cette proposition approuvée. — Noirmoutiers à Dammartin. — Relation au Parlement de la députation envoyée à la Reine. — Émotion populaire. — *Le pouvoir dans les peuples est fâcheux, en ce point qu'il vous rend responsable même de ce qu'ils font malgré vous.* — Le prince de Conti. — Conférence chez le duc de Bouillon. — La Rochefoucauld. — Le duc d'Elbeuf. — Le duc de Beaufort. — Projet d'exciter une émeute. — Le Coadjuteur s'y oppose. — Ce projet est ajourné. — Nouvelle délibération chez le duc de Bouillon. — M. d'Elbeuf. — Effervescence populaire autour du Parlement. — Plein pouvoir donné aux députés du Parlement envoyés à la cour. — Demande de passe-ports pour eux. — Nouvelle assemblée des Frondeurs à ce sujet. — Départ des députés du Parlement pour la conférence de Ruel.

Le 24 de ce mois, qui étoit celui de février, les députés du Parlement, qui avoient reçu leurs passeports la veille, partirent pour aller à Saint-Germain rendre compte à la Reine de l'audience accordée à l'envoyé de l'Archiduc. La cour ne manqua pas de se servir, comme nous l'avions jugé, de cette occasion pour entrer en traité. Quoiqu'elle ne traitât pas dans ses passe-ports les députés de présidents et de conseillers, elle ne les traita pas aussi de gens qui l'eussent été et qui en fussent déchus : elle se contenta de les nommer simplement par leurs noms ordinaires. La Reine dit aux députés : qu'il eût été plus avantageux pour l'État et plus honorable pour leur compagnie de ne point entendre l'envoyé; mais que c'étoit une chose

faite; qu'il falloit songer à une bonne paix; qu'elle y étoit très-disposée; et que M. le Chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donneroit, dès le lendemain, une réponse plus ample par écrit[1]. M. d'Orléans et M. le Prince s'expliquèrent encore plus positivement, et promirent au Premier Président et au président de Mesmes, qui eurent avec eux des conférences très-particulières et très-longues, de déboucher tous les passages aussitôt que le Parlement auroit nommé des députés pour traiter.

Le même jour 24 de février, nous eûmes avis que M. le Prince avoit fait dessein de jeter dans la rivière toutes les farines de Gonesse et des environs, parce que les paysans en apportoient une fort grande quantité, à dos, dans la ville. Nous le prévînmes. L'on sortit avec toutes les troupes, entre neuf et dix heures du soir. L'on passa toute la nuit en bataille devant Saint-Denis, pour empêcher le maréchal du Plessis, qui y étoit avec huit cents chevaux, composés de la gendarmerie, d'incommoder notre convoi. L'on prit tout ce qu'il y avoit de chariots, de charrettes et de chevaux dans Paris. Le maréchal de la Mothe se détacha avec mille chevaux; il enleva tout ce qu'il trouva dans Gonesse et dans le pays, et il entra[2] dans la ville sans avoir perdu un seul homme, ni un seul cheval. Les gendarmes de la Reine donnèrent sur la queue du convoi; mais ils furent repoussés par Saint-Germain d'Achon jusque dans la barrière de Saint-Denis.

Le même jour, Flamarins[3] arriva à Paris pour faire

1. Cette réponse se trouve reproduite dans les *Mémoires de Madame de Motteville*, p. 361 de l'édition de M. Riaux, *Biblioth. Charpentier.*

2. Mots effacés : « à la pointe du jour. »

3. Antoine Agésilas de Grossoles, marquis de Flamarins, qui fut tué au combat du faubourg Saint-Antoine. — Tallemant des Réaux parle de ce personnage au t. VII, p. 9, de ses *Historiettes.*

un compliment, de la part de M. le duc d'Orléans, à la reine d'Angleterre, sur la mort du Roi son mari [1], que l'on n'avoit apprise que trois ou quatre jours auparavant. Ce fut là le prétexte du voyage de Flamarins; en voici la cause. La Rivière, de qui il étoit intime et dépendant, se mit dans l'esprit de lier un commerce, par son moyen, avec M. de la Rochefoucauld, avec lequel Flamarins avoit aussi beaucoup d'habitude. Je savois, de moment à autre, tout ce qui se passoit entre eux, parce que Flamarins, qui étoit passionnément amoureux de Madame de Pommereux, lui en rendoit un compte très-fidèle. Comme M. le cardinal Mazarin faisoit croire à la Rivière que le seul obstacle qu'il trouvoit au cardinalat étoit M. le prince de Conti, Flamarins crut ne pouvoir rendre un service plus considérable à son ami, que de faire une négociation qui pût les disposer à quelque union. Il vit pour cet effet M. de la Rochefoucauld, aussitôt qu'il fut arrivé à Paris, et il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader. Il le trouva au lit, très-incommodé de sa blessure et très-fatigué de la guerre civile. Il dit à Flamarins qu'il n'y étoit entré que malgré lui, et que s'il fût revenu de Poitou deux mois avant le siége de Paris, il eût assurément empêché Madame de Longueville d'entrer dans cette misérable affaire; mais que je m'étois servi de son absence pour l'y embarquer, elle et M. le prince de Conti; qu'il avoit trouvé les engagements trop avancés pour les pouvoir rompre; que sa blessure étoit encore un nouvel obstacle à ses desseins, qui étoient et qui seroient toujours de réunir la maison royale; que ce diable de Coadjuteur ne vouloit point de paix; qu'il étoit toujours pendu aux oreilles de M. le prince

1. Madame de Motteville raconte la mort du roi d'Angleterre, t. II, chap. xxx de ses Mémoires, édition de M. Riaux.

de Conti et de Madame de Longueville pour en fermer toutes les voies; que son mal l'empêchoit d'agir auprès d'eux comme il eût fait, et que, sans cette blessure, il feroit tout ce que l'on pourroit désirer de lui. Il prit ensuite avec Flamarins toutes les mesures qui obligèrent depuis, au moins à ce que l'on a cru, M. le prince de Conti à céder sa nomination au cardinalat à la Rivière.

Je fus informé de tous ces pas par Madame de Pommereux, aussitôt qu'ils furent faits. J'en tirai toutes les lumières qui me furent nécessaires, et je fis dire après, par le prévôt des marchands, à Flamarins de sortir de Paris, parce qu'il y avoit déjà quelques jours que le temps de son passe-port étoit expiré.

Le 26 [février], il y eut de la chaleur dans le Parlement, sur ce qu'il y avoit eu nouvelle que Grancey avoit assiégé Brie-Comte-Robert, avec cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux; la plupart des conseillers vouloient ridiculement que l'on s'exposât à une bataille pour la secourir. Messieurs les généraux eurent toutes les peines imaginables à leur faire entendre raison. La place ne valoit rien, elle étoit inutile par deux ou trois considérations. Et M. de Bouillon, qui, à cause de sa goutte, ne pouvoit venir au Palais, les envoya par écrit à la compagnie, qui se montra plus peuple, en cette occasion, que ceux qui ne l'ont pas vu ne le peuvent croire. Bourgogne, qui étoit dans la place, se rendit ce jour-là même; et je ne sais, s'il eût tenu plus longtemps, si l'on se fût pu empêcher de faire, contre toutes les règles de la guerre, quelque tentative bizarre pour étouffer les criailleries impertinentes de ces ignorants. Je m'en servis, fort heureusement, pour leur faire désirer à eux-mêmes que notre armée sortît de Paris. J'apostai le comte de Maure,

qui étoit proprement le replâtreux du parti, pour dire au président Charton : Qu'il savoit de science certaine que la véritable raison pour laquelle l'on n'avoit pas secouru Brie-Comte-Robert étoit l'impossibilité que l'on avoit trouvée à faire sortir, assez à temps, les troupes de la ville, et que ça avoit déjà été l'unique cause de la perte de Charenton. Je fis dire, en même temps, par Grécy au président de Mesmes qu'il avoit appris de bon lieu que j'étois extrêmement embarrassé, parce que, d'un côté, je voyois que la perte de ces deux places étoit imputée par le public à l'opiniâtreté que nous avions de tenir nos troupes resserrées dans l'enclos de nos murailles, et que, de l'autre, je ne me pouvois résoudre à éloigner seulement de deux pas de ma personne tous ces gens de guerre, qui étoient autant de criailleurs à gages pour moi dans les rues et dans la salle du Palais.

Je ne vous puis exprimer à quel point toute cette poudre prit feu. Le président Charton ne parla plus que de campements; le président de Mesmes finissoit tous ses avis par la nécessité de ne pas laisser les troupes inutiles. Les généraux témoignèrent être embarrassés de cette proposition. Je fis semblant de la contrarier. Nous nous fîmes prier huit ou dix jours, après lesquels nous fîmes, comme vous verrez, ce que nous souhaitions bien plus fortement encore que ceux qui nous en pressoient.

Noirmoutiers sortit de Paris avec quinze cents chevaux, y amena, ce jour-là, de Dammartin et des environs, une quantité immense de grains et de farines. M. le Prince ne pouvoit être partout; il n'avoit pas assez de cavalerie pour occuper toute la campagne, et toute la campagne favorisoit Paris. L'on y apporta, dans ces deux derniers jours, plus de blé qu'il n'en

eût fallu pour le maintenir six semaines. La police y manquoit par la friponnerie des boulangers et par le peu de soin des officiers.

Le 27 [février], le Premier Président fit la relation au Parlement de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain[1], dont je vous ai déjà rendu compte, et l'on y résolut de prier Messieurs les généraux de se trouver au Palais dès l'après-dînée, pour délibérer sur les offres de la cour. Nous eûmes grande peine, M. de Beaufort et moi, à retenir le peuple, qui vouloit entrer dans la Grand'Chambre et qui menaçoit les députés de les jeter dans la rivière, en criant qu'ils les trahissoient et qu'ils avoient eu des conférences avec le Mazarin. Nous eûmes besoin de tout notre crédit pour l'apaiser; et le bon est que le Parlement croyoit que nous le soulevions. Le pouvoir dans les peuples est fâcheux en ce point, qu'il vous rend responsable même de ce qu'ils font malgré vous. L'expérience que nous en fîmes, ce matin-là, nous obligea de prier M. le prince de Conti de mander au Parlement qu'il n'y pourroit pas aller l'après-dînée, et qu'il le prioit de différer sa délibération jusqu'au lendemain matin; et nous crûmes qu'il seroit à propos que nous nous trouvassions le soir chez M. de Bouillon, pour aviser plus particulièrement à ce que nous avions à dire et à faire, dans une conjoncture où nous nous trouvions entre un peuple qui crioit la guerre, un Parlement qui vouloit la paix, et les Espagnols qui pouvoient vouloir l'une et l'autre à nos dépens, selon leur intérêt.

Nous ne fûmes guère moins embarrassés dans notre assemblée chez M. de Bouillon, que nous avions appréhendé de l'être dans celle du Parlement. M. le

1. Cette relation se trouve en effet dans les *Mémoires* de Mathieu Molé que nous avons publiés, t. III, p. 350.

prince de Conti, instruit par M. de la Rochefoucauld, y parla comme un homme qui vouloit la guerre et y agit comme un homme qui vouloit la paix. Ce personnage, qu'il joua pitoyablement, joint à ce que je savois de Flamarins, ne me laissa aucun lieu de douter qu'il n'attendît quelque réponse de Saint-Germain. La moins forte proposition de M. d'Elbeuf fut de mettre tout le Parlement en corps à la Bastille. M. de Bouillon n'osoit encore rien dire de M. de Turenne, parce qu'il ne s'étoit pas encore déclaré publiquement. Je n'osois m'expliquer des raisons qui me faisoient juger qu'il étoit nécessaire de couler sur tout généralement, jusqu'à ce que notre camp formé hors des murailles, l'armée d'Allemagne en marche, celle d'Espagne sur la frontière, nous missent en état de faire agir à notre gré le Parlement. M. de Beaufort, à qui l'on ne se pouvoit ouvrir d'aucun secret important, à cause de Madame de Montbazon qui n'avoit point de fidélité, ne comprenoit pas pourquoi nous ne nous servions pas de tout le crédit que lui et moi avions parmi le peuple. M. de Bouillon étoit si persuadé que j'avois raison, qu'il ne m'avoit rien contesté dans le particulier, comme vous avez vu ci-dessus, de tout ce que j'avois inséré, sur cette matière, dans l'écrit dont je vous ai parlé; mais comme il n'eût pas été fâché que l'on eût passé par-dessus cette raison, parce qu'en son particulier il eût pu trouver mieux que personne ses intérêts dans le bouleversement, il ne m'aidoit qu'autant que la bienséance l'y forçoit, à faire prendre le parti de la modération, c'est-à-dire à faire résoudre que nous ne troublassions la délibération, que l'on devoit faire le lendemain au Parlement, par aucune émotion populaire.

Comme l'on ne doutoit point que la compagnie

n'embrassât, même avec précipitation, l'offre que la cour lui faisoit de traiter, l'on n'avoit presque rien à répondre à ceux qui disoient que l'unique moyen de l'en empêcher étoit d'aller au-devant de la délibération par une sédition. M. de Beaufort, qui alloit toujours à ce qui paroissoit le plus haut, y donnoit à pleines voiles. M. d'Elbeuf, qui venoit de recevoir une lettre de la Rivière, pleine de mépris, faisoit le capitan. Vous avez vu ci-dessus les raisons pour lesquelles cette voie, qui ne convient jamais guère à un homme de qualité, ne me convenoit pas pour plus de dix circonstances particulières, à moi moins qu'à tout autre. Je me trouvai dans l'embarras dont vous pouvez juger, en faisant réflexion sur les inconvénients qu'il y avoit pour moi, ou à ne pas prévenir une émotion qui me seroit infailliblement imputée, et qui seroit toutefois ma ruine dans les suites, ou à la combattre dans l'esprit de gens à qui je ne pouvois dire les raisons les plus solides que j'avois pour ne la pas approuver.

Le premier parti que je pris fut d'appuyer imperceptiblement les incertitudes et les ambiguïtés de M. le prince de Conti. Mais comme je vis que cette manière de galimatias pourroit bien empêcher que l'on ne prît la résolution fixe de faire l'émotion, mais qu'elle ne seroit pas capable de faire que l'on prît celle de s'y opposer, ce qui étoit pourtant absolument nécessaire, vu la disposition où étoit le peuple, qu'un mot du moins accrédité de tous ceux que nous étions pouvoit enflammer, je crus qu'il n'y avoit point à balancer. Je me déclarai publiquement et clairement. J'exposai à toute la compagnie ce que vous avez vu ci-dessus que j'avois dit à M. de Bouillon. J'insistai pour que l'on n'innovât rien jusqu'à ce que nous sussions positivement, par la réponse de Fuensaldagne, ce que nous

pouvions attendre des Espagnols. Je suppléai, autant qu'il me fut possible, par cette raison aux autres que je n'osois dire, et que j'eusse tirées encore plus naturellement et plus aisément et du secours de M. de Turenne, et du camp que nous avions projeté auprès de Paris.

J'éprouvai, en cette occasion, que l'une des plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne devoit pas dire à ses amis, qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis. Je fus assez heureux pour les persuader, parce que M. de Bouillon, qui dans le commencement avoit balancé, revint à mon avis, convaincu, à ce qu'il m'avoua le soir même, qu'une confusion telle qu'elle eût été dans la conjoncture, fût retombée, avec un peu de temps, sur ses auteurs. Mais ce qu'il me dit sur ce sujet, après que tout le monde s'en fut allé, me convainquit, à mon tour, qu'aussitôt que nos troupes seroient hors de Paris, que notre traité avec Espagne seroit conclu, et que M. de Turenne seroit déclaré, il étoit très-résolu à s'affranchir de la tyrannie ou plutôt du pédantisme du Parlement. Je lui répondis qu'avec la déclaration de M. de Turenne, je lui promettois de me joindre à lui pour ce même effet; mais qu'il jugeoit bien que jusque-là je ne me pouvois séparer du Parlement, quand j'y verrois clairement et distinctement ma perte, parce que j'étois au moins assuré de conserver mon honneur en demeurant uni à ce corps, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir; au lieu que si je contribuois à le perdre sans avoir de quoi le suppléer par un parti dont le fonds fût françois et non odieux, je pourrois être réduit, fort aisément, à devenir dans Bruxelles une copie des exilés de la Ligue; que pour lui M. de Bouillon, il y trouveroit mieux son

compte que moi, par sa capacité dans la guerre et par les établissements que l'Espagne lui pourroit donner; mais qu'il devoit toutefois se ressouvenir de M. d'Aumale, qui étoit tombé à rien dès qu'il n'avoit eu que la protection d'Espagne; qu'il étoit nécessaire, à mon opinion, et pour lui et pour moi, de faire un fonds certain au dedans du royaume, devant que de songer à se détacher du Parlement, et se résoudre même à en souffrir, jusqu'à ce que nous eussions vu tout à fait clair à la marche de l'armée d'Espagne, au campement de nos troupes que nous avions projeté et à la déclaration de M. de Turenne, qui étoit la pièce importante et décisive en ce qu'elle donnoit au parti un corps indépendant des étrangers, ou plutôt parce qu'elle formoit elle-même un parti purement françois et capable de soutenir les affaires par son propre poids.

Ce fut, à mon avis, cette dernière considération qui emporta Madame de Bouillon, qui étoit rentrée dans la chambre de M. son mari aussitôt que les généraux en furent sortis, et qui ne s'étoit jamais pu rendre à l'avis de laisser agir le Parlement. Elle s'emporta même avec beaucoup de colère, quand elle sut que la compagnie s'étoit séparée sans résoudre de s'en rendre maître, et elle dit à M. de Bouillon : « Je vous l'avois « bien dit, que vous vous laisseriez aller à M. le Coad- « juteur. » Il répondit ces propres mots : « Voulez-vous, « Madame, que M. le Coadjuteur hasarde pour nos in- « térêts de devenir l'aumônier de Fuensaldagne? Est-il « possible que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous « prêche depuis trois jours? » Je pris la parole sans émotion, en disant à Madame de Bouillon : « Ne con- « venez-vous pas, Madame, que nous prendrons des « mesures plus certaines quand nos troupes seront « hors de Paris, quand nous aurons la réponse de l'Ar-

« chiduc et quand la déclaration de M. de Turenne « sera publique? » — « Oui, me repartit-elle; mais le « Parlement fera demain des pas qui rendront tous « ces préalables que vous attendez fort inutiles. » — « Non, Madame, lui répondis-je; je conviens que le « Parlement fera, dès demain, des pas même très-impru- « dents pour son propre compte vers la cour; mais je « soutiens que quelques pas qu'il fasse, nous demeure- « rons en état, pourvu que ces préalables réussissent, « de nous moquer du Parlement. » — « Me le promet- « tez-vous? » reprit-elle. — « Je m'y engage de plus, « lui dis-je, et je vous le veux signer de mon sang. » — « Vous l'en signerez tout à l'heure, » s'écria-t-elle. — Elle me lia le pouce avec de la soie, quoi que son mari lui pût dire, elle m'en tira du sang avec le bout d'une aiguille, et elle m'en fit signer un billet de cette teneur : « Je promets à Madame la duchesse de Bouillon de « demeurer uni avec M. son mari contre le Parlement, « en cas que M. de Turenne s'approche, avec l'armée « qu'il commande, à vingt lieues de Paris, et qu'il se « déclare pour la ville. » M. de Bouillon jeta cette belle promesse dans le feu, mais il se joignit avec moi pour faire connoître à sa femme, à qui dans le fond il ne se pouvoit résoudre de déplaire, que si nos préalables réussissoient, nous demeurerions sur nos pieds, quoi que pût faire le Parlement; et que s'ils ne réussissoient pas, nous aurions joie, par l'événement, de n'avoir pas causé une confusion où la honte et la ruine, en mon particulier, m'étoient infaillibles, et où même l'avantage de la maison de Bouillon étoit fort problématique.

Comme la conversation finissoit, je reçus un billet du vicaire de Saint-Paul, qui me donnoit avis que Toucheprés, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, avoit jeté

quelque argent parmi les garçons de boutique de la rue Saint-Antoine, pour aller, le lendemain, crier contre la paix dans la salle du Palais. Et M. de Bouillon, de concert avec moi, écrivit sur l'heure à M. d'Elbeuf, avec lequel il avoit toujours vécu honnêtement, ces quatre ou cinq mots sur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avoit été lui-même bien pressé : « Il n'y « a point de sûreté pour vous demain au Palais. »

M. d'Elbeuf vint, en même temps, à l'hôtel de Bouillon pour apprendre ce que ce billet vouloit dire; et M. de Bouillon lui dit qu'il venoit d'avoir avis que le peuple s'étoit mis dans l'esprit que M. d'Elbeuf et lui avoient intelligence avec le Mazarin, et qu'il ne croyoit pas qu'il fût judicieux de se trouver dans la foule que l'attente de la délibération attireroit infailliblement le lendemain dans la salle du Palais.

M. d'Elbeuf, qui savoit bien qu'il n'avoit pas la voix publique, et qui ne se tenoit pas plus en sûreté chez lui qu'ailleurs, témoigna qu'il appréhendoit que son absence, dans une journée de cette nature, ne pût être mal interprétée. Et M. de Bouillon, qui ne la lui avoit proposée que pour lui faire craindre l'émotion, prit l'ouverture de la difficulté qu'il lui en fit pour s'assurer encore plus de lui par une autre voie, en lui disant qu'il étoit persuadé effectivement, par la raison qu'il lui venoit d'alléguer, qu'il feroit mieux d'aller au Palais, mais qu'il n'y devoit pourtant pas aller comme une dupe; qu'il falloit qu'il y vînt avec moi; qu'il le laissât faire et qu'il trouveroit un expédient qui seroit naturel et comme imperceptible à moi-même. Vous croyez aisément que M. d'Elbeuf, qui vint me prendre à mon logis, le lendemain au matin, ne s'aperçut pas que je fusse en concert de sa visite avec M. de Bouillon.

Le 28 février, qui fut le lendemain de tout ce ma-

nége, j'allai au Palais avec M. d'Elbeuf, et je trouvai dans la salle une foule innombrable de peuple qui crioit : Vive le Coadjuteur ! Point de paix et point de Mazarin ! Comme M. de Beaufort entra en même temps par le grand degré, les échos de nos noms qui se répondoient, faisoient croire aux gens que ce qui ne se rencontroit que par un pur hasard avoit été concerté pour troubler la délibération du Parlement. Et comme, en matière de sédition, tout ce qui la fait croire l'augmente, nous faillîmes à faire en un moment ce que nous travaillions depuis huit jours, avec une application incroyable, à empêcher. Je vous ai déjà dit que le plus grand malheur des guerres civiles est que l'on y est responsable même du mal que l'on n'y fait pas.

Le Premier Président et le président de Mesmes, qui avoient supprimé, de concert avec les autres députés, la réponse par écrit que la Reine leur avoit faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étoient contenues, ornèrent de toutes les couleurs qu'ils leur purent donner les termes obligeants avec lesquels elle leur avoit parlé[1]. L'on opina ensuite; et après quelques contestations sur le plus et le moins de pouvoir que l'on donneroit aux députés, l'on résolut de le leur donner plein et entier, de prendre pour la conférence tel lieu qu'il plairoit à la Reine de choisir; de nommer pour députés quatre présidents, deux conseillers de la Grand'Chambre, un de chaque chambre des Enquêtes, un des Requêtes et un Maître des Requêtes; un ou deux de MM. les généraux, deux de chacune des compagnies souveraines et

1. Mathieu Molé dit dans ses *Mémoires*, t. III, p. 360 : « Les différents mouvements des esprits se témoignèrent assez en notre absence et durant la conférence ; mais le ciel, qui aime la France, dissipa les nuages et donna commencement à cette paix tant nécessaire et tant désirée de ceux qui demandoient l'assurance de l'autorité royale. »

le prévôt des marchands; d'en donner avis à M. de Longueville et aux députés des parlements de Rouen et d'Aix; d'envoyer, dès le lendemain, les gens du Roi demander l'ouverture des passages, conformément à ce qui avoit été promis par la Reine. Le président de Mesmes, surpris de ne trouver aucune opposition, ni de la part des généraux ni de la mienne, à tout ce qui avoit été arrêté, dit au Premier Président, à ce que le président de Bellièvre, qui assuroit l'avoir ouï, me dit après : « Voilà un grand concert, et j'appréhende les suites « de cette fausse modération. »

Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huissiers étant venus dire que le peuple menaçoit de tuer tous ceux qui seroient d'avis d'une conférence devant que le Mazarin fût hors du royaume, nous sortîmes M. de Beaufort et moi ; nous fîmes retirer les séditieux, et la compagnie sortit sans aucun péril et même sans aucun bruit. Je fus surpris moi-même, au dernier point, de la facilité que nous y trouvâmes. Elle donna une audace au Parlement qui faillit à le perdre. Vous le verrez dans la suite.

Le 2 de mars, Champlatreux, fils du Premier Président, apporta au Parlement, de la part de son père qui s'étoit trouvé un peu mal, une lettre de M. le duc d'Orléans et une autre de M. le Prince, par lesquelles ils témoignoient tous deux la joie qu'ils avoient du pas que le Parlement avoit fait; mais par lesquelles, en même temps, ils nioient positivement que la Reine eût promis l'ouverture des passages. Je ne puis vous exprimer la chaleur et la fureur qui parut dans le corps et dans les particuliers à cette nouvelle. Le Premier Président même, qui en avoit porté parole à la compagnie, fut piqué au dernier point de ce procédé. Il s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au président de Nes-

mond, que le Parlement lui avoit envoyé pour le prier d'en écrire encore à Messieurs les Princes. L'on manda aux gens du Roi, qui étoient partis le matin pour aller demander à Saint-Germain les passe-ports nécessaires aux députés, de déclarer que l'on ne vouloit entrer en aucune conférence que la parole donnée au Premier Président ne fût exécutée. Je confesse que, quoique je connusse assez parfaitement la pente que le Parlement avoit à la paix, je fus assez dupe pour croire qu'une contravention de cette nature, dès le premier pas, pourroit au moins en assurer un peu la précipitation. Je crus qu'il seroit à propos de prendre ce moment pour faire faire à la compagnie quelque pas qui marquât, au moins à la cour, que toute sa vigueur n'étoit pas éteinte. Je sortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée. Je priai Pelletier, frère de la Houssaye, que vous avez connu, de dire au bonhomme Broussel, de ma part, de proposer, dans le peu de bonne foi que l'on voyoit dans la conduite de la cour, de continuer les levées et de donner de nouvelles commissions. La proposition fut reçue avec applaudissements. M. le prince de Conti fut prié de les délivrer, et l'on nomma même six conseillers pour y travailler sous lui.

Le lendemain, qui fut le 3 de mars, le feu continua. L'on s'appliqua avec ardeur pour faire payer les taxes, auxquelles personne ne vouloit plus satisfaire, dans l'espérance que la conférence donneroit la paix, qui les acquitteroit toutes à la fois. M. de Beaufort ayant pris ce temps, de concert avec M. de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe et avec moi, pour essayer d'animer le Parlement, parla, à sa mode, contre la contravention, et il ajouta qu'il répondoit, au nom de ses collègues et au sien, de déboucher dans quinze jours les passages, s'il plaisoit à la compagnie de prendre une

ferme résolution de ne se plus laisser amuser par des propositions trompeuses, qui ne tendoient qu'à suspendre le mouvement de tout le royaume, qui, sans ces bruits de négociations et de conférences, se seroit déjà entièrement déclaré pour la capitale. Il est incroyable ce que ces vingt ou trente paroles, où il n'y eut pas ombre de construction, produisirent dans les esprits. Il n'y eût eu personne qui n'eût jugé que le traité alloit être rompu. Ce ne fut plus cela un moment après.

Les gens du Roi revinrent de Saint-Germain; ils rapportèrent des passe-ports pour les députés, et un galimatias, à proprement parler, pour la subsistance de Paris; car au lieu de l'ouverture des passages, on accorda de laisser passer cent muids de blé par jour pour la ville : encore affecta-t-on d'omettre, dans le premier passe port qui en fut expédié, le mot de par jour, pour s'en pouvoir expliquer selon les occurrences. Ce galimatias ne laissa pas de passer pour bon dans le Parlement ; l'on ne s'y ressouvint plus de ce qui s'y étoit dit et fait un instant auparavant, et l'on se prépara pour aller, dès le lendemain, à la conférence que la Reine avoit assignée à Ruel.

Nous nous assemblâmes, dès le soir même, chez M. de Bouillon, M. le prince de Conti, M. de Beaufort, M. d'Elbeuf, M. le maréchal de la Mothe, M. de Brissac, le président de Bellièvre et moi, pour résoudre s'il étoit à propos que les généraux députassent. M. d'Elbeuf, qui avoit une très-grande envie d'en avoir la commission, insista beaucoup pour l'affirmative. Il fut tout seul de son sentiment, parce que nous jugeâmes qu'il seroit sans comparaison plus sage de demeurer pleinement dans la liberté de le faire ou de ne le pas faire, selon les diverses occasions que nous en aurions; et de plus, y eût-il rien eu de plus malhonnête et même

de moins judicieux, que d'envoyer à la conférence de Ruel, dans le temps que nous étions sur le point de conclure un traité avec Espagne, et que nous disions, à toutes les heures du jour, à l'envoyé de l'Archiduc, que nous ne souffrions cette conférence que parce que nous étions très-assurés que nous la romprions par le moyen du peuple, quand il nous plairoit. M. de Bouillon, qui commençoit depuis un jour ou deux à sortir, et qui étoit allé, ce jour-là même, reconnoître le poste où il avoit pris le dessein de former un camp, nous en fit ensuite la proposition comme d'une chose qui ne lui étoit venue dans l'esprit que du matin. M. le prince de Conti n'eut pas la force d'y consentir, parce qu'il n'avoit pas consulté son oracle; il n'eut pas la force d'y résister, parce qu'il n'osoit pas contester à M. de Bouillon une proposition de guerre. MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac et de Bellièvre, que nous avions avertis, qui savoient le dessous des cartes, y donnèrent avec approbation. M. d'Elbeuf s'y opposa par les plus méchantes raisons du monde. Je me joignis à lui pour mieux couvrir notre jeu, en représentant à la compagnie que le Parlement se pourroit plaindre de ce que l'on feroit un mouvement de cette sorte sans sa participation. M. de Bouillon me répondit d'un ton de colère, qu'il y avoit plus de trois semaines que le Parlement se plaignoit au contraire de ce que les généraux ni les troupes n'osoient montrer le nez hors des portes[1]; qu'il ne s'étoit pas ému de leurs crieries tant qu'il avoit cru qu'il y avoit du péril à les exposer à la campagne; mais qu'ayant reconnu, par hasard plutôt que par ré-

1. Madame de Motteville parle souvent dans ses *Mémoires* de la poltronnerie des bourgeois de Paris pendant le blocus. Cette opinion était celle de la cour, réfugiée à Saint-Germain. Voy. le chapitre xxx des *Mémoires*, édition de M. Riaux. (*Biblioth. Charpentier.*)

flexion, un poste où elles seroient autant en sûreté qu'à Paris, et d'où elles pourroient agir encore plus utilement, il étoit raisonnable de satisfaire le public. Je me rendis, comme vous le pouvez juger, assez facilement à ces raisons, et M. d'Elbeuf sortit de l'assemblée très-persuadé qu'il n'y avoit point de mystères dans la proposition de M. de Bouillon. Ce fut beaucoup, car les gens qui en font à tout en croient à tout.

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE

LES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU

RAPPROCHÉS DE CEUX DU CARDINAL DE RETZ.

(Voyez la *Notice*, p. XXIV.)

Nous avons fait remarquer, dans la *Notice* sur le cardinal de Retz, que ses Mémoires pouvaient être regardés comme les plus authentiques et le meilleur guide à suivre pour l'étude des événements de la Fronde. Nous avons ajouté qu'il n'en était pas ainsi pour d'autres ouvrages du même genre, notamment des Mémoires attribués au cardinal de Richelieu, auxquels on accorde peut-être une trop grande importance historique.

Pour justifier cette opinion, que j'ai déjà émise à l'occasion d'une autre publication, je prierai de remarquer qu'après avoir comparé les soins que le cardinal de Retz et plusieurs de ses contemporains ou de ses prédécesseurs, tels que la Rochefoucauld, Montglat, Villeroi, etc., avaient apportés à la rédaction de leurs Mémoires, nous avons été amenés à dire, dans notre *Notice sur les manuscrits du premier président Molé* (en tête de ses Mémoires publiés par nous en 1857), que « les secrétaires du cardinal de Richelieu s'emparèrent des Mémoires annuels, très-succincts, dans lesquels Son Éminence rendait compte au Roi des principaux événements de son administration, et qu'ils tentèrent ultérieurement de les rendre plus étendus et plus complets; qu'ils y travaillèrent même avec une certaine adresse, enfin qu'ils nous ont révélé eux-mêmes le secret de leur industrie par quelques notes qui découvrent les directions données par le chef d'atelier à ses manœuvres, et que telle était l'origine des Mémoires publiés pour la première fois par M. Petitot, et réimprimés par MM. Michaud et Poujoulat, sous le nom du cardinal de Richelieu. »

Mais tout récemment, le consciencieux éditeur de la *Correspondance du cardinal de Richelieu*, M. Avenel, a inséré

dans le *Journal des Savants* (mars 1858) un très-curieux article sur ces mêmes Mémoires de Richelieu, et il n'admet pas que nous ayons pu contester l'entière participation du Cardinal à la rédaction des Mémoires qui portent son nom.

Après avoir remercié M. Avenel des termes obligeants dans lesquels il parle de notre publication des *Mémoires de Mathieu Molé,* ainsi que de la bienveillance qu'il a apportée dans la discussion de notre opinion sur l'authenticité des Mémoires de Richelieu, qu'il nous permette de lui dire que nous sommes en réalité d'accord avec lui sur le fond même de la question, et que nous ne différons que sur l'appréciation définitive de la valeur et du titre qu'il faut donner au Recueil dont nous parlons.

Nous avons dit, en effet, comme nous le rappelions plus haut : 1° Que les secrétaires du cardinal de Richelieu travaillèrent à rendre plus complets des Mémoires succincts présentés annuellement au Roi par le cardinal[1].

Dans son article du *Journal des Savants,* M. Avenel dit, en effet : *Celui qui arrangea les Mémoires* a écrit (p. 157). — *Le secrétaire chargé de disposer en un corps d'histoire les matériaux amassés pour* les Mémoires (p. 160). — Ce même *secrétaire* a ajouté : — Ensuite le secrétaire *chargé d'arranger* les Mémoires a fait subir à cette page les modifications accoutumées (p. 161). — M. Avenel cite la note suivante d'un secrétaire de Richelieu. « Cette lettre est d'importance et mérite d'être connue, en original, en son ordre, avec celles qui vous composent la suite des choses. »

M. Avenel entre donc entièrement dans nos dires, et sur ce premier point nous sommes bien d'accord avec lui : les secrétaires ont eu la plus grande part à la rédaction des Mémoires de Richelieu.

2° Nous avons ajouté : Que les secrétaires travaillèrent même avec une certaine adresse et qu'ils nous ont révélé le

1. On trouve à l'Appendice du tome IV des Mémoires de Molé, un fragment des Mémoires que Richelieu rédigea pour les années 1639, 1640, 1641. C'est une rapide énumération des événements politiques les plus notables.

secret de leur industrie par quelques mots, etc. — M. Avenel dit également dans le *Journal des Savants* (p. 160) : Moins Richelieu avait le temps de mettre la main à l'œuvre, plus il avait soin d'aider de ses instructions *les hommes à qui il avait confié l'exécution de son dessein.*

3° Nous disions encore que tous les documents du ministère servirent à faire le texte même des Mémoires de Richelieu, après qu'on eut supprimé le préambule officiel et le protocole final, qui furent remplacés par ces mots : « M. le cardinal dit au Roi, etc. » C'est ainsi que les dépêches et les considérants des édits et des déclarations devinrent des Mémoires historiques.

Voici la version de M. Avenel (p. 159) : « Ensuite un secrétaire est venu, toujours le même, chargé de travailler le texte primitif des lettres en style de récit ; le secrétaire corrigeait en interligne les pièces copiées et mettait au passé ce qui était au présent dans le texte original, et à la troisième personne ce qui était à la première ou à la seconde dans les lettres ; il traduisait les chiffres, il mettait les vrais noms au-dessus des noms de convention » (p. 161). « Ces Mémoires sont donc formés presque uniquement d'une suite de pièces dont la plupart sont l'œuvre même de Richelieu et liées ensemble par quelques réflexions, quelques commentaires. Il arrive aussi que certains passages d'une lettre ont disparu dans les Mémoires, quoique la lettre ait été employée, et parfois ce ne sont pas les passages les moins intéressants qu'on a supprimés. »

Je suis donc encore d'accord avec M. Avenel : les Mémoires de Richelieu sont composés du texte des lettres et autres documents, liés par quelques réflexions probablement tirées aussi de quelques rapports ou de quelques lettres.

4° Nous avons dit également que le *Mercure* de Richer et la *Gazette* de Renaudot servirent aussi de guide et furent les textes auxquels on fit le plus d'emprunts. — M. Avenel pense (p. 162) « qu'aux pièces officielles que le Cardinal amassait pour en faire *comme le fond et le tissu* de ses Mémoires, il joignit des écrits divers. Aimant aussi à rédiger des articles

le journal, il en envoyait au *Mercure* et à la *Gazette* et qu'on les retrouve textuellement dans les Mémoires, ou avec de légères modifications. » — Nous sommes encore d'accord avec M. Avenel sur le premier point, mais il serait peut-être difficile aujourd'hui de déterminer quels sont les articles rédigés par Richelieu et qui ont été insérés soit dans le *Mercure*, soit dans la *Gazette*.

5° Enfin, nous avons dit que Mézerai était le rédacteur de la partie des Mémoires publiée sous le titre d'*Histoire de la Mère et du Fils*, qui forme le texte des années 1610 à 1619, et que le manuscrit autographe de Mézerai existait à la bibliothèque impériale sous le n° 1277 — I. AA. du catalogue Base; mais que, par suite d'un classement nouvellement entrepris, il n'avait pas été possible de le retrouver.

Que dit M. Avenel dans le *Journal des Savants* (p. 167) : « L'habitude de Richelieu de s'approprier le travail et la pensée des autres allait jusque là, que telle page de ses Mémoires que l'on devrait croire l'expression d'une pensée intime ou d'une opinion personnelle, est tout simplement copiée mot pour mot dans une lettre à lui adressée. »

M. Avenel ne fait-il pas ici honneur à Richelieu de la petite industrie de ses secrétaires? et, nous le demandons, est-il possible de mieux démontrer que Richelieu est étranger à la vraie mise en œuvre de ses prétendus Mémoires? M. Avenel ajoute : « Maintenant on retrouverait (ce qu'on ne retrouvera pas, nous le croyons) un manuscrit des dix premières années, écrit entièrement de la main de Mézerai, que cela signifierait ou que Mézerai *aurait mis la dernière main* à un travail composé d'origine *dans le cabinet* de Richelieu, ou seulement qu'il aurait eu occasion d'en prendre copie. »

Mais pourquoi Mézerai n'aurait-il pas travaillé pour le cardinal de Richelieu « *qui avait l'habitude* (assez mesquine, ce nous semble) *de s'approprier le travail et la pensée des autres*[1]? »

Ainsi, et comme on vient de le voir, la divergence d'opinion entre l'article du *Journal des Savants* de M. Avenel et ce

1. L'habitude de s'approprier le travail des autres était tellement dans le caractere du cardinal de Richelieu, en fait de travaux

que nous avons dit dans notre *Notice* sur les manuscrits de Molé relativement aux Mémoires dits de Richelieu, ne présente pas une bien notable différence[1] et sur la conclusion à tirer des renseignements qui précèdent, sur lesquels les deux opinions se rapprochent singulièrement. — Nous pensons toujours qu'il n'est pas posssible de laisser au *Recueil* dont nous venons de faire connaître le mode de rédaction, le titre pompeux de Mémoires du cardinal de Richelieu, quoique M. Avenel, après avoir fait connaître plus en détail et avec plus d'exactitude que nous n'avions pu le faire, la part active des *secrétaires* de Richelieu dans la rédaction des Mémoires dont, nous le reconnaissons volontiers, le Cardinal assembla si l'on veut *le fond et le tissu*, M. Avenel, disons-nous, veuille néanmoins y voir, partout et toujours, l'œuvre accomplie par Richelieu lui-même, de son vivant, dans son cabinet et par des gens à lui.

et de rédaction littéraire, qu'il est inutile de rappeler ce qui se passait, à la même époque, à l'occasion des *excellentes comédies* attribuées aussi à Son Éminence pour la trame et le canevas, et dont les *cinq auteurs* étaient parfaitement connus. La singularité suivante de ce caractère du Cardinal est moins généralement admise et avec plus de réserve; aussi en laissons-nous la responsabilité à l'auteur, Madame la duchesse d'Orléans, née princesse Palatine. Voici ce qu'elle raconte, p. 240, de sa *Correspondance*, édition de la *Bibliothèque Charpentier* : « Le cardinal de Richelieu, malgré tout son talent, a eu de grands accès de folie; il se figuroit quelquefois qu'il étoit un cheval : il sautoit alors autour d'un billard, en hennissant et faisant beaucoup de bruit pendant une heure, et en lançant des ruades à ses domestiques. Ses gens le mettoient ensuite au lit, le couvroient bien pour le faire suer, et quand il s'éveilloit, il n'avoit aucun souvenir de ce qui s'étoit passé. »

1. Nous ne pouvons partager non plus l'opinion de M. Michelet au sujet des Mémoires de Richelieu (*Richelieu et la Fronde*, p. 47) lorsqu'il dit que : « Dans ses Mémoires, tout politiques, Richelieu couvre tout cela de respect, de silence. Il ménage les deux reines, ménage les princes étrangers. Mais dans le petit *Journal*, écrit par lui, pour lui, chaque soir et qui donne une mention des avis, des rapports d'espions, de toutes les informations qui lui venaient, on y voit bien plus clair. Ces témoignages, du reste, sont pour la plupart confirmés par tous les Mémoires, Actes et Lettres publiés depuis. » — Richelieu, au contraire, dans les Mémoires qui portent son nom, maltraite, assez vivement la Reine, le duc d'Orléans et la duchesse de Savoie, sœur de Louis XIII.

Ce *fond* et ce *tissu* sont authentiques et dignes incontestablement de l'attention de l'historien ; mais M. Avenel, pour nous ôter encore un peu de nos illusions sur ce point, tout en gardant entièrement les siennes, ajoute les mots suivants trop significatifs contre lui-même (p. 175). « Les copies faites par les scribes de son cabinet (de Richelieu) sont tellement défectueuses, les fautes y sont si fréquentes et de telle nature, qu'il est impossible que Richelieu ait revisé lui-même le travail fait par son ordre, ou seulement que ce travail ait été revu de suite et en entier par la personne qu'il avait chargée de réunir les pièces, de les lier entre elles, et d'en transformer les phrases en style narratif. »

On ne trouve donc pas dans tous ces soi-disant Mémoires de Richelieu, l'œil du maître, l'inspiration du grand politique et l'esprit d'un premier ministre qui rend compte à la postérité de son gouvernement de la France pendant plus de trente années. N'avait-il pas à lui faire connaître les motifs politiques qui avaient forcé l'homme d'Église à quelques actes parfois sanguinaires ? Et pourquoi Richelieu, qui avait pris la peine de faire mander chez le Roi et de faire même venir en Lorraine les députés du parlement de Paris, de les écouter et de donner l'ordre de les arrêter, emprisonner ou exiler selon la gravité des circonstances, pourquoi n'a-t-il jamais eu que quelques mots à dire dans ses Mémoires, s'il en est l'auteur attentif, d'une cour souveraine qui lui causa plus d'un embarras et mérita souvent ses rigueurs? L'Édit mémorable du 21 février 1641, qui limitait les pouvoirs du Parlement, résumait certainement la politique du Cardinal contre les cours souveraines, et cependant que nous en disent les Mémoires de Richelieu? Rien.

L'examen de l'opinion développée par un écrivain du mérite de M. Avenel, sur la valeur historique des Mémoires de Richelieu et de ceux du cardinal de Retz, était un complément nécessaire du travail de l'éditeur de ces derniers Mémoires.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RETZ

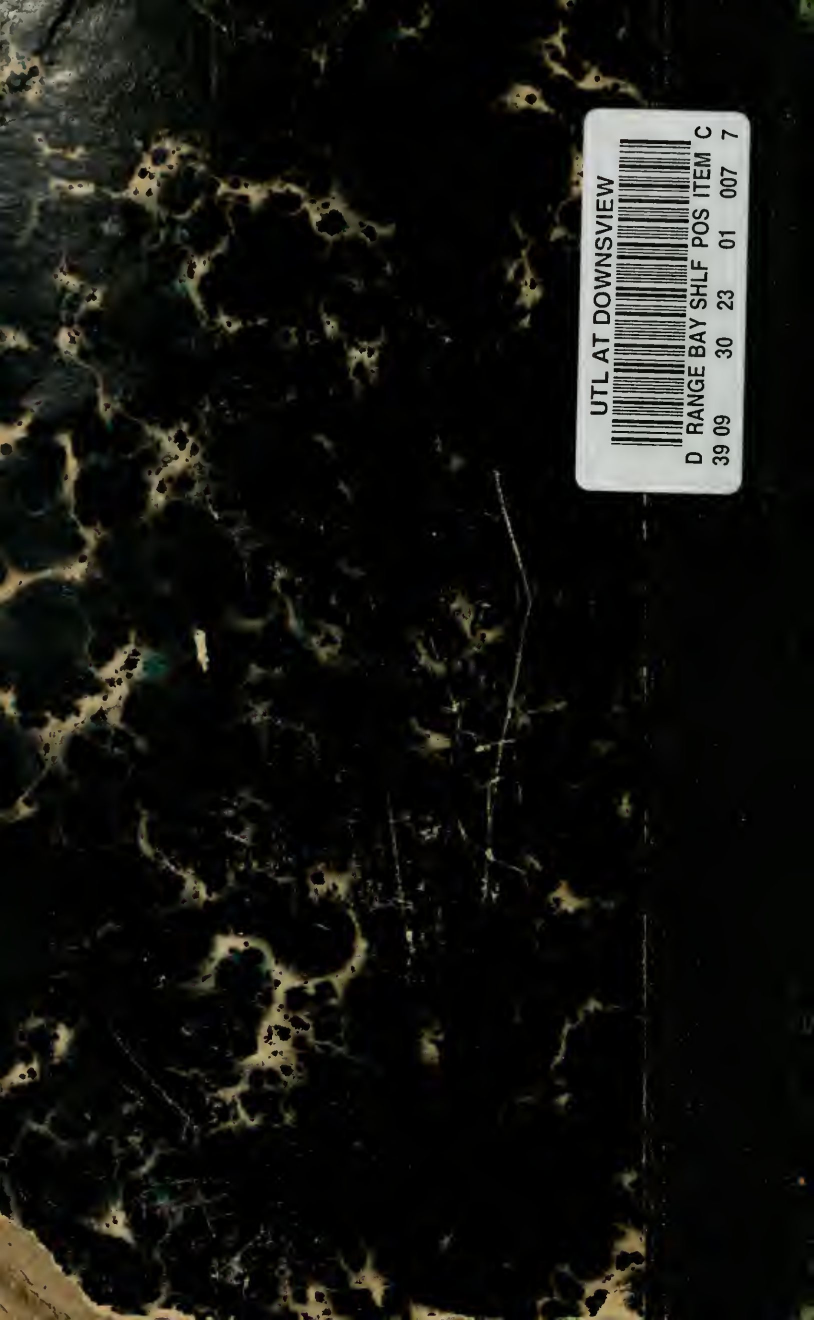
PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

PARIS. — IMP. E. CAPIOMONT ET V. RENAULT, 6, RUE DES POITEVINS.




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 30 23 01 007 7